

**Atlas**  
des Paysages  
de Wallonie

# La Vallée de la Meuse

6



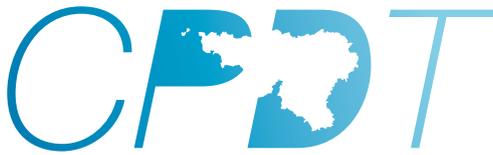
Atlas

L'atlas des paysages de la Vallée de la Meuse est le sixième tome d'une collection qui, à terme, couvrira toute la Wallonie.

La première partie permet de comprendre la formation des paysages wallons et fournit les principales clés de lecture des paysages actuels ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la deuxième partie, cette analyse est détaillée pour l'ensemble paysager mosan. La troisième partie propose au lecteur de découvrir les éléments qui caractérisent les paysages plus locaux ainsi que les enjeux qui découlent de ces observations, enjeux qui s'expriment en terme d'évolution et de gestion des paysages. La quatrième et dernière partie met en évidence les enjeux paysagers dont la portée s'avère significative à l'échelle de l'ensemble paysager mosan.

# Atlas des Paysages de Wallonie

CPDT



*Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial*

**L'Atlas des Paysages de Wallonie  
est une publication de la Conférence  
Permanente du Développement Territorial**

**Diffusion :**

SPW – Département de la Communication –  
Direction de l'Identité, des Publications et de l'Édition  
Place Joséphine-Charlotte, 2  
B-5100 Jambes  
E-mail : publications@spw.wallonie.be  
Tél. 17 18

**Prix : 18,00 €**

Les publications de la CPDT sont consultables et  
téléchargeables sur le site <http://cpdt.wallonie.be>

Droits de traduction et de reproduction réservés  
pour tous pays. Toute reproduction, même partielle,  
du texte ou de l'iconographie de cette publication est  
soumise à l'autorisation écrite des auteurs.

N° ISBN : 978-2-8056-0264-1

N° de dépôt légal : D/2019/11802/28

**Editeur responsable :**

Annick Fourmeaux  
SPW-DGO4 – Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
B-5100 Namur

**Directrice de publication :**

Stéphanie Quériat  
E-mail : squeriat@ulb.ac.be

**Soutien à la rédaction :**

Valérie Cawoy, Dominique Istaz

**Aide à la cartographie :**

Quentin Rombaux

**Conception graphique :**

Debie graphic design

**Mise en page :**

Laetitia Forizs, Maksim Kotsyak, Samir Maessckal,  
Ludivine Minnoye

**Imprimerie :**

Snel, Liège

# Atlas des Paysages de Wallonie

## 6. La Vallée de la Meuse

Etienne Castiau  
Michèle Haine  
Thaïs Pons  
Stéphanie Quériat  
Avec la collaboration de Valérie Cawoy,  
Alain Coppens et Lisa Fraipont

**Direction scientifique**  
Marie-Françoise Godart



# Remerciements

L'équipe de recherche remercie chaleureusement les membres du comité d'accompagnement qui l'ont accompagnée tout au long du processus d'élaboration du présent atlas, au travers de réunions, d'entrevues et de nombreuses relectures, sans jamais compter leur temps :

Mireille Deconinck (présidente, DGO4-DAR), Marc Cligneux (ULiège), Thérèse Cortembos, Nicolas Dendoncker (UNamur), Barbara Destrée (CGT), Gislaine Devillers (DGO4-DP), Alain Leroi (DGO3- DGARNE), Didier Marchal (DGO3-DNF), Claire Neuray (HELdB), Isabelle Parmentier (UNamur), Serge Schmitz (ULiège), Philippe Soutmans (HE Vinci), Jacques Stein (DGO3-DEMNA).

Que tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la relecture, aux interviews ou ont cédé gracieusement des documents trouvent également ici l'expression de notre reconnaissance.

# Table des matières

Avant-propos	8
<b>1<sup>ère</sup> partie : Les paysages de Wallonie</b>	<b>11</b>
La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années mille neuf cent cinquante	12
Des années mille neuf cent cinquante à nos jours	23
<b>2<sup>ème</sup> partie : L'ensemble paysager de la Vallée de la Meuse</b>	<b>29</b>
La Vallée de la Meuse	30
La mise en place des paysages de la Vallée de la Meuse	77
Les évolutions contemporaines	98
Des regards sur les paysages	132
<b>3<sup>ème</sup> partie : Les aires paysagères de la Vallée de la Meuse</b>	<b>159</b>
Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères	162
Haute Meuse dinantaise	170
Haute Meuse namuroise	182
Basse Sambre namuroise	194
Agglomération périurbaine namuroise	204
Centre urbain namurois	214
Bordure hesbignonne de Namur à Huy	228
Meuse Moyenne de Namur à Huy	242
Bordure hesbignonne de Huy à Liège	254

Meuse Moyenne de Huy à Liège	266
Agglomération liégeoise	278
Vallée industrielle liégeoise	292
Centre et faubourgs de Liège	304
Basse Meuse visétoise	318
<b>4<sup>ème</sup> partie : Les enjeux globaux de l'ensemble paysager</b>	<b>331</b>
Enjeux globaux	333
Un maillage touristique et de loisirs dense	334
Les exploitations industrielles, entre passé, présent et avenir	336
Des paysages naturels diversifiés, de l'eau à la terre ferme	338
La compétition entre usages au cœur de la plaine alluviale mosane	340
<i>Glossaire</i>	342
<i>Correspondance entre communes et aires paysagères</i>	348
<i>Correspondance entre principaux cours d'eau et aires paysagères</i>	349
<i>Bibliographie</i>	350
<i>Webographie</i>	357
<i>Crédits photographiques</i>	357
<i>Blocs diagrammes</i>	358

*Le paysage doit devenir un sujet politique d'intérêt général parce qu'il contribue de façon très importante au bien-être des citoyens européens et que ces derniers ne peuvent plus accepter de « subir leurs paysages » en tant que résultat d'évolutions de nature technique et économique décidées sans eux. Le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional.*

*(Convention européenne du paysage, Rapport explicatif, article 23)*

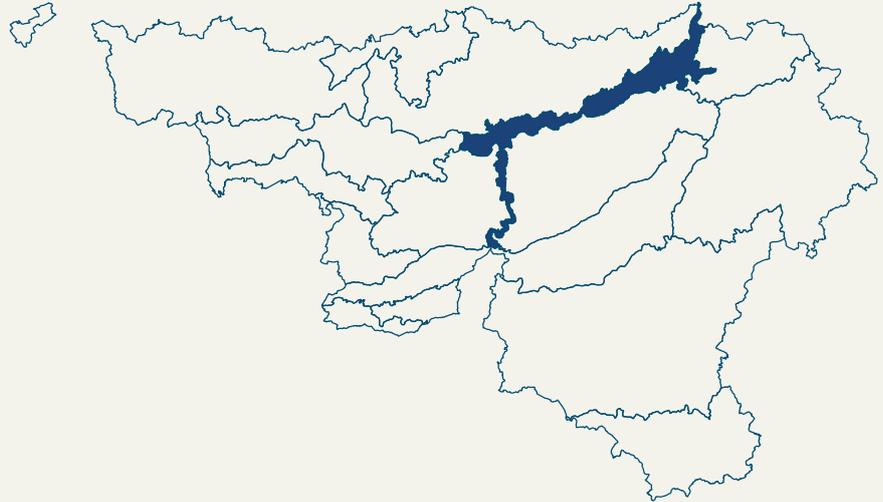
L'adoption de la Convention européenne du paysage à Florence en 2000 traduit les préoccupations nouvelles des pays européens à cet égard. Cette question a de fait pris une réelle importance suite à l'évolution très rapide de nos contrées et à la perte d'identité culturelle et territoriale ressentie par une partie de la population. Les citoyens et les pouvoirs publics en sont venus à considérer le paysage\* comme une composante essentielle de la qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires. Les autorités européennes conçoivent par ailleurs le paysage comme un élément majeur du patrimoine à l'échelle transnationale et estiment qu'il contribue à la consolidation d'une véritable identité européenne. Un travail a dès lors été engagé au niveau du Conseil de l'Europe sur la notion de paysage et sur les valeurs qui lui sont associées. Après de longs débats entre experts, liés à des conceptions fort différentes d'un pays à l'autre, la Convention européenne du paysage a été ouverte à la signature à Florence, le 20 octobre 2000.

Cette Convention vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de connaître les paysages et de sensibiliser à ceux-ci. La Région wallonne, partenaire des discussions, a ratifié la convention dès 2001 et initié diverses actions pour la mettre en œuvre sur son territoire. Parmi celles-ci on peut citer la sensibilisation aux paysages, notamment par le biais de publications et de travaux de recherche menés dans le cadre de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).

Ces travaux ont abouti à une plaquette de vulgarisation<sup>1</sup> et à la publication des résultats de la recherche sur l'identification des territoires paysagers\* de Wallonie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> NEURAY C. et VAN DER KAA C. (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages, CPDT, Plaquette n° 4, MRW-DGATLP.

<sup>2</sup> DROEVEN E., FELTZ C. et KUMMERT M. (2004). Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT, Etudes et Documents 4, MRW-DGATLP.



Le présent atlas s'inscrit dans la continuité de ces travaux et trouve son origine dans les échanges d'expériences prônés par la Convention européenne du paysage. Ceux-ci ont mis en évidence l'intérêt de réaliser, en Wallonie, des atlas du paysage inspirés des exemples français.

Ces atlas sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. La Wallonie a jugé que l'échelle la plus appropriée pour ce type de publication est celle des ensembles paysagers identifiés dans le cadre des travaux de la CPDT.

Le présent ouvrage constitue le sixième tome d'une collection qui devra, à terme, présenter les treize ensembles paysagers\* de la Wallonie.

Il a été conçu pour être accessible à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région aux décideurs politiques locaux ou régionaux, en passant par les acteurs des diverses associations.

La première partie, commune à tous les atlas, permet de comprendre la formation des paysages wallons. La deuxième partie fournit les principales clés de lecture des paysages actuels de l'ensemble paysager de la Vallée de la Meuse ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la troisième partie, le lecteur pourra découvrir les éléments qui caractérisent ces paysages ainsi que, dans la quatrième partie, les enjeux qui découlent de ces observations et qui s'expriment en termes d'évolution et de gestion des paysages.

En fin de volume, la définition de certains termes, signalés dans le texte par un astérisque (\*) lors de leur première apparition, est donnée dans un glossaire. La correspondance entre les communes, les cours d'eau, les canaux et les aires paysagères\* est détaillée dans deux tableaux. Le lecteur trouvera aussi une sélection de références.



# Les paysages de Wallonie

Les paysages sont intimement liés à la vie des hommes et de leurs communautés. En Wallonie, jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la vie est restée essentiellement rurale\*, en lien avec les ressources de la terre. Les profonds changements dus à la révolution industrielle n'ont pas fondamentalement modifié la physionomie des campagnes. Mais depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la société urbaine imprime fortement sa marque à ces lieux, induisant dans certains cas une urbanisation des paysages, voire même, créant de nouveaux paysages.

Retracer les grands traits de cette évolution, c'est offrir des repères chronologiques mais surtout des clés de lecture de nos paysages actuels pour en comprendre les changements et mieux réfléchir à leur avenir.

# La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années mille neuf cent cinquante

La trilogie « noyau villageois, église, château (ou abbaye) »  
est le témoin d'une longue histoire

Les premiers grands changements paysagers que nos régions ont connus dans l'histoire sont ceux consécutifs à l'ouverture de clairières dans les vastes étendues de forêts qui recouvraient le territoire de la Wallonie, à la mise en culture des terres ainsi progressivement défrichées et à la création de lieux d'habitat généralement groupé. Les sites d'établissement tiennent compte de la fertilité des sols, de la facilité d'accès à l'eau mais aussi du souci d'être à l'abri du vent et des inondations.

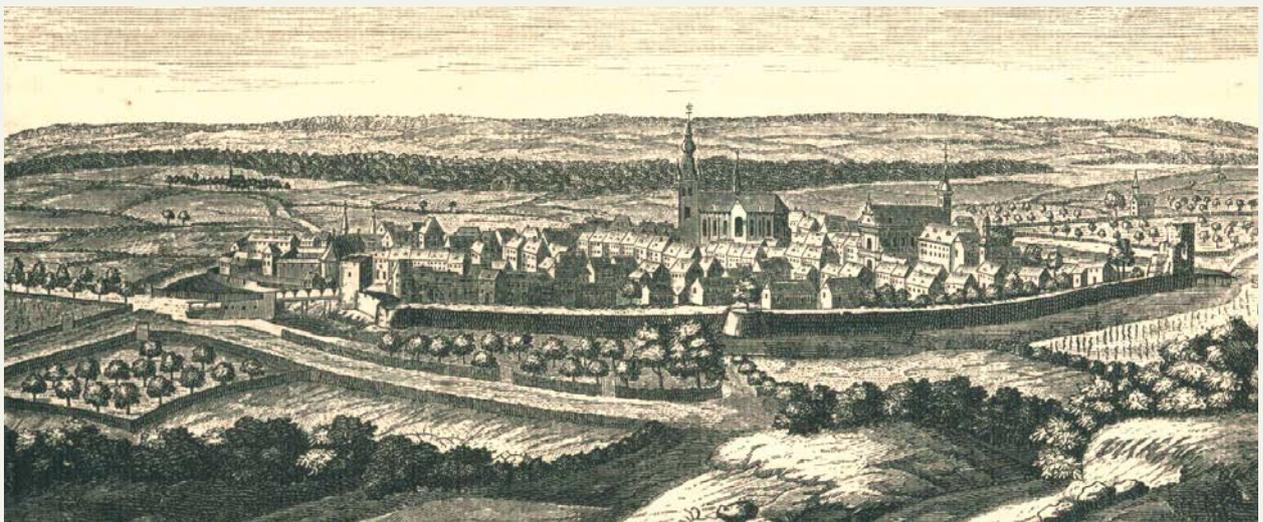


Deux repères dans la silhouette allongée du village de Senzeilles (Cerfontaine) : à droite, l'église monumentale sur une élévation et, à gauche, le château signalé par deux de ses quatre tours.

La conversion au christianisme est achevée au cours du 9<sup>e</sup> siècle, avec l'installation d'un prêtre chargé de baptiser, marier et ensevelir les habitants d'une communauté rurale regroupée en paroisse. Dès les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, celle-ci correspond le plus souvent au village qui rassemble le noyau habité, plus ou moins serré autour de l'église, entourée d'un cimetière, et du lieu de pouvoir : maison forte, château, abbaye..., qui contrôle, prélève et protège. Malgré la densification et l'extension du bâti amorcées au 19<sup>e</sup> siècle, cette trilogie noyau villageois, église et lieu de pouvoir, peut encore être observée dans un grand nombre de localités.

## Les villes, leur position et leur évolution

A partir du 10<sup>e</sup> siècle et surtout au 12<sup>e</sup> siècle, certains noyaux d'habitat vont se développer plus que d'autres et devenir des villes rassemblant plusieurs milliers d'habitants, ceci grâce à l'existence de surplus de production vivrière des campagnes, à la production de biens d'artisanat et au développement du commerce. La plupart des villes se constituent le long des cours d'eau, voies navigables ou sources d'énergie motrice pour les moulins (meunerie et autres machines). Elles s'implantent le plus fréquemment lorsque la voie d'eau est traversée par une voie terrestre ou lorsque la navigation doit passer le relais au chariot, faute d'un tirant d'eau suffisant. Il n'y a pas de ville sans implantation d'artisanats diversifiés : tannerie, forge, métallurgie\*, poterie, fabrication textile. Cette fabrication concerne de nombreuses agglomérations\* urbaines, même si certaines se spécialisent un temps dans la production métallurgique (Bouvignes, Dinant, Huy, Liège...). Cependant, la plupart des villes wallonnes sont et restent de petits bourgs\* ruraux, lieux de marchés pour les produits locaux, avec parfois une halle en dur. Sur le plan paysager, ce qui distingue en premier lieu la ville du village ou de la campagne environnante, c'est l'enceinte urbaine, la masse bâtie, la mitoyenneté dominante de l'habitat, l'organisation en rues et en places ainsi que la quantité et l'échelle des infrastructures : tours, portes, murailles ou fortifications, églises, collégiales, halles, hôtel de ville, fontaines, ponts, moulins, voiries pavées...



Source : E. Van Bommel, *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art*, tome II, s.d. (paru fin du 19<sup>e</sup> siècle). Collection Société royale belge de Géographie.

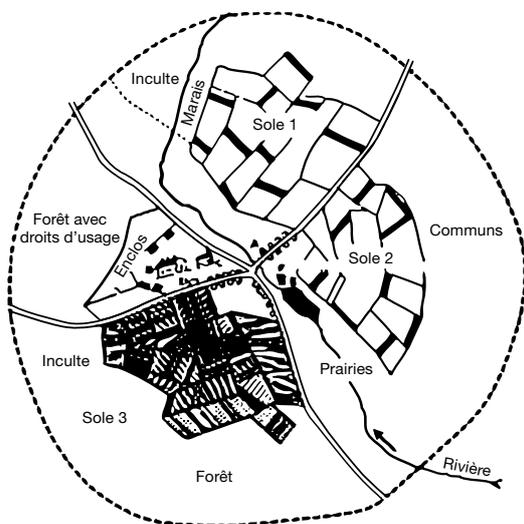
La petite ville de Marche-en-Famenne telle qu'elle se présentait au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, entourée de remparts.

## Une forte poussée démographique, puis un recul durable

Depuis le 11<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (fin 18<sup>e</sup> siècle), l'organisation de la société reste basée sur le pouvoir des princes et des seigneurs qui tirent leurs richesses de la production de leurs seigneuries, du travail de leurs dépendants et des nombreuses taxes qui leur sont dues, en nature ou non, pour vivre sur leurs terres, utiliser le moulin, franchir la rivière sur un pont... Les défrichements du premier millénaire après J-C se poursuivent à l'initiative de la noblesse, du clergé et d'une population paysanne qui augmente grâce à un climat plus chaud et plus sec, favorable à la culture des céréales et à l'adoption progressive de techniques agraires permettant d'accroître la production tout en maintenant la fertilité des sols.

La charrue remplace l'araire grâce à l'utilisation du collier d'attelage: les sols ne sont plus simplement aérés, ils sont retournés. De nouvelles terres sont mises en cultures et les céréales sont semées dans des champs mieux nettoyés et mieux amendés. On pratique l'assolement\* triennal communautaire: les champs sont groupés en trois ensembles appelés soles\* ou quartiers. Ces ensembles, qui regroupent les grandes pièces de terres des plus riches et celles des petits paysans, souvent en forme de lanières allongées de plus en plus étroites au fil des héritages, sont successivement cultivés en céréales d'hiver (blé ou seigle) puis en céréales de printemps sous forme d'avoine (importance des chevaux) ou d'orge de printemps et la troisième année, laissées au repos, en jachère. L'année suivante, on décale le tout d'une sole. Cette technique, qui permet de restaurer la fertilité par une année de repos tous les trois ans, est associée à la vaine pâture. Sur la sole en jachère et sur les deux autres soles après récolte, on introduit des animaux qui engraisent les terres de leurs déjections. On garantit au troupeau villageois le droit de parcours sur l'ensemble des champs « vides » (terres vaines) en interdisant aux paysans de planter des haies. Cette pratique qui ne cessera souvent qu'au 18<sup>e</sup>, voire au 19<sup>e</sup> siècle, engendre les paysages ouverts (sans haie) qui caractérisent encore aujourd'hui la majorité des régions rurales de Wallonie.

Les classes dominantes s'approprient les terres les plus fertiles, comme celles des bas-plateaux limoneux du nord de la Meuse (Hesbaye), intensément défrichées et peuplées d'un semis plus dense de villes et de villages. L'extension des terres cultivées sera maximale au tournant du 14<sup>e</sup> siècle avant que le surpeuplement, les épidémies de peste et les guerres réduisent la population et parfois, dans des zones très déshéritées, fassent disparaître des villages entiers.



Source: d'après M. M. Knight, H.E. Barnes & F. Flugel (1928), *Economic history of Europe*, Houghton Mifflin Co.

Les trois soles sont divisées en lanières (seulement représentées sur la sole 3). La sole 3 (qui était en jachère l'année précédente) est occupée par des céréales d'hiver (blé ou seigle); la sole 2 porte de l'orge ou de l'avoine semées au printemps ou des pois et la sole 1 est en jachère pâturée.



Source: Ardenne et Gaume (d'après un manuscrit italien de la fin du 14<sup>e</sup> siècle).

Au Moyen Âge et jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, une partie du bétail avait accès aux ressources de la forêt : bovins, chevaux et porcs. Ici, les porcs viennent se nourrir des glands lors d'une année de production abondante.

## De nombreuses activités qui transforment les grands éléments végétaux

A proximité de leur maison et tout autour des villages, les habitants vont et viennent au gré de multiples activités. Ils suivent les chemins de terre, souvent étroits et boueux, dont les ornières piègent les roues des charrettes, allant au champ pour y effectuer les nombreux travaux liés aux cultures et à l'élevage. Les gerbes récoltées sont battues avant le rangement de la paille dans le fenil au-dessus de l'étable. On porte alors au moulin les grains de blé et on revient avec la farine. On se rend au puits, au lavoir ou à la rivière pour y prendre de l'eau et laver le linge. On étête les arbres des berges sinueuses et du bord des chemins. On cueille ou on ramasse les fruits sauvages qui améliorent le quotidien fait de bouillie et de pain. La forêt est également fort fréquentée : on y coupe ou récolte du bois ; on y fabrique du charbon de bois ; on y mène paître le bétail.

Le jour du marché, on se rend en famille ou en groupe à la ville voisine pour y vendre quelques produits de la terre ou de son travail d'artisanat, pour échanger les nouvelles et les expériences, puis pour revenir avec quelques objets utiles qui ne sont pas fabriqués dans le village. A la croisée des chemins, croix, potales ou chapelles s'érigent. Elles permettent d'invoquer quotidiennement la protection des saints locaux ou témoignent d'un événement particulier.

La vie des campagnes se déroule essentiellement en autosubsistance : les paysans consomment ce qui reste du produit, parfois maigre, de leurs récoltes après le prélèvement des taxes et la commercialisation des éventuels surplus. L'économie dominante associe étroitement la culture des céréales panifiables - seule base consistante de la nourriture avant l'arrivée de la pomme de terre au 16<sup>e</sup> siècle - et l'élevage de quelques animaux domestiques, qui fournissent entre autres les engrais organiques. La viande, le lait et le beurre se vendent aux riches et sont produits à proximité des grandes villes car ils se conservent difficilement. L'organisation générale des campagnes se calque sur un même schéma de vie communautaire mais sa déclinaison en fonction de la fertilité des sols, elle-même liée à la nature du sous-sol et aux conditions de relief, se surimpose et renforce les différences régionales de l'habitat. Le paysage qui en résulte est, le plus souvent, celui de l'openfield\* où les champs sont ouverts et le bétail gardé par le berger collectif.

Cependant, à partir du 16<sup>e</sup> siècle, quelques régions s'individualisent : la plaine de l'Escaut, l'Avesnois et surtout le Pays de Herve, qui évoluent vers l'élevage et un paysage de petites prairies encloses par des haies, contenant les animaux et fournissant le bois, tandis que les fermes se dispersent pour la surveillance du bétail.

Les paysages ouverts de l'openfield sont dominants en Wallonie mais présentent des aspects variés selon les régions. Autour des habitations, souvent dans un enclos à l'abri du grappillage, quelques légumes, plantes utiles et arbres fruitiers sont plantés. Puis viennent les champs qui sont répartis autour du village en systèmes de trois blocs, les soles. Les prairies permanentes, naturelles, sont confinées aux fonds humides des vallées et les bois occupent les terres périphériques, les pentes trop fortes ou les sols médiocres.

Quand ces conditions défavorables prédominent, comme en Ardenne, on pratique l'essartage\* qui permet de cultiver pendant un an ou deux des parcelles de bois défrichées. En outre, la rotation est plus longue et de vastes étendues sont couvertes de landes buissonneuses à genêts. Ces incultes, ainsi que les landes à bruyères sur les sables du bas-plateau brabançon ou les pelouses calcaires rases en Calestienne, sont parcourus par les troupeaux de moutons et de chèvres dont l'appétit empêche le développement des plantules d'arbres et favorise l'apparition d'une flore particulière, encore visible de nos jours dans certains sites préservés. Là où elle subsiste, la forêt forme la couronne la plus éloignée du village et fournit le bois pour construire les habitations, fabriquer les outils, cuire et se chauffer. Utilisée dans certaines régions pour produire de l'écorce à tan et du charbon de bois, la forêt est alors soumise à d'intenses pressions et se transforme en maints endroits en taillis simples. Le rythme d'exploitation de ces taillis est parfois tel que la repousse devient difficile. Face à toutes ces demandes, la forêt devient l'objet de nombreux conflits d'usage.

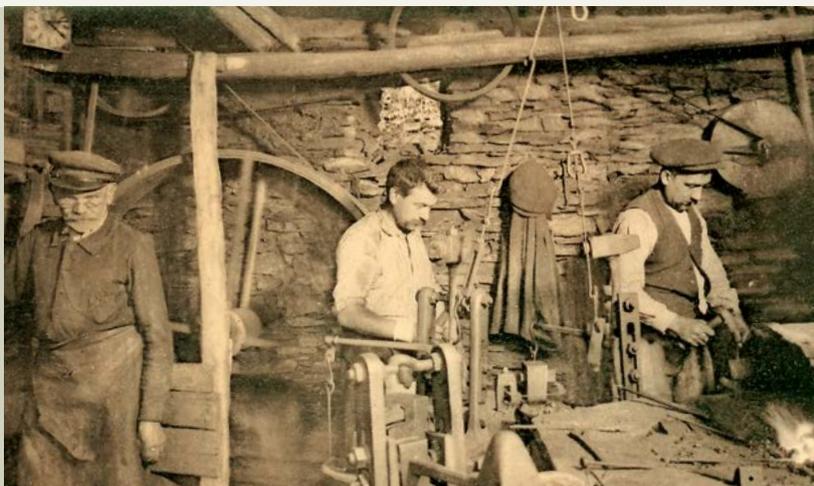
## Des activités multiples qui occupent l'espace de manière différenciée

Le travail dans la forêt occupe aussi beaucoup de monde. C'est notamment sur ses lisières que s'établissent de petites forges, localisées sur les cours d'eau (pour l'énergie), à proximité des minerais extraits du sous-sol et des forêts qui assurent la production de charbon de bois. Disséminée surtout dans les vallées du sud de la Meuse, cette métallurgie utilise une main-d'œuvre spécialisée et abondante. On peut identifier des métiers comme bûcheron, charbonnier et transporteur. En Entre-Sambre-et-Meuse, en Ardenne et en Lorraine, où les gisements ferreux sont importants et facilement accessibles, les maîtres de forges deviennent des personnages importants et leur richesse marque l'aspect des villages.

Dans les campagnes, une grande variété de métiers, certains devenant même des spécialités régionales, sont ainsi exercés, parfois dans l'habitation même pendant les périodes creuses de travail des champs : l'homme fabrique des clous ou des sabots, sa femme file et tisse la laine. A proximité d'un centre urbain, cette activité peut fournir des revenus complémentaires appréciables. Elle fixe parfois aussi l'établissement de premières fabriques en pleine campagne. Il ne subsiste à l'heure actuelle pas de traces de ces établissements, que l'on imagine aujourd'hui difficilement en de tels lieux.

Source : coll. privée.

Une clouterie à Bohan-sur-Semois.  
Les habitants du village pratiquaient la culture du tabac l'été et la clouterie l'hiver.



## Des témoignages monumentaux

Murs d'enceinte et beffrois, abbayes, églises et châteaux, souvent d'abord un simple donjon carré, sont les premiers bâtiments construits en matériaux durs. Pour cette raison, ils sont aussi les plus anciens témoignages bâtis visibles, bien que généralement fortement remaniés ou reconstruits. Les châteaux de toutes tailles, situés en plaine\* ou perchés sur des éperons rocheux maintenus dénudés pour surveiller l'approche d'ennemis, sont progressivement transformés pour plus de confort mais gardent leur aspect défensif jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, avec souvent une ferme accolée, également défendue par des tours. Ces châteaux seront ensuite aménagés en résidences avec un jardin ou un parc, espace clos où la nature est aménagée pour le plaisir des sens et où seront peut-être créées des perspectives pour conduire le regard vers quelque portion du paysage environnant.

Bien qu'encore nombreux et parfois bien visibles dans nos paysages, beaucoup de châteaux ont disparu, ruinés par les batailles et les incendies. Certains ont aussi été démantelés sous le règne de Louis XIV ou détruits en même temps qu'un grand nombre d'abbayes par les révolutionnaires de la fin de l'Ancien Régime.

## L'habitat paysan, éphémère jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle !

Les familles paysannes, qui constituent la majorité de la population, vivent avec leur bétail, si elles en possèdent, dans de petites maisons basses généralement non jointives, d'abord composées d'une seule cellule, divisée en plusieurs parties, et fabriquées avec des matériaux trouvés sur place, faciles à travailler. Généralement, les murs sont composés d'une ossature en bois, sur un soubassement de pierre, remplie de panneaux de torchis, selon la technique de construction dite à colombage. Le toit est en chaume.

Très progressivement, au fil des siècles et des générations, en fonction des nécessités d'une vie basée sur le travail agricole et soumise aux contraintes de la collectivité, cet habitat précaire est amélioré, agrandi, transformé. Longtemps médiocres, les revenus de la population ne permettent la solidification et l'usage de la pierre (ou de la brique) que tardivement : la plupart des anciennes fermes qui constituent le noyau de nos villages actuels remontent parfois au 17<sup>e</sup> et surtout au 18<sup>e</sup> voire même au 19<sup>e</sup> siècle, selon les régions.



*Photo : C. Puttemans, collection Société royale belge de Géographie.*

En 1900, à Houyet, quelques habitations et petites fermes montrent encore leurs murs en colombages et leurs toitures en paille couronnées d'un faite terreux.

## Des caractéristiques sous-régionales bien marquées

En Wallonie, les caractéristiques de cet habitat rural sont bien différenciées d'une région à l'autre, tant au niveau des matériaux locaux utilisés que de la forme et de l'organisation des bâtiments (ainsi que du mode de groupement des maisons), ce qui participe à la production de paysages régionaux très typés. Les différences de matériaux et de tonalités reflètent en grande partie la variété des roches du sous-sol, remarquable à l'échelle de ce petit territoire.

Au nord, l'habitat est plus généralement en briques car l'épaisse couverture de limon fertile limite l'accès au socle rocheux à quelques vallées principales. L'extraction de la terre à brique forme des cavités dans le sol, dont l'existence est encore souvent trahie par la présence de bosquets enfoncés. Du côté de Tournai et au sud de la Meuse dans les moyens et hauts plateaux\* au relief entaillé de nombreuses vallées, la roche affleure facilement. Différentes sortes de pierres, surtout des calcaires et des grès de composition et de couleurs variées, mais aussi des schistes\*, sont extraites dans des petites carrières taillées à flanc du coteau le plus proche des villages, aujourd'hui masquées par la végétation.

En Ardenne, les phyllades, schistes noirs faciles à travailler, fournissent des ardoises de toiture. Dans les autres régions, les toits sont généralement couverts de tuiles.



Placenoit



Romedenne

Les matériaux de construction utilisés pour l'architecture traditionnelle se perçoivent bien dans les silhouettes villageoises. A Placenoit (Lasne) l'église en pierre se distingue des habitations aux toits de tuiles rouges et aux murs de briques souvent blanchis. A Romedenne (Philippeville), c'est le gris qui domine aujourd'hui, plus clair pour les murs en pierre calcaire et plus foncé pour les toitures en tuiles ou en ardoises.

## Les chaussées thérésiennes, améliorations relativement récentes des voiries

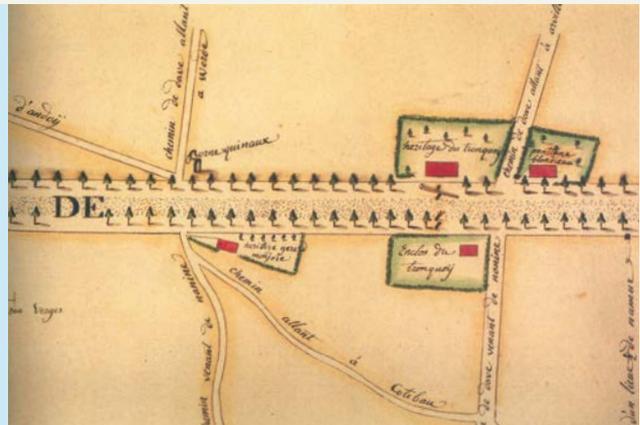
Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'organisation du territoire est nettement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Le territoire est morcelé en nombreuses seigneuries qui dépendent, selon des règles complexes et multiples, de seigneurs plus puissants. Au gré des guerres mais aussi des mariages et des successions qui jalonnent l'histoire, les limites territoriales ne cessent de se déplacer. Taxes différentes, interdictions de vente sur certains marchés et nécessité de protéger un passage sont quelques exemples de facteurs qui justifient que des rassemblements se créent, se développent ou déclinent.

Entre ces territoires, les trajets sont lents et pénibles sur des voies difficilement carrossables en toute saison. Cette situation est encore courante au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, ce qui peut priver une région de débouchés importants. Dès lors, le pouvoir autrichien (sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse) décide d'améliorer les liaisons terrestres par la construction de larges routes rectilignes et bordées d'arbres, empierrées ou pavées. Ces chaussées, parfois encore bien visibles ou dont le tracé se retrouve partiellement dans des routes actuelles, portent souvent le nom de la ville où elles mènent. Elles fixent parfois de nouveaux établissements. Et, dès le 19<sup>e</sup> siècle, elles servent fréquemment d'ancrage aux populations devenues plus nombreuses qui vont habiter hors des noyaux denses des villages tandis que les villes commencent à déborder de leur enceinte.

Source: M. Watelet, *Terrain des Ingénieurs, Patrimoine cartographique de Wallonie (1995)*, MET et Racine. Archives de l'Etat à Namur, Cartes et plans, n° 220. Photo: M. Watelet.

Les chaussées construites sous l'ère autrichienne (près de 3 000 kilomètres), généralement empierrées ou pavées, étaient robustes, praticables toute l'année et donc d'un grand intérêt commercial.

Détail du Plan de la chaussée de Namur à Luxembourg, daté de 1788, aux alentours du lieu-dit Quinaux et du croisement avec les chemins de Naninne et Wierde. On reconnaît bien la figuration du pavage, une barrière pour le péage ainsi que les alignements d'arbres. La production de ces derniers n'était pas négligeable, à cette époque de défrichements intensifs et de hausse du prix de bois. Les voyageurs et les étrangers admiraient l'effet dans le paysage des plantations de ces routes royales.



## Un tournant : le développement de l'industrie

Le 19<sup>e</sup> siècle marque le début de grands changements de société qui se traduisent de manière forte dans certains paysages. Les premiers facteurs à l'origine de ces transformations sont liés à l'émergence d'une économie dont le moteur n'est plus le revenu de la terre mais celui de l'industrie, essentiellement wallonne. Le processus est soutenu par les investissements en capital de la bourgeoisie et du jeune Etat belge qui poursuit les grands travaux hollandais d'aménagement de voies navigables et entreprend très tôt la construction d'un réseau dense de voies ferrées. La nouvelle industrie wallonne, basée sur l'utilisation de la machine à vapeur et du charbon dit « de terre », concentre la fabrication des textiles et d'autres produits manufacturés dans les villes et celle du fer et du métal dans les bassins charbonniers. Les besoins en bois évoluent, le charbon ayant remplacé le charbon de bois, alors que les industries et surtout les charbonnages nécessitent du bois d'œuvre. On assiste dès lors à une reconversion progressive du taillis vers la futaie ainsi qu'à un début de replantation.

## L'industrie et les changements qu'elle implique dans la société marquent profondément les paysages

Les agglomérations industrielles et urbaines de Charleroi et du Centre prennent naissance à cette époque, tandis que les villes anciennes de Liège et Verviers se développent à l'est. Le travail des mines et des usines appelle une abondante main-d'oeuvre qui vient s'installer à côté des lieux d'extraction et des fabriques pour limiter les déplacements à pied parce que les journées de travail sont longues. Une nouvelle classe sociale aux conditions d'existence pénibles apparaît, celle du prolétariat, des ouvriers qui travaillent, sous la direction d'ingénieurs, pour de riches patrons d'industries.



Source : coll. privée.

L'impact de l'industrie sur les paysages a inspiré divers artistes dont les peintres. Ici, tableau de P. Paulus dans la région de Charleroi, « L'écluse de Pont-de-Loup », vers 1928.

Des agglomérations se forment, par croissance rapide d'un habitat ouvrier, alignements de baraques précaires ou de petites maisons en brique, souvent identiques et regroupées dans des corons\* ou des cités sociales (20<sup>e</sup> siècle). Elles sont imbriquées dans le tissu bruyant des usines et des fabriques, signalées au loin par de hautes cheminées crachant des nuages de fumées, voire des flammes. Les déchets sidérurgiques\* forment les « crassiers », tandis que les déchets miniers sont accumulés et forment des collines noires de plus en plus hautes, les terrils\*.

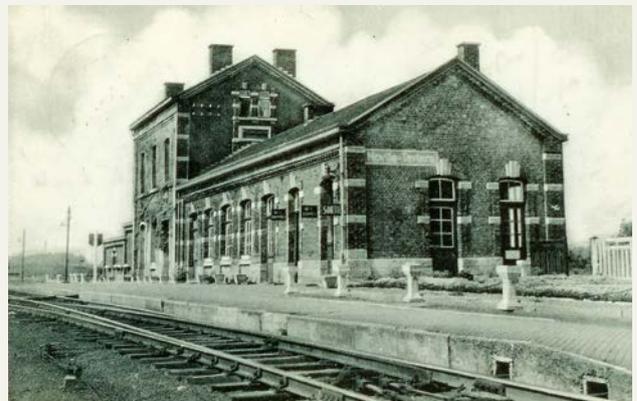
Au 19<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie s'installe en périphérie de la ville dans ce qui deviendra la banlieue\* résidentielle. Les classes aisées s'éloignent ainsi des nuisances pour habiter de belles résidences dans des quartiers protégés. Ce mouvement va s'accroître avec l'apparition, au début du 20<sup>e</sup> siècle, des premières automobiles, qui facilitent les déplacements.

Les changements qui marquent les villes et leur banlieue proche ne sont pas sans conséquences sur la vie dans les campagnes. Les progrès techniques vont permettre de mécaniser aussi le travail dans les champs, ce qui augmente le rendement des cultures qui se sont diversifiées, et soutient l'alimentation des régions industrielles, tout en nécessitant moins de bras. La plupart des petits établissements isolés disparaissent : moulins à grains et à huile, à vent et à eau, forges, tanneries, fabriques ainsi que l'artisanat du métal, du bois et du textile qui complétait le revenu des paysans. Ceux-ci sont contraints de quitter les campagnes pour chercher du travail ailleurs. C'est le déclin de la société paysanne et le début de l'exode rural qui va progressivement vider les villages de leurs habitants.

## Une empreinte forte du réseau ferré, mais aussi d'autres grands ouvrages

Ce mouvement global de la fin du 19<sup>e</sup> au milieu du 20<sup>e</sup> siècle est cependant plus limité dans les campagnes proches des agglomérations grâce au réseau ferré qui les sillonne, ainsi qu'aux conditions de transport avantageuses que procure l'abonnement ouvrier, ce qui permet aux ouvriers d'entretenir un petit bout de terre et quelques animaux et ainsi d'améliorer leurs conditions d'existence. Autour des gares, de nouveaux quartiers sont construits aux caractéristiques plus urbaines avec des bâtiments jointifs, plus en hauteur, en briques industrielles.

Le temps des vicinaux (communément appelés trams) n'a duré que quelques décennies mais leur souvenir se marque parfois par une levée de terre qui barre l'horizon de la campagne ou par le tracé plat et rectiligne d'un étroit chemin, parfois recyclé en RAVeL\* ou en sentier forestier. Les marques du «grand» chemin de fer sont plus durables. Souvent confinées au fond des vallées principales, les voies franchissent les obstacles du relief par un tracé allongé pour minimiser la pente, par le creusement de tunnels ou par la construction de ponts ou viaducs enjambant les vallées. Ces ouvrages, ainsi que les nouveaux bâtiments industriels, dont l'architecture s'affirme et se démarque du cadre voisin, impressionnent et sont l'objet de fierté comme le montrent les lithographies et les premières photographies.



Source: coll. privée.

Dès avant le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la plupart des villages wallons étaient desservis par le réseau ferré et disposaient d'une gare. Ici, une gare commune à deux villages de Hesbaye, Tavieres et Noville-sur-Mehaigne.

## Les premières marques du tourisme

A l'image des nobles qui se retrouvaient au cours des siècles précédents pour «prendre les eaux» à la station thermale de Spa, les classes aisées qui peuvent se payer des voyages en train ou en automobile partent se distraire et admirer tant les marques de la modernité (ouvrages d'art...) que les beautés de la nature. Découvrir des panoramas, des lieux pittoresques, des fonds de vallées rocheuses, la vie quotidienne rurale toujours rythmée par la succession des saisons ou encore des châteaux ruinés devient une activité prisée. Des hôtels et pensions accueillent ces voyageurs fortunés, particulièrement dans la vallée de la Haute Meuse où de nombreuses résidences de villégiature s'implantent sur les berges du fleuve.



Source: coll. privée. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

A Remouchamps, l'hôtel des étrangers témoigne de l'époque (fin du 19<sup>e</sup> siècle) de la conquête des vallées ardennaises par le tourisme. Il est encore, à l'heure actuelle, exploité par la même famille.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les bourgeois plus modestes pourront les imiter grâce à la mise en circulation de trains spéciaux, les « trains de plaisir », qui les emmènent à la mer ou en Ardenne, le temps d'un dimanche ou d'un 15 août avant que les premiers congés payés, accordés dans l'entre-deux-guerres, ne popularisent cette forme de tourisme.

## De nouveaux boisements apparaissent

Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'économie agraire est brusquement propulsée hors du cadre local, quand arrivent de grandes quantités de blé, moins cher, importé d'Amérique. Dans la couronne céréalière proche du village, les cultures sont progressivement remplacées par des prairies artificielles où le bétail est retenu par des clôtures. Des changements paysagers bien perceptibles vont aussi concerner les incultes et les vastes étendues de landes. Une loi est promulguée en 1847 qui impose la mise en valeur des incultes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette loi. Parmi eux, on peut citer les mines qui ont besoin de bois de qualité particulière (bien droit et de diamètre régulier) pour la consolidation des galeries, ainsi que la volonté d'augmenter la productivité des terres en les privatisant. Malgré la résistance des plus démunis attachés à ces biens communs, les actions de mise en valeur ne tardent pas : on y effectue des plantations forestières à croissance rapide, fournissant un bois de mine de qualité. Les forêts feuillues sont toujours très sollicitées, cette fois pour fournir des traverses de chemin de fer ou du bois d'oeuvre. La plantation de grands blocs de résineux modifie les paysages. Tandis que les feuillus se transforment au rythme des saisons, la masse sombre des résineux présente un aspect constant et ferme le paysage autour de nombreux villages.



Les plantations de résineux présentent des masses sombres et des lisières abruptes qui tranchent dans les paysages. Vue du plateau de Bastogne, depuis la nationale N84.

# Des années mille neuf cent cinquante à nos jours

Les importants changements amorcés dès la fin du 19<sup>e</sup> se poursuivent et s'accroissent durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle : développement de l'industrialisation, déplacement de la main-d'œuvre vers les industries et les villes, boisement des terres marginales, timide percée de la mécanisation...

Néanmoins, ces changements ne modifient pas encore significativement les paysages, qui restent globalement assez semblables à ceux du siècle précédent, bien que dans les régions industrielles (particulièrement le long du sillon Sambre-Meuse), l'extension de l'habitat ouvrier du type coron modifie certains paysages et bien que les mutations de l'agriculture voient l'élevage augmenter dans plusieurs régions, au détriment des grandes cultures.

## Les mutations rapides de la société après la Deuxième Guerre mondiale

C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que les paysages wallons connaissent des bouleversements profonds. L'essor économique qui accompagne la reconstruction d'après-guerre change profondément la vie en Europe y compris en Wallonie. Les changements les plus visibles sont probablement ceux qui ont affecté les paysages ruraux, majoritaires à l'époque. Si l'entre-deux-guerres avait vu la lente mise en place des changements dans la structure des terres et des exploitations, l'immédiat après-guerre voit s'accroître toutes ces mutations : mécanisation et motorisation de l'agriculture, avec comme conséquence un accroissement important des rendements et des surfaces cultivées par une seule personne. La main-d'œuvre ainsi libérée trouve aisément du travail dans les industries, encore en pleine activité. Mais la mécanisation de l'agriculture et la baisse importante des besoins en main-d'œuvre qu'elle génère vont avoir également un effet sur la taille des exploitations : les terres délaissées viennent le plus souvent accroître la superficie des exploitations encore en fonctionnement et favorisent l'augmentation de la surface unitaire des parcelles.

Un moteur essentiel de ces changements rapides est l'instauration, par la Communauté européenne, de la Politique Agricole Commune (PAC) dont l'objectif est de garantir la sécurité des approvisionnements, d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs et d'offrir aux consommateurs des produits à des prix raisonnables.

Dans cette logique, l'Europe encourage les agriculteurs à produire beaucoup et donc à intensifier leur production.

Les effets négatifs de la PAC ne tardent pas à se faire sentir : excédents, pollution des sols et des eaux et modifications profondes de la structure des exploitations. Ces modifications se traduisent dans le paysage : la taille des parcelles augmente, les productions s'uniformisent et on supprime les éléments boisés, peu compatibles avec l'usage des tracteurs et autres machines de grande taille. En outre, de nombreux bâtiments de ferme abandonnés perdent leur fonction première et sont soit démolis, soit réaffectés à d'autres usages, avec plus ou moins de bonheur. Dès 1956, la loi sur le remembrement des biens ruraux participe à ce mouvement, en favorisant la constitution de grandes parcelles et l'arrachage des haies et autres alignements de saules têtards, mais aussi en permettant des travaux tels que le drainage des terres et l'amélioration des chemins ruraux.

L'autre élément majeur dans les changements importants qui ont affecté notre territoire est l'essor progressif de l'automobile et l'amélioration continue du réseau routier et autoroutier. Cette combinaison va permettre à une proportion non négligeable de ménages de quitter les villes denses pour s'établir à leurs périphéries, développant ainsi les banlieues.



L'extension du réseau des voies de communication induit des perceptions différentes des paysages. Si le réseau local offre souvent des perspectives sur les paysages, les autoroutes, en déblais et souvent bordées de rideaux boisés, offrent moins d'échappées visuelles.

## Périurbanisation\* et uniformisation

Pour répondre à la demande en logement des ménages qui désirent quitter la ville, les entrepreneurs cherchent à construire vite et pas cher : pour ce faire, ils diminuent leurs coûts de production, en groupant leurs achats et en étendant leur territoire d'action. C'est ainsi qu'on assiste, dans toute la Wallonie, à l'uniformisation progressive des matériaux et des gabarits. Cette banalisation de l'habitat se fait au détriment des identités architecturales locales : alors que dans le passé, les gens devaient construire avec les matériaux disponibles sur place, ce qui imprimait à chaque région une typicité architecturale, ces contraintes ayant disparu, on observe aujourd'hui que toutes les extensions de villages ont partout la même allure, que l'on se trouve dans le Tournaisis ou en Gaume.

Devant les besoins d'espaces nés de la croissance économique, les diverses fonctions liées aux activités humaines se trouvent désormais en concurrence pour le sol : industries, commerces, habitat, voies de communication, agriculture... C'est pour arriver à une répartition aussi judicieuse et équilibrée que possible que des réglementations en matière d'aménagement du territoire se mettent en place. Les années septante et quatre-vingts voient l'adoption progressive d'un outil puissant, le plan de secteur, qui détermine les affectations autorisées. Si cet outil a pu limiter certains excès, il a également conduit à la généralisation de l'habitat linéaire réparti le long des voies d'accès aux noyaux bâtis, avec pour conséquence la constitution, en certains endroits, d'un front continu de maisons entre deux villages voisins, et donc la fermeture des paysages. S'ajoutent à cela la banalisation des villages et la consommation croissante d'espace, car les néo-ruraux souscrivent majoritairement au modèle dominant en matière d'habitat : la maison quatre façades au milieu d'une parcelle.

A partir de 1974, la crise pétrolière se transforme en une crise économique qui va progressivement modifier la structure de l'emploi (perte d'emplois secondaires, hausse de l'emploi tertiaire). Les timides efforts d'économie d'énergie (les dimanches sans voiture!) ne se maintiendront guère et l'exode urbain se poursuit, étalant toujours plus les villes vers les banlieues proches et bien au-delà, s'appropriant l'espace rural par la transformation de bâtiments anciens, mais le plus souvent par la construction de lotissements peu ou pas intégrés aux noyaux bâtis qu'ils prolongent ou densifient.



Dans les campagnes, la demande de logement entraîne une banalisation de l'habitat au détriment des architectures locales.

## Une agriculture conditionnée par des pressions extérieures

Sur le plan de l'agriculture, les années quatre-vingts voient la mise en place d'une nouvelle série de changements. La PAC a tellement bien réussi que les excédents agricoles s'accumulent et que s'accroît la pollution des sols et des eaux due à l'usage intensif d'intrants\* chimiques. Dès lors, plusieurs réformes vont se succéder pour tenter d'enrayer ces deux mécanismes, surproduction et pollution. C'est l'arrivée des quotas, puis de la jachère et enfin des mesures agri-environnementales qui vont avoir un impact, mais limité, sur le paysage. Dans la foulée, les remboursements sont également remis en question : dès 1976, toute opération de remboursement se voit imposer un « plan d'évaluation des sites », basé sur des critères agricoles mais aussi écologiques et paysagers. L'introduction de cette mesure permettra de limiter les effets pervers déjà évoqués comme l'arrachage systématique des haies.

## Vers de nouvelles campagnes ?

Le repeuplement des campagnes par les urbains induit une forme de renaissance de nombreuses zones rurales. Mais cette renaissance ne va pas sans modifications profondes et la vie des campagnes ressemble par de nombreux aspects à celle de la ville. En effet, une part non négligeable des services et activités qui ne se trouvaient auparavant que dans les noyaux urbains s'installent ou se renforcent aujourd'hui dans les zones rurales : commerces, équipements de loisirs, jusqu'aux industries qui fuient les contraintes et les prix élevés de la ville. En outre, le développement récent des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet la création et le développement de nombreuses activités tertiaires en tous lieux, la contrainte de proximité étant de plus en plus annihilée par l'accès à Internet. Enfin, l'importance prise par les loisirs dans nos nouveaux modes de vie et le besoin « d'air pur » incitent de nombreux citoyens à passer une part importante de leur temps libre hors de la ville. Le développement du tourisme rural et de nature induit une activité parfois importante dans certaines régions. Ce développement pose à son tour des problèmes, car les citoyens ont généralement une vision passéiste et idyllique de la campagne. Leur imaginaire cultive l'image des campagnes telles qu'elles existaient au 19<sup>e</sup> siècle et la découverte d'un mode de vie proche du leur les perturbe lors de leurs séjours en milieu rural. Ce sont donc souvent des citoyens qui sont à la base de mouvements de conservation ou de restauration du patrimoine rural et notamment des paysages. Cependant, toutes les campagnes ne bénéficient pas du même renouveau, en raison notamment de leur situation géographique.

Le degré d'urbanisation des campagnes devient tel qu'il peut être à présent considéré comme le nouveau facteur de production des espaces ruraux. Sur cette base, certains géographes distinguent quatre grands types de campagnes nouvelles. Dans les *campagnes périurbaines*, on trouve des villas isolées au milieu de leur parcelle, formant tantôt des rubans le long des voiries, tantôt des lotissements. La résidence devient le trait dominant et l'activité de type rural (agriculture et sylviculture\*) devient rare et s'éloigne des villages. Les éléments typiquement ruraux du paysage subsistent çà et là, sous forme d'espaces interstitiels. Ce type de campagne se retrouve surtout à proximité des grandes agglomérations.

Dans les campagnes périurbaines, les activités agricoles s'éloignent des villages dont les abords sont désormais dévolus à la résidence sous la forme de lotissements.



Les *campagnes agricoles* marquent les derniers espaces de concentration de l'activité agricole. Elles se situent essentiellement sur le plateau limoneux, où se concentrent de grandes exploitations souvent orientées vers les grandes cultures céréalières et industrielles. L'activité agricole domine encore largement le paysage mais les exploitations agricoles sont fréquemment exclues du village, où la résidence gagne lentement du terrain, consacrant la dichotomie entre les logiques de productions qui gouvernent l'utilisation du sol et la fonction résidentielle qui oriente le développement de la vie villageoise.

Dans les *campagnes multifonctionnelles*, l'espace rural est encore marqué par la production agricole, en partage avec la fonction résidentielle qui marque de plus en plus les paysages. Les terres étant moins productives que sur le plateau limoneux, les exploitations ont dû revenir à une diversification des productions pour rester viables : productions spécialisées (cultures maraîchères, produits locaux, fromages, foie gras, fruits...) ou vente directe à une clientèle régionale soucieuse de qualité. Le caractère multifonctionnel de ces campagnes leur assure des paysages variés et attractifs dans le cadre d'un tourisme rural souhaité par les citadins en mal de contact avec des espaces plus naturels. La multiplicité des activités permet également l'implantation d'une population relativement jeune et dynamique, induisant un renouveau des activités dans les entités villageoises. Ce dynamisme implique également une hausse du prix du foncier et des coûts supportés par la collectivité.



Le déclin des activités agricoles a forcé les campagnes à diversifier leurs productions. Productions spécialisées, tourisme rural induisent un renouveau des activités villageoises... mais aussi une hausse du prix du foncier.

Enfin, les *campagnes fragilisées* se retrouvent dans des régions où les conditions de sol sont peu favorables aux exigences de la production moderne et où l'activité agricole est en déclin. Les espaces libérés sont alors souvent boisés avec des essences à croissance rapide, menant à une fermeture des paysages particulièrement visible dans certaines parties de l'Ardenne.

Après une dizaine de siècles de campagnes dominées d'abord uniquement par l'openfield, puis par le bocage dans certaines régions particulières, les grandes mutations de la production agricole associées à l'irruption des fonctions urbaines dans l'espace rural simplifient progressivement, depuis une cinquantaine d'années, la trame paysagère wallonne. Le patrimoine paysager ancien ne subsiste que comme une couche de fond, de moins en moins lisible et visible, d'une nouvelle campagne, profondément marquée par la vie de type urbain.

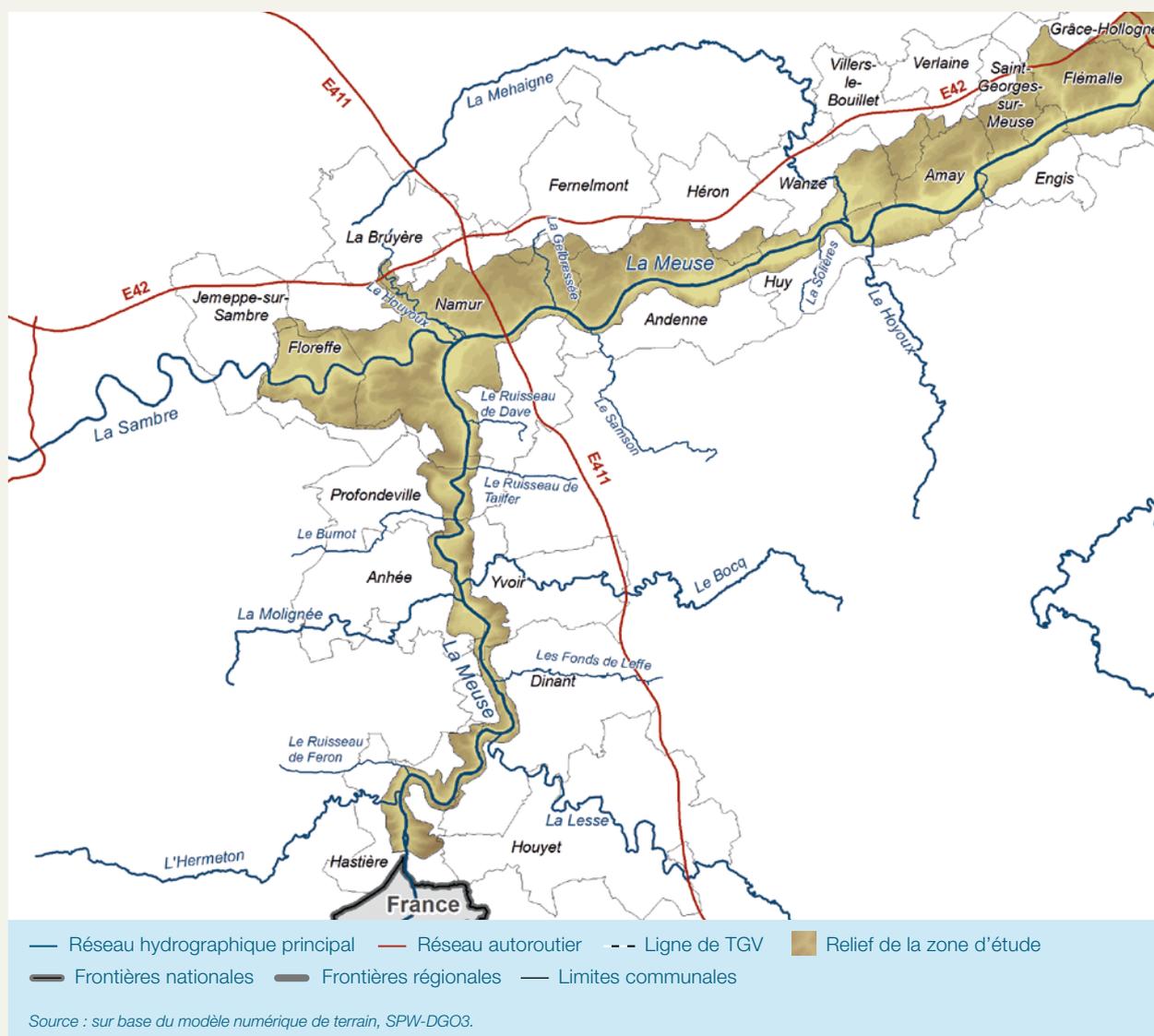


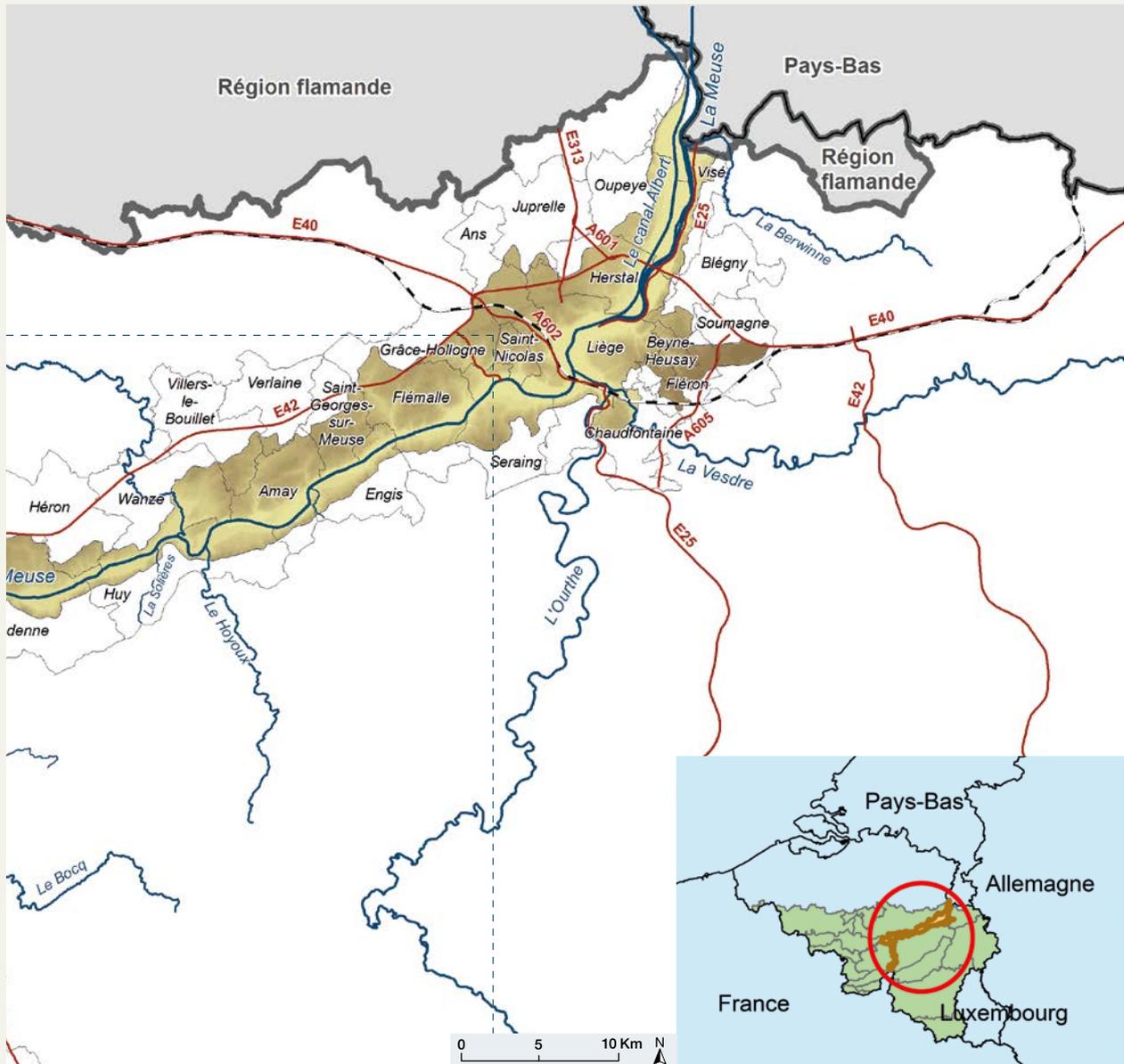
L'ensemble  
paysager de la  
Vallée de la Meuse

# La Vallée de la Meuse

## L'ensemble de la Vallée de la Meuse

L'ensemble paysager de la Vallée de la Meuse couvre la profonde tranchée creusée par le fleuve au travers du plateau condrusien en amont de Namur puis, de cette ville à la frontière néerlandaise, entre le plateau hesbignon et les plateaux condrusien et hervien. L'ensemble englobe également la partie aval de la vallée de la Sambre, de l'écluse de Mornimont à la confluence avec la Meuse. S'y rattachent aussi les bordures des plateaux adjacents, entaillées par les vallées encaissées des affluents sambro-mosans.

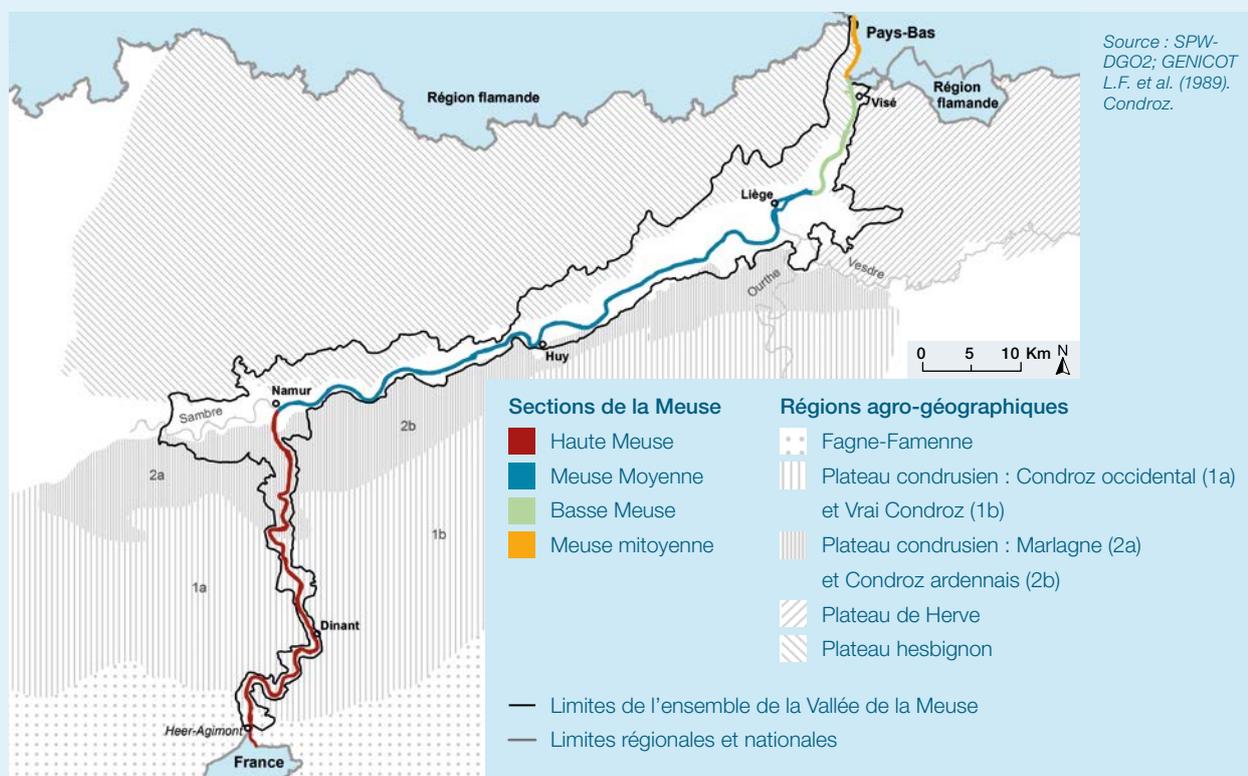




Les rétrécissements et les élargissements de la plaine alluviale, les redressements et les évaselements des versants rythment les perspectives paysagères de la vallée. En amont, la Haute Meuse est encadrée de massifs rocheux souvent spectaculaires et bordée d'un habitat de villégiature et résidentiel dispersé. A partir de Namur, les paysages sont davantage marqués par l'industrialisation et par une urbanisation qui se densifie autour de la capitale wallonne et, plus encore, à l'approche de l'agglomération liégeoise.

L'ensemble s'étend sur 561 km<sup>2</sup>, soit près de 3% de la superficie de la Wallonie. Il couvre les territoires de trente-cinq communes, dont une seule, celle de Saint-Nicolas, dans sa totalité.

## « Les » vallées de la Meuse, profondes bandes interstitielles entre unités géographiques



La Meuse traverse la Wallonie de la frontière française à celle des Pays-Bas, totalisant un parcours de 137 kilomètres. En termes de bassin versant, le tronçon wallon appartient à la Meuse Moyenne, comprise entre la ville française de Mézières et Liège, et à la Basse Meuse, comprise entre Liège et Mook aux Pays-Bas. La terminologie régionale, utilisée dans le présent ouvrage, divise le fleuve en *Haute*, *Moyenne* et *Basse Meuse*, sur base de caractéristiques techniques et hydrauliques, et en *Meuse mitoyenne* pour des raisons administratives.

La **HAUTE MEUSE** s'étend de la frontière française au pont de Jambes, à Namur. Après une courte traversée de la dépression de la Fagne-Famenne dans la zone transfrontalière Givet – Heer-Agimont, elle pénètre dans la bordure nord de la Fagne-Famenne puis entaille le plateau condrusien. En aval du pont de Heer, l'étranglement de sa vallée au travers de la bordure marque l'entrée dans l'ensemble paysager mosan. La tranchée de la vallée de la Haute Meuse, bien qu'elle ne soit pas individualisée en tant qu'unité géographique particulière, partage le plateau condrusien en sous-régions occidentales et orientales : le Condroz occidental et la Marlagne d'une part, le « Vrai » Condroz et le Condroz ardennais d'autre part (voir l'Atlas des Paysages de Wallonie n° 3, Le Plateau condrusien).

La **MEUSE MOYENNE** correspond à la section comprise entre le pont de Jambes et le pont-barrage de Monsin, en aval de Liège ; la **BASSE MEUSE** à celle qui s'étend ensuite jusqu'à la frontière néerlandaise. Leurs vallées constituent, avec celle de la Basse Sambre située à l'ouest de Namur, le sillon sambro-mosan, tranchée de démarcation entre le plateau hesbignon et les plateaux condrusien et du Pays de Herve.

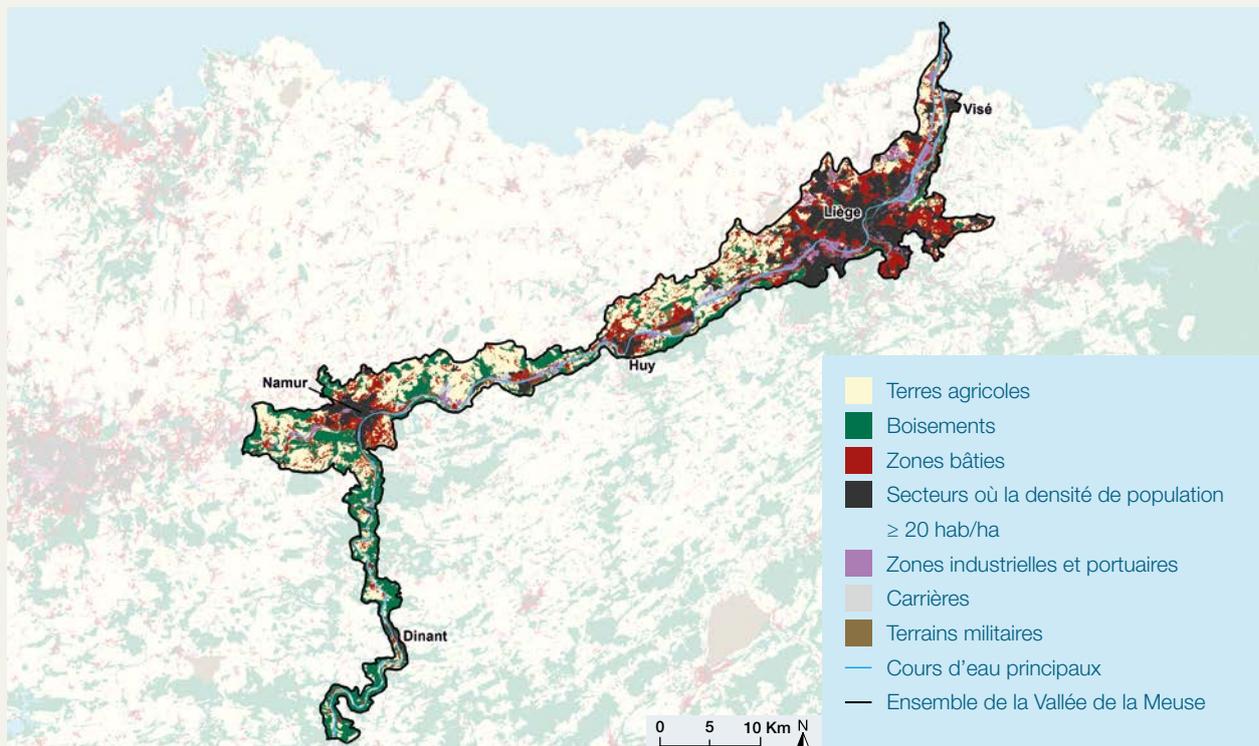
La **MEUSE MITOYENNE**, partagée entre la Belgique et les Pays-Bas, matérialise la frontière entre les deux pays, au nord de Visé.

## Un couloir de développement urbain, industriel et touristique

L'ensemble paysager de la Vallée de la Meuse couvre un territoire fortement peuplé : 640 000 habitants y résidaient en 2010, soit près de 20 % de la population wallonne. La densité de population y dépasse 1 000 habitants par kilomètre carré. La métropole liégeoise et la capitale régionale Namur, nées à la croisée de la voie fluviale et de routes menant aux plateaux, s'y développent, ainsi qu'une série de villes plus modestes telles que Dinant, Andenne, Huy et Visé.

Riche en matières premières et desservi par des voies hydrauliques de grand gabarit qui le mettent en communication avec les ports maritimes de Rotterdam et d'Anvers, le sillon sambro-mosan est un axe fortement industrialisé. Les vastes carrières accompagnées d'usines productrices de chaux et de ciment, constituent, avec les complexes sidérurgiques et métallurgiques du bassin liégeois, les éléments paysagers les plus marquants de cette industrialisation. Le développement industriel et le rôle exercé par les villes comme pôles d'activités tertiaires sont à l'origine de l'importante urbanisation du sillon, en particulier autour de Liège.

D'avantage épargnée par l'industrialisation, la Haute Meuse a conservé un aspect plus « naturel », avec de nombreuses îles et falaises rocheuses. Lieu de villégiature dès le 19<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne la présence des villas et propriétés mosanes, la vallée conserve une vocation touristique affirmée.



Source : Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

En Haute Meuse, les versants, boisés de manière quasi-continue, encadrent la vallée dans le fond de laquelle l'habitat, relativement diffus, se groupe en villages à chaque élargissement. L'urbanisation prend plus d'ampleur dans le sillon sambro-mosan, en particulier autour de Namur et surtout de Liège, qui est l'agglomération la plus peuplée de Wallonie. Les carrières, les industries et les zones portuaires se succèdent le long de la Sambre, de la Meuse Moyenne et de la Basse Meuse, complétées de zonings plus récents aux abords des principaux axes autoroutiers. Les terres agricoles s'étendent largement en bordure du plateau hesbignonnais et de celui de la Marlagne, au sud-ouest de Namur. Elles couvrent également les plaines alluviales lorsque les vallées s'élargissent, notamment dans la Basse Sambre et la Basse Meuse.

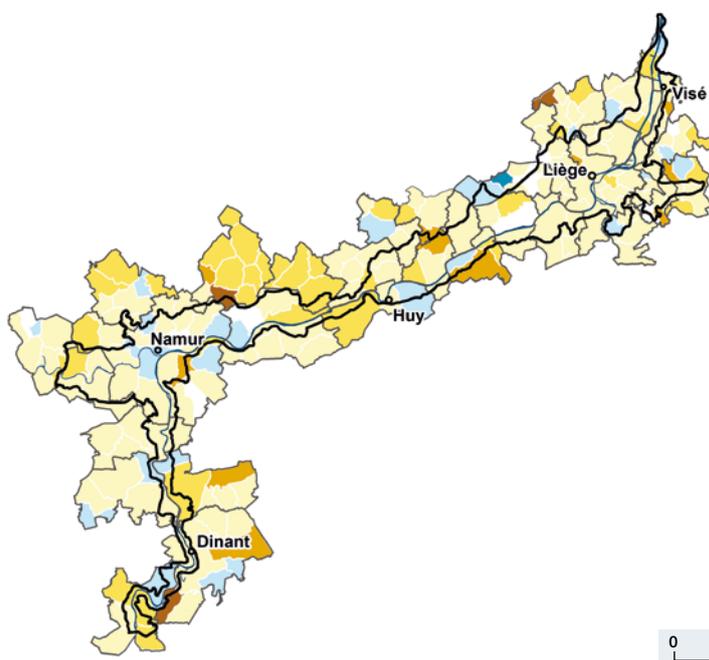


Le Projet de structure spatiale de la Wallonie met l'accent sur l'importance, pour les pôles qui s'y ancrent, des eurocorridors\* qui traversent l'ensemble mosan et le relient aux aires métropolitaines européennes. Les axes des voies de communication Lille – Liège, Bruxelles – Liège et Bruxelles – Luxembourg offrent aux pôles de Namur, Huy et Liège l'opportunité de développer des activités économiques en s'appuyant sur des caractéristiques et potentialités locales.

Namur pourrait par ailleurs tirer profit de son inscription dans une aire de coopération transrégionale avec Bruxelles (le « triangle wallon » dont les sommets sont Namur, la Région de Bruxelles-Capitale et Mons – Charleroi) afin de développer de nouvelles activités économiques, mais aussi de maîtriser les phénomènes de périurbanisation. De la même manière, Liège pourrait accroître son rôle, tant sur la zone qu'elle polarise que sur le plan transfrontalier, dans le contexte de l'aire de coopération transrégionale de Maastricht – Hasselt – Aachen – Liège (MHAL).

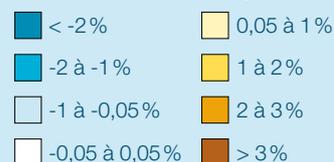
Enfin, la plupart des pôles inscrits dans l'ensemble de la Vallée de la Meuse ont un rôle à jouer sur le plan touristique du fait notamment de leurs caractéristiques culturelles et patrimoniales.

Source : extrait de la carte 17 « Projet de structure spatiale pour la Wallonie », in GOUVERNEMENT WALLON (1999). Schéma de Développement de l'Espace Régional\*.



### Évolution de la population 2005 - 2015

Croissance annuelle moyenne



Limites :

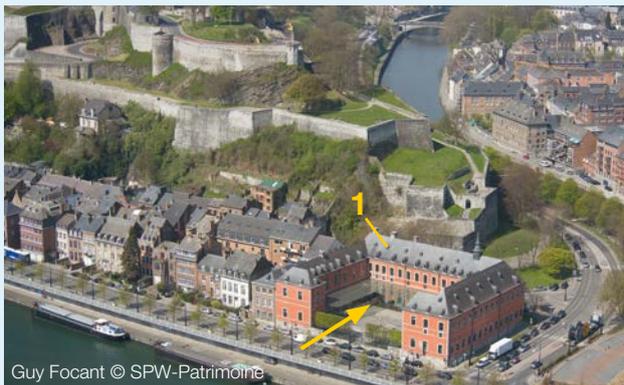
- de l'ensemble de la Vallée de la Meuse
- des communes
- des anciennes communes

Source : Statbel, 2006, 2016.

L'évolution, entre 2005 et 2015, de la population des anciennes communes est positive dans la plus grande partie de l'ensemble paysager. Dans le cas des villes et d'autres entités fortement urbanisées, la croissance est légère, voire localement négative à l'exemple de Namur. Elle est plus prononcée dans les espaces moins peuplés ayant accueilli de nouveaux lotissements résidentiels, généralement sur les bordures des plateaux.

## Namur, les grands traits d'une capitale

Namur est officiellement reconnue comme capitale de la Wallonie depuis 1986. Ce statut se marque au sein du paysage de différentes façons. Ainsi, les **FONCTIONS LÉGISLATIVES** et **EXÉCUTIVES** de la Wallonie sont principalement localisées dans des lieux symboliques avec une **RÉAPPROPRIATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN**.



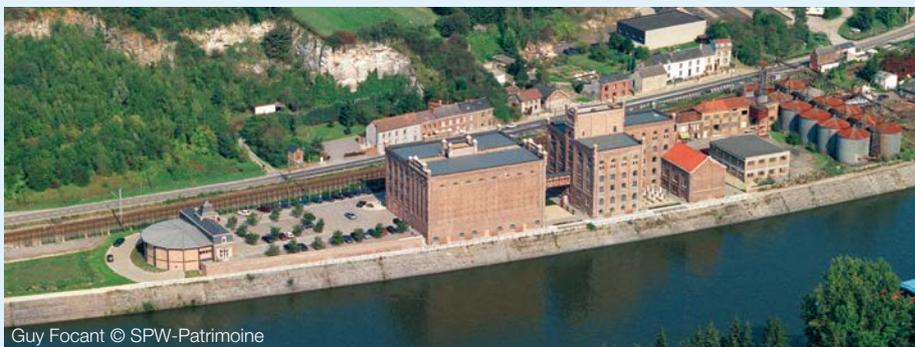
Guy Focant © SPW-Patrimoine



Guy Focant © SPW-Patrimoine

Le Parlement wallon est situé au lieu-dit Grognon dans un ancien hôpital devenu hospice, le Saint-Gilles (ci-dessus, à gauche – 1), dont les premières fondations datent du 13<sup>e</sup> siècle. Après des fouilles archéologiques et une restauration de plus de dix ans, le parti est pris d'intégrer la fonction – le parlement – dans les constructions existantes. Il en résulte un parlement à l'anglaise (ci-dessus, à droite) dans un bâtiment qui présente une fonctionnalité limitée. En 2001, une galerie vitrée (flèche) lui est adjointe le long des façades donnant sur la cour intérieure afin de faciliter la circulation entre les trois ailes.

L'Elysette, aussi dénommée par le passé Château Thibaut et Maison jamboise a été choisie comme siège de l'Exécutif de la Wallonie et inaugurée en 1991. Les travaux de restauration avec des matériaux naturels wallons, la construction d'un nouveau bâtiment de cinq niveaux à front de la rue de Mazy et l'aménagement du parc environnant prennent en compte l'impact paysager sur les rives de la Meuse.



Guy Focant © SPW-Patrimoine

Des cabinets ministériels occupent l'ancien couvent des Célestines dans le centre de Namur et les moulins de la Meuse – actuellement dits de Beez (ci-contre). Edifiés en 1901 dans un style éclectique qui rappelle l'architecture militaire, ces derniers ont été acquis en 1994, à l'occasion de l'année du patrimoine industriel, par le Gouvernement wallon pour y stocker ses archives. Outre le caractère patrimonial du site, son environnement naturel et sa position au carrefour des autoroutes E42 et E411 le rendent intéressant. Le projet initial comprend la réalisation d'un centre d'archives complet et d'un espace muséal. L'aménagement des abords est soigné notamment afin de diminuer la prégnance du stationnement et du chemin de fer voisin. En cours de travaux, il a été décidé d'ajouter un cabinet ministériel. Les moulins de Beez, inaugurés en 1998, accueillent de nombreuses manifestations dans l'auditorium.

Outre la restauration du bâti ancien, de **NOUVEAUX BÂTIMENTS** ont été construits afin d'accueillir les **FONCTIONS ADMINISTRATIVES**. Le souhait initial était d'inscrire les édifices administratifs dans le paysage urbain pour éviter de créer un effet « rue de la Loi ». Mais l'urgence politique visant à confirmer Namur de manière irréversible dans son rôle de capitale régionale a généré des constructions aux qualités architecturales modestes. Bon nombre des premiers bâtiments du Ministère de la Région Wallonne (MRW)<sup>1</sup>, en grande partie installés à Jambes, en sont une illustration. Le Ministère de l'équipement et des transports (MET)<sup>1</sup> a participé, avec la construction du CAMET (son centre administratif), au remodelage du quartier au nord de la « corbeille namuroise\* ». Il y avait là une volonté nette de marquer la présence de cette institution dans le paysage namurois.



Guy Focant © SPW-Patrimoine



Dès 1990, la décision est prise de construire à Namur, entre la gare et le boulevard du Nord, un bâtiment destiné aux 950 agents des services administratifs du MET. La réhabilitation du quartier, l'intégration du bâtiment au site ainsi que la volonté de recourir à une architecture contemporaine font partie des objectifs de départ. Il s'agit aussi de réorganiser les circulations ferroviaires et routières, de moderniser la gare en dissociant les trafics voyageurs et marchandises, d'offrir une gare de bus et de recréer un lien entre le centre-ville et le faubourg de Bomel – Heuvy – Herbatte.

Le CAMET (1 et 2) est inauguré en 2000 après plus de quatre ans de travaux. Il a nécessité la reconfiguration de la circulation : boulevard de contournement du centre-ville semi-enterré, création de deux ronds-points et traitement en voirie locale du boulevard du Nord. Une rue intérieure est créée et des œuvres d'art sont intégrées, comme la grille de Léon Wuidar sur la façade donnant sur le boulevard du Nord (3).

La plupart des organismes d'intérêt public et de la fonction consultative ne sont pas localisés à Namur. Ils sont répartis au sein des autres grandes villes wallonnes en raison d'un partage concerté des fonctions datant déjà des années 1970 : la culture à Mons, l'économie à Liège, le social à Charleroi, l'eau à Verviers et le politique à Namur.

Avec l'afflux de fonctionnaires, la tertiarisation (services, commerces et horeca) s'est poursuivie tant à Namur que dans la localité voisine de Jambes.

L'affirmation de Namur comme capitale régionale passe aussi par la mise en valeur touristique des lieux qui l'ont façonnée.

<sup>1</sup> Depuis 2008, ces deux ministères sont regroupés au sein du Service Public de Wallonie ou SPW.

Le réaménagement de bureaux en lien avec la prise en compte des performances énergétiques des bâtiments, les nouvelles technologies de l'information et l'accueil des nouvelles compétences régionales est en cours. Ils entraînent de nouveaux changements dans le paysage urbain.



Le bâtiment de bureaux abritant notamment la poste de Jambes (avenue Gouverneur Bovesse) a fait l'objet d'un concours visant à développer une rénovation exemplative dans le cadre d'une démarche de développement durable (économie d'énergie) tant au niveau du reconditionnement technique que de la réalisation d'une nouvelle enveloppe au bâtiment. L'esthétique de celle-ci a été particulièrement soignée tout comme la nouvelle toiture qui est perçue notamment depuis la citadelle.

### Histoire d'une naissance

La Wallonie a tardé à se définir une capitale au cours du lent processus de fédéralisation de la Belgique. Le rejet d'une centralisation excessive, l'ambivalence entre régionalisation et communautarisation ou encore la force des particularismes locaux, excluant de fait Bruxelles, Liège et Charleroi, expliquent cette situation.

De la fin du 19<sup>e</sup> au début du 20<sup>e</sup> siècle, Liège est souvent désignée comme capitale de la Wallonie par la presse et les divers mouvements wallons en raison de sa prépondérance économique. Mais après la Seconde Guerre mondiale, Namur accueille de plus en plus de réunions de militants wallons. La population se familiarise ainsi à l'idée que Namur est un lieu intéressant pour accueillir une fonction politique. La ville dispose d'atouts géographiques objectifs : localisée à la confluence de la Meuse et de la Sambre, elle unit les bassins hennuyers et liégeois et elle est au centre de l'axe nord-ouest/sud-est entre Bruxelles et Arlon. Depuis les années 1970, les assemblées intermédiaires – tant législatives qu'exécutives –, mises en place durant la réforme de l'État vers la régionalisation dans les années 1980, se tiennent tantôt à Namur tantôt à Bruxelles. Le statut de Namur comme capitale de la Wallonie est officiellement entériné par décret en 1986 et confirmé en 2010.

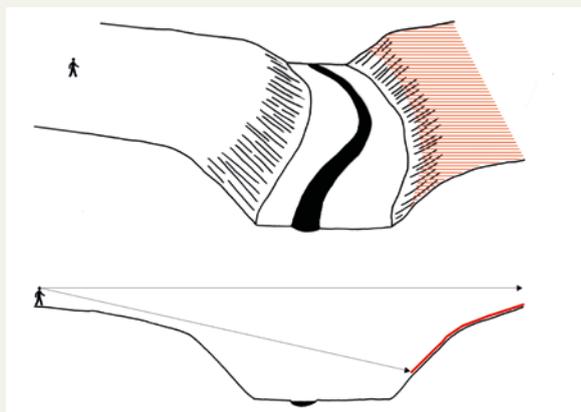


L'assemblée législative wallonne a occupé plusieurs bâtiments à Namur. De 1974 à 1977, le Conseil Régional Wallon « préparatoire », organe consultatif, a investi la Salle du conseil provincial au Palais provincial.

Par la suite, le Conseil Régional Wallon – le parlement wallon proprement dit – s'est installé successivement à l'hôtel Sofitel à Wépion (1980), à l'ancienne bourse de commerce (ci-contre, 1981 - 1998) et au Saint-Gilles (1998 - aujourd'hui).

## Des paysages de vallée fluviale, de la bordure des plateaux aux berges de la Meuse

La perception paysagère de la vallée mosane évolue à mesure qu'on s'en approche, qu'on parcourt sa plaine alluviale et qu'on longe les berges du fleuve.



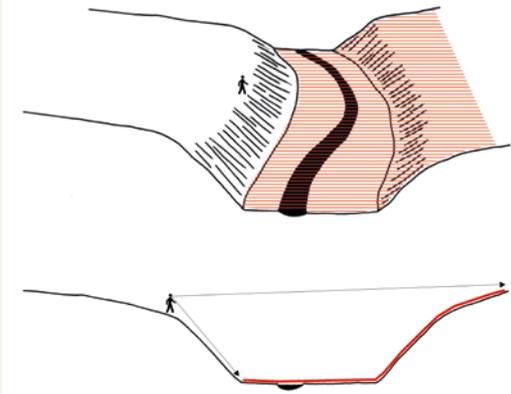
Depuis les **PLATEAUX**, les vues lointaines sur la vallée sont rares. Elles ne sont généralement offertes que depuis le plateau hesbignon, dont la bordure accueille en grande partie des étendues agricoles ouvertes. A cette distance, le versant opposé de la profonde tranchée se dessine en arrière-plan, bande sombre et indistincte.

En s'approchant de la vallée, les éléments occupant le versant apparaissent avec plus de netteté : masses boisées, affleurements rocheux, constructions, pylônes... De hautes tours, cheminées d'usine et autres éléments verticaux émergent parfois du fond, invisible, de la vallée.

*Illustration : E. Castiau.*



Depuis la bordure du plateau hesbignon, la profonde tranchée de la vallée de la Meuse Moyenne apparaît en arrière-plan, matérialisée par la couverture boisée foncée du versant opposé (flèche; lieu-dit La Tomboûr, Saint-Georges-sur-Meuse). L'uniformité est rompue par la présence d'une carrière où la roche est à nu (1, la carrière du Lion). Les trois hautes cheminées blanches de la centrale électrique des Awirs émergent du fond de la vallée où les bâtiments sont implantés (2).



Plus généralement, la vallée n'apparaît que depuis le HAUT DES VERSANTS, passées notamment les barrières visuelles des boisements qui couvrent une grande partie des bordures.

Cette position dominante dévoile les diverses composantes paysagères du fond de la vallée et du versant opposé. Elle permet d'en comprendre l'organisation spatiale : la structure de l'urbanisation, en particulier son étirement en fonction des contraintes du relief, l'implantation des sites industriels à proximité des voies d'eau et de chemin de fer, la présence d'édifices patrimoniaux entourés de leurs jardins...

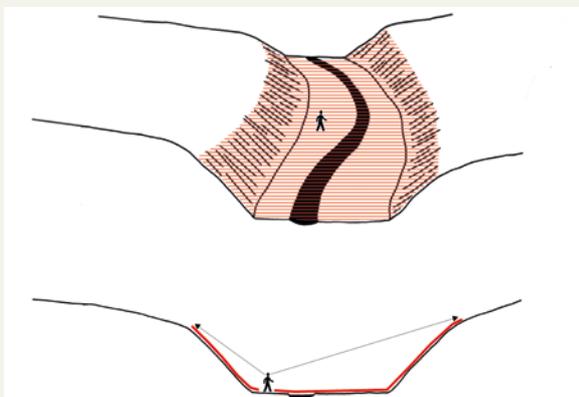
Illustration : E. Castiau.



Depuis une plateforme aménagée au sommet des hautes falaises de Freÿr (Dinant), les vues permettent d'apprécier le château de Freÿr, bordant la Haute Meuse, et ses jardins à la française (ci-dessus et ci-contre).

En Basse Meuse (ci-dessous, observée depuis le quartier de Cheratte-Hauteurs, Visé), les vues portent sur une vallée très large, empruntée par le fleuve (1) et par le canal Albert (2). De grandes infrastructures sidérurgiques (3) et une cimenterie (4) sont implantées en bordure de ce dernier. A l'arrière-plan, le versant peu pentu, à peine marqué, accueille des terres agricoles.





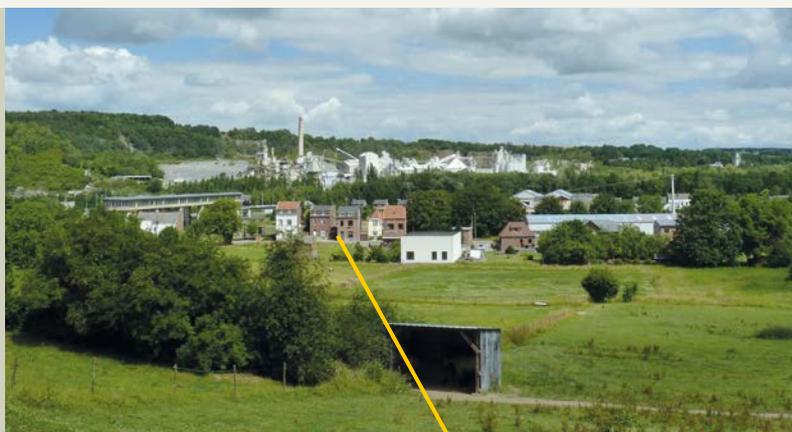
Dans le **FOND DE LA VALLÉE**, les perceptions paysagères sont très différentes de celles depuis les versants. Les vues y sont dominées par les versants lorsque la vallée est encaissée. Les perspectives sont souvent cloisonnées par la présence d'éléments bâtis ou végétaux que le relief plat de la plaine alluviale empêche de dominer.

Ce point de vue permet notamment d'entrer au cœur des paysages bâtis et d'en apprécier plus en détail l'agencement et les caractéristiques architecturales (voir pp. 55 et suivantes).

*Illustration : E. Castiau.*

A mesure que l'on descend dans la plaine alluviale, le versant opposé et les autres éléments paysagers de la vallée disparaissent derrière les constructions et la végétation (ci-contre et ci-dessous à droite, Andenne).

Lorsque la vallée est étroite et encaissée, les versants s'imposent par contre en toile de fond, malgré la présence du bâti (ci-dessous à gauche, Profondeville).



En **BORD DE FLEUVE**, la présence de l'étendue d'eau permet une ouverture dans le paysage. Depuis les ponts franchissant la Meuse, les perspectives offertes dans l'axe de la vallée se développent d'un versant à l'autre, en amont et en aval, et permettent d'apprécier le profil topographique local (largeur de la plaine alluviale, pente des versants). C'est toutefois depuis les berges que le paysage fluvial se découvre le plus fréquemment. Leurs aménagements, la présence d'îles ou d'infrastructures hydrauliques, le degré d'urbanisation ou de végétalisation de la rive opposée, le degré d'éloignement et d'encaissement du versant en arrière-plan... sont autant de facteurs dont l'interaction visuelle détermine des séquences paysagères variant tout au long du fleuve et d'une rive à l'autre. La couleur et l'agitation, plus ou moins importantes, de la surface de l'eau, liées à des facteurs météorologiques, au passage de bateaux ou encore à la proximité d'un barrage, jouent également un rôle paysager important.



La traversée des ouvrages d'art donne l'occasion d'appréhender le profil de la vallée, dans la perspective ouverte par la voie d'eau.

En aval du pont de Lustin à Profondeville, en Haute Meuse, la vallée présente un profil étroit et encaissé (ci-dessus, en haut). Une passerelle autoroutière a été aménagée en surplomb de la voie bordant la berge de rive gauche, dans le cadre d'un projet non abouti de mise à quatre bandes de la route de vallée.

En aval du pont de Visé, dans la Basse Meuse, le fleuve et la vallée sont beaucoup plus larges (ci-dessus, en bas). Le versant de rive gauche est à peine perceptible à l'horizon (flèche), en grande partie masqué par le bâti.



Le type d'aménagement des berges joue un rôle particulièrement important dans les paysages de bord de fleuve.

Longés de berges enherbées et ponctués d'arbres et arbustes, certains tronçons conservent un aspect « naturel », où la transition entre l'eau et la terre ferme est progressive (à gauche, Bas-Oha, Wanze).

D'autres tronçons sont bordés de parois en pierre ou en béton. Selon leur inclinaison, elles confèrent aux lieux un caractère canalisé plus ou moins prononcé. Lorsqu'elles sont inclinées, le développement d'une végétation herbacée entre les perrés\* adoucit la transition entre le plan d'eau et ses rives (au centre, Neffe, Dinant). Lorsqu'elles sont hautes et verticales, leur front minéralisé, gris, isole le cours d'eau de ses rives et en artificialise l'aspect (à droite, Wanhériffe, Andenne).



Des séquences paysagères contrastées se succèdent tout au long des berges de la Meuse, à un rythme parfois rapide comme ici à Wanze. Lorsqu'on se déplace d'amont en aval, le paysage naturel créé par l'écran boisé de l'île du Bosquet (à gauche) cède brusquement la place au paysage industriel de la sucrerie – qui, lorsqu'elle est en activité, en automne et au début de l'hiver, apporte une dimension olfactive forte au paysage – et d'une usine productrice d'agrocarburants (à droite).



L'aspect de la surface de l'eau participe pleinement à l'ambiance paysagère des lieux.

Lorsque la densité du trafic fluvial est faible, comme c'est souvent le cas en Haute Meuse, et en l'absence de vent et de pluie, le plan d'eau lisse présente un effet miroir (ci-dessus à gauche, les rochers de Noirmont, Dinant). Dans le sillon sambro-mosan en revanche, le passage fréquent des bateaux crée en surface des vaguelettes qui brouillent les reflets (ci-dessus à droite, Namèche, Andenne).

En aval des barrages, les remous provoqués par la chute d'eau animent localement le paysage aquatique, de manière visuelle et sonore (ci-contre, à hauteur du barrage de Rivière, Profondeville).





La couleur de l'eau, qui varie au gré des conditions météorologiques, donne au paysage des nuances bleutées lorsque le ciel est dégagé, grises et verdâtres par temps couvert (ci-dessus, la Meuse Moyenne en amont des carrières de Marche-les-Dames, à gauche à Marche-les-Dames, à droite à Mosanville, Namur).

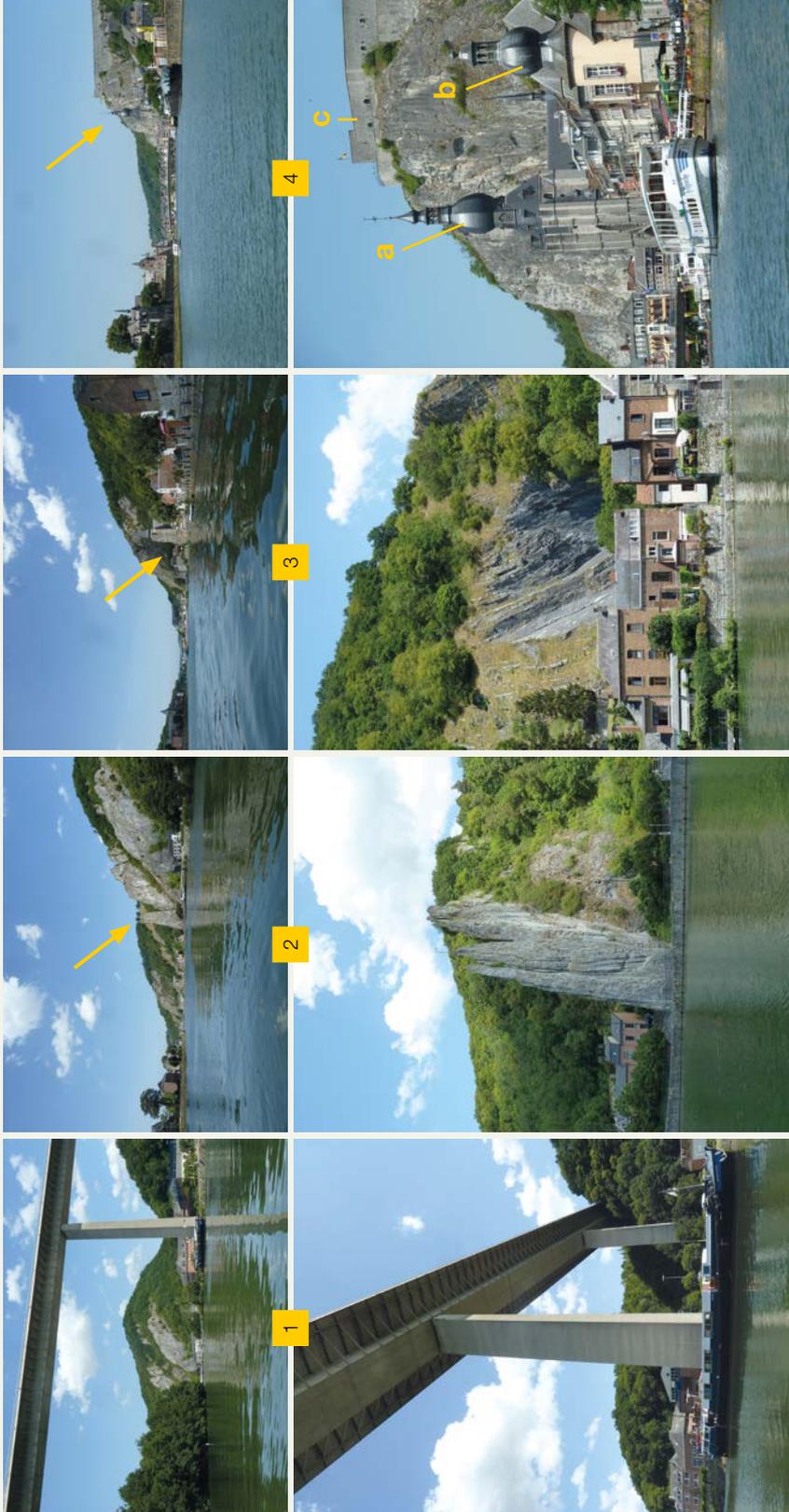
### La vallée au fil de l'eau

Proposées du printemps à l'automne par les acteurs touristiques au départ de Dinant, Namur, Huy et Liège, les excursions en bateau donnent l'occasion de découvrir les paysages de la vallée au fil de l'eau. Vus depuis le pont ou la terrasse des embarcations, les différents plans, constitués par les berges et les quais, le bâti ou la végétation qui les bordent et les versants plus ou moins prégnants, défilent au rythme régulier de progression du bateau. De telles croisières permettent également d'apprécier, dans l'axe du fleuve, l'évolution du profil topographique de la vallée tout au long du tronçon emprunté.



Accessibles depuis les principales villes mosanes (ci-contre, le quai Edouard Van Beneden à Liège), les bateaux touristiques sillonnent le fleuve à la belle saison : des petites embarcations électriques pilotables sans permis particulier jusqu'aux bateaux pouvant accueillir plusieurs centaines de passagers (ci-dessous à gauche, Dinant ; ci-dessous à droite, Liège).

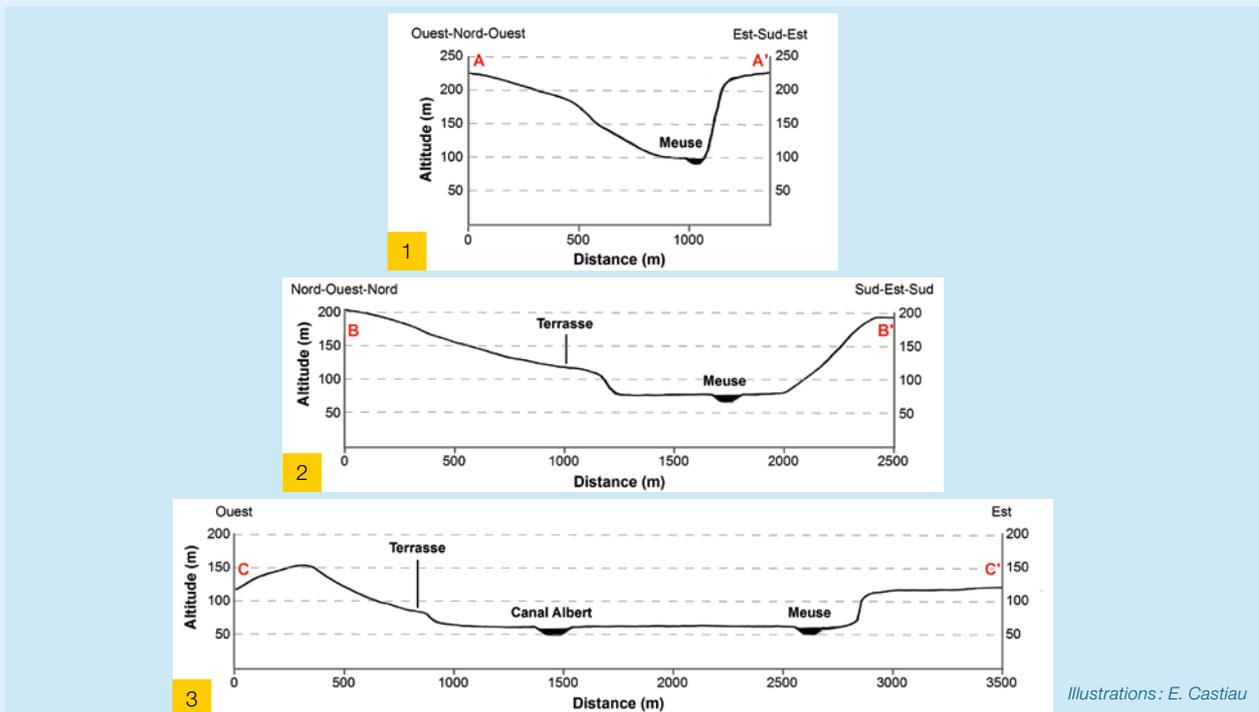




Les vues depuis le bateau permettent de percevoir les diverses facettes du paysage du fond de la vallée et son évolution « en continu », comme ci-dessus lors d'un trajet effectué sur la Haute Meuse, entre le viaduc Charlemagne et le centre-ville de Dinant. Plusieurs éléments naturels et bâtis caractéristiques se dévoilent de plus en plus nettement à mesure qu'on s'en approche : (1) le viaduc Charlemagne, haut de septante mètres, qui enjambe la vallée ; (2) la succession de massifs rocheux qui bordent la rive droite, parmi lesquels s'individualise l'aiguille du Rocher Bayard ; (3) le front continu des maisons modestes du faubourg des Rivages qui s'étire dans l'étroite plaine alluviale de la rive droite, au pied du versant abrupt ; (4) les bâtiments monumentaux qui permettent d'identifier la silhouette du centre-ville, tels que la collégiale (a), l'ancienne porte Saint-Martin (b) et la citadelle qui surplombe la cité (c).

## Une topographie dictée par la géologie

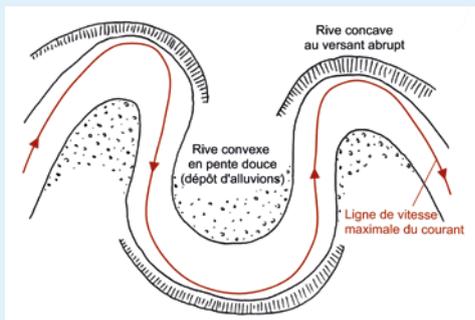
La nature géologique variée du sous-sol entaillé par la Meuse détermine le profil topographique de la vallée. La largeur de la plaine alluviale et la pente des versants changent au gré des formations rocheuses : des tronçons étroits et encaissés où affleurent les roches résistantes carbonatées (calcaires, dolomies) et gréseuses alternent avec des sections élargies et évasées lorsque dominent les schistes plus friables.



Les tronçons étroits et encaissés sont nombreux en Haute Meuse – en particulier en amont de Dinant où la plaine alluviale présente souvent une largeur inférieure à deux cents mètres (1, Waulsort – Falmignoul, Dinant; coupe A-A' sur la carte p. 46) – et dans la partie amont de la Meuse Moyenne. Ils sont caractérisés par une succession d'imposantes falaises rocheuses.

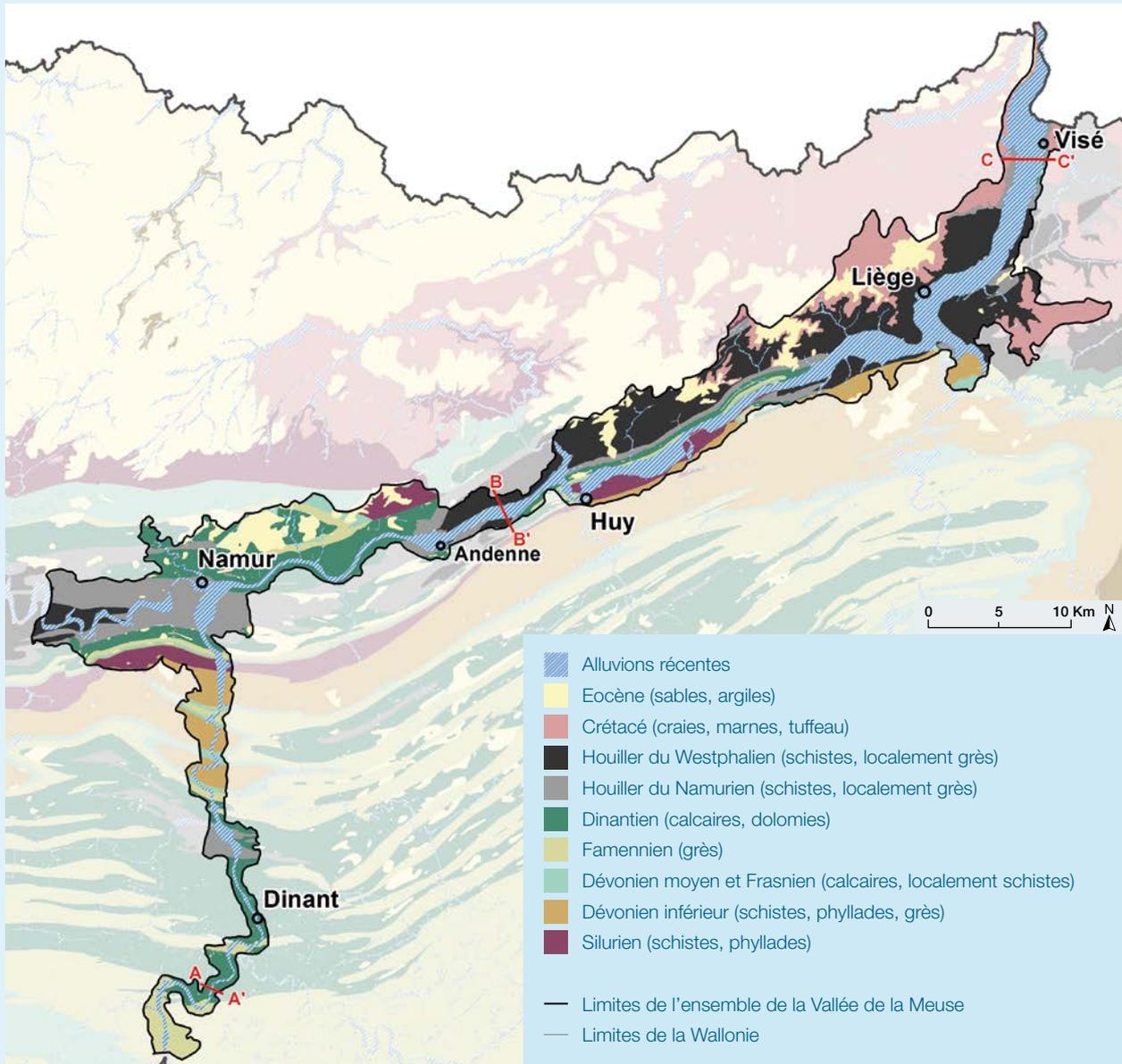
Les sections larges et évasées prédominent en aval d'Andenne (2, Bas-Oha, Wanze – Gives, Huy; coupe B-B' sur la carte p. 46) et davantage encore dans la Basse Meuse, où s'ouvre une plaine large de plus de deux kilomètres à hauteur de Visé (3, Haccourt, Oupeye – faubourg de Souvré, Visé; coupe C-C' sur la carte p. 46).

Les versants sont souvent étagés en replats plus ou moins larges. Il s'agit de terrasses alluviales, témoins de l'encaissement progressif du cours d'eau au cours du Cénozoïque\*, du fait soit du soulèvement du sol, soit de l'abaissement du niveau de la mer – phénomènes réguliers à cette époque –, soit encore de l'alternance de périodes de gel et de dégel lors des glaciations.



La dissymétrie du profil de la vallée, où s'opposent un versant en pente forte et un versant en pente plus faible, s'explique par la force de l'érosion exercée par le cours d'eau. L'action érosive est plus importante sur la rive concave ou externe, exposée aux courants les plus rapides, tandis que des dépôts d'alluvions se font sur la rive convexe ou interne, où la vitesse du courant est plus faible.

Illustration: E. Castiau



Source : sur base de la carte géologique de la Belgique 1/300 000.

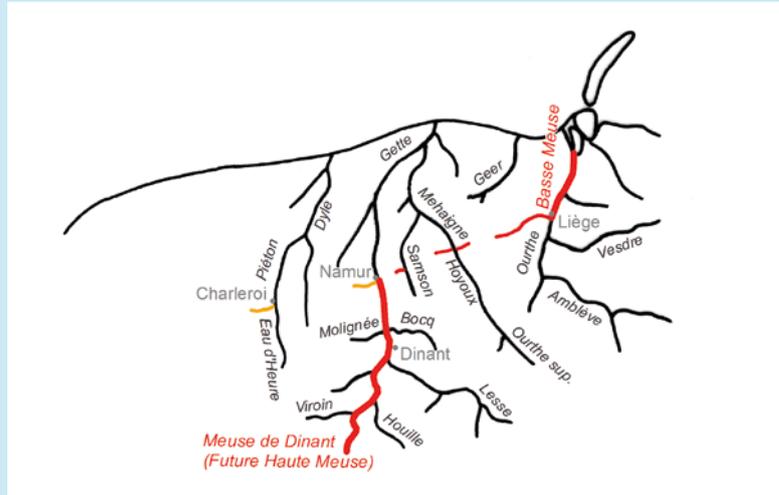
La Haute Meuse incise transversalement l'alternance des bancs calcaires, gréseux et localement schisteux du sous-sol du plateau condrusien. Son cours est indifférent à la structure plissée des roches du socle géologique, car il s'est installé sur des terrains de couverture déposés ultérieurement. Le fleuve s'est ensuite enfoncé progressivement, lors du soulèvement du plateau au cours du Cénozoïque, recoupant transversalement les anticlinaux\* et synclinaux\* du socle géologique.

A partir de Namur, la Meuse s'écoule dans le Bassin de Namur, long synclinal qui traverse le pays de part en part en décrivant un vaste arc de cercle et qui a été formé lors des poussées tectoniques considérables ayant marqué la fin du Paléozoïque\*. La Meuse Moyenne parcourt tantôt les formations calcaires et gréseuses composant les flancs du Bassin, tantôt, à l'instar de la Basse Sambre, les couches houillères principalement schisteuses qui en constituent la partie médiane. En Basse Meuse, la large plaine alluviale s'inscrit sur les schistes et localement les grès houillers, puis, à partir de Visé, sur les dépôts crayeux recouvrant à cet endroit une grande partie du Bassin de Namur.

Le **TRACÉ ACTUEL** de la Meuse résulte de processus géomorphologiques ayant eu lieu au cours du Miocène supérieur\* ou du Pliocène\*.

Le retrait vers le nord de la mer qui recouvrait nos régions lors de l'époque géologique précédente – l'Oligocène\* –, a permis la mise en place de deux cours d'eau orientés sud-nord, dans le sens de la déclivité des terres émergées. Ils formeront à terme la Haute et la Basse Meuse.

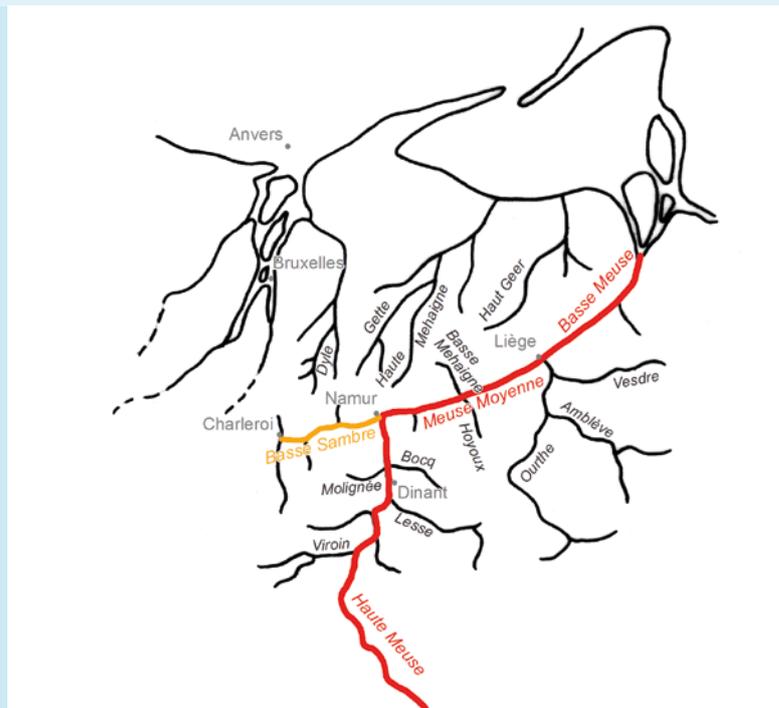
Une succession de courtes rivières parallèles les unes aux autres aurait par la suite pris naissance dans un pli de terrain épousant l'axe de la future Meuse Moyenne (traits rouges).



La poursuite de l'abaissement du niveau de la mer aurait soumis la plus orientale de ces rivières, affluente du cours d'eau précurseur de la Basse Meuse, à un processus d'érosion régressive, mécanisme de creusement qui remonte de l'aval vers l'amont et qui a pour effet de faire reculer la tête de la vallée. L'allongement de ce cours d'eau en direction de l'ouest-sud-ouest, au creux de l'ondulation, aurait progressivement entraîné la jonction entre les différentes rivières, puis leur mise en communication avec l'ancêtre de la Haute Meuse.

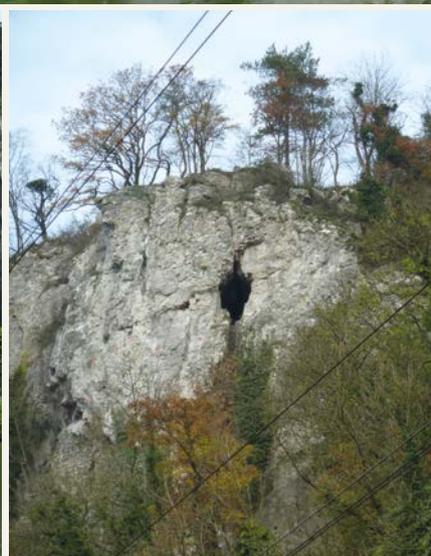
Un processus comparable aurait conduit à la mise en place, au cours de la même période, de la Basse Sambre entre Namur et Charleroi (traits orange).

Source : d'après A. Laurent, *La formation du réseau hydrographique de la Belgique* (1976).



## Les falaises et les îles, actrices naturelles de l'identité paysagère de la vallée mosane

Les parois calcaires, dolomitiques et crayeuses qui encadrent la Meuse jouent un rôle de premier plan dans l'identité paysagère de la vallée. Très présentes et spectaculaires en Haute Meuse et dans la partie amont de la Meuse Moyenne, elles se présentent de façon plus sporadique en aval de ces tronçons.



En Haute Meuse et dans la partie amont de la Meuse Moyenne, les falaises atteignent généralement une hauteur supérieure à 50 mètres et localement 100 mètres. Elles sont souvent découpées en lames, tuyaux d'orgues, aiguilles et autres formes déchiquetées. Elles le doivent à des phénomènes d'érosion karstique\*, c'est-à-dire à l'action dissolvante des eaux de pluie qui, ruisselant au travers de fissures, carient ces roches carbonatées solubles dans les eaux acides.

Entre les parois verticales à nu, allant du blanchâtre au gris, une végétation arborée s'agrippe aux pentes moins prononcées et dans les anfractuosités ombragées et humides (en haut, les massifs calcaires des Rochers de Fidevoye à Yvoir, en Haute Meuse; en bas à gauche, les falaises dolomitiques de Marche-les-Dames, Namur, en Meuse Moyenne).

Des trous sont parfois visibles dans les parois. Ils correspondent à l'entrée de grottes creusées par d'anciens cours d'eau souterrains (en bas à droite, les Rochers de Frènes à Lustin, Profondeville).



Des parois de roches carbonatées apparaissent de façon plus occasionnelle dans le reste de la vallée mosane. Moins élevées qu'en Haute Meuse et bordant une vallée élargie, elles perdent leur caractère spectaculaire (en haut, les rochers calcaires du site de Corphalie sur la rive gauche de la Meuse Moyenne, en aval de Huy).

Dans la partie aval de la Basse Meuse, des falaises de craies dessinent une longue muraille gris clair à l'arrière des habitations de Petit-Lanaye (en bas, Visé). Elles forment la limite orientale du plateau de la Montagne Saint-Pierre, en bordure de la large plaine alluviale. Des bancs de silex inclus dans la craie y impriment des lignes horizontales.

Les îles sont également caractéristiques des paysages mosans. Langues de terre allongées dont la taille varie de quelques ares à une dizaine d'hectares, elles ont été formées par le dépôt de sédiments alluviaux dans des zones de ralentissement du courant. Bon nombre d'entre elles ont disparu lors des travaux de rectification et d'approfondissement du cours du fleuve pour en améliorer la navigabilité, en particulier en Meuse Moyenne et en Basse Meuse. La plupart des îles qui subsistent sont aujourd'hui des réserves naturelles et/ou sont protégées par des mesures de classement. Généralement couvertes d'arbres, elles ponctuent le plan d'eau de bosquets, traits d'union visuels avec les boisements des versants de la vallée.



Les îles qui jalonnent le cours de la Meuse sont généralement inaccessibles et colonisées par une végétation arborée très dense. Les frondaisons de leurs bosquets constituent à la fois une continuité visuelle avec les boisements des versants en arrière-plan et un écran qui masque la rive opposée (ci-dessus, l'île Dossay à Sclayn, Andenne).  
 A Namur, l'île Vas-t'y-Frotte, site classé, apporte une composante boisée dans la perspective d'une rue du quartier de La Plante (ci-dessous). L'écran végétal ferme les vues vers la rive de Jambes.

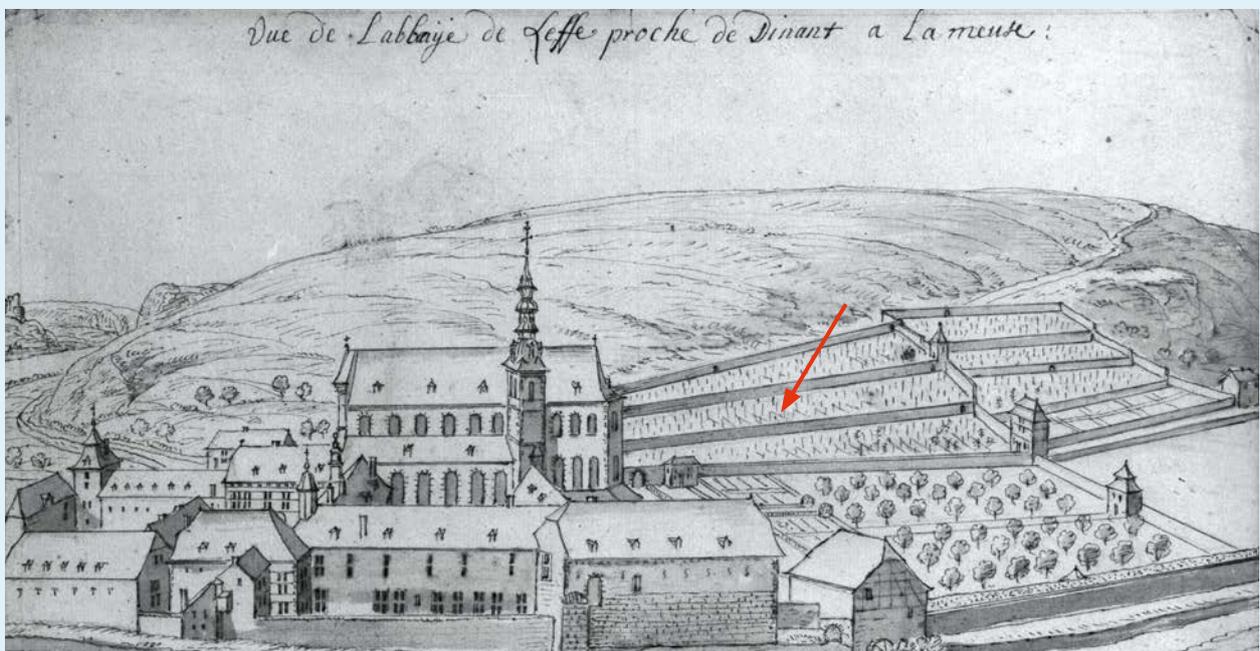


Certaines îles sont aménagées pour accueillir des activités de loisirs, à l'instar de l'île Robinson à Visé, en Basse Meuse. Des pelouses et des alignements de peupliers en font un petit parc urbain entouré d'eau, relié à la terre ferme par un pont.



## Des vignes dans la vallée

En 2013, la Wallonie comptait seize exploitations viticoles professionnelles. Cinquante-cinq hectares productifs auxquels il convient d'ajouter les surfaces plantées par les nombreux amateurs non reprises au sein du recensement agricole. Historiquement, en raison d'une exposition idéale, les vignobles étaient particulièrement présents sur les coteaux de la vallée de la Meuse (de Namur à Liège en passant par Huy). La toponymie locale en atteste toujours à travers le nom de villages et lieux dits comme Vinalmont ou Vigneroul, mais aussi des nombreuses rues des vignes, des vignobles, de la vignette... à Liège, Namur, Amay ou Huy. Aujourd'hui, la seule appellation d'origine contrôlée existant en Wallonie est celle des « Côtes de Sambre et Meuse », localisée dans le bassin hydrographique de la Meuse.



Source : Gravure de Remacle Le Loup (18<sup>e</sup> s.). Coll. Ville de Dinant, © KIK-IRPA, Bruxelles.

La culture de la vigne a été implantée dans nos régions au Moyen Âge par les institutions religieuses. Le vin, boisson hygiénique, contrairement à l'eau potentiellement contaminée, était utilisé dans les célébrations. Cette culture a façonné le paysage agricole jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle, avant de décliner puis de quasiment disparaître au 19<sup>e</sup> siècle.

Les causes du déclin sont multiples : l'augmentation de la population implique de remplacer sur de nombreux terrains la culture de la vigne par des cultures maraîchères ; l'industrialisation empiète elle aussi sur les terrains viticoles ; les conditions climatiques défavorables et l'amélioration des voies de communication rendent les vins étrangers plus compétitifs...

Ci-dessus, le vignoble (flèche) de l'abbaye de Leffe (Dinant) est emmuré.

L'impact de la culture de la vigne sur le paysage actuel de la vallée de la Meuse est ponctuel mais en constante augmentation suite à la production de vin par des particuliers, à l'engouement de la population pour celui-ci et au timide développement d'une viticulture à vocation commerciale ou sociale.

Des **PETITS VIGNOBLES SUR LES COTEAUX** bien exposés, parfois en terrasse ou emmurés, sont visibles en milieu urbain tout le long de la vallée. Ils sont le plus souvent le fait d'amateurs avertis. Les pionniers du renouveau de la viticulture ont implanté, dans les années 1960-1970, leurs premières plantations sur des sites historiques ou de nouvelles parcelles, à Huy et à Flémalle. Dans les années 1990, une seconde vague de plantations eut lieu dans la région de Huy.



Localisé sur un versant pentu, exposé plein sud, le vignoble du clos du Bois Marie à Huy – quelques dizaines d’ares maximum – est représentatif des vignobles traditionnels du bord de Meuse. Les vignes ont été plantées au début des années 1960, par un pionnier de la relance de la viticulture dans la vallée mosane, sur une partie du site de l’ancien vignoble des Grands Malades datant du 17<sup>e</sup> siècle.

Depuis les années 2000, toute la vallée de la Meuse est concernée par le phénomène. De nouveaux terrains plus vastes, situés hors zones urbanisées, ont été conquis : plaines alluviales évasées, versants doux et plateaux. Les **VIGNOBLES CONTEMPORAINS** professionnels présentent un tout autre visage que ceux qui existaient aux siècles passés. Ils ont une superficie importante d’un seul tenant (minimum un hectare), sont implantés sur une surface relativement plane et sont ponctués par les tuteurs en métal ou en bois du palissage\* réguliers des plants de vigne. La distance entre les lignes est aussi plus importante afin de permettre le passage d’un tracteur.

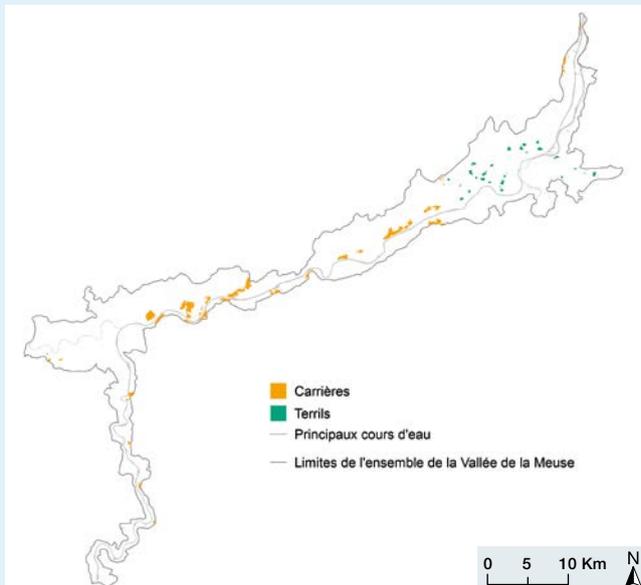


A gauche, au sein du site classé « Vallée de la Meuse » entre Bouvignes-sur-Meuse et Houx, quinze hectares de vignes ont été plantés en 2010 par le domaine viticole Château Bon Baron (Lustin). Le feuillage des vignes apporte quelque variété dans les couleurs automnales du paysage de la vallée mosane. A droite, le même vignoble (1) est vu en été depuis le château de Crèvecœur à Bouvignes-sur-Meuse. Devant celui-ci, on peut voir la station d’épuration de Dinant (2) construite en 2014.

Les chais\*, lieux de vinification et de stockage, sont quasi invisibles au sein du paysage (un garage, une ancienne grange, la dépendance d’un château). Dans un futur proche, le développement de l’œnotourisme, piste pour améliorer la rentabilité des installations professionnelles, pourrait entraîner la mise en valeur des vignobles et des outils de production (construction de chais contemporains, balisage de routes des vins...).

La renaissance de la viticulture n’est pas toujours accueillie positivement même si elle se localise sur des terrains ayant déjà porté des vignes. Biodiversité, accessibilité, maintien des paysages actuels et conflits d’usage en milieu urbain font débat. C’est notamment le cas des Coteaux de la Citadelle à Liège.

Le relief remodelé par l'exploitation des ressources géologiques



Source: carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

Utilisés dans de nombreuses applications industrielles, les substrats qui composent le sous-sol de l'ensemble de la Vallée de la Meuse ont fait et, pour certains, font toujours l'objet d'une exploitation intensive depuis le 19<sup>e</sup> siècle. L'extraction des roches carbonatées, des grès et de la houille a laissé des traces particulièrement perceptibles dans les paysages, en remodelant en maints endroits les formes naturelles du relief. De nombreuses carrières éventrent les versants et mettent à nu de hautes parois rocheuses, tandis que les remblais d'accumulation des terres de découverte des carrières et, en région liégeoise, les terrils des anciens charbonnages dessinent des collines artificielles.



La carrière de Lustin, située dans l'entité de Profondeville, a recomposé le relief du versant de rive droite de la Meuse. Exploitée pour ses grès, elle met au jour les couches rocheuses disposées en « U » du synclinal de Walgrappe, incisé transversalement par la vallée de la Haute Meuse (1).

A quelques centaines de mètres se dresse la « grande dalle de Tailfer » (2), gigantesque surface rocheuse inclinée appartenant au flanc nord du synclinal. Elle est constituée d'un calcaire dénommé « marbre gris » en raison de ses qualités décoratives. Son débitage pratiqué jusque dans les années 1950 a mis à nu une surface rocheuse lisse.



Entre Amay et Engis, des remblais de terre et de résidus d'exploitation bordent une succession de carrières ouvertes en rive gauche de la Meuse Moyenne. Ces buttes, couvertes d'une végétation herbacée et arborée qui leur donne une apparence naturelle, se détachent sur le haut du versant.

Les parois rocheuses des carrières tracent des bandes claires au bas du versant.



En région liégeoise, des schistes et des grès appartenant à l'étage du Westphalien ont été autrefois exploités pour leur richesse en houille. Les nombreux terrils, dessinant des collines boisées – d'une centaine de mètres pour les plus hauts –, ont été formés par l'accumulation de roches provenant du creusement des puits menant aux galeries d'extraction de la houille et des déchets séparés du charbon après lavage de celui-ci.

Ci-dessus, les terrils de Petite Bacnure (1) et de Bernalmont (2) vus depuis les hauteurs du Thier-à-Liège (Liège) dont apparaît le clocher (flèche), sur le versant nord de la Meuse.

## Un bâti très présent dans les fonds de vallée

Plusieurs villes d'origine romaine ou plus généralement médiévale, nées en bord de Meuse – et de Sambre dans le cas de Namur –, mais aussi d'anciens bourgs et villages « gonflés » à partir du 19<sup>e</sup> siècle avec l'industrialisation de la région et l'apparition du tourisme, rendent la composante bâtie très présente dans les paysages mosans.

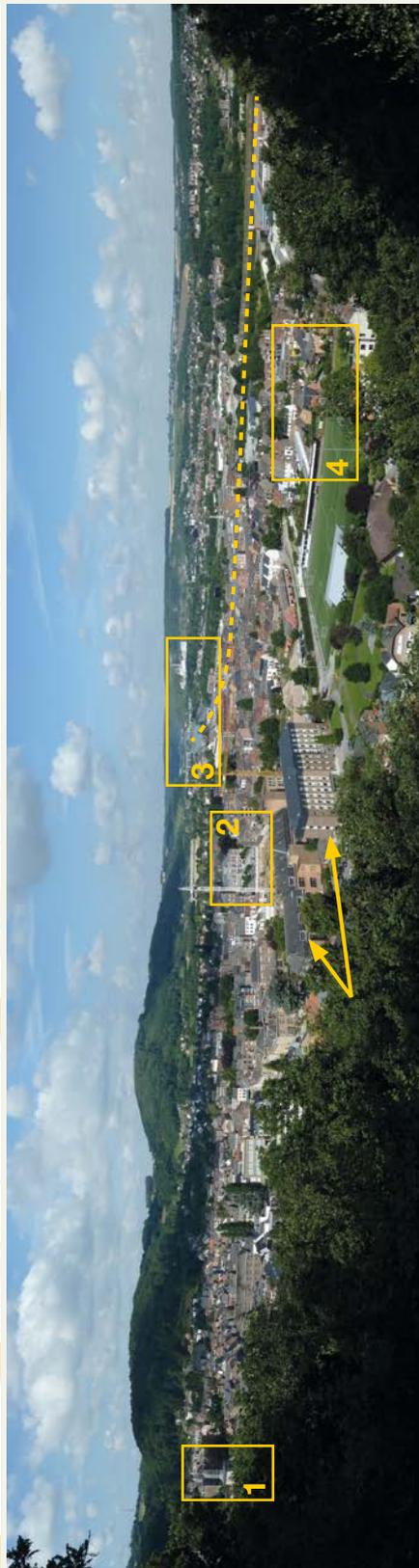
Les espaces les plus densément urbanisés se concentrent en fond de vallée mosane et à la confluence de la Sambre, de l'Ourthe et de la Vesdre et se prolongent au creux des vallées affluentes. Leur structure paysagère peut être observée **DEPUIS LE HAUT DES VERSANTS**, notamment en bordure d'escarpements rocheux ou depuis plusieurs ouvrages militaires anciens.



Le centre historique des villes mosanes occupe la plaine alluviale et s'étend parfois jusqu'au bas des versants. La trame serrée du bâti et les toits gris et pentus des maisons anciennes sont particulièrement perceptibles depuis le haut des versants.

A Namur (ci-dessus, vue depuis les fortifications de la citadelle), les silhouettes élancées des édifices civils et religieux émergent de la nappe urbaine. Ces points de repère facilitent la localisation des différents quartiers.

A Liège (ci-contre, vue depuis les Coteaux de la Citadelle), de hautes tours d'habitations et de bureaux ont été construites au 20<sup>e</sup> siècle dans les vieux quartiers qui s'étendent sur les deux rives de la Meuse. Les immeubles, en rupture totale avec la volumétrie des habitations, des églises et des autres édifices anciens, ont profondément transformé le paysage de la nappe urbaine.



Les développements urbanistiques du sillon sambro-mosan, amorcés au 19<sup>e</sup> siècle avec l'industrialisation intensive du territoire, ont progressivement étendu la nappe bâtie en dehors des vieux centres. Cette nappe urbaine où se mêlent rangées de maisons mitoyennes, habitations pavillonnaires, infrastructures industrielles, grands édifices publics... présente un aspect fort disparate.

Ci-dessus, Andenne : le point de vue du Calvaire offre, à l'avant-plan, un panorama sur la ville d'Andenne, implantée en rive droite de la Meuse Moyenne (localisée par le tireté) et, en arrière-plan, sur la localité de Seilles, qui s'étend sur la rive gauche. Le centre ancien d'Andenne, situé à l'écart du fleuve, est repérable grâce au clocher de la collégiale Sainte-Begge (1). Au fond d'une place arborée, l'hôtel de ville construit dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle (2) occupe la plaine alluviale, au cœur de quartiers développés à cette époque. Le panorama permet de distinguer le barrage-écluse qui règle le débit du fleuve en amont des deux localités, à proximité des infrastructures blanches du site extractif de Carmeuse exploitant le calcaire du versant (3). Des rues bordées de petites maisons accolées, construites jusqu'au premier quart du 20<sup>e</sup> siècle, et de villas quatre façades plus récentes entourent un terrain de sport (4). Les grands immeubles d'un centre hospitalier et d'un établissement scolaire se détachent à l'avant-plan (flèches).



Les infrastructures industrielles imposent leur présence dans le fond des vallées tout au long du sillon sambro-mosan. Dans le vieux bassin sidérurgique liégeois, elles sont particulièrement impressionnantes. Tours de hauts fourneaux, cheminées, gazoducs et autres grands bâtiments aux teintes rouille se mêlent à un habitat ouvrier (à gauche, Ougrée, Seraing). Dans la Basse Sambre, des infrastructures plus récentes de préparation de béton et d'entreposage de matériaux, environnées de terres agricoles, bordent la rivière canalisée (à droite, Malonne, Namur).



Un tissu bâti aéré, très végétalisé, caractérise l'urbanisation de la Haute Meuse. L'habitat de villégiature construit à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et qui privilégie les bords du fleuve a été complété de quartiers de maisons pavillonnaires lotis après 1945, étalés dans le fond de la vallée et sur le bas des versants.

A Godinne (Yvoir), observée ici depuis le point de vue des Sept Meuses, une urbanisation lâche entoure l'ancien noyau villageois où d'anciennes habitations et des fermes se groupent autour du château et de l'église (encadré).

Parcourir l'ensemble mosan, c'est également entrer au cœur des espaces urbanisés et aborder leurs paysages DE L'INTÉRIEUR. Cette échelle permet d'apprécier plus en détail l'agencement du bâti et ses caractéristiques architecturales.

Dans les urbanisations les plus denses, le cloisonnement du bâti limite les vues longues aux enfilades de rues bordées par l'habitat mitoyen et aux dégagements créés par l'ouverture de places, la percée de larges artères et bien sûr le passage du cours d'eau. La largeur et le caractère rectiligne ou sinueux des voiries, la typologie du bâti (architecture, gabarits, implantation...) ou encore les points de repère apportés par des monuments sont autant d'éléments qui jouent un rôle déterminant dans les perceptions paysagères.



Les vieux quartiers centraux des villes sont traversés par des cheminements souvent exigus et ombragés, hérités de la trame médiévale et dont le plan s'adapte à la configuration du parcellaire.

Lorsque ce tissu urbain s'étend dans la plaine alluviale, plane, les rues sont peu sinueuses (ci-dessus à gauche, la rue Fumal à Namur). Elles se croisent à angle droit, selon un plan dit « en damier » (ci-dessus au centre et à droite, à Liège : En Neuvise, 1 et l'étroite rue du Carré, 2) ou « en échelle » lorsque la ville s'étire étroitement le long du fleuve, à l'exemple de Bouvignes-sur-Meuse et de Visé (voir p. 78 et p. 321).

Lorsque les quartiers du centre-ville atteignent le bas des versants, le tracé des rues s'adapte aux courbes de niveau et se montre plus sinueux (ci-contre, la rue Griange à Huy).

### Un style architectural spécifiquement mosan

Parmi les édifices publics qui participent à l'identité paysagère des vieux centres urbains, certains présentent une architecture dite de « style mosan ». Construits à la fin du 16<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du 17<sup>e</sup> siècle, ces bâtiments massifs en brique et à l'ossature de pierre calcaire sont typés par leurs rangées de fenêtres à croisée\* et par une haute toiture d'ardoises souvent percée de nombreuses lucarnes.

Ce style se retrouve également dans l'architecture des maisons des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles dont les façades en brique et calcaire dessinent une « grille » évoquant l'ancestral colombage à pans de bois.



La Halle al'Chair à Namur (en haut à gauche), ancienne boucherie construite à la fin du 16<sup>e</sup> siècle, borde la Sambre. L'hôtel de ville de Visé (en haut à droite), édifié dans les années 1610, a été reconstruit après les destructions de 1914 en reproduisant son style mosan originel. Le clocher bulbeux qui surmonte son toit lui confère une silhouette caractéristique. La cour des Prébendiers (ci-dessus, en bas) est implantée le long de l'ancienne chaussée traversant le faubourg d'Amercoeur à Liège. Le bâtiment, propriété du Centre Public d'Action Sociale de la ville, offre des logements de transit à des personnes en difficulté. L'emploi de nombreux cordons en pierre calcaire accentue l'horizontalité des bâtiments.



De nombreuses habitations des vieux quartiers de Namur, Huy et Liège se distinguent par une architecture traditionnelle mosane. Les maisons mitoyennes sont caractérisées par leur ossature quadrillée alliant la brique – à nu ou peinte – et la pierre calcaire taillée en blocs (ci-contre, rue Saint-Nicolas à Namur).

Implantées sur des parcelles généralement étroites, les maisons se succèdent en ordre serré le long des anciennes voiries lorsqu'y subsistent les alignements originels (ci-dessus, la rue Hors-Château à Liège).

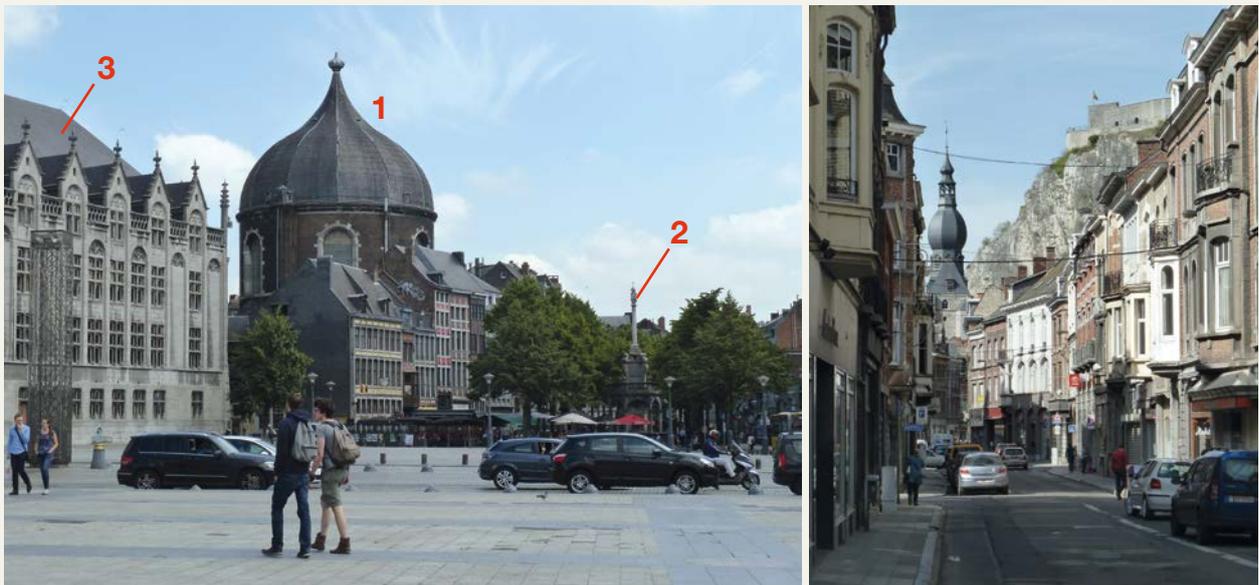
Certaines caractéristiques du style mosan ont été empruntées par l'architecture régionaliste développée lors de la reconstruction des villes de Dinant et Visé après les destructions de la Première Guerre mondiale.

Ci-contre, les rangées de fenêtres à croisée en pierre de la maison du peuple de Dinant, construite en 1922, impriment sur la façade un quadrillage imitant celui des anciennes bâtisses mosanes. La façade du rez-de-chaussée s'en distingue par l'usage de lignes courbes.





Dans le centre des cités plus modestes comme dans les noyaux villageois, la pierre est très présente dans l'architecture traditionnelle des habitations. Le calcaire et parfois le grès, extraits autrefois dans les carrières voisines, confèrent aux maçonneries des teintes respectivement grises (à gauche, Andenne) et brunâtres (à droite, Profondeville).



De grands édifices à la silhouette particulière et divers monuments constituent des repères importants dans le paysage des centres-villes. Certains d'entre eux sont chargés d'une forte valeur identitaire, associée à l'image de la ville.

A Liège (à gauche), le dôme piriforme\* de l'église Saint-André (1) signale de loin l'emplacement du cœur de la cité ancienne. Sur la place du Marché se dresse la fontaine du Perron (2), symbole des libertés et de l'autonomie de la ville sous l'Ancien Régime. A proximité, le palais des Princes-Evêques borde la place Saint-Lambert (3).

Le paysage urbain de Dinant (à droite) est associé à la silhouette du clocher bulbeux de sa collégiale et à sa citadelle, perchée au sommet du haut éperon calcaire.



Les quartiers mis en place dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle caractérisent une large part des paysages urbains de l'ensemble paysager. Le bâti mitoyen en brique y prédomine.

Dans les quartiers bourgeois, les façades sont richement décorées d'éléments en pierre, illustrant le style éclectique (ci-dessus à gauche, rue Henri Lemaître dans le quartier de Salzinnes à Namur).

Dans les quartiers moins cossus et ouvriers, les maisons sont plus petites et sobres et peuvent être couvertes d'un enduit peint en divers coloris (ci-dessus à droite, rue Jean de Seraing, Seraing; ci-contre, rue des Rivages dans le faubourg homonyme de Dinant).

Quelques ensembles bâtis, venus compléter le tissu urbain dans l'entre-deux-guerres et après 1945, présentent une grande homogénéité du fait de la répétition de maisons aux formes architecturales similaires, voire identiques.

Des enfilades de maisons privées et des cités ouvrières des années 1920 s'inscrivent dans la mouvance de l'Art Déco et du modernisme (ci-contre, rue Provost à Andenne; ci-dessous à gauche, rue Paul Carré à Huy). Des cités construites dans les années 1940-1950 se caractérisent par leurs blocs d'habitations de style fonctionnaliste (ci-dessous à droite, avenue François Van Belle à Saint-Nicolas).





En général, le paysage urbain présente un aspect hétéroclite résultant, notamment, des ruptures de gabarits et des contrastes architecturaux entre les bâtiments accolés.

En haut à gauche, un haut immeuble fonctionnaliste à appartements contraste fortement avec les bâtiments du 18<sup>e</sup> siècle, d'architecture classique, entre lesquels il a été inséré au milieu du 20<sup>e</sup> siècle (quai de Coronmeuse, Herstal).

En haut à droite, différents types d'architecture correspondant à des courants des 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et début 21<sup>e</sup> siècles se côtoient le long de l'enfilade des rues Joseph Grafé et Bruno à Namur.

En bas, des bâtiments commerciaux disparates, environnés de zones de parking et de grands panneaux qui les signalent de loin, bordent sans cohérence visuelle l'avenue Roi Albert à Andenne. Leur aspect s'oppose à celui du bâti mitoyen plus ancien qui leur fait face, aligné de manière nettement plus régulière à front de voirie.

## Quelques spécificités paysagères liées aux infrastructures bâties issues du tourisme et de la villégiature

L'une des caractéristiques transversales de l'ensemble paysager mosan est la présence d'anciennes infrastructures d'accueil liées à l'essor et au développement du tourisme et de la villégiature depuis près de deux siècles (voir la partie Mise en place, pp. 90-92). Parmi ces infrastructures, deux types sont particulièrement marquants par leur nombre et leur concentration au sein de l'ensemble paysager : les hôtels et les villas mosanes.

Les **ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS** qui ont ouvert leurs portes aux touristes dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle sont facilement identifiables dans le paysage même si, aujourd'hui, leur fonction a généralement changé. Les bâtiments sont plus massifs que les édifices qui les entourent et sont également reconnaissables par la présence de terrasses, de marquises\* ou d'autres auvents, de garages voire parfois d'une ancienne enseigne souvent peinte sur la façade. Certains de ces bâtiments se caractérisent par une architecture d'inspiration urbaine et bourgeoise mais rationnelle et souvent simple, soulignée par des alignements réguliers de fenêtres.



Situé en face de la gare de Namur et exploité depuis les années 1880, le Grand hôtel de Flandre (à gauche) est le seul hôtel encore actif parmi la dizaine d'autres qui peuplait ce quartier à la veille de la Première Guerre mondiale. Ces anciens hôtels présentent encore aujourd'hui, malgré les transformations, une certaine homogénéité visuelle.

Au confluent du ruisseau de Tailfer et de la Meuse (Profondeville), un ancien hôtel (à droite), qui a porté différentes enseignes au fil du temps (hôtel des Familles puis La Roseraie), a été rehaussé d'un étage au début du 20<sup>e</sup> siècle. Une terrasse offrant une vue sur le fleuve est installée sur le toit du garage.

D'autres établissements hôteliers font écho plus spécifiquement au modèle balnéaire ou anglo-normand à l'instar des villas mosanes (voir p. 67). Enfin, on peut trouver des hôtels adaptés à partir de bâtiments traditionnels ou dédiés auparavant à une autre activité. Nombre de ces bâtiments reflètent l'accroissement progressif de leur capacité d'accueil, consécutivement à l'augmentation de la demande touristique. Ils ont connu au fil du temps diverses transformations comme un rehaussement, l'ajout d'une aile et/ou d'annexes.



Ouvert dans les années 1880, l'hôtel des Touristes à Yvoir (ci-contre), situé en face de la gare et à proximité du fleuve, a cessé ses activités au début des années 2010. L'architecture du bâtiment principal, auquel est accolée une annexe plus classique (flèche), rappelle celle des villas mosanes.

A Hastière, en face de l'église, l'ancien hôtel d'Hastière ou hôtel Brouet (ci-dessous) a été installé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle dans des bâtiments ayant eu précédemment une fonction industrielle. Partiellement démoli en 1914, il a été reconstruit et abrite aujourd'hui un gîte d'étape.



A partir des années 1950 sont apparus progressivement d'autres modèles hôteliers et d'autres formes architecturales.



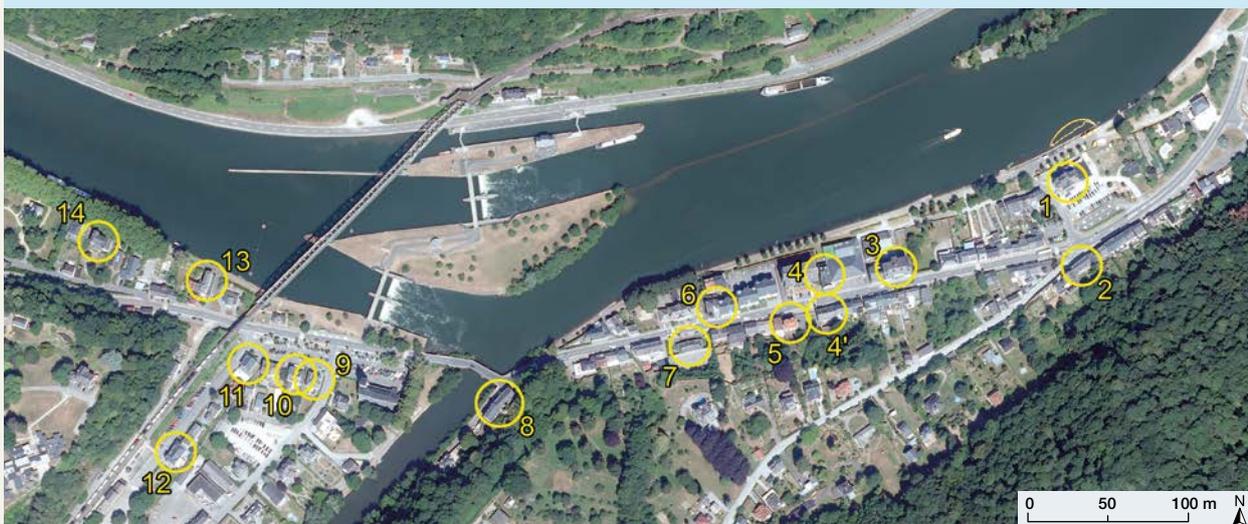
**EUROMOTEL**

Source : carte postale, « Euromotel. Autoroute E5 », Ed. Anciens Ets Ern. Thill S.A., Bruxelles (non circulé). © Thill-Nels/Droits SOFAM – Belgique.

L'ancien Euromotel installé aux Hauts Sarts à Herstal, à proximité de l'autoroute, a été construit en 1965 et exploité jusqu'en 1983. Il est maintenant occupé par une séniorie. Ce bâtiment présente une architecture en forme de croissant, archétypique de ce type d'infrastructures. Il se développe sur deux étages et est entouré d'un parking. Aujourd'hui, il est partiellement dissimulé derrière la végétation. L'Euromotel est une réalisation du groupe L'Equerre, également à l'origine du Palais des congrès de Liège. Ce bureau d'architectes influence, par ses visées modernistes, les transformations de la ville de Liège après la Seconde Guerre mondiale.

Jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, la plupart des hôtels privilégiaient une localisation au cœur des centres anciens ou dans les environs immédiats de la gare, puis des hôtels ont été établis en bord de Meuse pour bénéficier d'une vue sur le fleuve.

A Anseremme (Dinant), une partie des infrastructures hôtelières exploitées par le passé a disparu. En dépit de cela, les bâtiments de nombreux anciens hôtels ou pensions sont encore visibles le long de la rue principale et dans le quartier de la gare. Ils témoignent de l'activité touristique qui s'est considérablement développée dans le village à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et qui a perduré durant une bonne part du 20<sup>e</sup> siècle avant de péricliter.



Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

1 – hôtel Beau Rivage ; 2 – hôtel Au Repos des Artistes ; 3 – Grand hôtel Delbrassine ; 4 – hôtel Beau Séjour ; 4' – annexe du Beau Séjour ; 5 – pension Villa Maryse ; 6 – hôtel des Pays-Bas ; 7 – hôtel de la Meuse ; 8 – hôtel de la Lesse ; 9 – hôtel de la Place ; 10 – hôtel de la Taverne bruxelloise ; 11 – hôtel de la Passerelle ; 12 – hôtel de la Station ou Fabry ; 13 – hôtel Mosan ; 14 – hôtel Britannique.



Les VILLAS MOSANES<sup>2</sup> sont des bâtiments spécifiquement érigés entre la fin du 19<sup>e</sup> et le début du 20<sup>e</sup> siècle. Elles renvoient au développement de la villégiature à cette période et s'inscrivent dans les tronçons de Meuse attractifs, à l'époque, pour leur paysage (pour une localisation plus fine, voir la partie Mise en place p. 92). Il s'agit de constructions le plus souvent individuelles, plus rarement mitoyennes (trois façades).

La plupart de ces villas sont entourées d'un parc ou d'un jardin enclos – pourvu de massifs de fleurs et de pelouses – et sont situées à proximité du fleuve ou d'une vue panoramique. Il y avait à l'origine de ce choix d'implantation une volonté de contact et de dialogue avec la nature. Aujourd'hui, la végétation qui s'est considérablement développée isole parfois le bâtiment et surtout le dérobe au regard du promeneur.



En aval d'Yvoir, plusieurs villas ont été édifiées en bord de Meuse. Une seconde ligne d'urbanisation – certaines villas sont dissimulées par la végétation – apparaît à l'arrière-plan sur le versant à une hauteur suffisante pour permettre aux occupants de profiter de la vue sur le fleuve. Le feuillage des arbres plantés pour l'ornement des parcs qui entourent ces villas apporte une variété de tons qui tranche avec la couleur plus homogène du couvert forestier des versants.

<sup>2</sup> La définition de la villa mosane – explicitée dans les pages suivantes – se base essentiellement sur les travaux menés dans le cadre du Règlement Communal d'Urbanisme partiel relatif aux biens mosans d'intérêt patrimonial de la ville de Namur (2011). Ces travaux pionniers, réalisés en collaboration avec l'Inventaire du Patrimoine de la Région wallonne, proposent pour la première fois une définition opératoire de la villa mosane qu'ils distinguent des autres propriétés mosanes, définies quant à elles comme des bâtiments relevant des mêmes motivations que la villa mosane (à savoir, la villégiature) mais qui datent d'autres périodes et sont édifiés dans d'autres styles (traditionnel, classique, néoclassique ou contemporain). Ceux-ci sont également entourés d'un jardin ou d'un parc clôturé de taille variable et sont parfois accompagnés de dépendances.

L'architecture des villas mosanes, au plan de base pourtant assez ramassé et souvent de forme carrée, apparaît fort complexe de l'extérieur. Les villas sont ornées de terrasses ou de galeries et présentent des éléments saillants comme des bow-windows\* ou une tour. Les toits larges sont également fort élaborés : saillies, aisseliers\* de bois, lucarnes, épis de faîtage, girouettes...



La plupart des villas présentent un profil assez effilé. Elles sont généralement construites sur un niveau de caves hautes accueillant les fonctions logistiques, afin de limiter les dégâts des eaux inhérents à la proximité de la Meuse (humidité, inondations). Les pièces de vie, de haute élévation, sont réparties sur deux à trois étages, le dernier étant directement sous le toit. A gauche, la villa Mouchenne à Dinant ; à droite, la villa Laure à Wépion (Namur).



La villa et le jardin qui l'entoure constituent un tout. A Rivière (Profondeville, ci-dessus), le motif de la clôture en ciment armé du parc de la villa rappelle le motif de la rampe de l'escalier menant à l'entrée et celui du balcon.

Les styles architecturaux sont assez variés : régionalistes, néo-traditionnels, Art nouveau, Art Déco... tout comme les matériaux employés (briques, moellons calcaires ou de grès...). Certaines villas présentent également de faux colombages et des boiseries très travaillées. Nombre de villas sont individualisées par un nom.

Même si chaque villa possède un caractère très spécifique, les grands traits similaires décrits précédemment donnent un caractère d'ensemble à certaines portions de la vallée.



A Waulsort (Hastière, ci-dessus à gauche), la villa La Mauresque, qui date de 1910 environ, a été réalisée essentiellement en brique grise dans un style Art nouveau à tendance géométrique. La villa Les Pervenches (ci-dessus à droite), qui domine la vallée du ruisseau de Dave (Namur), a été construite à l'extrême fin du 19<sup>e</sup> siècle dans un style villégiature tandis que la villa Dupiéreux (ci-contre) à La Pairelle (Wépion), édifée au début du 20<sup>e</sup> siècle, puise plutôt ses références dans l'architecture rurale condrusienne.

De nombreux autres bâtiments n'ayant pas de rapport avec la villégiature présentent parfois des similitudes architecturales avec les villas mosanes. Ils s'en différencient à l'origine par une occupation en résidence principale. Ils occupent aussi généralement un parcellaire plus restreint et présentent souvent des éléments distinctifs qui renvoient à l'architecture urbaine. Ils s'inscrivent dans les premières formes de périurbanisation et traduisent la volonté de leur propriétaire originel d'affirmer son statut social.

## Les pulsations des paysages

La question des rythmes du paysage n'est pas une spécificité de l'ensemble mosan. Elle se pose pour tous les ensembles paysagers. Certains aspects de cette thématique, comme la saisonnalité du paysage, les cycles diurne et nocturne, ont déjà été abordés dans les atlas précédents. Il est question cette fois de la présence visible de l'homme et des mouvements d'un fleuve.

### Les rythmes humains

Le paysage est une construction culturelle et sociétale. Il est le résultat de l'interaction des différentes composantes de notre société avec son milieu naturel. Il n'est pas désincarné mais bien habité. La manière dont l'homme est lui-même une composante physique du paysage est rarement abordée. Or, l'homme est omniprésent, il fait partie du paysage. Sa présence est tantôt diffuse, tantôt plus marquée. Elle est souvent récurrente mais fugace. On touche là à la notion de paysage en mouvement ou mobile.

#### *La présence humaine au quotidien*



Les rythmes du quotidien sont liés aux différentes composantes du temps partagées par l'ensemble de la population : temps du travail, temps des loisirs, temps du repos... Les sorties d'école (ci-dessus à gauche, à Namur), les embouteillages du matin et du soir, les terrasses des cafés qui se remplissent le soir à la belle saison par exemple sont autant de moments où la présence visuelle de l'homme se fait marquante.



Les marchés (à gauche, le marché de la Batte à Liège, à droite, le marché de Visé) constituent des lieux provisoires de rassemblement. S'ils nécessitent des espaces permettant leur installation, ils laissent, une fois terminés, peu de traces dans le paysage.

*Les événements récurrents ou exceptionnels*



© Denis Danze

Les fêtes traditionnelles, les carnivals, les festivals de musique, les événements sportifs... réunissent la population. Le paysage en est alors profondément transformé. Les signes d'une présence humaine massive disparaissent généralement ensuite très rapidement. Ces rassemblements ne nécessitent pas toujours d'aménagements particuliers, la plupart s'intègrent dans des espaces préétablis et destinés à d'autres fonctions.

Ci-dessus, le camping de tentes du festival Esperanzah ! à Floreffe occupe pendant quelques jours le terrain de football situé dans la plaine alluviale de la Sambre, au pied de l'abbaye.

Ci-contre, le mur de Huy garde au sol quelques marquages discrets qui rappellent le passage des courses cyclistes.



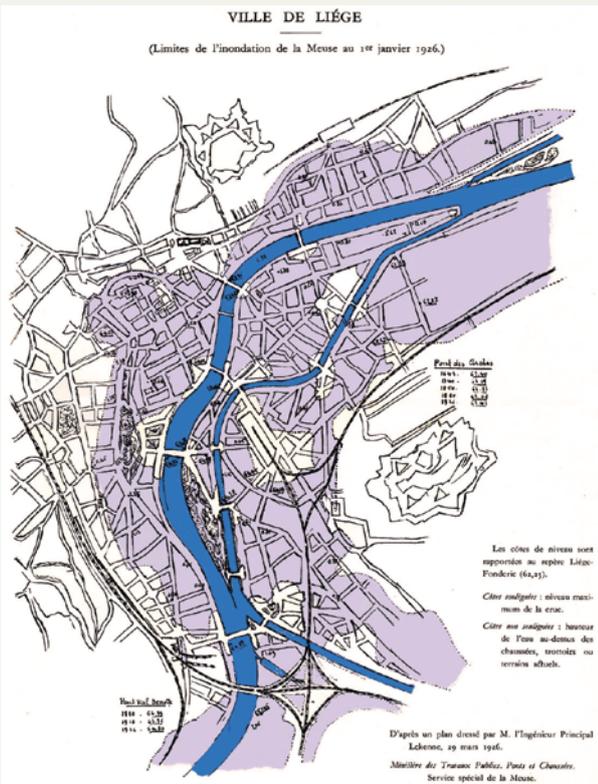
Les rythmes du fleuve

La Meuse est une des composantes principales du paysage de l'ensemble mosan. Au quotidien, elle est le théâtre de va-et-vient continuels. Plus exceptionnellement, elle rappelle qu'elle reste un élément naturel en partie indépendant de l'homme.



Source : © Contrat de rivière Haute-Meuse.

Les bateaux de plaisance et les péniches (à gauche, à Tihange, Huy) apportent du mouvement dans le paysage fluvial. Tous les trois ans, la Haute Meuse est mise en « chômage » (à droite) pendant trois semaines à l'automne, quand les débits du fleuve sont les plus faibles. Entre la frontière française et Namur, le fleuve est ramené à son cours naturel – réduit de trois à quatre mètres – ce qui ne permet plus la navigation. Cette opération permet l'entretien du fleuve (réfection des berges, des écluses et des barrages, nettoyage...) mais aussi des relevés scientifiques (fouilles archéologiques, comptages de poissons...).

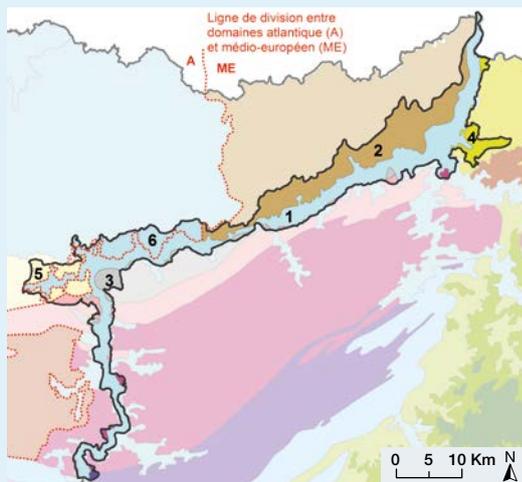


Sources : plan extrait de LECOUTURIER Ph. (1930). Liège. Etude de géographie urbaine, Liège, Vaillant-Carmanne. Coll. Fabrice Muller; carte postale, « Liège. Crue de la Meuse 1925-1926. Vue prise vers le Quai Saint-Léonard et la Fonderie de Canons », Ed. Legia, Liège (non circulée).

Les intempéries particulièrement longues et violentes et les destructions d'aménagements durant la guerre 14-18 ont généré des inondations dont l'amplitude a été encore renforcée par les effondrements miniers. Les inondations qui ont ravagé la vallée de la Meuse à l'hiver 1926 (voir plan et carte postale, ci-dessus) ont eu des conséquences très importantes au niveau humain, politique, social et économique. Des plaques rappelant le niveau de la montée des eaux sont disposées un peu partout sur les bâtiments dans la vallée (ci-dessus, dans la rue Saint-Nicolas, à Namur.)

## Des paysages en lien avec les composantes écologiques

Les caractéristiques du sol, du relief et du climat se combinent pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent de ces variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



Source : RÉGION WALLONNE, DGARNE (1987).

La combinaison des composantes climatique, géomorphologique et altimétrique\* permet de catégoriser la diversité écoclimatique de la Wallonie en vingt-sept secteurs écologiques qui conditionnent notamment l'agriculture et la sylviculture. Le territoire wallon est également divisé en deux domaines (selon la ligne rouge de la carte) : la partie nord-ouest appartient au domaine atlantique et les parties nord-est et sud au domaine méditerranéen, plus continental.

L'ensemble mosan est très majoritairement situé dans le domaine méditerranéen, au climat frais, de type continental. Cependant, les secteurs écologiques présents connaissent un climat moins rude, globalement plus proche du domaine atlantique.

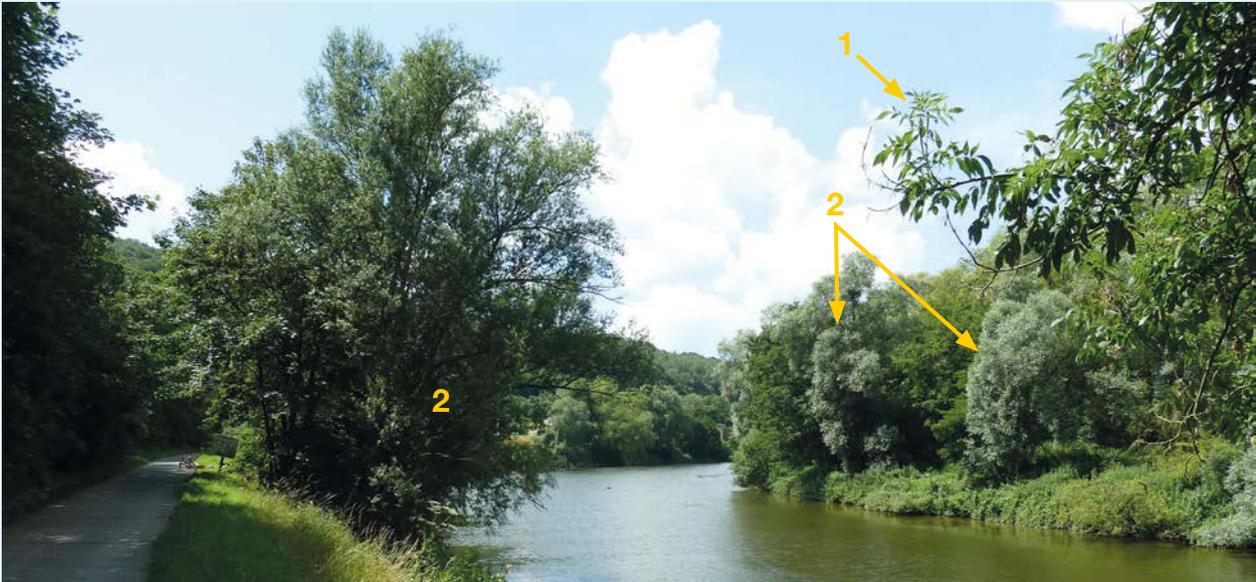
Deux secteurs écologiques couvrent l'essentiel de l'ensemble paysager : le secteur des « Vallées inférieures et moyennes du bassin mosan » (1) et le secteur « hesbignon » (2).

De manière générale, les conditions climatiques qui règnent dans les vallées sont caractérisées par une période de végétation relativement longue, bénéficiant notamment de l'accumulation de chaleur en journée dans les vallées élargies. Le climat qui domine les « Vallées inférieures et moyennes du bassin mosan » est donc relativement doux (faible pluviosité et températures élevées). Les versants de la vallée de la Meuse, bien marqués, accentuent cette douceur ou la limitent selon leur exposition. La végétation est influencée par ces conditions favorables à une grande variété d'espèces. Si les versants peuvent être boisés, il en est rarement de même dans le fond de vallée qui accueille des prairies, voire des cultures lorsque la profondeur du sol augmente.

Sur le plateau inscrit dans le secteur « hesbignon », les températures assez élevées et les précipitations relativement faibles sur l'année, mais moyennes en période de végétation, permettent le développement de cultures exigeantes.

Deux autres secteurs du domaine méditerranéen occupent des superficies limitées : une poche du secteur du « Pays Meusien » (3) couvre le sud-est de Namur, tandis que l'extrême est de l'ensemble paysager pénètre partiellement dans le secteur du « Pays de Herve » (4). Dans le premier, un climat proche de celui des vallées et des sols relativement profonds permettent quelques étendues boisées et des zones dédiées à l'agriculture. Dans le second, au climat nettement plus frais et pluvieux, les forêts sont peu présentes, laissant une large place aux étendues de prairies.

Enfin, l'ensemble paysager est partiellement couvert par deux secteurs appartenant au domaine atlantique : le secteur du « Pays Sambrien » (5) borde le cours de la Sambre à l'ouest, le secteur « hesbigno-brabançon » (6) jouxte la vallée de la Meuse au nord-est de Namur. Ces deux secteurs sont caractérisés par un climat aux précipitations relativement faibles sur l'année et bien réparties sur la période de végétation, conférant de bonnes conditions à cette dernière. Des forêts de type chênaies-frênaies atlantiques peuvent y être observées.



Lorsque leur état naturel est préservé, les îles et les berges non endiguées et inondées épisodiquement sont colonisées par des formations arborées adaptées aux sols saturés en eau. Le frêne (1) et les saules, comme le saule blanc reconnaissable aux reflets gris-vert de ses feuilles (2), sont caractéristiques de ces milieux alluviaux (ci-dessus, la réserve naturelle des îles de Bourie à Gives, Huy).



Dans les zones où affleurent les roches carbonatées, quelques pelouses calcaires occupent les versants bien exposés, sur les sols pauvres, peu épais et chauds recouvrant le substrat calcaire ou crayeux. Elles ont pour origine le pâturage par des troupeaux de moutons et de chèvres, qui, jadis, empêchait leur boisement naturel. Riches en espèces végétales et animales rares, ces pelouses bénéficient de mesures de protection (ci-dessus, la réserve naturelle de Devant-Bouvignes à Dinant).

Un fauchage régulier ou l'utilisation de races rustiques de moutons ou de chèvres assurent leur préservation (ci-contre, des moutons de la race Mergelland dans la réserve du Thier de Lanaye à Visé, sur le flanc de la Montagne Saint-Pierre).



Les habitats offerts par le fleuve et ses affluents (plans d'eau, berges, îles) attirent de nombreux oiseaux aquatiques qui y trouvent nourriture et lieux de repos et de nidification.

Les grands cormorans (en haut à gauche), vivant isolément en journée, se regroupent le soir dans quelques dortoirs communs, présents notamment sur l'île Vas-t'y-Frotte à Jambes. Le héron cendré (en haut au centre) apparaît souvent immobile, posté à l'affût dans les eaux peu profondes, comme ici à hauteur du pont-barrage de Monsin. D'autres espèces sont fréquemment rencontrées lors de leur passage ou de leur séjour hivernal dans les vallées, à l'instar des mouettes (en haut à droite).

Introduites en Europe occidentale dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle, la bernache du Canada (au milieu) et l'ouette d'Egypte (en bas) nichent en Wallonie depuis les années 1980. Elles ont rapidement proliféré en raison de leur forte dynamique d'expansion, avec des conséquences telles – compétition avec les espèces indigènes, eutrophisation\* des plans d'eau ou encore dégâts aux cultures – qu'elles sont intégrées à la liste noire des espèces invasives en Belgique. Cette liste répertorie les espèces capables de coloniser les habitats naturels du pays, au sein desquels elles constituent une menace pour la biodiversité, voire le fonctionnement des écosystèmes.

## Les paysages protégés

La Wallonie ne dispose actuellement pas de législation spécifique relative aux paysages. Leur protection, qui constitue l'un des axes de la Convention européenne du paysage, est prise en compte ou indirectement assurée par une série d'outils tels que les plans de secteur, le classement de sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel, ou encore l'inscription au sein d'un Parc naturel.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur couvrent principalement des versants boisés et rocheux, particulièrement nombreux dans la Haute Meuse, ainsi que plusieurs bois qui s'étendent sur les bordures accidentées des plateaux. L'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents), chargée de mettre à jour les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur et de sélectionner des points de vue remarquables, a sélectionné de nouvelles zones intéressantes sur le plan paysager. Celles-ci élargissent bon nombre de périmètres existants et couvrent de nouvelles étendues (terres agricoles, îles, terrils et espaces urbanisés de l'agglomération liégeoise...). Contrairement aux périmètres du plan de secteur, ceux de l'ADESA intègrent certaines sections de la Meuse et de la Sambre (plans d'eau et berges).

De nombreux éléments paysagers bénéficient du statut de site ou de monument classé : sites naturels (versants rocheux, coteaux boisés, îles...), ensembles historiques ruraux, religieux ou témoignant du rôle frontalier et défensif joué autrefois par la Meuse (fermes, abbayes, châteaux, citadelles...), édifices qui identifient les quartiers urbains et les noyaux villageois (clochers, tours, hôtels de ville, hôtels particuliers, couvents...), ouvrages d'art qui enjambent le fleuve et ses affluents... Le nombre d'immeubles classés est particulièrement important dans les centres anciens des villes, où la protection s'étend parfois à des enfilades de façades, voire à des îlots entiers. Certains de ces sites et monuments sont repris dans la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, comme les rochers de Marche-les-Dames, le château de Freÿr et son jardin classique, le pont de Fragnée à Liège ou encore le site de la citadelle de Namur. Le beffroi de Namur est quant à lui inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Une protection relative du paysage bâti est apportée en milieu urbain par les périmètres des zones protégées en matière d'urbanisme, d'application à Liège, Namur, Huy et Dinant, Bouvignes, Floreffe, Andenne et Profondeville. Quelques villages, parmi lesquels Waulsort, Thon-Samson ou encore Ben-Ahin bénéficient d'un Règlement général sur les bâtisses en site rural. Ces outils édictent des règles d'urbanisme spécifiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale, ce qui a une incidence sur la qualité paysagère et sa préservation dans les zones bâties concernées.

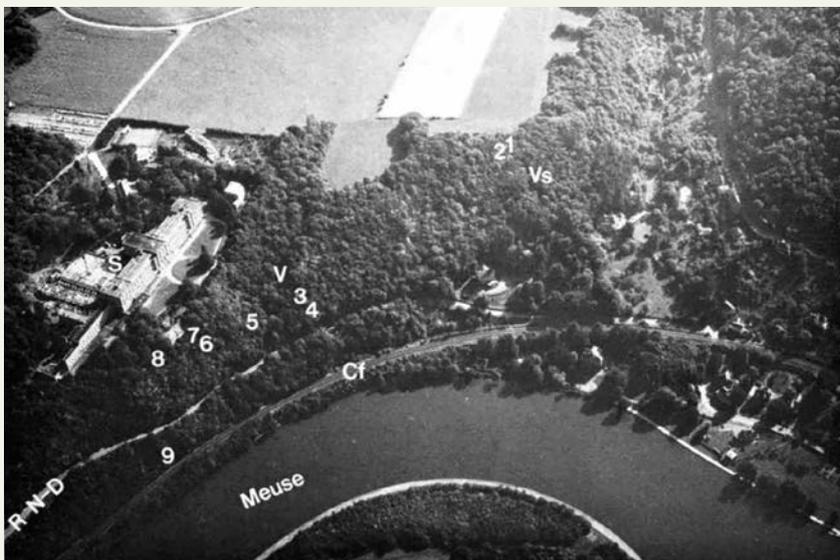
En raison de leur intérêt écologique, de nombreux sites naturels plus ou moins étendus sont inscrits en réserves naturelles ou en sites Natura 2000\*. Particulièrement présents en Haute Meuse, il s'agit de forêts occupant des versants en forte pente, de falaises et d'escarpements rocheux, d'îles boisées, de noues\* situées sur d'anciens bras de Meuse, de coteaux et de pelouses calcaires ou encore d'anciennes carrières. Ces sites sont soumis à une gestion destinée à les maintenir en état et à préserver, voire restaurer la biodiversité. La plupart d'entre eux correspondent à des périmètres d'intérêt paysager ou classés.

# La mise en place des paysages de la vallée de la Meuse

Ce chapitre s'appuie sur la première partie de l'Atlas, intitulée « Les paysages de Wallonie ». Il a pour objectif de déterminer comment, pourquoi et dans quelle mesure le passé a modelé les paysages actuels. Il s'agit, autant que possible, de comprendre d'où viennent les fils qui tissent la trame paysagère et de reconstituer la trajectoire de celle-ci.

## De premières traces remontant à la préhistoire et à l'antiquité

Si l'archéologie permet clairement d'attester de la présence humaine du paléolithique au néolithique dans l'ensemble mosan, les traces physiques de celle-ci dans le paysage sont extrêmement ténues. Tout au plus peut-on rappeler l'existence de grottes et d'abris dans les massifs rocheux, tout au long du cours de la Meuse. Ils servaient aux hommes de refuges à proximité des ressources en nourriture que constituaient le fleuve et les forêts. C'est le cas, parmi de nombreux autres exemples, de l'Abri des Autours dans les rochers de Freÿr, de la grotte Margaux dans le ravin du Colébi, de la faille du Burin dans les rochers de Samson à Namêche ou encore de la grotte du Petit Ri à Malonne. Elles ont fait l'objet de fouilles récentes qui ont notamment permis de mettre au jour des informations pour la période mésolithique\*.



### Légende :

S : sanatorium de Mont ; V : vallon du Mont des roches ; Vs : vallon sec ; Cf : ligne de chemin de fer ; RND : route Namur-Dinant ; 1 à 8 : grottes ; 9 : abri sous-roche de Chauveau.

Le massif rocheux de Chauveau à Godinne est presque complètement dissimulé derrière la végétation. Il comprend plusieurs cavités autrefois occupées par l'homme et particulièrement le « Grand Abri de Chauveau » constitué d'un abri sous-roche et d'une fissure. Cet abri a été utilisé au cours du paléolithique, du mésolithique et du néolithique, une récurrence qui offre aux chercheurs l'opportunité de mieux comprendre les évolutions économiques et culturelles, en lien notamment avec les transformations de l'environnement.

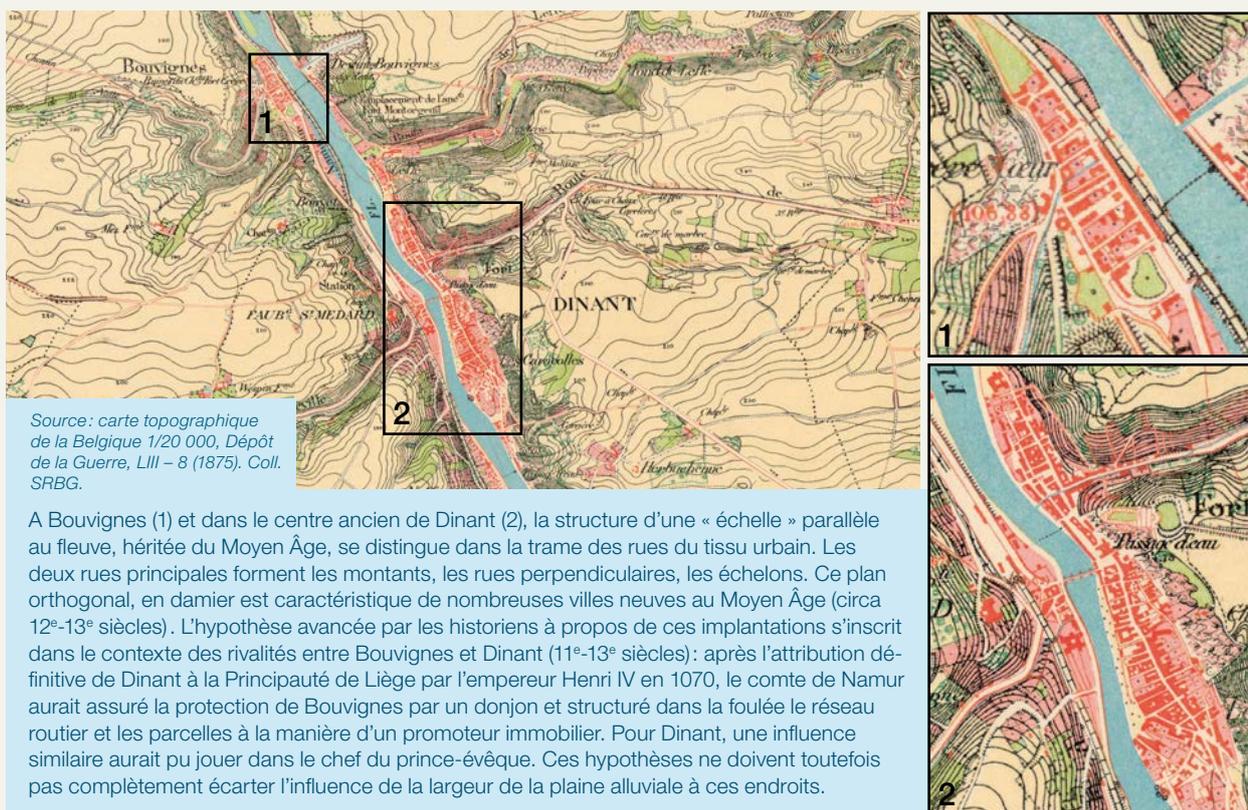
Source : E. BONE et alii, « Nouvelle contribution à l'anthropologie et à l'histoire du massif de Chauveau (Godinne-sur-Meuse, Belgique) », in *Bull. Soc. Roy. Belge Anthropol. Préhist.*, 94 : 5-49, 1983, p. 9.

De même, des développements humains remontant à la période celtique, puis à l'époque romaine, il persiste surtout les prémices du rôle économique et culturel joué par le fleuve, les implantations de certaines localités – on note en effet l'existence d'un vicus\* à Namur ou à Amay par exemple – et certaines routes.

## L'essor économique et urbain du Moyen Âge

Le développement économique de la vallée est profondément lié au processus de création des villes. Il en est à la fois l'une des causes et des conséquences. Si certaines caractéristiques du développement commercial et industriel sont spécifiques à la vallée mosane, un grand nombre d'entre elles sont communes à celles ayant mené à la formation des paysages de la Haine et la Sambre, surtout à partir de la révolution industrielle. Elles ne sont pas développées ici en détail et font l'objet de renvois vers l'Atlas des Paysages n° 4.

Le Moyen Âge est la période de cristallisation des caractéristiques urbaines pour certaines des villes que nous connaissons aujourd'hui dans la vallée. Dinant, Namur, Huy puis Liège, sans oublier des cités plus modestes comme Bouvignes, Andenne, Visé et Floreffe vont évoluer progressivement et à des rythmes très divers durant cette longue période. La ville médiévale se conçoit comme un lieu de production et d'échange. Elle se différencie également des territoires qui l'entourent par une fonction administrative et judiciaire, une concentration démographique plus importante ou encore la présence d'une enceinte.



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, Dépôt de la Guerre, LIII - 8 (1875). Coll. SRBG.

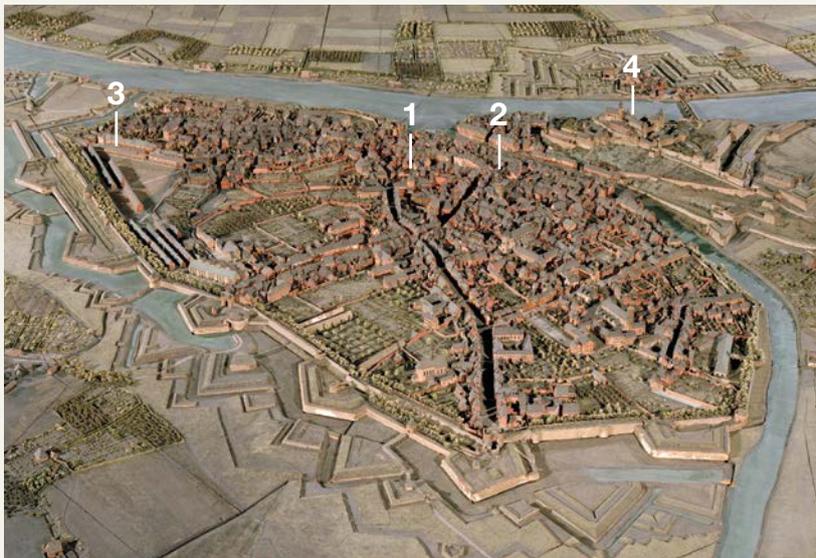
A Bouvignes (1) et dans le centre ancien de Dinant (2), la structure d'une « échelle » parallèle au fleuve, héritée du Moyen Âge, se distingue dans la trame des rues du tissu urbain. Les deux rues principales forment les montants, les rues perpendiculaires, les échelons. Ce plan orthogonal, en damier est caractéristique de nombreuses villes neuves au Moyen Âge (circa 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècles). L'hypothèse avancée par les historiens à propos de ces implantations s'inscrit dans le contexte des rivalités entre Bouvignes et Dinant (11<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècles) : après l'attribution définitive de Dinant à la Principauté de Liège par l'empereur Henri IV en 1070, le comte de Namur aurait assuré la protection de Bouvignes par un donjon et structuré dans la foulée le réseau routier et les parcelles à la manière d'un promoteur immobilier. Pour Dinant, une influence similaire aurait pu jouer dans le chef du prince-évêque. Ces hypothèses ne doivent toutefois pas complètement écarter l'influence de la largeur de la plaine alluviale à ces endroits.

Bien que les sources disponibles pour l'époque soient lacunaires et que nombre d'éléments soient sujets à interprétation, il semble que les implantations de Dinant, Namur et Huy s'affirment à l'époque mérovingienne tandis que le rôle de la Meuse comme axe commercial vers la Méditerranée s'amplifie. Le fleuve s'insère notamment au sein d'une nouvelle voie commerciale qui remonte jusqu'à la Frise.

Du milieu du 8<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'an mil, le phénomène urbain prend son envol. Les vici mérovingiens de Dinant, Namur et Huy se transforment progressivement en port<sup>\*</sup>. Ces quartiers marchands sont l'objet d'une parcellisation

du sol qui atteste de la présence d'une fonction commerciale établie. Liège qui était jusqu'au début du 8<sup>e</sup> siècle un simple domaine rural va, durant cette même période, former peu à peu un vicus à côté de l'église épiscopale et du chapitre cathédral\*. L'assassinat de Saint-Lambert à Liège vers 705 et la ferveur populaire qu'il entraîne autour du tombeau de celui-ci provoque le déplacement du siège épiscopal de Maastricht vers Liège et le développement de l'agglomération. Celle-ci reste néanmoins au départ essentiellement de nature cléricale.

L'expansion urbaine se poursuit durant les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Les activités de production se développent, les échanges régionaux et interrégionaux croissent et la population augmente de manière continue. Des enceintes sont construites. Liège devient une grande ville au même titre que Tournai. Dinant, Namur et Huy constituent des villes moyennes qui produisent des matières commerciables, notamment le laiton\* et le drap. Seules les villes de Nivelles et de Mons atteignent à l'époque une taille comparable en Wallonie. Bouvignes développe également des caractéristiques urbaines au 13<sup>e</sup> siècle mais ce n'est pas encore le cas de Floreffe, d'Andenne ni, semble-t-il, de Visé.



Source : plan en relief de la forteresse de Namur au 1/600. Palais des Beaux-Arts de Lille, dépôt du musée des Plans-reliefs, Paris, inv. D2004.1.13.

Photo : Guy Focant © SPW-Patrimoine.

Le plan en relief de la ville de Namur (1747-1750) montre la ville dans une période de transformations. Des monuments anciens seront bientôt démolis et parfois de nouveaux les remplaceront. Parmi les toits émergent la tour du Beffroi (1), le clocher de Saint-Jean-Baptiste (2), les longs bâtiments des casernes au nord (3), les masses carrées des couvents, les vieilles tours de l'enceinte médiévale... Le château domine la cité (4).

Cette période de prospérité et de croissance urbaine se poursuit jusqu'à l'aube du 14<sup>e</sup> siècle. Puis s'ensuit, pendant un peu plus d'un siècle, une décélération pour les villes les plus importantes, avant qu'apparaisse à nouveau une reprise économique. Ce ralentissement du 14<sup>e</sup> et du début du 15<sup>e</sup> siècles trouve son origine dans les transformations profondes qui affectent alors la société au niveau économique, social et politique. La population diminue fortement suite aux famines et aux épidémies. L'agriculture subit un repli bien visible. Des transformations structurelles affectent l'artisanat de même que le commerce. De nouveaux pôles commerciaux, comme le port de Bruges, se développent. Ils modifient les flux des échanges et, si la Meuse conserve son importance, les transports par mer et par route deviennent de sérieux concurrents pour le transport fluvial. Au plan politique, les relations entre le pouvoir central et les villes se durcissent. Le groupement en métiers stimule également les conflits sociaux.

Les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles sont le moment de transformations physiques significatives pour les villes. On assiste à des aménagements et à une unification de l'espace urbain. Les fortifications sont figées dans une forme qu'elles conservent

souvent jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle. A titre d'exemple, le faubourg de Leffe est absorbé par Dinant et intégré à son système défensif, au début du 14<sup>e</sup> siècle. Durant cette période, certains travaux relatifs aux enceintes urbaines se terminent tandis que d'autres sont abandonnés – c'est le cas à Huy – faute de financement. La superficie comprise par l'enceinte ne reflète pas l'importance de la ville mais bien les contraintes liées à la topographie, l'enjeu stratégique et militaire et les besoins en termes de défense puisque l'enceinte doit pouvoir accueillir en cas de nécessité les populations des environs.

La silhouette des villes se précise donc sensiblement au bas Moyen Âge. Outre l'enceinte, ses portes et ses tours, l'espace urbain intra-muros voit croître le nombre de bâtiments en pierre : des édifices religieux, des halles et des maisons sont construits. Des ponts en pierre reliant les villes à leurs faubourgs sont bâtis sur la Meuse et ses affluents.

## Le théâtre de conflits répétés (9<sup>e</sup> – 18<sup>e</sup> siècles)

Depuis le début – ou presque – de son occupation, du fait de son rôle économique, politique, stratégique..., la vallée de la Meuse est le théâtre de guerres répétées qui ont encore une influence sur le paysage actuel. Cette influence se traduit systématiquement par le développement d'une armature de défense du territoire en prévision des conflits et, pendant les combats, par des destructions qui sont suivies ou non de reconstructions. Après les affrontements, le travail de mémoire, la commémoration ou la célébration de la victoire laissent de nouvelles traces. De manière plus diffuse, la guerre entraîne des bouleversements politiques, économiques ou sociaux qui à leur tour jouent un rôle dans la structuration du paysage.

L'importance stratégique du fleuve se vérifie dès les époques romaine et mérovingienne. Le fleuve constitue une ligne de défense que l'on ne peut traverser qu'en de rares endroits mais aussi une voie d'accès privilégié vers le nord.



Source : XHROUET M.-A. *Recueil de divers veues naturelles mises ici au net et corrigées l'an 1738.* Album, planche 46. © Université de Liège - Musée Wittert.

La forteresse de Chokier représentée en 1738 par Martin Xhrouet. Par la suite, le bâtiment sera transformé en château de plaisance.

A partir du 9<sup>e</sup> siècle, la désagrégation de l'Etat carolingien suivie de la formation progressive des principautés dans le cadre du régime féodo-seigneurial – principalement le Comté de Namur et la Principauté de Liège – ont un impact fondamental dans la constitution du paysage mosan. L'extrême morcellement de ces principautés et leur découpage irrégulier, les changements d'alliances, la concurrence économique et la volonté de contrôler la Meuse créent fréquemment des tensions qui dégèrent parfois en conflits armés. Cette situation se traduit de différentes manières dans le paysage. Des bâtiments – notamment des châteaux – sont édifiés qui affirment la possession du territoire et l'autorité. D'autres constructions visent plutôt la protection. La rivalité économique entre les principautés pousse aussi les princes à favoriser des portions du territoire et indirectement à en brider d'autres, ce qui entraîne des différences de développement qui peuvent également jouer un rôle dans le paysage que l'on observe aujourd'hui.

Le cas de Bouvignes (rattachée au Comté de Namur) et Dinant (dépendant de la Principauté de Liège) est un des exemples les plus connus des rivalités constantes qui s'exercent dans la vallée. Les deux villes s'affrontent sans cesse sur le plan politique et militaire. Dinant érige ainsi le château de Montorgueil au début du 14<sup>e</sup> siècle juste en face de Bouvignes qui réplique par la construction – en plusieurs phases (14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècles) – de la tour défensive de Crèvecoeur. Les deux villes sont aussi rivales sur le plan économique puisqu'elles sont en concurrence pour la production de dinanderies\*. Elles obtiennent de leurs princes respectifs divers avantages pour favoriser leur artisanat. Au 15<sup>e</sup> siècle, la réunification territoriale de la plupart des principautés est réalisée sous l'égide des ducs de Bourgogne. La Principauté de Liège constitue cependant une exception. Brièvement incorporée avec les autres durant le règne de Charles le Téméraire, la Principauté retrouve néanmoins son autonomie juste après la mort de ce dernier. Durant ce bref intermède d'unification, les villes de Dinant et de Liège qui s'étaient révoltées contre le duc sont dévastées par celui-ci (respectivement en 1466 et 1468) alors que Huy qui s'était ralliée à la Bourgogne est à l'inverse mise à sac par les Liégeois (en 1467). Dans les années qui suivent, Dinant est également entraînée, comme membre de la hanse teutonique, dans d'autres conflits qui contribuent aussi à en faire une ville de moindre importance.

La réunification des différentes principautés (sous le nom de Pays-Bas) présente des avantages et des inconvénients. Les confusions politiques diminuent et une plus grande stabilité s'installe au niveau local, bénéfique pour le développement économique de la vallée. Néanmoins, dans les siècles qui suivent, cette intégration au sein d'entités politiques plus larges (la Bourgogne puis l'Espagne) aspire l'ensemble mosan dans d'autres conflits, à l'échelle européenne cette fois (avec la France, avec les Provinces-Unies). La Principauté de Liège voit quant à elle sa neutralité souvent mise à mal par ses voisins. La fin de l'Ancien Régime, avec notamment la révolution liégeoise puis l'occupation française, est encore l'occasion de conflits qui affectent le territoire.

## Une empreinte religieuse forte (7<sup>e</sup> – 20<sup>e</sup> siècles)

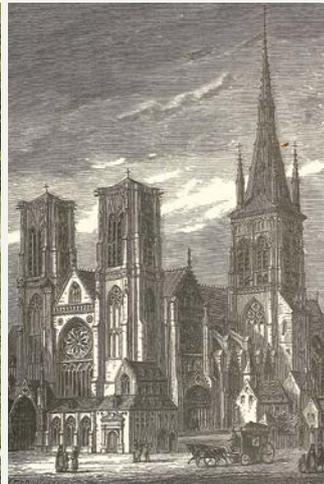
La Meuse forme l'axe incontestable du diocèse de Maastricht. Des résidences secondaires des évêques s'y trouvent et le siège épiscopal est d'ailleurs rapidement transporté à Liège (voir ci-dessus). Au fil du temps, de nombreux liens vont se tisser entre la vallée et l'Église et modeler progressivement certains éléments du paysage. La création de la Principauté de Liège et le pouvoir qui lui est associé au niveau politique a également une influence importante.



Dès l'époque mérovingienne, dans le contexte de l'évangélisation de la Wallonie, menée depuis les métropoles de Cologne et de Trèves, est créée à Andenne une première fondation religieuse (2<sup>e</sup> moitié du 7<sup>e</sup> siècle). Ce type de fondation se multiplie à partir des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles, notamment grâce aux membres de la famille carolingienne, qui est originaire de la région : Hastière, Waulsort, Flône, Saint-Laurent et Saint-Jacques à Liège sont créées, puis un siècle plus tard encore Floreffe et Leffe. Au fil des siècles viennent s'ajouter d'autres communautés religieuses. L'actuelle collégiale Sainte-Begge d'Andenne, de style néo-classique, a remplacé dans le courant du 18<sup>e</sup> siècle le monastère originel.

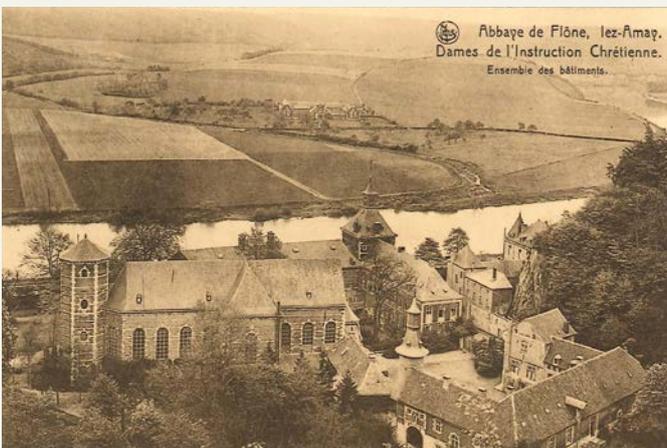


Du milieu du 10<sup>e</sup> jusqu'à la fin du 12<sup>e</sup> siècle s'épanouit un style architectural qui est utilisé dans les constructions religieuses des territoires chapeautés par le diocèse de Maastricht. Ce style dit mosan présente, outre une base romane commune, des variantes qui correspondent à l'environnement physique et social du lieu où sont implantés les édifices. Les volumes sont simples et calmes, fermement implantés sur le sol. Les cellules se juxtaposent plus qu'elles ne s'intègrent au corps principal constitué par la nef\*. Le tout est souvent complété par une tour dressée communément à l'ouest et qui sert également de refuge pour la population. Le décor des murs renvoie au départ à l'austérité des volumes puis s'anime peu à peu. Des édifices comme l'église d'Hastière s'inscrivent dans ce style.



Source : BRUYLANT E., dir. [années 1890]. *La Belgique illustrée. Ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art*, Bruxelles, Eds. Bruylant-Christophe et Cie, tome III, p. 164.

Les biens de l'Église sont, comme le reste du territoire, affectés par les conflits évoqués précédemment. Les dégâts – mais aussi la vétusté de certains bâtiments et la volonté de certains abbés soucieux de prestige – entraînent des reconstructions complètes ou partielles des bâtiments religieux touchés comme c'est le cas dans le courant du 18<sup>e</sup> siècle pour Moulins, Leffe (ci-dessus à gauche) ou l'église de Godinne qui ont été rudement affectés un siècle plus tôt. Parfois, les destructions sont définitives comme dans le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (ci-dessus à droite) durant la révolution française.



Source : carte postale, « Abbaye de Flône, lez-Amay. Dames de l'Instruction Chrétienne. Ensemble des bâtiments », Ed. Nels, non circulée. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

Des bouleversements plus profonds interviennent à la fin de l'Ancien Régime et lors de l'incorporation à la France : suppression des ordres et congrégations religieuses, fermeture des couvents, nationalisation puis vente des biens ecclésiastiques qui impliquent progressivement un changement de fonction de certains de ces édifices.

Plusieurs sont notamment rachetés par des industriels qui y établissent leur fabrique. A Seraing, par exemple, les usines Cockerill sont installées dans l'ancienne résidence des princes-évêques de Liège. L'abbaye de Flône (ci-contre) est passée entre diverses mains avant d'être transformée en école.

## Les grands traits de l'industrie (15<sup>e</sup> – 20<sup>e</sup> siècles)

Si certaines caractéristiques du développement industriel sont spécifiques à la vallée mosane, un grand nombre d'entre elles sont identiques à celles ayant mené à la formation des paysages de la Haine et la Sambre, surtout à partir de la révolution industrielle. Les thématiques telles que l'origine de l'exploitation de la houille (p. 62), les mutations fondamentales du 18<sup>e</sup> siècle qui constituent le terreau de la révolution industrielle (p. 64), la description des usines au 19<sup>e</sup> siècle (p. 66), le développement de l'habitat ouvrier et des logements sociaux (pp. 70-71) sont développées dans l'Atlas des Paysages n°4 « La Haine et la Sambre », aux pages indiquées ci-avant.

L'origine et les premiers développements du paysage industriel que l'on connaît aujourd'hui dans l'ensemble mosan remontent à l'époque moderne\*, voire même au Moyen Âge. A partir de la fin du 15<sup>e</sup> siècle et jusqu'au milieu du 16<sup>e</sup> siècle environ, les industries bénéficient des changements insufflés à l'économie européenne par l'afflux de métaux précieux venant du nouveau continent. La métallurgie s'étend dans le bassin de la Meuse (au sens large) et la production de charbon de terre s'accroît. Dans la seconde moitié du 16<sup>e</sup> siècle, une crise économique frappe l'industrie mosane (notamment la métallurgie) et plus largement l'Europe – entre autres en conséquence de la révolution des Pays-Bas. Cette crise a néanmoins à long terme un effet plutôt positif pour Liège et sa banlieue. La neutralité de la Principauté lui permet d'éviter les opérations militaires dispendieuses mais aussi de nouer des relations commerciales avantageuses avec les opposants (l'Espagne et les Provinces-Unies). Liège acquiert le statut de métropole régionale et devient l'un des principaux pôles de croissance de l'économie wallonne.

La vallée mosane voit durant le 17<sup>e</sup> siècle puis le 18<sup>e</sup> siècle le développement de ses différentes industries (charbon, alun mais aussi, après plusieurs décennies de crise, verre). La seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle constitue une période particulièrement prospère pour celles-ci mais aussi pour la sidérurgie et l'industrie de la pierre. Namur perd néanmoins durant cette période son rôle de métropole régionale au profit de Charleroi dont le dynamisme est particulièrement marqué.

Entre le milieu du 18<sup>e</sup> et la fin du régime hollandais, l'acquisition progressive d'une série d'innovations techniques qui participent de la révolution industrielle transforme l'industrie métallurgique. De nouvelles infrastructures telles que des hauts fourneaux au coke, des fours à réverbère, des laminoirs... sont construites directement dans la vallée, alors que les structures plus anciennes étaient situées dans les vallées adjacentes. Ces nouveaux établissements constituent des ensembles plus grands et moins isolés que par le passé. Plusieurs industries, comme celle de Cockerill à Seraing, sont aidées pour ce faire par des subsides octroyés par le régime hollandais. La croissance de la sidérurgie bénéficie directement à l'industrie charbonnière liégeoise, qui est alors à la traîne par rapport au Hainaut. Les industriels à la tête de la métallurgie investissent en effet dans le secteur charbonnier pour maîtriser leur approvisionnement en matières premières. Ils sont appuyés dans leur démarche par la politique d'octrois des concessions du gouvernement.

A partir de 1830 et indépendamment de plusieurs soubresauts, des changements particulièrement substantiels modifient durablement et définitivement la structure économique et financière du secteur industriel: de nouveaux processus de financement sont développés, à travers les banques. Ces changements impliquent aussi la concentration géographique – la vallée en amont de Liège est particulièrement concernée – et l'intégration des entreprises ainsi que la constitution de sociétés anonymes. Des investissements massifs en résultent et des usines, encore plus grandes, se dessinent. Tous les secteurs de l'industrie sont concernés.



Source : BRUYLANT E., dir. [années 1890]. *La Belgique illustrée. Ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art*, Bruxelles, Eds. Bruylant-Christophe et Cie, tome III, p. 237.

Vue générale des établissements de Seraing.

Peu avant le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les usines Cockerill n'occupent encore que quatre hectares environ, alors que près de 2 500 ouvriers y travaillent. Comme pour les autres industries de la vallée, la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle est d'abord synonyme de progrès techniques. L'essor et l'agrandissement physique des entreprises se précipitent surtout après 1860.

*« Cependant le soir vient, le vent tombe, les prés, les buissons et les arbres se taisent, on n'entend plus que le bruit de l'eau. L'intérieur des maisons s'éclaire vaguement ; les objets s'effacent comme dans une fumée ; les voyageurs bâillent à qui mieux dans la voiture en disant : « Nous serons à Liège dans une heure. » C'est dans ce moment-là que le paysage prend tout à coup un aspect extraordinaire. Là-bas, dans les futaies, au pied des collines brunes et velues de l'Occident, deux rondes prunelles de feu éclatent et resplendissent comme des yeux de tigre. Ici, au bord de la route, voici un effrayant chandelier de quatre-vingt pieds de haut qui flambe dans le paysage et qui jette sur les rochers, les forêts et les ravins des réverbérations sinistres. Plus loin, à l'entrée de cette vallée enfouie dans l'ombre, il y a une gueule pleine de braise qui s'ouvre et se ferme brusquement et d'où sort par instants avec d'affreux hoquets une langue de flamme.*

*Ce sont les usines qui s'allument.*

*Quand on a passé le lieu appelé la Petite-Flemalle, la chose devient inexprimable et vraiment magnifique. Toute la vallée semble trouée de cratères en éruption. Quelques-uns dégorgent derrière les taillis des tourbillons de vapeur écarlate étoilée d'étincelles ; d'autres dessinent lugubrement sur un fond rouge la noire silhouette des villages ; ailleurs les flammes apparaissent à travers les crevasses d'un groupe d'édifices. On croirait qu'une armée ennemie vient de traverser le pays, et que vingt bourgs mis à sac vous offrent à la fois dans cette nuit ténébreuse tous les aspects et toutes les phases de l'incendie, ceux-là embrasés, ceux-là fumants, les autres flamboyants.*

*Ce spectacle de guerre est donné par la paix ; cette copie effroyable de la dévastation est faite par l'industrie. Vous avez tout simplement là sous les yeux les hauts fourneaux de M. Cockerill.*

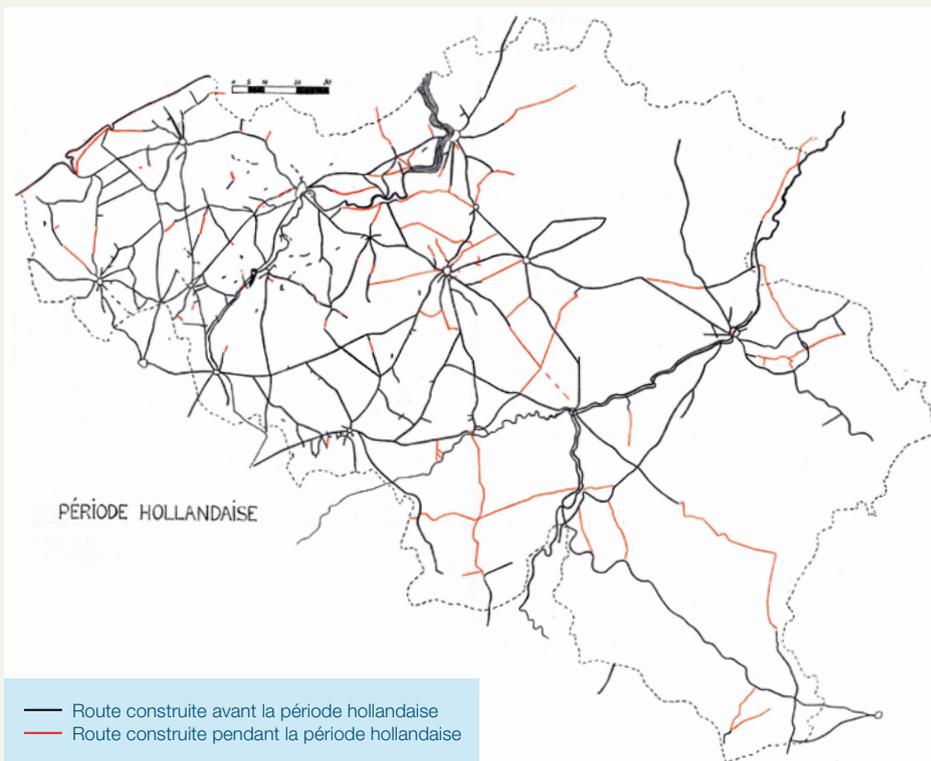
*Un bruit farouche et violent sort de ce chaos de travailleurs. J'ai eu la curiosité de mettre pied à terre et de m'approcher d'un de ces antres. Là, j'ai admiré véritablement l'industrie. C'est un beau et prodigieux spectacle, qui, la nuit, semble emprunter à la tristesse solennelle de l'heure quelque chose de surnaturel. Les roues, les scies, les chaudières, les laminoirs, les cylindres, les balanciers, tous ces monstres de cuivre, de tôle et d'airain que nous nommons des machines et que la vapeur fait vivre d'une vie effrayante et terrible, mugissent, sifflent, grincent, râlent, reniflent, aboient, glapissent, déchirent le bronze, tordent le fer, mâchent le granit, et, par moments, au milieu des ouvriers noirs et enfumés qui les harcèlent, hurlent avec douleur dans l'atmosphère ardente de l'usine comme des hydres et des dragons tourmentés par des démons dans un enfer. »*

Source : Extrait de HUGO V., *Le Rhin*. Lettres à un ami, Paris, Ed. H.L. Delloye, t. I, 1842, pp. 136-138.

La crise de 1873-1876 marque un tournant notamment pour le secteur charbonnier et annonce déjà les premiers signes de son déclin. Si sa croissance se poursuit à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, il doit néanmoins faire face à une concurrence internationale accrue et se voit désavantagé par les conditions physiques et l'ancienneté de ses exploitations. Il compense cette situation par la modernisation continue de ses équipements et par l'expérience de ses ouvriers. La métallurgie qui s'est diversifiée dans la production de l'acier est quant à elle moins touchée par la crise et continue à prospérer. Des entreprises d'ampleur nationale et internationale se sont développées : charbonnages, sidérurgie, métallurgie du zinc et du plomb, verreries notamment au Val-Saint-Lambert et dans la Basse-Sambre namuroise, constructions métalliques comme la fabrique nationale d'armes de guerre de Herstal, technologies d'avant-garde liées à l'électricité ou aux engins de transport. A leur côté se sont aussi multipliées de nombreuses entreprises plus modestes dans des secteurs annexes (constructions de chaudières, d'appareils mécaniques, de meuneries, de brasseries...).

## Le déploiement des moyens de transport (18<sup>e</sup> siècle – 1950)

Dès le 18<sup>e</sup> siècle, un réseau de voies de communication modernes est esquissé. Il pâtit cependant des dissensions politiques entre les Pays-Bas et la Principauté de Liège. Les régimes français, hollandais puis par la suite l'indépendance de la Belgique permettent un développement plus homogène même si les différents types de réseaux de transport n'évoluent pas nécessairement au même rythme dans l'ensemble mosan.



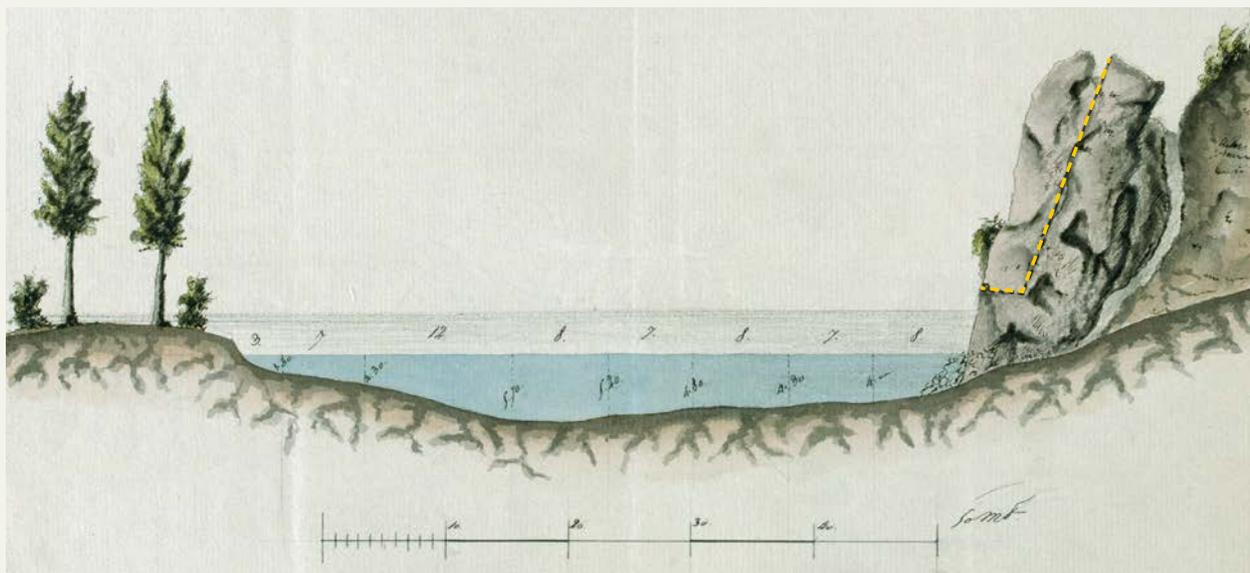
Source : GENICOT L. (1947). *Etudes sur la construction des routes en Belgique*. Extrait du *Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et Sociales de l'Université de Louvain*, XIII<sup>e</sup> année, n° 5, carte : période hollandaise.

Le développement du réseau routier à la veille de l'indépendance de la Belgique.

Au 18<sup>e</sup> siècle, la politique routière diffère selon l'autorité. La Principauté de Liège privilégie les aménagements nord-sud vers les Provinces-Unies et la France et évite les Pays-Bas autrichiens. Ces derniers par contre avantagent les circulations ouest-est et favorisent le trafic de la Rhénanie vers Ostende. La politique dynamique de développement routier lancée ensuite par le régime hollandais a pour but de remédier au provincialisme ainsi engendré.

Les transversales se multiplient. A la veille de l'indépendance de la Belgique, la vallée de la Meuse est dotée d'une route importante reliant la frontière française à la frontière hollandaise. Namur, Liège, et dans une moindre mesure Dinant, sont au centre d'un réseau routier en étoile qui date pour les deux premières villes déjà de la fin de l'Ancien Régime. Huy doit attendre les décennies qui suivent l'indépendance. La construction des routes connaît en effet à partir de 1830 et durant une vingtaine d'années un essor important avant de ralentir suite à la concurrence engendrée par le chemin de fer. Dans les bassins industriels, de nombreuses routes sont construites grâce au système des concessions, par les industries soucieuses d'écouler plus facilement leur production.

Durant la période moderne et jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle, la navigation sur la Meuse est possible mais fort difficile – son cours est très capricieux – et particulièrement tributaire du climat (inondations, gel...). Le découpage territorial en principautés est aussi l'un des obstacles à l'amélioration de la navigabilité. A part quelques travaux de réparation des chemins de halage et l'amélioration de l'une ou l'autre passe durant la période française, il faut attendre le régime hollandais pour que soient réalisés les premiers travaux significatifs. Ils passent notamment par la construction des premiers perrés et de chemins de halage sur des tronçons plus importants.



Source : La Roche à Hun. Coupe pratiquée dans le rocher. Archives de l'Etat à Namur, Préfecture du Département de Sambre-et-Meuse, 1444.

Photo : Guy Focant © SPW-Patrimoine.

A Hun, le passage est particulièrement compliqué. Le chemin de halage est interrompu par le rocher du même nom (aussi appelé rocher de Fau ou de Fidevoye). Des travaux sont réalisés au tout début du 19<sup>e</sup> siècle. Une découpe est pratiquée dans le rocher (traits pointillés jaunes sur le dessin) et plus de 3 000 m<sup>3</sup> de roche sont enlevés.

Il faut attendre une dizaine d'années après l'indépendance de la Belgique pour que soient conçus puis mis en œuvre de grands travaux d'ensemble sur la Meuse, après que l'État ait repris l'administration du fleuve, auparavant aux mains des provinces. Un état des lieux de la navigabilité du fleuve est établi (1839-1841) puis les travaux pour normaliser le fleuve sont lancés mais non sans débats. Pour des raisons financières et face à la concurrence croissante du rail,

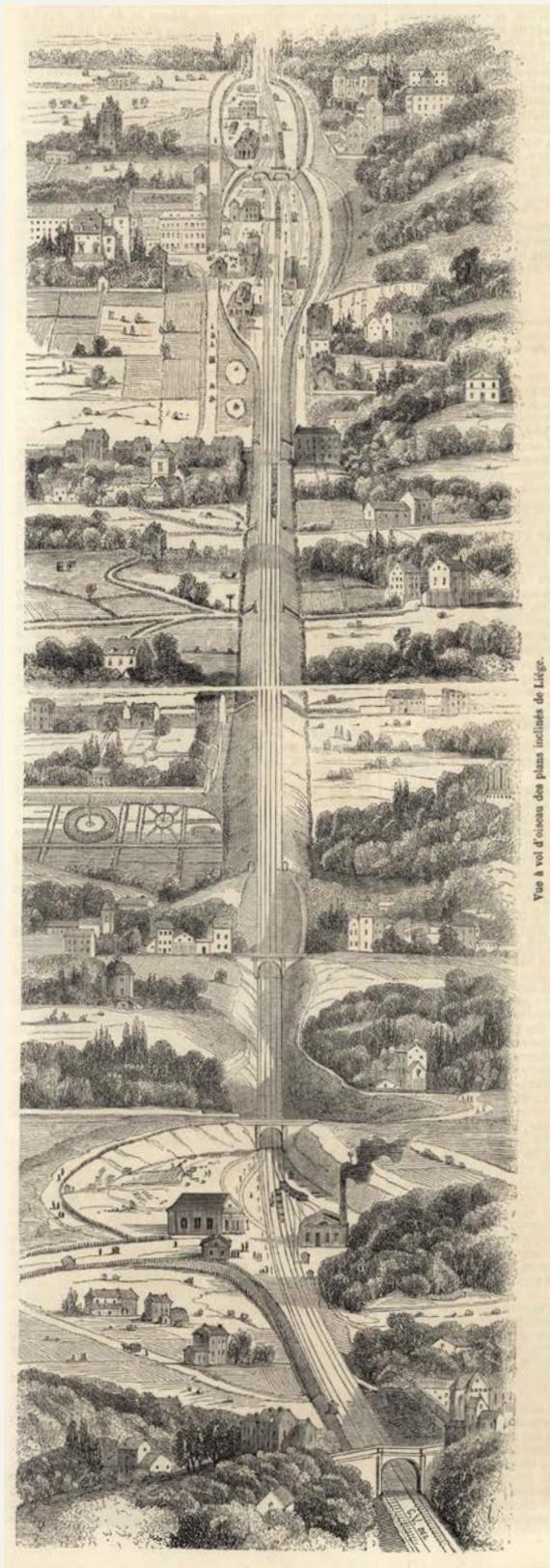
qui nécessite d'aller vite, la réalisation de passes navigables est préférée aux barrages-écluses. Ces passes ont pour but de concentrer le courant dans des chenaux au moyen de digues. Le creusement d'un canal latéral entre Liège et Maastricht est également décidé en 1845 et finalisé cinq années plus tard. A partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les chantiers de grande ampleur se multiplient : les berges sont rectifiées et renforcées, un réseau ininterrompu de chemins de halage est élaboré, de nouveaux ponts sont construits et finalement, vingt-quatre barrages-écluses sont également installés pour permettre une navigabilité plus importante. La première canalisation du fleuve qui permet la navigation de bateaux de 600 tonnes toute l'année est terminée en 1880.

Durant quarante années, ces aménagements répondent à la demande mais à partir des années 1920, l'augmentation des dimensions et du tonnage des bateaux ainsi que plusieurs inondations particulièrement destructrices nécessitent une nouvelle régularisation du lit du fleuve. Le remplacement des anciens barrages-écluses par des infrastructures automatiques et modernes commence dès 1930 et se poursuit dans les décennies qui suivent.



Source : carte de Ferraris, Huy 153 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles ; orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

Depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle, à Huy et dans ses tout proches environs, comme à d'autres endroits de la vallée, plusieurs îles ont été supprimées et le cours du fleuve a été rectifié.



Vue à vol d'oiseau des plans inclinés de Liège.

Source: *L'illustration. Journal universel*. N° 343, Vol. XIV, samedi 22 septembre 1849, p. 61. Coll. privée.

Vue à vol d'oiseau des plans inclinés de Liège, vers 1849.

Si le tronçon du réseau initial qui joint Tirlemont et Ans est terminé en 1838, il faut encore quatre années pour que la ligne atteigne Liège, en raison de la prouesse technique que représente le franchissement de la déclivité (110 mètres) du versant entre Ans et Liège. Deux plans inclinés rectilignes sont construits, séparés par un palier en courbe. La gare de Liège-Haut-Pré y est établie. Elle abrite les machines à vapeur fixes qui actionnent les câbles sans fin tractant ou freinant les trains.

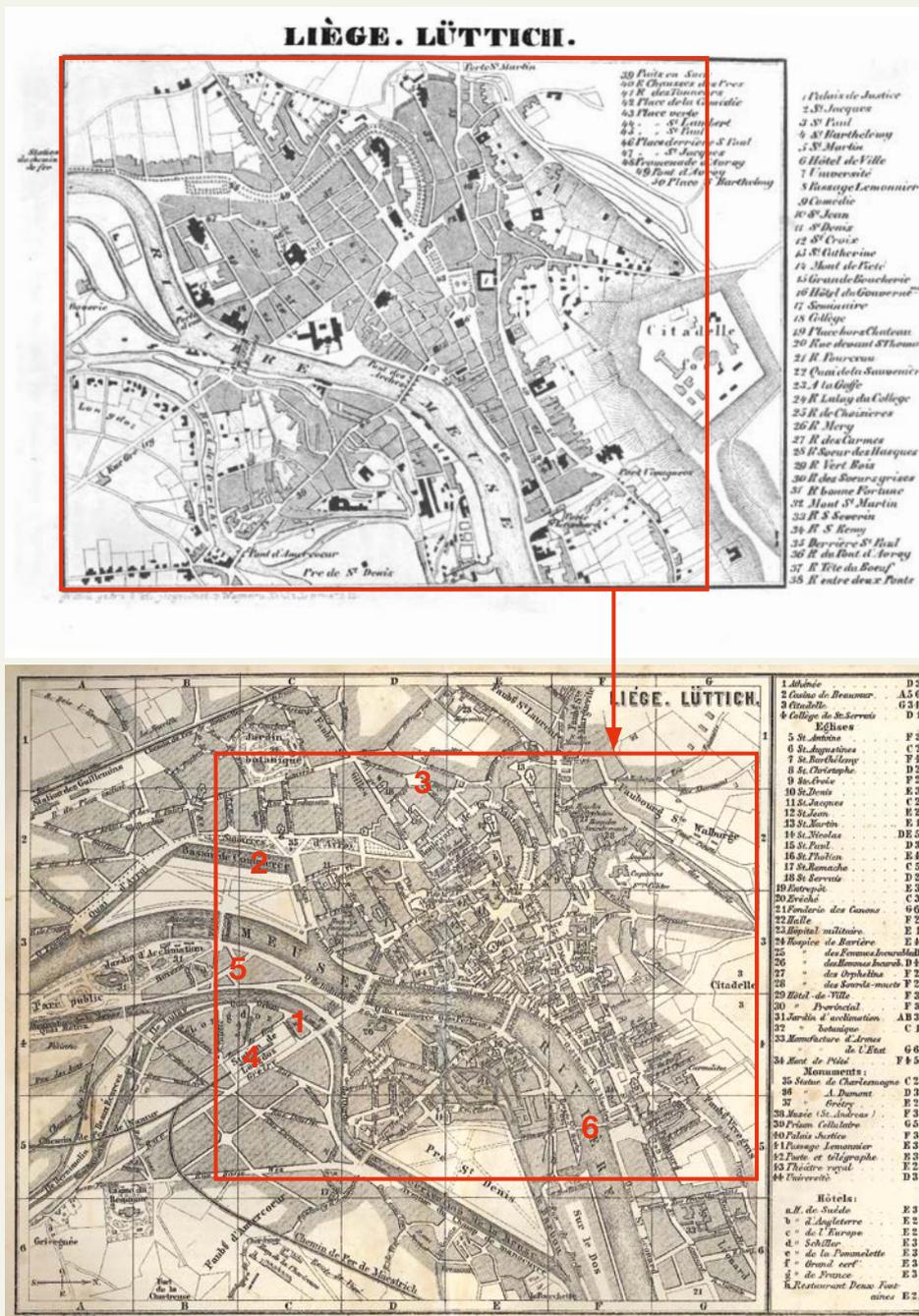
Aujourd'hui, la ligne Bruxelles – Liège-Guillemins emprunte toujours le tracé originel des plans inclinés bien que la courbe du Haut-Pré ait été rectifiée.

Le territoire de l'ensemble mosan est relié dès 1838 au réseau ferré. Ce dernier est alors composé de deux lignes qui se croisent à Malines, l'une nord-sud reliant Anvers à la frontière française, l'autre ouest-est allant d'Ostende à la frontière allemande et traversant la vallée de la Meuse à hauteur de Liège. Ce réseau initial est conçu de façon à ne défavoriser aucune des régions industrielles. Dès 1844, Namur est reliée à son tour au réseau via Charleroi et la vallée de la Sambre. Il faut néanmoins attendre encore plusieurs années pour qu'une ligne soit installée dans le fond de vallée et relie les villes de Liège et de Namur entre elles. Ce tronçon est réalisé en 1852 via le système des concessions. Les industriels de la région liégeoise souhaitent en effet améliorer leurs débouchés vers Namur et Charleroi ainsi que vers le nord de la France. Mais le prolongement vers Givet n'est inauguré que dix ans plus tard. La liaison de Liège à Maastricht suit peu après.

## La naissance de la ville bourgeoise

Des transformations majeures sont apportées au paysage urbain dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle. La ville héritée du Moyen Âge subit un considérable remodelage. Les transformations sont d'abord rendues possibles par des changements politiques et stratégiques préalables. Dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle, certaines enceintes ont en effet été démantelées par l'empereur Joseph II et la plupart le sont peu après, durant les périodes française et hollandaise. Les transformations urbaines qui interviennent ensuite dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle profitent de cette situation et de la démolition des fortifications. Elles obéissent à la volonté de la classe sociale qui domine l'époque: la bourgeoisie.

Celle-ci souhaite que la ville reflète son triomphe économique et qu'elle soit plus en phase avec la modernité et les principes de l'hygiénisme. Ces changements sont également une manière de reprendre possession des centres où habite généralement une population pauvre. Les centres anciens d'origine médiévale sont donc percés de rues larges et aérées. Les égouts remplacent les canaux et les petites rivières. Des gares, des boulevards sont construits sur les espaces dégagés par les anciennes murailles. A cette période apparaissent aussi les premiers faubourgs bourgeois, à l'extérieur des limites anciennes de la ville. Ils s'étendront considérablement dans les décennies qui suivent. Leurs plans sont géométriques. Des parcs sont aménagés.



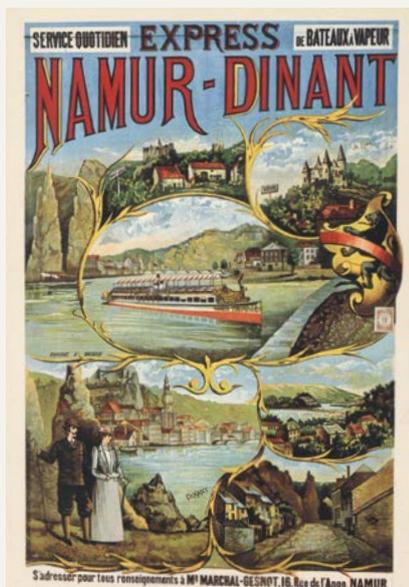
Sources : BAEDEKER K., Belgen. Handbuch für Reisende, Coblenz, K. Baedeker, Fünfte vermehrte und verbesserte Auflage, 1853 et BAEDEKER K., Belgique et Hollande. Manuel du voyageur, Coblenz, K. Baedeker, 6<sup>e</sup> éd. refondue, 1871. Coll. privée.

A Liège, entre 1830 et 1881, pas moins de 139 rues sont ouvertes tandis que 63 autres sont élargies ou remodelées. De nombreux bras de la Meuse sont comblés et le quartier d'Outremeuse est complètement transformé. De nouveaux quartiers sont tracés et plusieurs ponts sont construits. La comparaison de ces deux plans extraits des guides Baedeker de 1853 et 1871 illustre certaines des transformations opérées dans le paysage urbain liégeois au 19<sup>e</sup> siècle : dérivation de la Meuse (1), bassin de commerce (2), place des Béguinages (3), station de Longdoz (4), quartier de la Boverie (5), pont Saint-Léonard (6).

## L'essor du tourisme et des loisirs (19<sup>e</sup> – 20<sup>e</sup> siècles)

### Les origines de la vallée touristique

La vallée de la Meuse se caractérise également par l'importante empreinte laissée depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle par la pratique du tourisme et des loisirs. L'intérêt porté par les touristes et les excursionnistes à la vallée de la Meuse est précoce (fin 18<sup>e</sup> siècle – première moitié du 19<sup>e</sup> siècle). Elle est la principale porte d'entrée touristique vers le sud du pays et va rapidement être considérée comme la colonne vertébrale de ce qu'on appelle traditionnellement « Ardenne » dans le champ touristique – soit l'ensemble du territoire situé au sud du sillon sambro-mosan. La vallée est d'ailleurs systématiquement intégrée, dès 1850, dans les guides et récits de voyage consacrés à cette région. L'intérêt des touristes pour la vallée de la Meuse est en partie guidé par la recherche de paysages relevant du pittoresque, esthétique qui se répand chez nous surtout dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle. Le pittoresque se conçoit comme une rupture avec l'esthétique



Source: Thill – Nels / Droits SOFAM – Belgique.  
Carte postale reproduisant une affiche touristique 1900, Ed. Thill, S.A. Coll. privée.

classique. Il privilégie ce qui est irrégulier ou asymétrique, les contrastes, la variété. Il s'intéresse, en ce qui concerne les paysages, aux ruines, aux châteaux perchés en haut d'affleurements rocheux, aux cours d'eau ondulants, aux alternances d'ombre et de lumière, aux sentiers sinueux. La Meuse, grâce à sa structure géo-morphologique et son relief, grâce aussi à son patrimoine bâti, répond parfaitement à ces critères esthétiques.

L'esthétique n'est pas le seul élément qui a favorisé la mise en tourisme de la vallée de la Meuse. Les traces laissées par l'histoire dans le paysage, tout particulièrement au niveau du patrimoine bâti (édifices religieux, châteaux et ruines...), et les découvertes archéologiques qui ont été faites dans la vallée ont également joué un rôle.

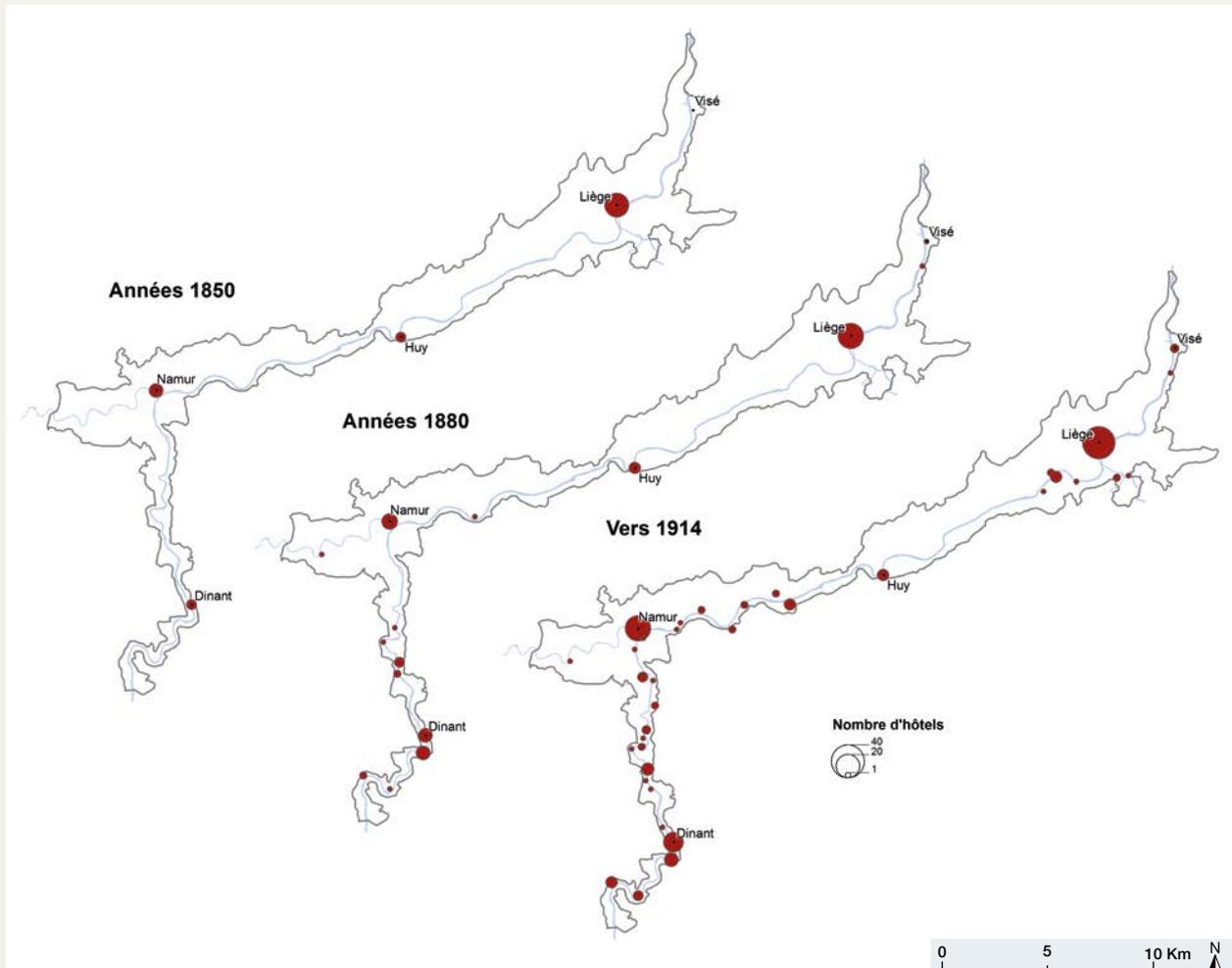
L'idée générale sous-jacente est qu'il existe chez nous des choses aussi intéressantes et singulières que ce que l'on peut trouver ailleurs en Europe. La mise en tourisme de la Meuse s'inscrit dans la dynamique de construction d'une identité nationale qui caractérise la Belgique, dans le domaine culturel notamment, après l'acquisition de son indépendance.

L'intérêt porté alors à la vallée n'est pas univoque et homogène. Une segmentation bien nette – liée au degré d'adéquation au pittoresque – est rapidement perceptible et a des conséquences sur le développement des infrastructures touristiques.

Bien que simplifiée, cette segmentation rappelle les grandes césures mises en évidence encore aujourd'hui au niveau paysager. Elle distingue une Meuse au profil pittoresque – depuis la frontière française jusqu'à Huy et, bien qu'un peu moins clairement, entre Liège et la frontière hollandaise – et une Meuse à vocation industrielle globalement située entre Huy et Liège. Dans ce deuxième cas, l'attention des touristes se focalise surtout sur les établissements industriels, le progrès technique et la puissance économique qu'ils incarnent. L'aspect esthétique n'est pour autant pas absent mais se réclame essentiellement du sublime.

Cet intérêt pour la vallée se traduit rapidement par la multiplication ou la transformation d'infrastructures à destination des touristes au sein du territoire (logements, moyens de transport...).

## Le développement de l'hôtellerie dans la vallée de la Meuse entre 1850 et 1914



Source : S. QUERLAT (2010).

Dans les années 1850, la présence d'établissements hôteliers destinés aux touristes est essentiellement circonscrite aux villes de Liège, Huy, Namur et Dinant où l'approvisionnement est plus à même de rencontrer leurs besoins. La possibilité d'emprunter des moyens de transport modernes comme le bateau à vapeur permet de relier rapidement les villes et ne justifie donc pas que les touristes doivent s'arrêter pour la nuit dans les villages intermédiaires.

Trente à quarante ans plus tard environ, les villages de la Haute Meuse (entre Hastière et Burnot) offrent toute une série d'infrastructures d'accueil aux touristes. L'implantation a lieu surtout entre 1880 et 1889, même si des prémices sont perceptibles dès les années 1870. Ce développement hôtelier bénéficie de l'influence de Dinant et se diffuse globalement de proche en proche depuis ce centre vers la frontière française. Les raisons en sont multiples : l'intérêt esthétique et historique pour la vallée s'est propagé au sein de la population et, parmi les touristes, certains désirent trouver des lieux plus calmes et moins chers que Dinant ; quelques habitants encouragés par le succès rencontré par certains hôteliers désirent à leur tour profiter de cette nouvelle ressource économique. Il faut néanmoins attendre la décennie qui suit (1890-1899) pour que des infrastructures hôtelières soient accessibles dans la vallée entre Namur et Huy.

A la veille de la Première Guerre mondiale, l'offre s'est nettement densifiée dans les tronçons de la vallée déjà investis auparavant par l'hôtellerie, alors que la vallée entre Huy et Liège reste vierge. L'industrie et la pollution qu'elle génère (poussière des carrières, fumées...) y agissent certainement comme repoussoirs et ce, même si l'on constate l'intérêt des touristes pour les établissements industriels (voir plus haut). A proximité immédiate de Liège, un certain développement des infrastructures hôtelières destinées aux touristes trouve en grande partie son origine dans l'organisation de l'exposition de Liège de 1905 et l'influence croissante du Touring-Club de Belgique – via l'utilisation du vélo et de l'automobile.

## La villégiature et la multiplication des résidences secondaires (1875-1925)

Si la pratique de la villégiature existe depuis très longtemps – les membres de l'aristocratie avaient coutume de séjourner à certaines périodes de l'année dans leur seconde résidence à la campagne –, c'est surtout à partir du dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle, donc avec un léger décalage par rapport au développement hôtelier, que cette autre facette du tourisme se manifeste significativement dans le paysage mosan. De nouvelles couches de population, issue de la bourgeoisie bruxelloise ou namuroise notamment, ont alors les moyens de consacrer de l'argent à l'achat ou à la location d'un bâtiment où passer la saison d'été. Les constructions dédiées à la seconde résidence commencent à se multiplier dans les lieux déjà investis par les touristes et reconnus pour leur cadre pittoresque. Les premières implantations apparaissent d'abord à proximité des espaces urbains puis se diffusent dans les espaces intermédiaires, surtout à Lustin, Godinne, Fooz-Wépion, Yvoir, à Anseremme, Waulsort, Hastière et entre Liège et la frontière hollandaise. Les villages qui disposent de terrains vierges de bonnes dimensions semblent favorisés. De plus, l'implantation des villas tend à privilégier la proximité immédiate des villages et non les espaces isolés en matière de transport et de services.



Source : carte postale, « Hermalle-Argenteau – Villas au bord de Meuse », Ed. E. Desaix, Bruxelles (carte ayant circulé en 1919). Coll. privée.

Au moment de leur construction, le style particulier des villas mosanes est considéré comme une atteinte au paysage par certains défenseurs de la nature, comme Jean d'Ardenne (pseudonyme du journaliste Léon Dommartin), ci-dessous.

« Voici Wépion. Les maisons s'égrènent le long du chemin. La chaîne des rochers de Néviau (Dave) se déploie, de l'autre côté de la Meuse, comme un superbe rideau de velours froissé. Des villas et des chalets récemment construits, de profils variés, aux matériaux colorés, accusent le dernier développement de la villégiature au bord de la Meuse. Malheureusement ces constructions ont un caractère de banalité universelle et ne révèlent aucun souci d'harmonier la bâtisse avec le cadre spécial où elle est placée.

La vieille maison du pays se trouvait appropriée au sol, par le seul instinct des constructeurs. Aujourd'hui, on imite à tort et à travers, en vertu d'une mode qui s'applique partout. Il en résulte que les paysages s'abîment, perdent leur physionomie, s'emplissent de taches cruelles et de formes saugrenues. Nous verrons plus loin, à Lustin, à Godinne, etc., etc., la villa en brique, lourdement conçue, maladroitement profilée, à étages, agrémentée de tours et tourelles, se multiplier sur les rives et, peu à peu, modifier d'une façon lamentable la belle harmonie caractéristique de la vallée. »

Source : J. D'ARDENNE, *L'Ardenne. Guide du touriste et du cycliste. T. I. La vallée supérieure de la Meuse, de Namur à Charleville et Sedan. – La Lesse. – La Semoy. – L'Ardenne centrale et méridionale. – L'Entre-Sambre-et-Meuse, 5 cartes, édition refondue en 1894, Bruxelles, Ed. Rozez, 1894 [vol. I, 3<sup>e</sup> éd.], p. 53.*

Le mouvement de construction connaît son apogée au tournant du siècle puis s'essouffle doucement. Plusieurs facteurs en sont la cause comme, par exemple, la mutation progressive des pratiques touristiques. Les inondations catastrophiques que subit la vallée en 1910 et 1926, la Première Guerre mondiale et la crise économique de 1929 interviennent également. Peu à peu, ces bâtiments destinés prioritairement à la seconde résidence sont transformés en résidences principales.

## Les prémices d'une prise en compte des paysages (19<sup>e</sup> – 20<sup>e</sup> siècles)

Le paysage actuel de la vallée de la Meuse est le résultat de la combinaison de multiples facteurs et de leur évolution. Depuis près de deux siècles, un de ces facteurs est le processus officiel de préservation, d'abord des monuments ensuite de certaines caractéristiques du paysage. Le processus de sauvegarde intervient de manière particulièrement prégnante dans la mise en place des paysages d'aujourd'hui. S'il s'applique à tous les paysages wallons, en parler plus particulièrement dans cet atlas est pertinent car la vallée de la Meuse est l'un des territoires wallons où se concentre un nombre extrêmement important de protections de différentes formes (voir la partie relative aux paysages protégés, p. 76). Elle a aussi joué un rôle fondamental dans la concrétisation du combat pour une première prise en compte du paysage.

Dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, certaines personnes commencent à prendre conscience des transformations apportées à leur environnement suite aux développements de l'industrie et des moyens de transport. Ces personnes sont fondamentalement les mêmes que celles qui participent à la mise en tourisme de la vallée. Leur crainte est de voir disparaître les sites



« Nous devrions maintenir quelques parcelles de notre territoire à l'état naturel, de façon à constituer des réserves scientifiques. » (Jean Massart, professeur de botanique à l'Université Libre de Bruxelles, 1912).

Ci-dessus les rochers de Fresnes, vus de Lustin, repris pour la réserve J4, correspondant aux rochers calcaires et psammites à Tailfer et Lustin.

Source : J. MASSART (1912). *Pour la protection de la nature en Belgique*, Bruxelles, Libr.-Ed. H. Lamartin, 1912, p. 221.

qu'elles fréquentent. La vallée de la Meuse est l'un des principaux espaces qui favorisent et matérialisent à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle cette prise de conscience des mutations paysagères en cours et les réactions qui s'en suivent. Si les discussions portent sur le prix à payer au progrès, il n'est néanmoins jamais question de mettre en cause l'industrie lourde, source de richesse et de prestige pour la jeune nation belge. Il faut attendre la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour que le sujet soit débattu au parlement alors que la volonté de protection est encore essentiellement perçue comme une menace pour la propriété privée et la liberté d'entreprendre. Mais le débat prend de l'ampleur et percole dans la société. L'ébauche d'une législation (la loi relative à la conservation de la beauté des paysages, 12 août 1911) est élaborée à la veille de la Première Guerre mondiale. Il s'agit alors seulement de camoufler les transformations apportées au paysage par l'industrie extractive.

## La démocratisation et autres transformations du tourisme avant 1950

Le processus de démocratisation du tourisme connaît déjà ses premiers balbutiements avant la Première Guerre mondiale. Certaines associations, notamment philanthropiques, emmènent des groupes, constitués pour partie d'ouvriers, visiter les villes, sites ou industries de la vallée de la Meuse ou encore participer à des manifestations musicales, sportives ou patriotiques. L'importance de cette clientèle, spécifique aux dimanches et jours fériés, encourage certains restaurateurs et hôteliers à disposer d'infrastructures capables d'accueillir des banquets et des tables d'hôtes imposantes.

L'encadrement des loisirs – et plus spécifiquement ceux des ouvriers – prend de l'ampleur après la loi de 1936 sur les congés payés et se voit davantage formalisé avec l'émergence et le développement du tourisme social. Mutuelles,

syndicats, associations d'éducation populaire, réseaux d'auberges de jeunesse subventionnés par l'État bâtissent ou achètent et adaptent des bâtiments existants en hébergements de grande capacité où leurs membres sont logés à bas prix.

Parallèlement et tout aussi progressivement apparaissent d'autres changements dans les pratiques : la mise en place d'un encadrement des vacances scolaires, le développement de la pratique du camping ou encore l'aménagement des bords du fleuve pour rencontrer l'intérêt croissant des touristes pour les activités récréatives en lien avec l'eau. De nouveaux aménagements y sont liés.

Ces développements concernent néanmoins surtout la vallée après les années 1950 (voir la partie Évolutions contemporaines, pp. 115 et suivantes), période à partir de laquelle le tourisme évoluera également vers une massification qui aura d'autres conséquences.

## Les conflits du 20<sup>e</sup> siècle

Dans les années qui suivent le conflit franco-prussien de 1870 et pour affirmer et renforcer sa neutralité, la Belgique doit s'assurer de la maîtrise des vallées de la Sambre et de la Meuse qui constituent des obstacles naturels à la progression d'un ennemi. L'un des points clés de sa stratégie défensive repose sur l'édification d'une série de forts aux proches alentours des villes de Namur et de Liège. La mise en œuvre de ce réseau fortifié – qui a également pour objectif de remplacer les anciennes enceintes de Namur et Liège et de mettre à l'abri leurs populations en cas de tirs – dure trois ans (1888-1891). En 1914, les forts, dont l'équipement est déjà désuet, peinent assez rapidement à faire face aux assauts et à la progression de l'armée allemande et plusieurs d'entre eux sont détruits.

Durant l'entre-deux-guerres, face aux tensions internationales croissantes, la Belgique modernise et réarme la plupart de ces forts dans le cadre d'un nouveau plan stratégique. Les premiers assauts allemands en mai 1940 démontrent cependant l'inefficacité de cette ligne de défense.



Des neuf et douze forts qui entourent respectivement Namur et Liège, seuls huit sont localisés dans l'ensemble mosan. Il s'agit des forts de Malonne, Dave, Marchevelette pour Namur et de ceux de Flémalle, Lantin, Pontisse, Fléron et Embourg pour Liège. Caché dans les boisements (flèche), le fort triangulaire de Marchevelette (à gauche) est peu accessible. Il appartient à l'armée belge qui l'utilise pour des exercices. La tour d'aération (à droite) du fort de Flémalle est située à l'extérieur de l'ouvrage principal et reliée à lui par des puits et des galeries. Elle servait également de poste d'observation et de tir et d'entrée/sortie pour la relève des troupes et l'approvisionnement.

Les deux conflits mondiaux et plus particulièrement la Première Guerre mondiale entraînent des transformations profondes au sein du paysage mosan. L'invasion allemande d'août 1914 est extrêmement brutale et de nombreux civils, victimes d'atrocités et d'exécutions massives, y laissent la vie. Matériellement, les dégâts et destructions sont colossaux.

Certains ponts sont détruits par les Belges ou les Français pour bloquer la progression allemande. Cette dernière s'accompagne surtout de bombardements, d'incendies et de pillages. L'ensemble de la vallée (ou presque) est très sérieusement touché. Certains villages et villes sont totalement en ruine, d'autres plus partiellement. Parmi les localités affectées, on compte Visé et Dinant, considérées comme villes martyres, mais aussi Liège, Namur, Andenne et Seilles, Houx, Hermeton, Hastière...

La volonté d'une reconstruction s'exprime dès les premières années de la guerre à travers différentes lois promulguées par le gouvernement en exil. L'une d'elles prévoit notamment l'établissement d'un plan d'aménagement général dans les communes touchées par les destructions qui servirait de référence pour délivrer les autorisations de (re)constructions. Cette intervention du pouvoir central constitue un acte pionnier en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Il faut néanmoins attendre les années 1920 pour qu'ait lieu l'essentiel des reconstructions sous la coordination de l'Office des Régions dévastées. La question de la reconstruction est à l'origine d'intenses discussions entre les partisans d'une approche moderniste et ceux d'une reconstruction à l'identique. Cette dernière l'emporte.



Source : carte postale, « Visé. Rue Haute et local « La Renaissance » », sans éd., s. l. n. d. Coll. privée.

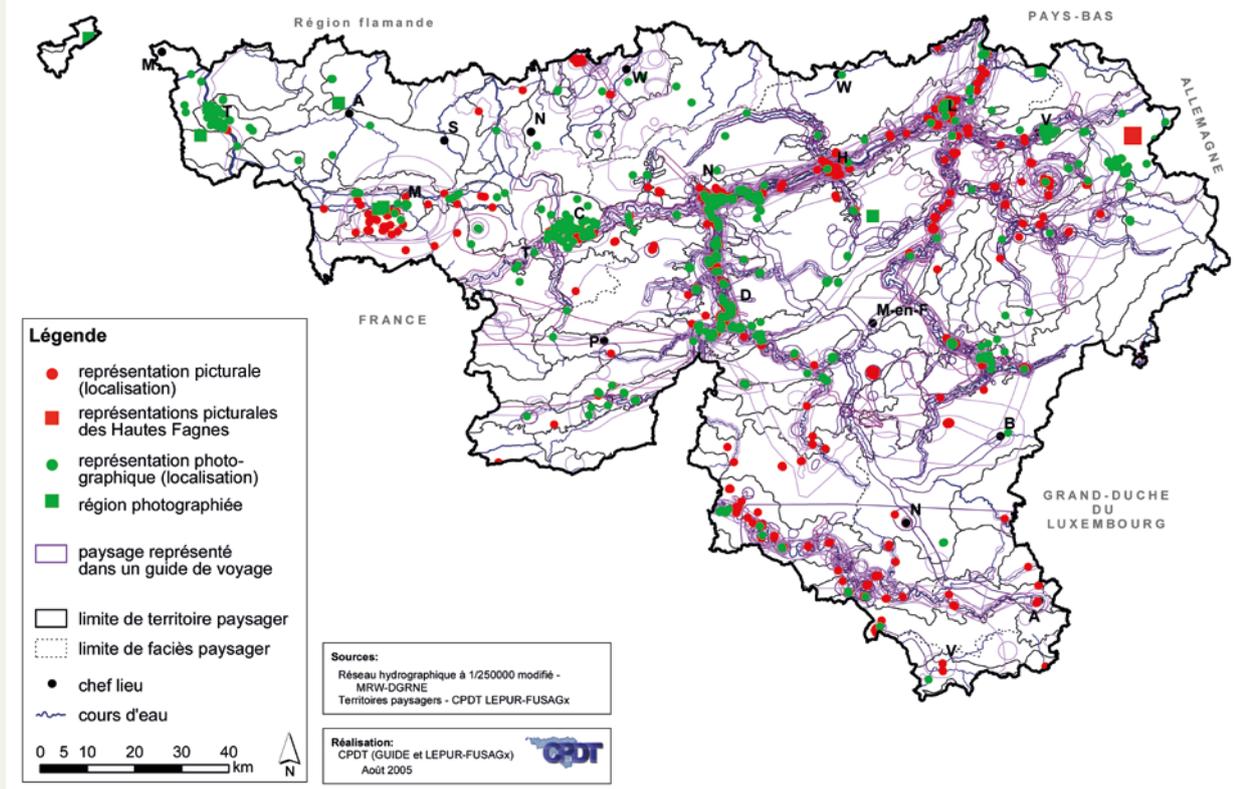
Près de 600 maisons et autres édifices sont pillés et détruits à Visé. Entamée pendant la guerre, l'essentiel de la reconstruction a néanmoins lieu dans les années 1920. Le plan primitif du centre ancien est globalement conservé, si l'on excepte la création de la place située à proximité de l'hôtel de ville et des modifications mineures au niveau de la voirie. L'étalement des gravats des ruines entraîne le relèvement du niveau du sol de la ville et permet d'enterrer les canalisations d'eau et de gaz ainsi que les égouts.

Après la guerre d'autres marques dictées par la commémoration, le recueillement, le souvenir apparaissent au sein du paysage. Elles se matérialisent à travers les cimetières militaires, les monuments aux morts, les statues, les plaques commémoratives...

## Des paysages qui inspirent les artistes

Les paysages mosans ont été tout particulièrement représentés par les artistes (peintres et photographes) au cours des deux derniers siècles (voir la carte à la page suivante). Le regard qu'ils portent sur les paysages de la Meuse est fondamentalement lié au processus de mise en tourisme du territoire évoqué ci-dessus. Artistes et acteurs de la mise en tourisme appartiennent en effet dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle aux mêmes cercles (intelligentsia et bourgeoisie urbaine) et partagent une vision esthétique commune.

## Localisation des paysages wallons représentés dans l'art pictural, dans l'art photographique et dans les guides de voyage



Trois grands types de paysages peuvent être dégagés des innombrables œuvres qui ont été réalisées sur la vallée mosane. On remarque tout d'abord les représentations dont le sujet est le plus souvent localisé entre la frontière française et Andenne et où le fleuve et ses rives sont présentés comme « naturels » et agrestes.



De nombreux artistes privilégient une vue depuis le fond de vallée plutôt que depuis les versants. Ces vues permettent de mettre en évidence la puissance de certains éléments de la vallée comme les rochers, considérés comme particulièrement importants dans l'esthétique pittoresque.

Les rives de la Meuse à Anseremme ont été peintes par Félicien Rops. Celui-ci et d'autres amis artistes avaient pour habitude, durant l'été, de se retrouver pour le plaisir dans une auberge d'Anseremme depuis laquelle ils rayonnaient pour peindre les environs. Ce groupe d'artistes, connu sous le nom de Colonie d'Anseremme, a produit un nombre important de toiles relatives à la Haute Meuse et a certainement eu une influence sur sa mise en tourisme.

Source: Félicien ROPS, *Les Rives de la Meuse à Anseremme*, 1874, huile sur toile marouflée sur carton, 37,5 x 57,5 cm. Coll. Musée Félicien Rops, Province de Namur. Inv. PE 122. © Luc Schrobiltgen.

Beaucoup de représentations mettent également en avant les paysages à vocation industrielle. Les artistes travaillent alors sur la vallée entre Huy et Liège.

Source: Willem PAERELS (1878-1962),  
Paysages d'usines à Ougrée, 1933. Coll.  
Musée d'Art Moderne et Contemporain,  
Liège.

Certaines œuvres consacrées  
aux paysages industriels véhiculent un message politique ou  
social, d'autres présentent plutôt  
une approche plus esthétique.



Enfin sont également présentes en grand nombre des représentations de paysages urbains qui mettent particulièrement en exergue les villes de Liège, Namur, Dinant et Huy. Pour Namur, Huy et surtout Dinant, les artistes développent un paysage archétypique à travers de multiples représentations qui combinent toujours les quelques mêmes éléments chers à l'esthétique pittoresque. La plupart des œuvres associent le fleuve, le rocher surmonté de la citadelle, accompagnés selon les lieux de la collégiale, du pont et de quelques maisons.

Source: Richard HEINTZ (1871-1929),  
Vue de Liège, 1903. Coll. Musée de l'Art  
wallon, Liège.

Les vues sur la ville depuis les  
hauteurs constituent un des pay-  
sages emblématiques de Liège.



# Les évolutions contemporaines

## Gestion de l'eau et infrastructures de transport

La gestion de l'eau est un secteur important dans l'ensemble paysager mosan. Outre l'amélioration des conditions de navigabilité et la prévention des inondations, il comprend le démergemen\* et plus récemment la protection des gisements d'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Les infrastructures pour assurer cette gestion sont nombreuses et variées : barrage, écluse, station de pompage, bassin d'orage... Le secteur de l'énergie est aussi tributaire de la gestion de l'eau tant au niveau des équipements de refroidissement des centrales de production électrique que pour le fonctionnement des centrales hydroélectriques couplées aux barrages. L'impact paysager de ces infrastructures évolue au cours du temps en fonction des techniques mises en œuvre et de la prise en compte ou non du cadre de vie.

Le relief contraint fortement l'organisation des infrastructures de transport routier – particulièrement visibles – et ferré au sein de l'ensemble de la Vallée de la Meuse.



Quand la vallée est large, les différents modes de transport peuvent cohabiter sur une même rive. En amont de Wanze, en rive gauche de la Meuse, se succèdent de gauche à droite, le chemin de fer, une route, le RAVeL et la voie d'eau. En arrière-plan, le panache de vapeur d'eau de la centrale de Tihange (flèche) se fond dans les nuages.

## Un fleuve dompté

La Meuse est l'élément majeur d'un ensemble hydraulique fluvial complexe dont la gestion doit être assurée au jour le jour afin de réguler les débits des cours d'eau (Meuse et Sambre) et des canaux (Canal Albert). Il faut trouver un équilibre entre les intérêts de ses utilisateurs économiques et le maintien de conditions écologiques satisfaisantes.

Au sein de l'ensemble mosan, dix-neuf barrages – seize sur la Meuse et le Canal Albert, trois sur la Sambre – sont en activité pour assurer cette gestion. Il s'agit de maintenir dans chaque bief\* une hauteur d'eau suffisante à une navigation sûre grâce au déplacement des vannes et des hausses\*. Les barrages jouent aussi un rôle important en période de crue sévère : ils sont complètement abaissés ou retirés, libérant l'écoulement qui reprend son allure naturelle. Des écluses sont presque systématiquement associées aux barrages pour permettre la navigation. Une centrale hydroélectrique peut aussi y être couplée. La perception de ces ouvrages dans le paysage est essentiellement influencée par leur nombre et leur taille.

Les aménagements progressifs du cours d'eau ont concerné toutes les parties de la vallée de la Meuse et de la Basse Sambre. Les objectifs poursuivis par ces travaux ont peu évolué au cours du temps : abaisser le niveau des crues et améliorer les conditions de navigabilité pour répondre à l'augmentation constante du tonnage des bateaux (normalisations\* ou modernisations). Les moyens pour y arriver dépendent des caractéristiques intrinsèques des cours d'eau, de l'évolution des technologies et de la prise en compte de l'environnement. Ces aménagements se concrétisent par la diminution du nombre de barrages-écluses et permettent une nouvelle vocation portuaire aux terrains riverains. Par ailleurs, d'autres projets annexes sont réalisés tels que la construction de ponts, la pose de canalisations d'eaux usées mais aussi l'exploitation touristique des chemins de halage (RAVeL), des aménagements utiles à la navigation de plaisance, l'exploitation de l'énergie hydroélectrique des barrages.

Les voies navigables sont classées au niveau européen selon le type de bateau – tonnage et dimensions – qu'elles peuvent accueillir (ci-dessous, le Classement CEMT – Conférence Européenne des Ministres des Transports – des voies navigables européennes).

*Source : <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>*

Classe CEMT :	I	II	III	IV	Va	Vb	VIa	VIb
Type de bateau :	Spits	Campinois	D.E.K	R.H.K	Grand rhénan	Convois poussés		
Longueur (m)	38.50	50-55	67-80	80-85	95-110	172-185	95-110	185-195
Largeur (m)	5.05	6.60	8.20	9.50	11.40	11.40	22.80	22.80
Tirant d'eau (m)	1.80-2.20	2.50	2.50	2.50	2.50-4.50	2.50-4.50	2.50-4.50	2.50-4.50
Tirant d'air (m)	3.70	3.70-4.70	4.70	4.95 ou 6.70	4.95 ou 6.70 ou 8.80	4.95 ou 6.70 ou 8.80	6.70 ou 8.80	6.70 ou 8.80
Tonnage (t)	250-400	400-650	650-1000	1000-1500	1500-3000	3200-6000	3200-6000	6400-12000



La taille et le type de bateaux naviguant sur la Meuse et la Sambre sont très variés, comme le montre cet échantillon de la flotte que l'on peut observer depuis les chemins de halage ou lors d'une navigation sur le fleuve. Le bateau « Aquality » (à gauche, à Huy) est un bateau de classe III. Il côtoie un petit bateau de plaisance sur la Meuse. Le « Baraka » (au centre, agglomération liégeoise) est un cargo ship de quatre-vingt-trois mètres de long pour dix mètres de large. Il appartient à la classe IV dite RHK. L'« Auriga » est un tanker de la catégorie Va grand rhénan (à droite, agglomération liégeoise).



Les convois poussés sont constitués d'un pousseur de barge et d'une ou deux barges. A gauche à Hermalle-sous-Argenteau (Oupeye), en face des travaux du Triligiport et à droite, à Bas-Oha.

Le passage, dans une première étape, du gabarit des embarcations à 1 350 tonnes pour des raisons économiques a entraîné la modification des voies navigables pour pouvoir les accueillir. Par la suite, entre les années 1970 et les années 2010, la partie de la Meuse comprise entre Namur et la frontière hollandaise a fait l'objet de nouveaux aménagements pour la rendre accessible à des embarcations de 9 000 tonnes, en profitant des caractéristiques du lit du fleuve (large et peu sinueux). Entre Namur et Andenne, le passage à 9 000 tonnes a eu lieu directement alors que la Basse Meuse et le canal Albert ont connu une étape intermédiaire de 2 000 tonnes. Les derniers travaux de modernisation ont été réalisés dans les années 2010-2015 avec le passage au gabarit de 9 000 tonnes des écluses d'Ivoz-Ramet, d'Ampsin-Neuville (en cours) et la construction de la quatrième écluse de Lanaye, qui élimine le goulot d'étranglement de Lanaye. En aval de Namur, l'accessibilité de la Meuse aux 9 000 tonnes a eu pour effet de réduire le nombre de barrages-écluses et de reculer les limites de l'arrière-port maritime d'Anvers jusqu'à Namur.

Les travaux d'aménagement de la Basse Sambre (prévus dès les inondations de 1926), très lourds, n'ont réellement commencé qu'après 1957. Ils ont impliqué l'élargissement du cours d'eau, la création de darses\* et de murs de quai en retrait afin de permettre le croisement de deux bateaux ainsi que la construction des barrages-écluses de Mornimont, Floriffoux et Salzennes.

Pour la Haute Meuse, les travaux menés entre 1959 et 2001 ont été limités. Les barrages ont été conservés au niveau de leur site d'origine et la capacité des écluses n'a pas augmenté. Cependant, les barrages modernes installés permettent de relever le niveau d'eau – ce qui y autorise la navigation des unités de 1 350 tonnes à pleine charge –, de diminuer l'ampleur des crues et de faciliter les manœuvres. Il semble que l'intérêt paysager de la Haute Meuse ait également prévalu : une augmentation de gabarit aurait eu pour conséquences la suppression de certaines îles et la rectification des berges.



Sur le parcours de la Meuse Moyenne et de la Basse Meuse, le gabarit du fleuve (adapté à des embarcations de 9 000 tonnes) impose des barrages-écluses de grande capacité. Ces derniers nécessitent une superstructure extérieure, afin d'assurer leur stabilité, qui les rend particulièrement visibles au sein de la vallée et depuis les versants. La superstructure du barrage d'Andenne-Seilles (à gauche) se détache à l'avant-plan. En vision proche (à droite), la dimension verticale est mise en évidence par le jeu des différences de niveaux (superstructure, niveau de la Meuse avant et après le barrage).

Le barrage de La Plante en Haute Meuse (à gauche) a un impact plus limité au sein du paysage. Les portes de l'écluse d'Anseremme s'ouvrent pour livrer le passage à un petit bateau de plaisance (à droite), avec en arrière-plan la silhouette du viaduc Charlemagne qui barre la vallée. Sur la droite de la photo, les installations de contrôle de l'écluse prennent la forme d'une mini-tour.



La prise en compte de la vie aquatique, animale et végétale a varié au cours du temps en fonction des technologies retenues et de la prise de conscience de la nécessité de préserver l'environnement. Les aménagements des perrés (gabions, dalles béton-gazon, béton caverneux, enrochement...), le maintien des berges naturelles, l'installation de frayères artificielles et d'échelles à poissons sont autant de techniques mises en œuvre lors de chaque modernisation.

Ci-contre, une échelle à poissons est installée au niveau du barrage d'Anseremme.

Ci-dessous à gauche, le gigantesque chantier de construction de la quatrième écluse de Lanaye a généré des aménagements connexes. Afin de contrebalancer son impact négatif sur le plan écologique, une nouvelle frayère a été aménagée sur la rive gauche de la Meuse Mitoyenne, à quelque 500 mètres en amont du site de la Vieille Meuse qui comprenait l'ancienne frayère disparue suite aux travaux. Un nouveau tronçon du RAVeL de Meuse entre Lixhe et Lanaye a aussi été réalisé à cette occasion.



Source : COLL. (2014). *Le 75<sup>e</sup> anniversaire du canal Albert (1939-2014)*, SPW-Éditions, p. 36.

La lutte contre les inondations est permanente et doit s'adapter aux évolutions, y compris climatiques. L'un des principaux risques auxquels est exposé le site de la centrale nucléaire de Tihange est un débordement exceptionnel du fleuve (pouvant survenir tous les 1 000 à 10 000 ans). C'est pourquoi un nouveau mur anti-crue (2,3 mètres de haut et 1,8 kilomètre de long – ci-dessus à droite) a été construit autour de la centrale en 2015, suite à la catastrophe de Fukushima. Une digue complète le dispositif afin d'empêcher d'éventuelles carcasses de bateaux de pénétrer dans l'enceinte du site nucléaire.

## L'énergie hydroélectrique

Les barrages installés au fil de la Meuse et de la Sambre ont été progressivement équipés pour la production d'électricité, profitant de l'énergie fournie par la chute d'eau associée à l'installation. Les barrages de la Meuse Moyenne et de la Basse Meuse, qui présentent les chutes les plus importantes, ont été équipés lors d'une première phase de transformation (1954 - 1988) accompagnant la domestication (érection des barrages mécaniques pour contrôler le fleuve) et la modernisation du fleuve.

Au début des années 2010, le gouvernement wallon décide de développer l'exploitation du potentiel hydroélectrique de la Wallonie pour répondre aux objectifs fixés par l'Union Européenne (13 % d'énergie renouvelable pour la Belgique en 2020). Au total, vingt et un barrages situés sur la Basse Sambre, l'Ourthe et la Haute Meuse (dont douze au sein de l'ensemble mosan) devront être équipés à terme de centrales hydroélectriques. La modernisation des barrages de la Basse Sambre et de la Haute Meuse a constitué une intéressante opportunité pour ces aménagements. Ces nouvelles centrales doivent pouvoir être dégagées du fleuve en cas de crue. Il s'agit de microcentrales hydroélectriques (moins de 10 MW de puissance unitaire).

Par contre, la construction de la quatrième écluse de Lanaye est associée à la construction d'une importante station hydroélectrique et d'une station de pompage (technologie de la vis d'Archimède joignant le pompage et le turbinage en offrant une solution pour la protection de la faune piscicole).

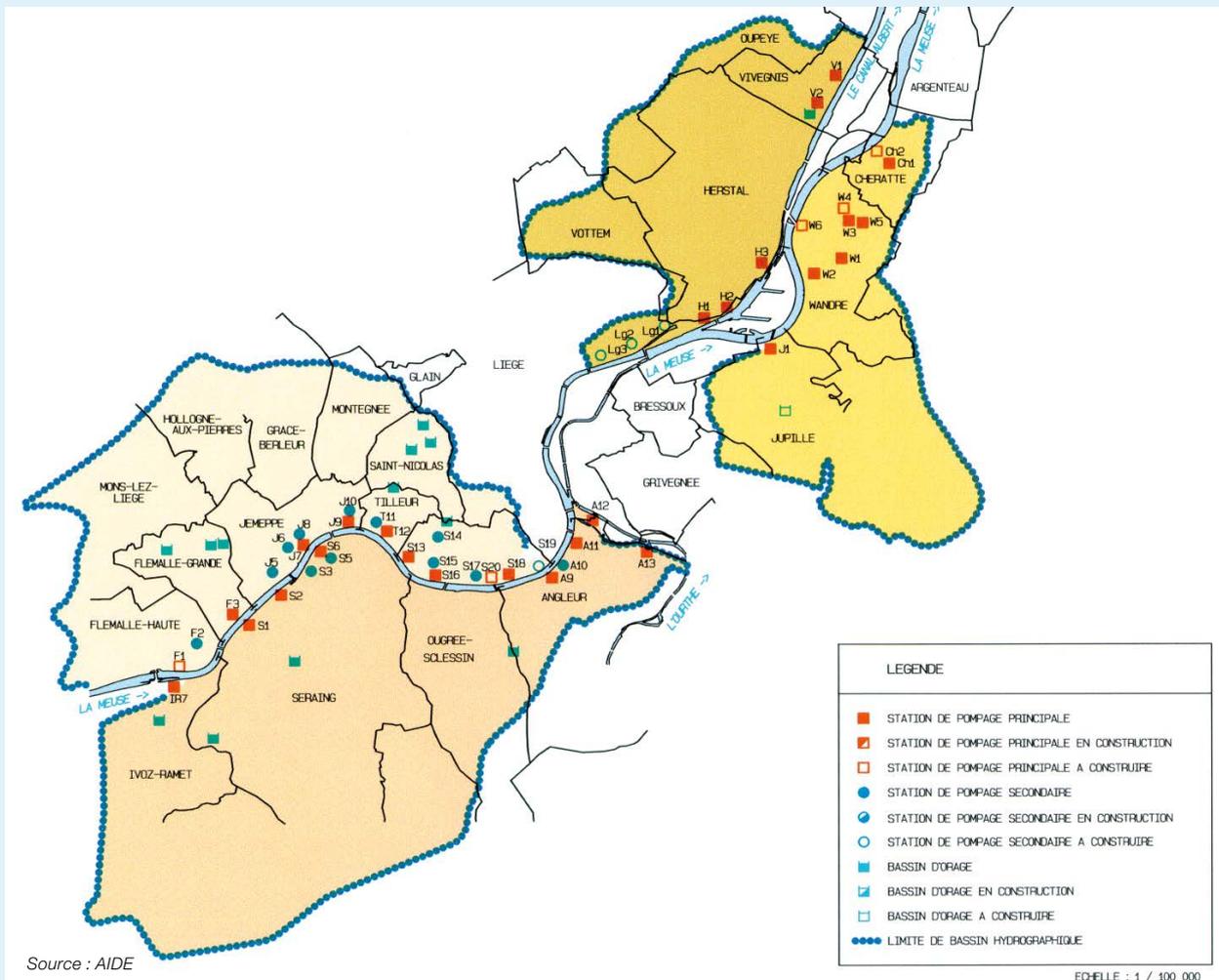


La centrale hydroélectrique d'Andenne (à gauche) a été mise en service en 1980. Les différents équipements se distinguent peu pour le profane, mais l'alternateur électrique et les lignes à haute tension qui accompagnent une centrale hydroélectrique ont souvent un impact paysager important (à droite à Ivoz-Ramet).

## Le démergement

L'abandon de l'exploitation minière dans la région liégeoise a entraîné des inondations suite notamment aux effondrements des anciennes galeries. Pour lutter contre ces inondations, des stations de pompage ont été installées en amont et en aval de Liège. Elles constituent un héritage architectural industriel toujours bien visible aujourd'hui.

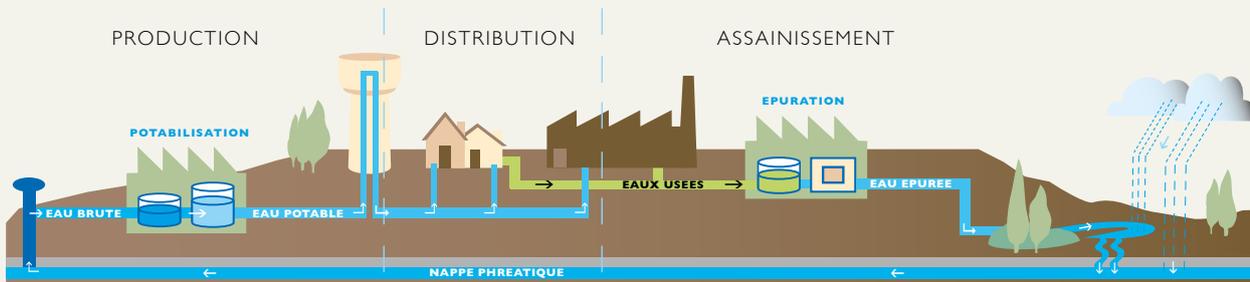
Pour des raisons de rentabilité économique, les veines déhouillées n'ont jamais été remblayées, ce qui a engendré dans le bassin liégeois un abaissement généralisé de la plaine alluviale sous le niveau d'étiage\*. Cet abaissement est couplé à un relèvement de la nappe phréatique. Après la spectaculaire crue de 1926, les pouvoirs publics se saisissent du problème et confient les opérations de pompage (démergement) à l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège). L'activité de démergement est toujours nécessaire aujourd'hui pour assurer la sécurité des habitants de la vallée. Les installations ont été modernisées ou remplacées et les bâtiments qui présentent un caractère patrimonial intéressant ont été rénovés.



Le patrimoine de l'Intercommunale AIDE (sur la carte ci-dessus) en matière de dévergement comprend des stations de pompage principales (chargées de l'évacuation des eaux usées) et secondaires (chargées de l'évacuation des eaux remontant de la nappe phréatique), des collecteurs, des exutoires et des bassins d'orage situés dans les vallées de la Meuse – entre Huy et Visé – et de l'Ourthe. Cette zone correspond aux aires paysagères du centre historique et faubourgs de Liège, de l'agglomération liégeoise et de la vallée industrielle liégeoise. Beaucoup de ces stations sont intéressantes en termes de patrimoine industriel.

## Les usages de l'eau

Les multiples usages de l'eau et l'éloignement parfois important de la ressource par rapport aux lieux de consommation ont entraîné la mise en place de nombreuses installations dont certaines marquent fortement les paysages mosans. Au début des années 2000, la Wallonie a accéléré l'application de la législation européenne visant à mieux protéger les ressources en eau face aux pollutions d'origine humaine, impactant la production et l'épuration des eaux.



Source : IECBW – Illustration : O2O communication.

Le cycle anthropique de l'eau : la production d'eau utilise soit de l'eau de surface, soit de l'eau d'origine souterraine, qui est ensuite distribuée jusqu'au consommateur. Après utilisation, l'eau est assainie avant de réintégrer le cycle naturel de l'eau.

Dans l'ensemble mosan, les prélèvements en eau de surface – comme au site de Tailfer en bord de Meuse à Lustin – ou en eau souterraine sont importants, particulièrement dans la plaine alluviale. Ces dernières années, la volonté de protection des nappes d'eau souterraines exploitées pour l'eau potable s'est accrue et a donné lieu à la mise en place d'un système de prévention autour des prises d'eau. Il se matérialise par trois périmètres successifs entourant le captage. Ces dispositifs se remarquent par la clôture qui entoure la zone de prise d'eau et par la présence de panneaux informatifs signalant son existence.



Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

Le site de production d'eau potable de Tailfer (Lustin – Profondeville), installé en bord de Meuse, appartient à la société VIVAQUA qui approvisionne en eau potable la Région bruxelloise et une partie des deux provinces du Brabant (en moyenne, 180 000 m<sup>3</sup> d'eau sont produits par jour). Le complexe de Tailfer comprend des unités de prise d'eau dans le lit du fleuve (A), des unités de traitement de l'eau (bâtiments – B et bassins à l'air libre – C) et de traitement des boues (bassin – D). Son étendue et la couleur de l'eau du bassin de décantation sont deux éléments qui marquent le paysage.



La présence d'une zone de prévention est signalée par une série de panneaux (à gauche, à côté de la fontaine de l'Ours à Andenne; à droite, panneau de type standard).

L'approvisionnement en eau des nombreux lieux de vie nécessite le stockage et le maintien d'une pression suffisante pour assurer la distribution. Selon le relief et l'hydrographie des zones concernées, les réservoirs (qui se présentent sous la forme d'une butte recouverte d'herbe) sont plus ou moins visibles, tandis que les châteaux d'eau se révèlent dans le paysage par leurs dimensions verticales parfois importantes. Il existe une grande diversité de châteaux d'eau. Leur style architectural a évolué avec le temps. Le relief de l'ensemble de la Vallée de la Meuse rend ces infrastructures de stockage de l'eau particulièrement visibles sur les bordures hesbignonnes. Avec l'évolution des technologies et la prise en compte du paysage, les organismes de gestion de l'eau privilégient de plus en plus le réservoir couplé à un système de pompe, qui sont moins visibles, au château d'eau.



Situé à la limite de l'aire de la bordure hesbignonne de Huy à Liège (ci-dessus à gauche, Flémalle), le château d'eau de type champignon à cuve sphérique avec sa couleur métallique est très perceptible. Par contre, la maçonnerie en brique du château d'eau de Ville-en-Waret (ci-dessus à droite, Andenne), la végétation arborée qui l'encadre et le relief étagé limitent son impact visuel. La présence de la butte enherbée du réservoir de Flémalle-Haute (ci-contre) se fond dans le verger basses tiges qui l'entoure.

L'assainissement des eaux usées en régime collectif comprend la collecte par le réseau des égouts puis des collecteurs pour aboutir à une station d'épuration. Lorsque le terrain n'a pas de pente naturelle suffisante pour permettre un écoulement gravitaire ou lorsqu'un obstacle doit être franchi – comme la Meuse par exemple –, des stations de pompage et des conduites forcées sont installées pour transporter l'eau usée. Ces infrastructures d'assainissement se rencontrent régulièrement au sein de l'ensemble paysager. Leur architecture est généralement fonctionnelle et elles sont souvent entourées d'un grillage. La station d'épuration est la partie la plus visible du système. Son impact dans le paysage dépend de sa capacité en équivalent-habitant\* (EH), de la technologie retenue et de sa localisation. La plupart des bâtiments techniques annexés aux bassins de traitement sont d'aspect fonctionnel, sauf lorsqu'un rôle représentatif (siège administratif) ou éducatif leur est attribué. Au début des années 2000, les stations d'épuration ont massivement fait leur apparition dans la vallée de la Meuse et de la Sambre (une dizaine de stations réalisées sur un total d'une quinzaine prévues en 2015).



La plus grande station d'épuration de Wallonie (446 500 équivalents-habitants) a été construite en 2007 à Hermalle-sous-Argenteau sur la rive gauche du Canal Albert. Elle a été conçue pour remplir un rôle didactique et d'information aux citoyens. Un bâtiment technique et administratif au design contemporain associé à une tour d'observation y ont été bâtis. Les bassins sont peu visibles, sauf depuis la tour (ci-dessus). Cette dernière est un poste d'observation du paysage et constitue également un point d'appel dans le paysage (ci-dessous à gauche, vue depuis les bassins et à droite, vue depuis le Trilopiport en rive droite). Des jeux didactiques sur l'eau ont été installés (ci-dessous au centre).



La micro station d'épuration (140 EH) du Bois du curé à Wépion (ci-dessus à gauche) datant de 1992 se présente comme une petite étendue d'eau entourée d'une clôture avec un petit cabanon.

Les stations de pompage présentent, selon leur importance, des visages différents : de la simple petite structure d'acier entourée d'un grillage (ci-dessus à droite à Sclaigneaux – Andenne) au bâtiment technique de type fonctionnel (ci-contre à Lives), parfois entouré d'une haie.

## Le transport fluvial et la multimodalité

En Wallonie, la gestion, l'aménagement et l'équipement des zones portuaires et industrielles sont majoritairement confiés aux ports autonomes\*, organismes d'intérêt public créés à cet effet. Les ports autonomes accordent des concessions et des autorisations aux candidats investisseurs et aux utilisateurs de la voie d'eau. Pour l'étude et la réalisation des infrastructures portuaires, ils bénéficient de l'appui technique du Service Public de Wallonie. Deux des quatre ports autonomes wallons sont localisés sur le territoire de l'ensemble mosan : le port autonome de Liège (PAL) créé en 1937 et le port autonome de Namur (PAN) créé en 1978.

Les infrastructures portuaires se reconnaissent dans le paysage par leurs quais, darses, bassins ou dalles mais aussi ponctuellement par la présence d'autres infrastructures, comme les appontements\*, les cuves de stockage pour les produits pétroliers, les grues et les ponts portiques, les engins de manutention au sol, les ponts à peser, les magasins de stockage ou de manutention de grande superficie, les silos à grains ou les trémies\* à sable et graviers.



Le ballet des camions le long du chemin de halage, le bruit de leur avertisseur de recul ainsi que du gravier qui tombe dans la cale d'une péniche animent le paysage sonore des bords de Meuse (ci-dessus à gauche et au centre) ou des carrières installées à proximité.

A Engis (ci-dessus à droite), les trémies à graviers d'une carrière sont installées entre le chemin de fer et la Meuse, qui est cachée ici derrière les tas de graviers.



Ci-contre, le port de Lives, situé en rive droite de la Meuse, se compose uniquement d'un quai de déchargement et d'une dalle pour stocker la marchandise, comme c'est souvent le cas sur la Sambre ou la Meuse.

Des pondéreux en vrac (sable, graviers...), entreposés en tas, masquent partiellement la vue sur le fleuve.



Les ports et les zones portuaires sont toujours accompagnés de panneaux informatifs (ci-dessous à gauche, à Lives), pour la navigation (au centre, à Seraing) ou pour la sécurité (à droite, à Ougrée).

Le port autonome de Namur (PAN) gère quinze zones industrielles, quinze ports ainsi que huit ports de plaisance\*, ce qui représente 161 hectares de terrains et plus de huit kilomètres de murs de quai le long de la Meuse et de la Sambre.



Il n'y a plus qu'un seul grand chantier naval implanté sur le territoire de l'ensemble mosan : le chantier naval Meuse et Sambre créé en 1906 à Beez (Namur, ci-dessus). Dans la première décennie des années 2000, La SA Meuse et Sambre reprend les installations des chantiers navals de Namêche (Andenne – Seilles), Monsin et Pont-de-Loup (Charleroi – hors ensemble paysager) et réalise une série de grands investissements – principalement le bétonnage et l'allongement des slipways\*.

Liège est situé au cœur de l'un des réseaux navigables les plus denses au monde, à la confluence Meuse – Rhin – Escaut. Le port autonome de Liège (PAL) assure la gestion de trente-deux zones portuaires le long de la Meuse et du canal Albert, de 370 hectares mis à la disposition des utilisateurs de la voie d'eau sur les douze communes dites « mouillées » de la Province de Liège et de vingt-six kilomètres de quai. L'île Monsin a été radicalement transformée pour accueillir des infrastructures portuaires dont une darse couverte d'un hectare et un terminal à conteneurs. Troisième port intérieur d'Europe, le complexe portuaire liégeois, avec un trafic annuel de plus de vingt et un millions de tonnes, connaît depuis plusieurs années une expansion constante. En effet, Liège est également un port maritime directement relié au port d'Anvers (par le canal Albert), au port de Rotterdam (par le canal Juliana) et où accèdent des unités maritimes en provenance du monde entier (accueil de caboteurs\*).

L'axe Meuse – Rhin (– Main – Danube), et donc Liège, est intégré au Réseau transeuropéen de Transport (RTE-T\*) et à son réseau central (en anglais : core network). La tendance est à l'intégration de l'ensemble de la chaîne logistique. La plateforme multimodale Liège Trilogiport (120 hectares) située le long de la rive droite du canal Albert, à Hermalle-sous-Argenteau et qui est en cours de développement, répond à cette logique. Le concept d'« extended gateway\* » défendu par le PAL participe aussi de cette dynamique.



Les couleurs des conteneurs et la structure aérienne du pont portique égayent la silhouette du terminal à conteneurs de Renory (ci-dessus à gauche et à droite). La confrontation avec les zones bâties est parfois abrupte (ci-dessus à droite).

La darse couverte de Renory sur l'île Monsin (ci-contre l'intérieur) fait partie des équipements du Port autonome de Liège.

La plateforme multimodale Liège Trilogiport présente trois atouts : trois accès à la mer (Anvers, Rotterdam, Dunkerque), trois modes de transport (eau, rail, route) et trois marchés frontaliers (France, Allemagne, Pays-Bas). De plus, le site est à proximité de Liège-Airport (septième aéroport européen pour le fret) et de la gare TGV de Liège. Liège Trilogiport (projet ci-dessous) comprend un terminal à conteneurs, une zone logistique, des terrains portuaires et une zone de services tertiaires. Il est complété d'une zone d'intégration environnementale de trente-neuf hectares. Une réflexion urbanistique globale, relative à l'aménagement paysager et environnemental de la zone, a été menée afin que le projet s'intègre le mieux possible entre le canal Albert et le village d'Hermalle-sous-Argenteau.



Source : © PAL - Plateforme Liège Trilogiport Concessionnaires.

## Le cas du réseau ferré

Le réseau ferré présent dans l'ensemble mosan connaît au cours de ces dernières décennies les mêmes évolutions que celles du réseau européen : désaffectation des petites lignes, apparition des trains à grande vitesse et développement de la multimodalité tant au niveau des passagers que des marchandises. Ainsi, la Haute Meuse, de la frontière française à Dinant, n'est plus desservie par le chemin de fer depuis la fermeture à la fin des années 1980 de la ligne 154 Dinant – Givet. Régulièrement, l'idée de sa réouverture est évoquée afin de réactiver une liaison transfrontalière. Les petites gares, devenues simples points d'arrêt, et leurs abords sont peu entretenus. Dans les années 1990 et 2000, la construction de lignes à grande vitesse, permettant de relier les grands pôles entre eux, a été privilégiée dans un contexte de développement du réseau européen. Ces lignes à grande vitesse sont souvent accompagnées de la construction de gares de prestige. Le nord de l'ensemble paysager (accueillant la ligne modernisée du TGV) et la ville de Liège (avec la gare TGV dessinée par l'architecte espagnol S. Calatrava) sont concernés par ce développement. Plus généralement, la prise en compte de la mobilité et de l'environnement a modifié le statut des gares qui, chacune à leur échelle, ont vocation à devenir des pôles multimodaux mettant en relation les principaux modes de déplacement. Désormais, les emplacements pour vélo, parfois couverts, et la gare de bus accompagnent le traditionnel parking de voitures. La desserte ferroviaire des industries concerne notamment le secteur des carrières et encore le secteur sidérurgique, malgré les difficultés de ce dernier. Dans un contexte de vallée étroite, l'utilisation du chemin de fer désengorge le réseau routier. Le réseau ferré pour le transport des marchandises est concerné par le développement des plateformes multimodales et l'intégration de plus en plus poussée au réseau européen (voir aussi le transport fluvial pp. 107-109).



Ci-contre à gauche, un passage sous voies à Lustin donnant accès au bord du fleuve (flèche) présente un aspect négligé et de piètre qualité, comme la plupart de ces passages.

La halte de Bas-Oha (ci-contre à droite), simple point d'arrêt, est illustrative de l'abandon de nombreuses petites gares et du peu d'entretien de leurs abords.



Guy Focant © SPW-Patrimoine



D'ici quelques années, la gare de Namur (à gauche) accueillera sur la dalle qui couvre ses voies (flèche) une nouvelle gare de bus. Une rampe sera construite afin de pouvoir y accéder.

Entre Amay et Engis, les wagons utilisés pour la desserte des carrières et fours à chaux Dumont-Wautier – groupe LHOIST – sont stationnés entre la Meuse et la N617 (à droite).

## Du « tout à la voiture » à la prise en compte des autres usagers de la route et des riverains

A l'exception de la région industrielle liégeoise, le réseau autoroutier se localise plutôt à la marge de l'ensemble paysager mosan (voir carte pp. 128-129). Sa construction (E42, E25 et E411) s'étale de la fin des années 1960 au début des années 1980 avec la réalisation du viaduc de Beez. L'accessibilité routière de la vallée de la Meuse et des villes qui la ponctuent a nécessité le développement d'un réseau de voies rapides. Dans le contexte de vallée étroite de la Haute et partiellement de la Meuse Moyenne, ces voies sont particulièrement visibles, du fait de leur concentration aux rares points de passage qu'autorise la topographie (ponts et viaducs) et des techniques d'encorbellement utilisées pour récupérer l'espace manquant (quai au-dessus de la Meuse ou voirie à flanc de coteau). Dans les années 1970, le trafic routier continuant de croître, le raccordement du centre-ville aux autoroutes est réalisé au moyen de voies rapides appelées pénétrantes et aménagées en conséquence. Pour leur permettre de déboucher au cœur de la ville, des ouvrages parfois importants sont édifiés (pont tunnel, pont sur la Meuse, aménagement des quais). L'agglomération liégeoise et Huy sont particulièrement concernées.



Lors de la construction du pont des Ardennes entre Namur et Jambes (1954), une « mission d'intégration au contexte » (actuellement, on parlerait d'intégration paysagère) est confiée à l'architecte R. Bastin.

Depuis, diverses modifications ont été apportées : installation du Cheval Bayard, sculpture d'O. Strebelle, en 1962 (vignette), création d'un by-pass en direction de Namur en 1966, placement de poteaux d'éclairage de type autoroutier et pose d'un mobilier urbain hétéroclite dans les années 1980, restauration en 1989 et mise en lumière par Y. Kersalé en 1998.



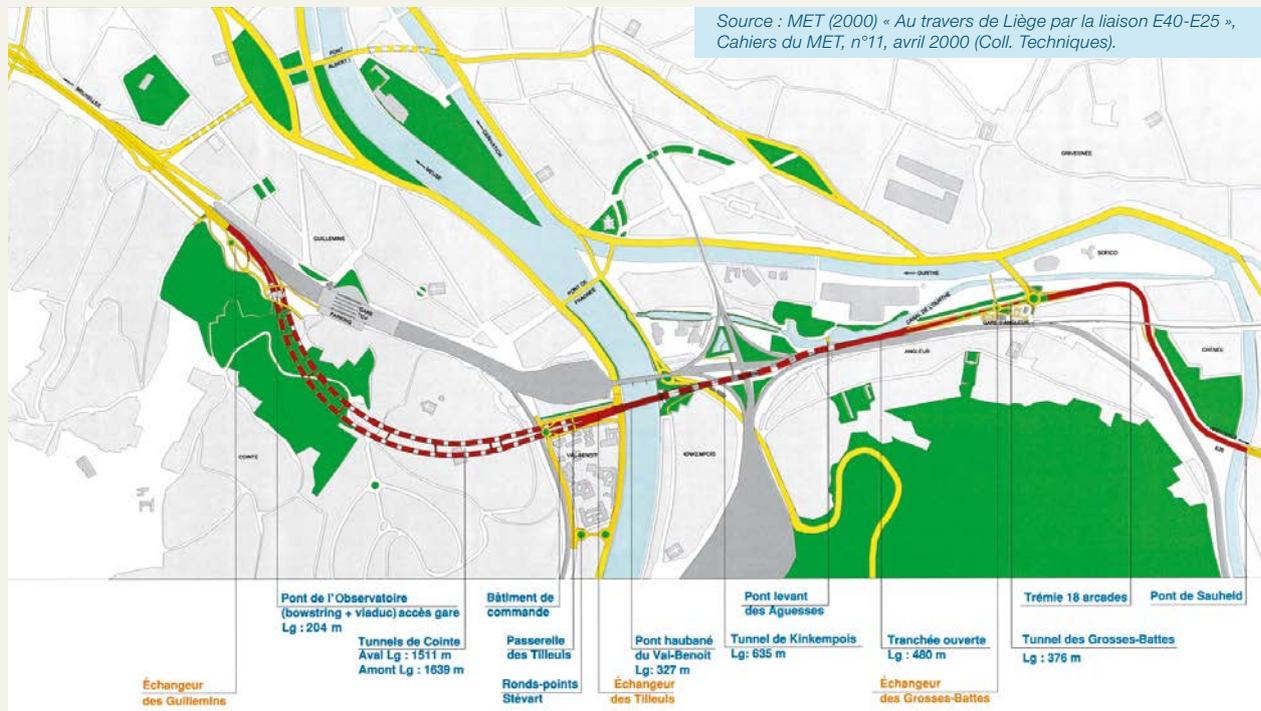
Depuis le point de vue des 7 Meuses à Rivière, les piles en béton supportant la route N92 sont très visibles. La voirie est construite en surplomb pour rejoindre le pont de Godinne qui enjambe la Meuse. A d'autres endroits, comme à Profondeville ou à Houx, c'est pour contourner le village que les voiries régionales ont été réaménagées. Ces voiries engendrent un important volume de bruit.



Construit de 1979 à 1981, le viaduc Charlemagne permet à la voie rapide N97 de traverser la vallée de la Meuse en amont de Dinant. D'une longueur de 642 mètres, il surplombe la Meuse à septante mètres et enjambe l'île d'Amour, l'île de Moniat et les carrières du Pénant.

La crise des années 1980 et la régionalisation de l'administration des Travaux publics (1989) s'accompagnent d'une forte diminution des moyens d'investissement. Un coup d'arrêt est donné à tous les projets en cours ou envisagés. Il faut attendre 1994 et la création de la SOFICO (Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures), avec les moyens financiers qu'elle peut lever, pour voir reprendre certains chantiers. Ils portent sur des tronçons de liaison, dans le contexte de la politique du chaînon manquant du réseau autoroutier européen. La finalisation du tunnel de Coince à Liège permet ainsi la liaison entre les autoroutes E40 et E25.

Parallèlement, la politique d'aménagement antérieure privilégiant le « règne de l'automobile » fait progressivement place à une autre conception de la route : la prise en compte des riverains et des autres usagers. La sécurisation de la voirie et son embellissement sont privilégiés. Les problèmes de congestion routière et la prise de conscience de l'impact néfaste du trafic routier sur la santé et sur l'environnement conduisent à investir dans les moyens de déplacement alternatifs, notamment le vélo et les transports en commun. De nouveaux aménagements font leur apparition sur les routes : giratoire, bande réservée aux bus, piste cyclable, sas pour vélo...



### La liaison E40 – E25, ou comment faire de la création d'une nouvelle infrastructure dans le tissu urbain un facteur de redynamisation économique et d'amélioration du cadre de vie.

Inaugurée en 2000, la liaison E40 – E25 relie le prolongement de l'autoroute de pénétration dans Liège E40 (au niveau de l'échangeur des Guillemins) à l'autoroute E25 (au niveau de l'échangeur des Grosses-Battes). Elle concrétise, sur quatre kilomètres, un des chaînons manquants du réseau autoroutier wallon, belge et européen. Elle constitue un itinéraire autoroutier pour le trafic de transit (poids lourds et vacanciers), qui passait avant sa construction par le centre-ville via le pont de Fragnée et le quai des Ardennes. La voie rapide déleste ainsi le centre-ville et améliore la distribution du trafic en faisant le lien entre les différents échangeurs. Traversant un tissu urbain très dense, sa réalisation a nécessité l'emploi de solutions innovantes afin de limiter son impact sur l'environnement. La liaison comporte de nombreux ouvrages d'art (plan ci-dessus), dont l'échangeur des Guillemins qui permet un accès direct à la gare TGV via le pont de l'Observatoire (pont bow-string dessiné par Calatrava pour assurer une cohérence avec la gare TGV). Des aménagements complémentaires ont été imposés pour améliorer la circulation locale, prendre en compte les piétons et les cyclistes, et pour intégrer le projet et ses abords dans le paysage. L'accès à divers lieux d'activités économiques et commerciales permet une valorisation économique de ces ouvrages.



Le pont haubané\* du Val-Benoît sur la Meuse – avec son pylône haut de septante-cinq mètres en rive droite et une portée centrale de 162 mètres – constitue un signal paysager majeur dans l'entrée de la ville de Liège. Sa construction a notamment été accompagnée de l'aménagement des berges de la Meuse (flèche 1) jusqu'au pont de Fragnée. L'entrée de la tranchée couverte de Kinkempois (tunnel) se matérialise par un bloc rectangulaire en béton (flèche 2).

« La construction d'un pont traduit, tout d'abord, la présence au sein de la communauté humaine d'un besoin nouveau : poussée démographique et création de quartiers supplémentaires qu'il convient de réunir au noyau urbain, liaisons économiques avec d'autres contrées, nécessité de disposer d'une vitrine technologique dans le cadre d'une exposition de renommée internationale ou, bien entendu, développement des moyens de communication, comme le train ou la voiture. Les ponts reflètent par ailleurs, les tendances artistiques et architecturales du moment. »

Source : P. WILMET et F. ROENEN (1994). « Liège au fil... des ponts. 1<sup>re</sup> partie : de constructions en reconstructions », Cahiers du MET, n° 10, août 1994 (Coll. Actualités).



Plusieurs ponts jetés sur la Meuse présentent un intérêt patrimonial et font l'objet d'une protection. Ils sont repris à l'inventaire du patrimoine, en tant que monument classé ou patrimoine exceptionnel, y compris les ponts les plus récents construits dans les décennies 1990 et 2000.

Le pont de Fragnée (ci-dessus) est un héritage de l'exposition universelle de Liège de 1905 et figure au patrimoine exceptionnel de Wallonie depuis 2002. Il a été construit par la société J. Cockerill, imaginé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées E. Jacquemin pour la conception technique et par l'architecte P. Demany pour la décoration. Inspiré par le pont Alexandre III de Paris, il possède de nombreux éléments utilitaires (garde-corps, candélabres) et ornementaux (statues du sculpteur V. Rousseaux – ci-contre) en bronze coulé. Comme de nombreux ponts de la région, il a été partiellement détruit lors de la Seconde Guerre mondiale. C'est un des rares ponts reconstruits à l'identique en 1948 car il répondait déjà au principe établi pour la reconstruction des ponts à Liège : une structure à trois travées\* permettant une navigation sans entraves dans l'axe majeur du fleuve. Dans les années 1960, ses abords sont aménagés de trémies pour répondre à la logique des pénétrantes autoroutières en centre-ville. En 2000, après l'inauguration de la liaison E40 – E25, le trafic diminue fortement, ce qui rend possible, au début des années 2010, la restauration du pont dans le cadre du programme visant à « Rendre la Meuse aux Liégeois ».

## Une réappropriation du fleuve en cours

Longtemps, les communes attenantes à la Meuse ont tourné le dos au fleuve – à l'exception partielle de celles de la Haute Meuse. Les routes, les zones portuaires, industrielles ou les carrières bordant le fleuve ont induit une rupture entre le fleuve et les agglomérations. La création du RAVeL au milieu des années 1990, avec l'aménagement des anciens chemins de halage, a amorcé un regain d'intérêt pour les paysages de la voie fluviale. Par ailleurs, les difficultés du secteur sidérurgique ont offert une opportunité de réflexion sur les liens forts entre une ville et son fleuve. La volonté de se reconnecter au fleuve se manifeste déjà au début des années 2000, mais elle se concrétise plus nettement dans la décennie d'après, suivant l'exemple de nombreuses villes européennes. Les réalisations et projets se multiplient dans la plupart des villes et des villages, entraînant des mutations paysagères importantes. À côté des nombreux aménagements (boulevards urbains à Liège ou Dinant, passerelles à Liège ou Namur, téléphérique à Namur ou encore constructions de logements à Namur ou Huy), les actions festives ou citoyennes foisonnent, portées notamment par les maisons du tourisme ou les contrats de rivière.



La commune d'Engis, dans le cadre de son positionnement de porte ouest du Bassin liégeois et de la régénération de son centre urbain, a réaménagé une zone localisée entre le centre de la commune, le pont d'Engis et le fleuve (rive gauche). Les quais de la Meuse (ci-dessus) ont été aménagés en une vaste esplanade équipée de mobilier urbain et d'œuvres d'art. La réalisation d'une liaison cyclo-piétonne avec le RAVeL, situé en rive droite, a nécessité la construction d'un « volume-passerelle » reliant le pont d'Engis aux quais.

## Les mutations du tourisme et des loisirs et leurs conséquences

Bien que ces problématiques n'aient que peu fait l'objet de recherches scientifiques jusqu'à présent en ce qui concerne la Wallonie et a fortiori la vallée mosane, il apparaît néanmoins clairement que les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale constituent une période de profonde mutation en ce qui concerne le tourisme. Les changements fondamentaux qui y sont observés ont des conséquences très importantes pour le paysage actuel. Certaines de ces thématiques ont été déjà abordées dans le cinquième tome de l'Atlas des paysages de Wallonie, consacré à l'Ardenne centrale et à la Thiérache. Les traits communs à ces ensembles sont donc traités plus rapidement ici.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au milieu des années 1970 environ, le tourisme entre dans une phase de croissance rapide. Ce phénomène de démocratisation est appelé communément « massification » du tourisme.



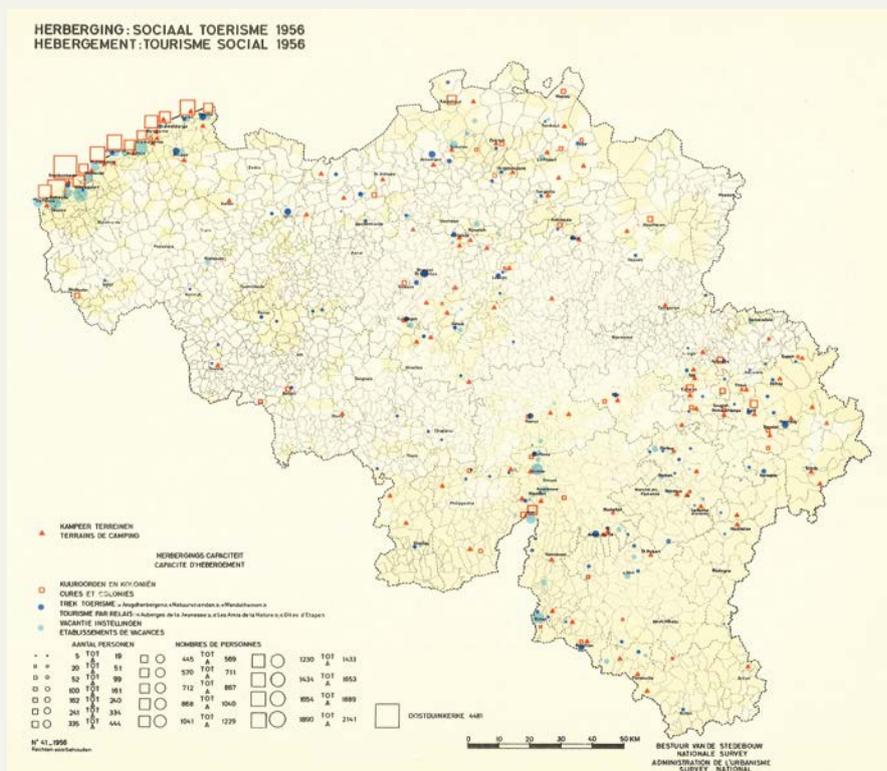
Source : carte postale, « Visé. Robinson Plage – Plage et Bains », Ed. Nels, non circulée. ©Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique. Coll. privée.

Les aménagements touristiques de certaines îles, comme ceux de l'île Robinson à Visé (ci-contre), se densifient après la Seconde Guerre mondiale.

La transformation des pratiques se couple à l'ouverture du tourisme à de nouvelles couches de la population. D'une part, le rapport au corps, tant physique qu'imaginaire, a évolué et percole dans le champ touristique à travers ce qu'on appelle le modèle des 4 S (Sea, Sex, Sun and Sand). Les touristes et les excursionnistes se dirigent en masse vers les espaces ensoleillés qui disposent d'un rivage. D'autre part, les moyens de transport évoluent : la voiture se démocratise et les réseaux (auto)routiers se développent. Les lieux historiquement touristiques doivent s'adapter tandis que de nouveaux espaces sont aménagés.

A sa mesure et bien que son ensoleillement soit aléatoire, la vallée de la Meuse s'engage, comme de nombreux autres espaces touristiques à partir des années 1950, dans le modèle dominant des 4 S. L'offre touristique est aussi ajustée à l'usage croissant de l'automobile. D'autres transformations adoptent des formes spécifiques suite à l'encadrement du tourisme par une série d'associations (voir la partie Mise en place, pp. 93-94). Concrètement, dès cette époque, l'augmentation de la capacité d'accueil est accompagnée d'une mutation morphologique des infrastructures d'hébergement. Celles de petite capacité comme les hôtels, les pensions et les auberges voient leur nombre chuter. Parallèlement apparaissent des structures d'accueil de grande taille telles que des établissements de tourisme social, des villages de vacances, des parcs résidentiels de week-end ou encore des campings.

Durant les quarante années qui suivent (1975-2015), d'autres changements voient le jour. Le modèle des 4 S reste prégnant. Il participe d'ailleurs encore aujourd'hui à la mise en place de nouveaux aménagements, parfois ponctuels, comme les installations temporaires de plages au bord du fleuve pendant l'été. Mais ce modèle entre en concurrence avec une série d'autres pratiques – liées notamment à l'évolution des rythmes touristiques. Comme d'autres destinations européennes, la Meuse subit les conséquences du développement du transport aérien et de l'essor touristique de contrées au climat attractif tel le bassin méditerranéen.



Source : carte de la répartition des hébergements liés au tourisme social, 1956 (Administration de l'urbanisme – Survey National – Coll. Société royale belge de géographie).

Les établissements de grande taille, qui prennent le pas sur les hôtels à partir des années 1950, sont installés généralement en périphérie des noyaux villageois et en dehors des agglomérations. Si certaines de ces infrastructures rencontrent des problèmes aujourd'hui, l'ensemble paysager de la vallée mosane est relativement peu touché dans la mesure où ces hébergements de taille sont certes nombreux dans les communes mosanes, mais situés bien souvent à l'écart du fleuve, sur les plateaux, en dehors de l'ensemble paysager. Seuls quelques parcs, villages et campings sont repris en tout ou en partie dans l'ensemble.



Source : carte postale, « Anhée : Camping Communal », Ed. De Mario, non circulée. Coll. privée.

A partir des années 1960, les terrains de camping, pour la plupart situés dans la plaine alluviale mosane, se multiplient. Pour partie, caravanes et chalets évoluent ensuite vers un usage permanent, comme résidence principale, ce qui n'a plus nécessairement de rapport avec la fonction touristique. A cette précarisation s'ajoute encore le risque inhérent à la localisation en zones inondables. A partir de 2003, le Plan HP\* est mis en place et une série de personnes sont relogées ailleurs. Plusieurs campings disparaissent, transformant considérablement les bords de Meuse concernés. Le camping d'Anhée, dont l'activité était exclusivement touristique (à gauche) a été fermé en 2008. L'espace qu'il occupait en bord du fleuve est dégagé (à droite).

Le tourisme apparaît également durant ces dernières décennies comme un espoir de reconversion économique pour les territoires d'anciennes industries en crise. Il est souvent soutenu par des subsides publics, notamment au niveau européen. Mais cette politique montre ses limites : le tourisme est bien un secteur qui répond aux lois économiques de l'offre et de la demande.

### Le devenir des hébergements hôteliers

Nombre d'établissements hôteliers ferment leurs portes à partir des années 1950. Construits pour et par la bourgeoisie, ils peinent ou ne peuvent s'adapter aux nouveaux publics et aux nouvelles pratiques. Le bâtiment de certaines enseignes, parfois fort anciennes, est déjà le résultat de plusieurs décennies d'aménagements progressifs visant notamment à augmenter la capacité d'hébergement. Les changements physiques du territoire mosan ne semblent pas non plus totalement étrangers à la diminution des infrastructures hôtelières : la démocratisation de la voiture et la transformation du réseau routier ont très paradoxalement pu jouer un rôle négatif. Ils permettent les excursions à la journée, sans coûts de logement. Certains hôtels sont aussi construits en bordure d'une chaussée qui est élargie, empiétant directement sur leur espace, et qui, par sa fréquentation croissante, rend leurs environs moins confortables.



L'ancien hôtel de l'Aigle Noir à Huy, actif déjà au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, est maintenant une salle de jeu (ci-dessus).

Dans la rue principale d'Anseremme, l'ancien hôtel de la Meuse (ci-contre), a par la suite été exploité comme café.

Aujourd'hui, plusieurs de ces anciens hôtels ont fait l'objet d'une reconversion comme café ou restaurant. La plupart d'entre eux sont transformés en logements (habitation, immeuble à appartements) ou accueillent des services. Un certain nombre encore sont abandonnés. Ils forment ce que l'on appelle des friches touristiques et sont parfois victimes de la spéculation immobilière.

## Les villas mosanes et la question plus large de la littoralisation

La question de la patrimonialisation s'est posée – au moins partiellement – à propos des villas mosanes. Elles ont été soumises à partir de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle – moment où elles commencent à paraître parfois vieillissantes et désuètes – à des transformations qui portent atteinte à leur style architectural. En outre, la complexité de leurs formes rend parfois difficile leur entretien et la préservation de leurs caractéristiques spécifiques. Certaines voient également leurs abords amputés, d'autres sont tout simplement démolies.

En parallèle à cette problématique se développe depuis plus de dix ans celle de la littoralisation des bords de Meuse, notamment dans la partie sud de l'ensemble. La notion de littoralisation renvoie aux barres d'immeubles qui s'alignent le long de la côte belge. La crainte est de voir s'atténuer, ou même disparaître, la porosité du front de Meuse et les vues ainsi permises sur le fleuve et ses rives. Les inquiétudes concernent également les avant-plans verdoyants, le maillage écologique et l'atout en matière de biodiversité que constituent les jardins et parcs d'une série de propriétés.



A Hermalle-sous-Argenteau (à gauche et au centre), une partie des jardins des villas a été coupée suite au déplacement, dans les années 1970, du lit de la Meuse. A la sortie de Namur (La Plante, à droite) vers Dinant, la maison Legrand est un exemple des combats juridiques de longue haleine qui se nouent parfois entre défenseurs du patrimoine bâti et des promoteurs immobiliers qui souhaitent exploiter au maximum certains édifices caractéristiques de la vallée.

Les appréhensions liées à la littoralisation se sont multipliées chez les riverains et au sein d'associations suite à l'éclosion et à l'épanouissement de nombreux projets immobiliers. La hausse des valeurs immobilières répondant au manque de terrains disponibles – d'autant qu'un grand nombre sont situés en zones inondables – encourage les investisseurs à urbaniser de manière intensive les parcelles. Ces nouvelles constructions se caractérisent par un gabarit imposant (nombreux étages), « écrasant » les édifices voisins, et par un coefficient d'occupation du sol qui rend impossible la présence de jardins. A côté des villas mosanes, ces constructions se singularisent par leur banalité. D'autres tentent d'intégrer certains traits des bâtiments liés à la villégiature mais parfois à la limite de la caricature.

Depuis 2006, une importante action associative s'est mise en place pour lutter contre l'urbanisation des bords de Meuse entre Namur et Hastière. L'initiative de la ville de Namur d'instituer pour la vallée de la Meuse un règlement communal d'urbanisme partiel concernant les biens mosans et les villas mosanes constitue une avancée positive en ce sens. Entré en vigueur en 2011, le RCU «  *vise donc à protéger le caractère aéré et verdoyant de la vallée de la Meuse, tout en permettant de conserver et de rénover le bâti et de l'adapter aux conditions de la vie moderne et aux affectations conformes aux besoins de la société. Pour les constructions neuves, il fixe quelques règles visant à les intégrer au mieux à leur environnement. La création et la qualité architecturales sont encouragées en réglementant le moins possible les formes d'architecture et les matériaux utilisés.*  »



A Andenne (à gauche) sont développés de nouveaux projets aux gabarits imposants. En bord de Meuse à Wépion (à droite), un immeuble à appartements s'inspire du style villégiature.

Si cette avancée est positive pour Namur et ne fige pas les bords de Meuse, la situation reste préoccupante pour les autres communes.

### Une influence paysagère multiple et omniprésente

L'influence du tourisme dans le paysage ne se limite pas aux seules infrastructures d'accueil. Une multitude d'aménagements (restaurants, magasins de souvenir, attractions touristiques...) ont vu le jour depuis deux siècles, sans compter les nombreuses modifications liées à l'économie présentielle\*. Les changements auxquels a dû faire face l'hébergement se répercutent bien évidemment sur ceux-là aussi.



Source : carte postale, « Namur. La route merveilleuse. Téléphérique de Namur-Citadelle. 63 cabines de 2 personnes. Parcours de 2200 m. Seul et unique en son genre », Ed. Nels, 1958. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique. Coll. privée.

Le téléphérique de Namur mis en service en 1957 a été mis à l'arrêt en 1997 pour raisons de sécurité. Il faut attendre huit années pour que les pylônes soient démontés. Un nouveau projet est à l'étude.



De nombreux points de vue sur la vallée, tant dans ses portions pittoresques que dans ses parties plus industrialisées, ont fait l'objet d'aménagements et sont entretenus. D'autres, comme ici à Sclaingneaux, ont été abandonnés et la vue qu'ils offraient s'est refermée suite au développement de la végétation.



Un investissement de plus de douze millions d'euros a été consenti par la Wallonie pour le développement et l'amélioration du tourisme fluvial à partir de 2001. Le fleuve est maintenant pourvu d'infrastructures fluviales (haltes\* et relais nautiques\*, ports de plaisance – comme ci-dessus à Visé) et touristiques réparties régulièrement le long des rives. Dans un avenir plus ou moins long se posera la question de la gestion de la fin de vie des bateaux qu'accueillent ces espaces. Faute de filière de recyclage (surtout pour les bateaux constitués de polyester), cette problématique est devenue cruciale – en termes environnementaux mais aussi paysagers – dans certains lieux touristiques européens. Les bateaux trop vieux et inutilisables restent en effet parqués dans leur place de port ou sont stockés sur les quais où ils se dégradent lentement.

## Les transformations du paysage industriel

Depuis la Seconde Guerre mondiale, de nombreux changements ont affecté le paysage dans ses caractéristiques industrielles. Certaines des évolutions, notamment en rapport avec les charbonnages et la sidérurgie, sont très similaires à ce qui s'est passé dans la partie ouest du sillon industriel wallon.

Ces transformations ont déjà été développées dans l'Atlas n°4, consacré à la Haine et la Sambre, et sont illustrées abondamment dans la troisième partie du présent Atlas consacrée aux aires paysagères. Les conséquences paysagères des processus ayant mené au déclin puis à la fermeture des charbonnages et à la déliquescence de l'industrie sidérurgique, à la formation des friches ou encore à la reconversion des espaces industriels sont explicitées dans l'Atlas n°4 (aux pp. 74, 76 et 79). Les quelques exemples présentés ci-après illustrent les phénomènes observés dans la vallée de la Meuse.

L'intégration de la Belgique en 1951 à la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA) entraîne l'accélération du déclin du charbon liégeois et plus largement wallon, un processus entamé dès avant la Seconde Guerre mondiale. Sa production ne peut rivaliser en termes de coûts avec celle des pays voisins. Le nombre de sites charbonniers en activité diminue jusqu'à leur disparition complète au cours des années 1970.



Peu de traces subsistent des nombreuses infrastructures charbonnières qui marquaient les paysages de la région liégeoise. Les bâtiments ont pour la plupart été démolis après la fermeture des sites tandis que de nombreux terrils ont été arasés. C'est notamment le cas du terril de Batterie Ancien érigé entre 1930 et 1965, année où l'exploitation cesse (ci-dessus). Localisé au nord de Liège, en bordure du quartier de Sainte-Walburge, les vestiges du terril sont aujourd'hui partiellement boisés et une friche se développe sur la partie la plus plane.



Le charbonnage du Hasard à Cheratte (ci-contre), exploité depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, a fermé ses portes en 1977. Au centre d'une polémique quant à sa préservation, le site est devenu finalement public en 2013 – il appartient maintenant à l'agence de développement économique pour la province de Liège. Sa réhabilitation a débuté en 2017.



Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les équipements sidérurgiques liégeois sont presque intacts et favorisent une reprise économique rapide. Néanmoins, celle-ci pâtit très vite de la concurrence de régions qui ont bénéficié des reconstructions et qui disposent d'un outillage neuf et plus performant. Le regroupement des entreprises sidérurgiques du bassin industriel liégeois, commencé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, se poursuit donc afin de réaliser d'importantes économies d'investissement et de donner aux groupes industriels une ampleur leur permettant d'affronter la concurrence. Le phénomène se prolonge suite à la crise de 1974 et mène à l'union des bassins carolorégien et liégeois au début des années 1980. Le vieillissement des équipements et leur dispersion géographique constituent cependant une entrave importante et surtout coûteuse.

Concrètement, de nouveaux outils doivent être greffés, sur les anciens sites, aux installations obsolètes. Dans les décennies qui suivent, un autre type de regroupement – au niveau mondial cette fois – se met en place.



Dans un nouveau contexte de crise, en 2011, le groupe Arcelor Mittal qui gère les grands sites sidérurgiques liégeois met fin à la phase à chaud et arrête progressivement les deux hauts fourneaux (HF6 de Seraing, flèche, pris en photo peu avant d'être dynamité en décembre 2016, en haut et HF B d'Ougrée, en bas), la cokerie d'Ougrée et l'aciérie de Chertal. Le devenir de ces installations, la conservation de certaines d'entre elles comme objets et lieux de mémoire, constituent un débat crucial au niveau social mais aussi paysager.

### La fin des mines de fer, de plomb et de zinc et le développement de paysages calaminaires

L'extraction des minerais de fer, plomb et zinc n'étant plus rentable, elle est définitivement arrêtée après la Seconde Guerre mondiale. Les établissements de traitement connaissent un sort identique en dépit de l'importation de minerais étrangers. De l'ancien pôle liégeois, seule subsiste l'usine d'Angleur, construite par la société de la Vieille-Montagne en 1837. On y produit de l'oxyde et des poussières de zinc. L'usine à zinc de la Nouvelle-Montagne a été, quant à elle, convertie dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle pour la chimie des engrais.

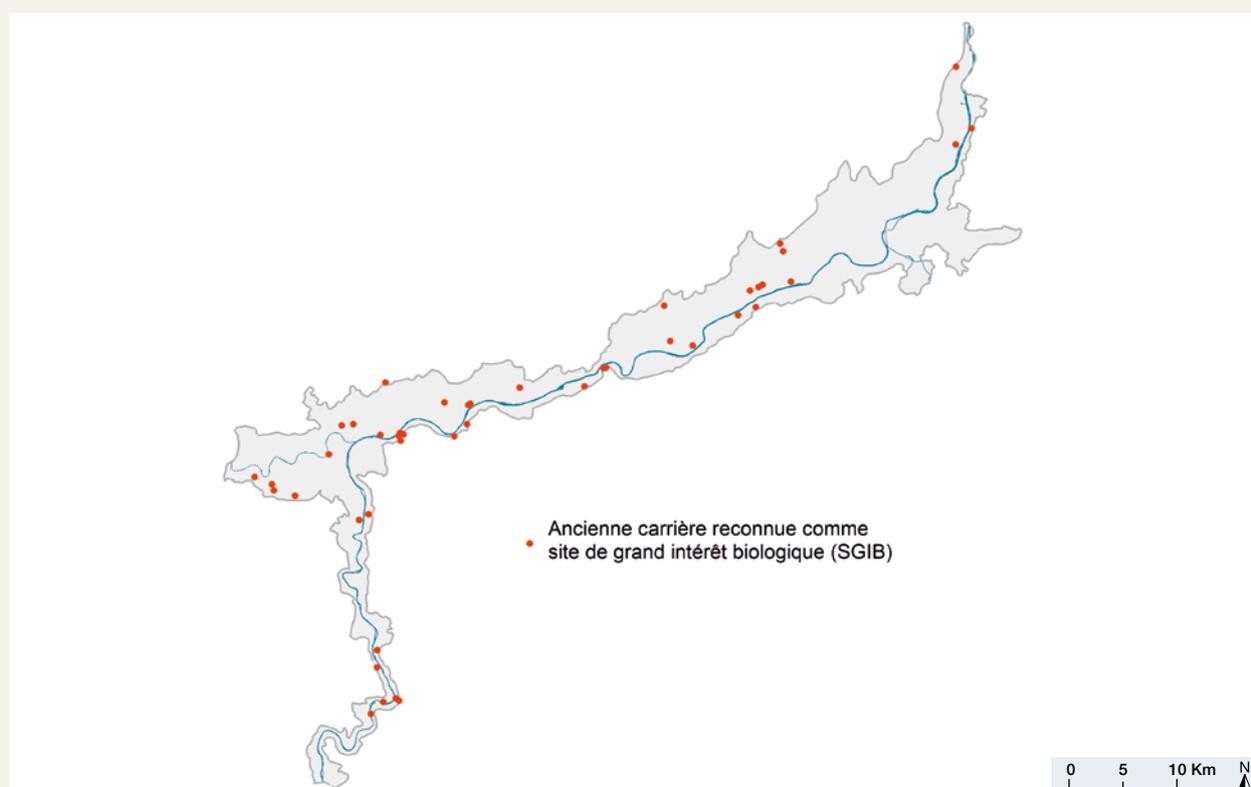
La contamination des sols par les dépôts polluants de la métallurgie du zinc (via des pluies acides) couplée au surpâturage a entraîné l'apparition d'un milieu favorable à une flore particulière et exceptionnelle : les pelouses calaminaires. Cela vaut à certains des espaces concernés un classement en réserve naturelle. Le paysage qui en découle est radicalement différent. Les pelouses calaminaires étaient autrefois plus étendues. Certaines d'entre elles ont été détruites lors d'aménagements.



La réserve naturelle RNOB de Sclaigneaux à Andenne vise la protection des pelouses calaminaires résultant des retombées des fours à zinc de la Société Dumont, active entre le milieu du 19<sup>e</sup> et le dernier tiers du 20<sup>e</sup> siècle.

## Des carrières disparaissent sous les boisements, d'autres voient leur taille augmenter

Le nombre de carrières en activité, encore fort élevé au sortir de la Seconde Guerre mondiale, connaît ensuite une diminution significative. De nombreux sites sont progressivement délaissés parce que leur gisement s'épuise, que les coûts d'exploitation deviennent trop importants ou encore parce qu'ils sont source de nuisances (bruit, vibrations, poussières) ou de danger (risques de glissement de terrain) pour les zones d'habitat voisines. Les carrières laissées à l'abandon sont graduellement colonisées par la végétation et finissent par disparaître sous les boisements. Quelques parois rocheuses creusées à flanc de versant en émergent.



Source : [www.biodiversite.be](http://www.biodiversite.be).

Répartition des carrières de grand intérêt biologique.

A partir des années 1980 et avec l'apparition des préoccupations environnementales, les carrières abandonnées sont reconnues pour leur intérêt écologique. Les habitats diversifiés résultant des anciennes activités extractives (rochers exposés, éboulis, cavités, plans d'eau, friches herbeuses, espaces rocaillieux, massifs buissonneux et boisés) constituent des refuges pour une flore et une faune rares ou menacées : groupements végétaux pionniers, plantes protégées, hironnelle de rivage (*Riparia riparia*), hibou grand-duc (*Bubo bubo*), faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), reptiles, amphibiens et insectes des habitats sableux. Pour ces raisons, les carrières ont été intégrées dans le réseau européen Natura 2000 et parfois inscrites comme réserves naturelles. Certaines anciennes carrières ont néanmoins fait l'objet de remblaiements ou de dépôts sauvages qui ont définitivement dénaturé leur valeur paysagère et écologique.

Une dizaine de carrières sont toujours en activité dans l'ensemble de la Vallée de la Meuse. Elles sont agrandies dans une logique de concentration progressive, ce qui permet d'assurer une production totale assez stable. Leur front d'abattage progresse peu à peu, en suivant les bancs exploitables.

Pour des raisons économiques, les grands groupes industriels extractifs se concentrent sur les gisements possédant des réserves importantes. Pour assurer à moyen terme leur capacité d'exploitation, ces groupes mettent en place des stratégies visant la maîtrise foncière de gisements potentiels, la protection des gisements les plus stratégiques et l'exploitation prioritaire des gisements soumis à forte pression urbaine.



La carrière de Marche-les-Dames est aujourd'hui l'une des plus importantes de l'ensemble mosan. Elle pourrait encore s'étendre dans les années qui viennent comme l'autorise le plan de secteur.

- Limites de la zone d'extraction au plan de secteur
- Limites de l'ensemble paysager

Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.



Vue sur la carrière de Marche-les-Dames depuis Wartet (à gauche) et depuis Mosanville, Namur (à droite).

Depuis 1988, un décret rend obligatoire en Wallonie le réaménagement des abords des terrains nouvellement exploités. Ces abords sont travaillés au moyen notamment des terres de découverte, disposées autour de l'exploitation et plantées d'arbres indigènes de façon à protéger les riverains de nuisances telles que le bruit ou la poussière et à limiter l'impact visuel de la carrière en exploitation tant à longue qu'à courte distance. Les zones abandonnées doivent également faire l'objet de réaménagements destinés à assurer la reconstruction paysagère et biologique.

## Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

La carte (pp. 128-129) fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages de l'ensemble de la Vallée de la Meuse. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que cet effet soit positif ou négatif.

La largeur et l'occupation de la plaine alluviale de la Sambre et de la Meuse sont des éléments fondamentaux des paysages de l'ensemble mosan. Le degré d'artificialisation et la cohabitation voire la concurrence des usages caractérisent la plaine alluviale et sa perception : succession de villas mosanes et d'infrastructures hôtelières, particulièrement en Haute Meuse, alternance de carrières, d'industries et d'activités portuaires, entrecoupées de nappes urbaines, de la Basse Sambre à la Meuse en aval de Namur vers la frontière néerlandaise.

### Urbanisation passée et présente

Un nombre important de pôles urbains, au rayonnement d'intensité variable, existe dans l'ensemble paysager. Liège (avec Herstal, Saint-Nicolas et Seraing) est le plus important d'entre eux. Il polarise fortement sa périphérie et entretient des liens forts avec Maastricht et Aix-la-Chapelle. Namur, du fait de son rôle de capitale de la Wallonie, a une large zone d'influence. De petits centres – ils sont moins d'une dizaine et ont une importance locale – s'y ajoutent. Le renouveau urbain concerne la majorité des petits pôles mais est particulièrement marquant à Liège et à Namur.

Des noyaux villageois d'origine rurale et des groupements de constructions, historiquement et géographiquement liés à l'activité industrielle (corons ouvriers, bâtiments destinés aux cadres, cités sociales...), complètent le tissu bâti.

La diffusion ancienne du bâti sur les versants et les hauts de versants est toujours en cours. Les plateaux agricoles des bordures sont progressivement et de façon plus ou moins intense grignotés par l'urbanisation. Selon les centres urbains, cette périurbanisation est axiale et/ou radiale. La réappropriation du fleuve, depuis les années 2000, par ses riverains, passe aussi par un phénomène de littoralisation des bords de Meuse.

### Principales zones d'activité économique

L'empreinte du sillon industriel historique influence encore l'ensemble paysager mosan, à l'exception de la Haute Meuse.

Les terrils et quelques vestiges de puits d'extraction – presque exclusivement situés aujourd'hui en région liégeoise – rappellent l'ancienne activité charbonnière localisée en Basse Sambre et dans le bassin liégeois.

L'avenir des activités sidérurgiques dans la vallée liégeoise, soumises à une concurrence devenue mondiale, n'est plus assuré. Certains sites sont déjà désaffectés et graduellement réhabilités. Selon leur localisation et l'intensité de la pollution des sols, ils sont soit réaffectés en quartiers d'habitations et de services soit réinjectés dans le circuit économique.

La densité des réseaux de transport (terrestre, aérien, fluvial et aérien) et leur position au cœur du Réseau transeuropéen de Transport profitent au secteur de la logistique qui est en pleine croissance à Liège (voir, ci-dessous, les infrastructures de transport).


 Infrastructures de transport et d'énergie

Les infrastructures de transport (terrestre, ferroviaire et fluvial) sont des éléments particulièrement prégnants dans le paysage de l'ensemble mosan tant par leur déploiement linéaire tout au long de la plaine alluviale de la Meuse ou de la Sambre que par le rythme qu'y imposent les infrastructures de traversée (viaduc, pont, échangeur, tunnel, trémie et rond-point).

Les cours d'eau principaux, profondément modifiés voire créés par l'homme, constituent l'épine dorsale de l'ensemble paysager. La canalisation et la rectification de la Sambre et de la Meuse ont été effectuées à des fins industrielles ou pour lutter contre les inondations. Le canal Albert, ouvert en 1939 pour relier les bassins de la Meuse et de l'Escaut, a permis de mettre en contact le bassin industriel de Liège et le port maritime d'Anvers, tout en desservant les charbonnages du Limbourg. L'augmentation constante des gabarits des navires nécessite une mise à niveau continue des infrastructures telles que les écluses. La réalisation de l'écluse de Lanaye participe à la mise au gabarit de 9 000 tonnes de la Meuse en aval de Namur. La Haute Meuse a par contre connu une modernisation plus légère notamment en raison du peu d'activité économique mais du grand intérêt touristique et paysager qu'elle suscite.

Les infrastructures de transbordement (quais, grues et ponts-portiques) ont un impact certain sur le paysage. Leur densité est plus importante entre Andenne et la frontière hollandaise. Le recours croissant à la multimodalité impose de nouvelles infrastructures spécifiques, comme le terminal à conteneurs de Renory ou le Trilogoport à Hermalle-sous-Argenteau.

Le réseau autoroutier se concentre surtout dans la région industrielle liégeoise. Ailleurs, il est plutôt localisé à la marge de l'ensemble paysager et son impact visuel direct est assez limité (à l'exception du viaduc de Beez). Dans la région liégeoise, les autoroutes encerclant et pénétrant au cœur de la ville sont très visibles (trémies, bretelles et panneaux antibruit dans les traversées des zones urbanisées), en raison du contexte urbain, du relief et de leur nombre, mêmes si des efforts d'intégration ont été réalisés ces dernières années, comme lors de la construction du tunnel de Cointe.

Un réseau dense de routes de desserte régionale parcourt l'ensemble mosan. Dans le contexte de plaine alluviale étroite, la compétition pour l'occupation de l'espace entraîne parfois des réalisations en encorbellement sur les quais ou sur les versants de la vallée ou des aménagements sur piliers afin de superposer les réseaux ou d'éviter les zones urbanisées.

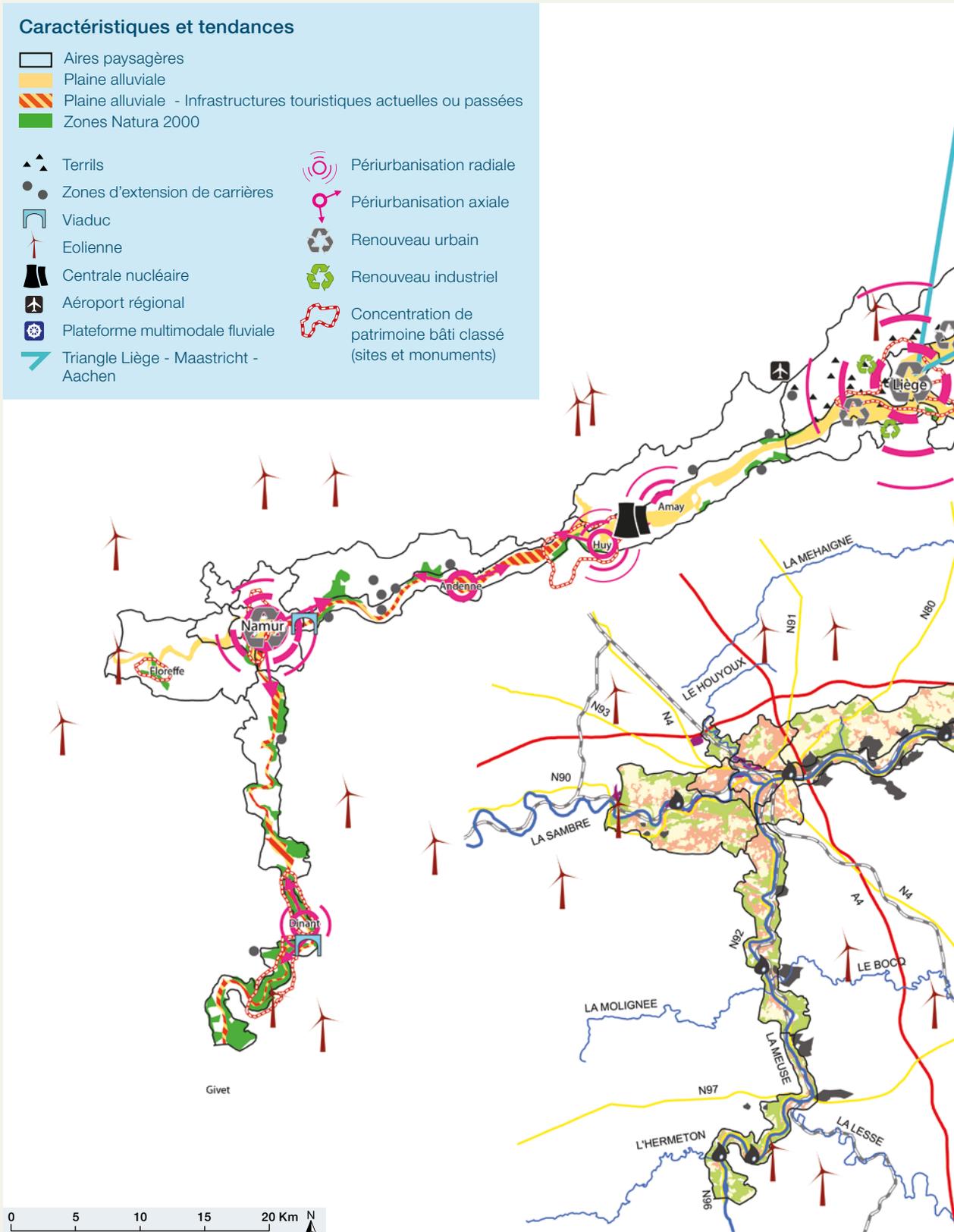
L'infrastructure ferroviaire est très présente sauf en Haute Meuse. Elle se traduit par les éléments verticaux répétitifs (alimentation électrique) et par les larges faisceaux de voies qui accompagnent les principales gares de passagers et la desserte des infrastructures industrielles liées à l'activité extractive, sidérurgique ou portuaire (plateforme multimodale). L'impact paysager du TGV se limite à Liège. La gare au profil imposant, construite pour l'accueillir, constitue un point de repère de la silhouette urbaine. Dans le nord de l'ensemble paysager, la voie à très grande vitesse se distingue peu d'une ligne ferrée classique.

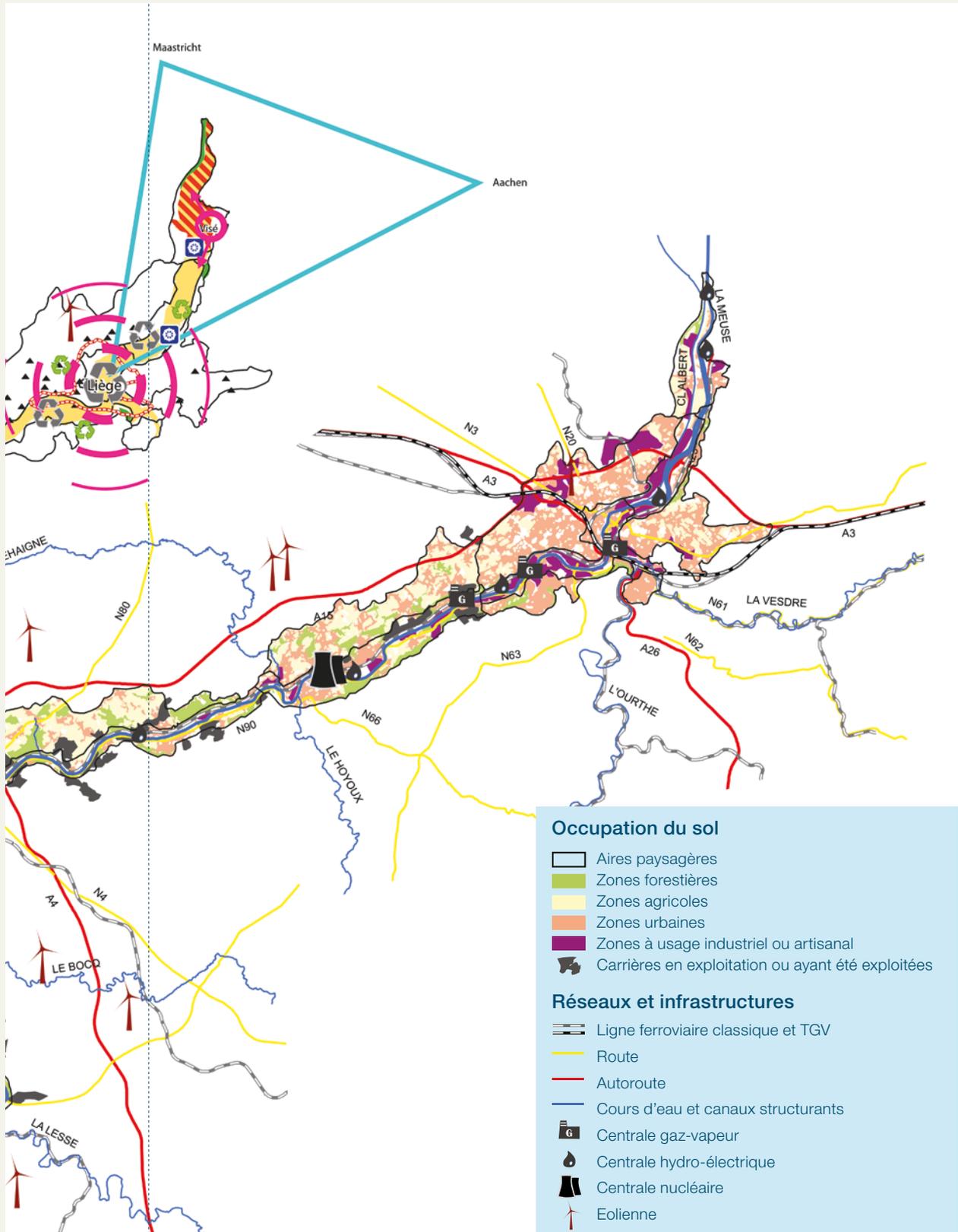
L'aéroport de Liège se situe à la limite du territoire de l'ensemble. Son impact est indirect et s'impose surtout dans le paysage sonore nocturne.

Le territoire de la Meuse Moyenne et de la Basse Meuse est intensément maillé de pylônes de très haute et haute tension et de fils électriques. La présence de centrales de production d'électricité (nucléaire, gaz-vapeur, biomasse et hydraulique) et de stations de redistribution renforce l'impact paysager du secteur de l'énergie. Il en est de même des champs d'éoliennes installés en bordure du territoire, mais quasi absents sur celui-ci.

## Caractéristiques et tendances

- |   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|  | Aires paysagères   |  | Périurbanisation radiale                                     |
|  | Plaine alluviale   |  | Périurbanisation axiale                                      |
|  | Plaine alluviale - Infrastructures touristiques actuelles ou passées |  | Renouveau urbain   |
|  | Zones Natura 2000  |  | Renouveau industriel   |
|  | Terrils  |  | Concentration de patrimoine bâti classé (sites et monuments) |
|  | Zones d'extension de carrières                                       |   |  |
|  | Viaduc   |   |  |
|  | Eolienne   |   |  |
|  | Centrale nucléaire   |   |  |
|  | Aéroport régional  |   |  |
|  | Plateforme multimodale fluviale                                      |   |  |
|  | Triangle Liège - Maastricht - Aachen                                 |   |  |





## Exploitation du sous-sol

Le sous-sol est particulièrement riche en matières premières. Craies, dolomies ou calcaires sont principalement extraits des versants de la Meuse Moyenne et, dans une moindre mesure, de la Haute Meuse. L'impact paysager des carrières est souvent important : elles entaillent fortement le relief et sont visibles sur de longues distances. Le transport et l'activité de transformation associés à l'extraction renforcent encore l'impact paysager. Les réserves du sous-sol sont importantes. Les sites en fin d'exploitation sont recolonisés par la végétation, ce qui les rend souvent moins visibles dans leur environnement. Des aménagements permettant la découverte de la nature ou des activités passées sont fréquemment présents.

En région liégeoise, les terrils ponctuent le paysage et constituent des points d'appel et d'observation. Par ailleurs, l'abandon des mines et les effondrements des anciennes galeries qui en ont résulté ont entraîné des inondations. Pour lutter contre celles-ci, des stations de pompage ont été installées en amont et en aval de Liège et sont toujours nécessaires pour assurer la sécurité des habitants de la vallée. Cet héritage architectural industriel est toujours très visible aujourd'hui.

## Activités agricoles et masses boisées

Les terres de labours occupent les plateaux limoneux, principalement présents sur les bordures de l'ensemble mosan. Les vues y sont longues si la composante boisée est légère. Ponctuellement, des prairies occupent les fonds humides des plaines alluviales de la Sambre, de la Meuse et de leurs affluents.

Les espaces boisés sont plus ou moins étendus sur le territoire de l'ensemble paysager, à l'exception de la région liégeoise qui en est dépourvue. En Haute Meuse et dans une moindre mesure en Basse Sambre namuroise, les masses boisées se situent à proximité immédiate du cours d'eau alors qu'en Meuse Moyenne, elles se localisent plutôt sur les bordures hesbignonnaises. La présence visuelle de ces masses est souvent accentuée par la topographie (versant) et varie fortement avec les saisons car les massifs sont principalement composés de feuillus.

Le manque d'entretien des escarpements rocheux bordant les cours d'eau fait disparaître les biotopes particuliers qui les occupent au profit des boisements. Ceux-ci, lorsqu'ils se développent, diminuent la perception du relief.

## Patrimoines naturel et bâti

De nombreuses zones de protection du patrimoine naturel (telles que les zones Natura 2000) sont présentes sur le territoire de l'ensemble paysager et, tout particulièrement, en Haute Meuse.

Un grand nombre d'éléments bâtis militaires, civils, religieux ou industriels – modestes ou formant des ensembles prestigieux – constitue des traces de l'occupation ancienne et continue de la vallée mosane. Ce patrimoine reconnu a souvent fait l'objet de mesures de protection sous forme de classement comme site ou monument. Les principales villes de la vallée mosane concentrent un patrimoine bâti conséquent.

 Activités touristiques

L'activité touristique au sein de l'ensemble paysager est ancienne mais reste importante et vivace. Elle repose depuis toujours sur la présence simultanée d'une trame bleue, d'une trame verte et d'un patrimoine bâti important : l'eau – et les infrastructures de transport avantageusement réappropriées pour les déplacements de loisir : tourisme fluvial, RAVeL – et la nature (y compris sa composante minérale et géomorphologique) constituent encore aujourd'hui les fondamentaux des activités touristiques. Le réseau de villes anciennes, héritage d'un riche passé commerçant, religieux et industriel (notamment extractif et sidérurgique) complètent les atouts.

La présence, plus ou moins diffuse, à proximité immédiate de la Meuse ou avec vue sur celle-ci, des infrastructures d'hébergement (hôtels et villas mosanes) datant de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> et de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle atteste de l'activité touristique passée. Le devenir de ces infrastructures est incertain : démolition, reconversion ou conservation comme témoins d'une époque.

L'activité touristique doit faire face à une mutation constante des pratiques, ce qui nécessite un renouvellement continu des infrastructures (hébergement, attractions touristiques...). Le manque d'anticipation de l'entretien, de la modernisation et du recyclage de celles-ci mène à l'apparition de friches touristiques.

Le souhait de développer la navigation de plaisance a entraîné la réalisation ou la modernisation de ports, de relais et de haltes nautiques sur tout le réseau de voies navigables. Les bateaux de plaisance de même que les cyclistes et piétons qui empruntent les RAVeL aménagés quasi en continu le long des berges de la Sambre et de la Meuse, participent à l'animation du paysage mosan.

# Des regards sur les paysages

Mettre au jour les regards que posent une série d'acteurs locaux sur les paysages de la Vallée de la Meuse, leurs évolutions et ce qu'ils représentent, est l'objectif de cette partie de l'atlas qui se base sur une campagne d'interviews. Parler des paysages, c'est avant tout parler d'une vision profondément humaine émanant des individus et basée sur leur bagage culturel, leur histoire personnelle et leur parcours quotidien. Cette approche s'inscrit par ailleurs dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent à « (...) mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage » (art. 5c) et à « formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public. » (art. 6d).

## Méthodologie des rencontres

Les personnes interrogées, seules ou en groupe, proviennent de milieux variés et sont attachées, par leur travail ou par passion, aux paysages de la Vallée de la Meuse : représentants d'associations, acteurs communaux et touristiques, professionnels du fleuve, habitants, architectes, journalistes, écrivains. Ces acteurs, en contact régulier avec la population, sont considérés ici comme les porte-paroles de leur région.

La vallée de la Meuse n'est pas le plus vaste ensemble paysager de Wallonie, mais il recèle une telle diversité et une telle intensité de paysages qu'il serait imprudent de considérer que l'on peut, en une quarantaine d'interviews, brasser les différents points de vue des acteurs du territoire. Davantage que dans les autres ensembles paysagers (volumes 1 à 5), nous mettons en évidence certains grands traits des témoignages, tout en invitant les acteurs à approfondir les discours paysagers au niveau local.

Chaque rencontre se déroule sur base d'un même fil conducteur, qui s'adapte au profil des interlocuteurs et au contenu de la discussion. Le présent texte, synthèse des opinions recueillies, s'appuie sur des extraits choisis (en vert dans le texte). En préambule, il met en évidence le lien particulier que chacun tisse avec le fleuve qui traverse l'ensemble paysager. Vient ensuite, sur base de cartes de synthèse, l'analyse des paysages qui sont plus particulièrement appréciés ou qui suscitent des interrogations et pour lesquels certaines évolutions inquiètent les répondants. Pour terminer ce tour d'horizon, quelques démarches mises en place en faveur des paysages sont présentées, illustrant la manière dont chacun peut agir positivement sur le paysage.



Certaines rencontres sont complétées par une visite de terrain, permettant ainsi d'enrichir les propos tenus, de vivre et de partager les paysages identifiés.

En haut, la plaine de la Sambre à Soye (Floreffe).

« C'est rare des endroits comme ça, qui traversent les siècles sans être bâtis. Ici, en face, il y avait des peupliers. »

En bas, la vallée de la Haute Meuse depuis le point de vue de Lustin (Profondeville).

« Ça résume les paysages. »

## La Meuse : effet liant, effet frontière ?

### Les trois visages de la Meuse

La lecture paysagère de la Vallée de la Meuse adoptée par les répondants s'effectue en suivant le cours du fleuve. Au fil des descriptions, trois grands types de profil émergent.



Le premier profil, sauvage et préservé, caractérise une grande partie de la Haute Meuse, depuis la frontière française jusque Namur, plus particulièrement en amont de Dinant.

*« La Haute Meuse est une zone où il y a encore très peu de présence humaine. Les habitants sont très minoritaires. » ; « A la frontière française, il y a une zone naturelle et l'image d'une Meuse qui n'est pas cloisonnée. »*

La Meuse, peu après Waulsort.



Le deuxième profil englobe Namur et se prolonge au-delà de Huy, offrant un mélange de paysages ruraux, urbains et progressivement industriels. La Meuse semble plus maîtrisée, canalisée.

*« Une fois que la Sambre s'est jetée dans la Meuse, ce n'est plus pareil. » ; « La Meuse devient industrielle par la présence de la centrale nucléaire. »*

La vallée, à proximité de Huy.



Le troisième profil englobe Liège et se termine à proximité de Visé. Il présente un caractère urbain et industriel marqué.

*« Son profil canalisé est un message de domination de l'homme sur la nature. » ; « Quand on se promène, on part vers le sud, ce n'est pas attrayant d'aller vers Andenne-Liège. Un atlas serait une invitation à la sortie. »*

Depuis le pont de Longdoz à Liège.

La Meuse n'est cependant pas considérée en tant qu'élément paysager par tous les répondants.

*« Etonnant pour moi d'envisager la Meuse d'un point de vue paysager. »*

*« La parcourir offre des paysages monotones comparés à des points de vue en hauteur. »*

Cette absence de prise en compte paysagère est par ailleurs soulignée par certains répondants qui observent qu'aucune portion de la Meuse ne bénéficie d'une protection paysagère.

« *Des grands sites classés avec la Meuse, il n'y en a pas.* »



Une partie de la vallée de la Sambre fait partie de l'ensemble de la Vallée de la Meuse. Son profil relativement préservé des pressions industrielles dévoile une autre image de la Sambre, qui est plus généralement associée aux paysages urbains et industriels de Charleroi (voir l'Atlas des Paysages de Wallonie n° 4, La Haine et la Sambre).

Portion de la Sambre bordée d'une rangée de peupliers à proximité de Floreffe.

## Un fleuve parmi les hommes

Tout comme la physionomie de la vallée est multiple, les liens tissés entre les habitants et le fleuve varient. Le fleuve suscite cependant une grande attention de la part de tous, tantôt par un attachement sans borne, tantôt par l'envie de lui rendre sa position centrale dans la qualité de vie locale. Les habitants de Givet à Dinant se sentent généralement mosans. Etre Mosan, c'est « *avoir les pieds dans l'eau* », voir et vivre près de la Meuse. Un attachement particulier existe entre les habitants et le fleuve. Les « *fous du fleuve* », comme certains les appellent, sont ceux dont le discours donne une place centrale à la Meuse, qui ne peuvent s'en passer. Elle devient un membre de la communauté.



La Meuse, on y nage, on y fait du sport, on s'interroge sur son état actuel ou futur. Un vocabulaire spécifique s'est élaboré et les événements qui la concernent sont attendus et suivis avec intérêt.

« *J'ai toujours regardé ce que disait le fleuve. Est-ce que la Meuse a monté ? Est-elle grosse ?* »

« *Ici, on vit vraiment le fleuve.* »



La mise en chômage (période durant laquelle la Meuse est asséchée pour permettre le nettoyage de son lit) fait partie des grands événements auxquels les habitants sont attentifs. C'est également le cas lorsqu'elle gèle ou menace de déborder. Sa couleur peut être indicative du temps qu'il a fait ou de l'évolution de sa qualité.

*« La couleur de la Meuse permet de voir s'il a plu ou pas. »  
« Ce n'est pas parce que la Meuse est plus claire que c'est mieux. Elle peut être moins riche pour la vie aquatique. »*

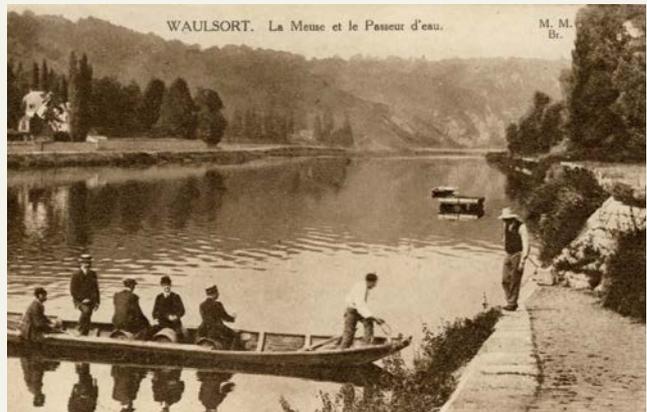
La Meuse en chômage à Godinne (2007).

Les professionnels du fleuve, comme les éclusiers, ont été pour certains au cœur des grands changements qu'a connus la Meuse, avec notamment la modernisation des écluses ou encore l'apparition des stations d'épuration. Cette époque paraît révolue et, selon les témoignages, la profession n'est plus la même.

*« On est de moins en moins sur le fleuve. »*

Plus qu'hier, la société civile s'intéresse à ces professionnels du fleuve qui, pourtant, craignent pour l'avenir de leur métier.

*« On était éclusier de père en fils. »*



Le passeur d'eau à Waulsort est reconnu comme un des derniers « vestiges » de la Belle Epoque, celle où la Meuse était le lieu privilégié de villégiature des touristes émanant de la bourgeoisie.

*« Celle où l'on prenait le temps de vivre au rythme de la nature. »*

Source : Carte postale « Waulsort. La Meuse et le Passeur d'eau », Ed. Marco Marcovici, Bruxelles (non circulée).

Une fois passée la Haute Meuse, l'attachement au fleuve n'est plus si net. Les Namurois sont davantage concernés par la Sambre. Entre Huy et Liège, le lien varie notamment en fonction de la qualité des bords de Meuse et de la possibilité d'y avoir accès.

A Liège, la place de la Meuse est ambiguë. D'une part, elle participe à la fierté et à l'aura de la Cité. Son parcours est structurant et la mémoire de ses anciens méandres est encore bien présente. Son rôle central dans le développement économique de la ville au 20<sup>e</sup> siècle ajoute à son importance. D'autre part, elle peut être ressentie comme un obstacle pour ceux qui ne la connaissent pas.

*« Pour certains, aller de l'autre côté de la Meuse, c'est loin. Moi, je dis que c'est en face, ça peut être un obstacle énorme. »*

Par ailleurs le fait que la population ait été coupée de son fleuve depuis plusieurs décennies du fait des nombreuses constructions est une réelle déchirure pour les acteurs interrogés. Ils soulignent avec regret l'apparition de l'autoroute le long de sa rive, l'érection d'immeubles tours ou encore de murets.

*« On ne la sent pas à Liège. » ; « Les relations entre le bâti et la Meuse sont quasi inexistantes. »*

## Les paysages choisis ou qui posent question

Cette partie et les cartes qui lui sont associées (pages 137 à 140) présentent les paysages auxquels les acteurs qui ont participé à l'enquête sont plus particulièrement attachés ou qui posent question quant à leur avenir. Plusieurs catégories de paysages ont été représentées : les paysages urbains (en rouge), les paysages de vallée et de nature (en vert), les paysages comprenant un élément patrimonial (en orange), les villages (en mauve), les paysages en lien avec la présence d'eau (en bleu), les paysages industriels (en violet) et les points de vue. Parmi les paysages appréciés, ceux qui ont une résonance particulière sont dit « médaillés » (étoile jaune).

Globalement, la vallée de la Haute Meuse concentre à elle seule tous les coups de cœur. La zone de Givet à Dinant est considérée de manière unanime comme un espace très préservé et de grande qualité. Cette impression est liée au profil sinueux de la Meuse, à ses berges encore naturelles et à ses versants encaissés. La Sambre, la Meuse Moyenne et la Basse Meuse ont elles aussi leurs paysages de qualité mais ils semblent plus dispersés.

## Une nature spécifique, reflet du substrat et des activités humaines

Les parois rocheuses et les pelouses calcaires ressortent comme des points forts de la Haute Meuse et de la Meuse Moyenne. Les rochers les plus renommés sont les rochers de Freÿr (valeur rehaussée par la présence du château et de la Meuse à leur pied), les Grands Malades, les rochers de Beez, de Marche-les-Dames. Les rochers-grottes d'Anseremme, les rochers de Néviau (Dave) et de Corphalie (Tihange) sont identifiés mais de manière moins systématique.

*« La carrière des Grands Malades, avec une façade toute blanche. » ; « Les rochers de Néviau sont très poétiques, comme les rochers de Freÿr, avec des villas mosanes à l'avant, assez jolies. »*

Sur les plateaux sommitaux de certains rochers, les PELOUSES CALCAIRES sont très appréciées, car elles offrent des espaces de respiration. Leur boisement, consécutif à l'abandon du pâturage par les moutons et les chèvres et, plus localement, à la plantation du pin noir au 19<sup>e</sup> siècle, a rendu ces espaces particulièrement rares en Wallonie. Des projets Life, de restauration, mais aussi la gestion des parois d'escalade coordonnée par le Club Alpin Belge permettent de régénérer les pelouses calcaires, en dégagant les parois rocheuses colonisées par des espèces ligneuses et le lierre. La présence des fleurs calcicoles, qui y retrouvent les conditions propices à leur développement, accroît la richesse biologique et paysagère de ces lieux.

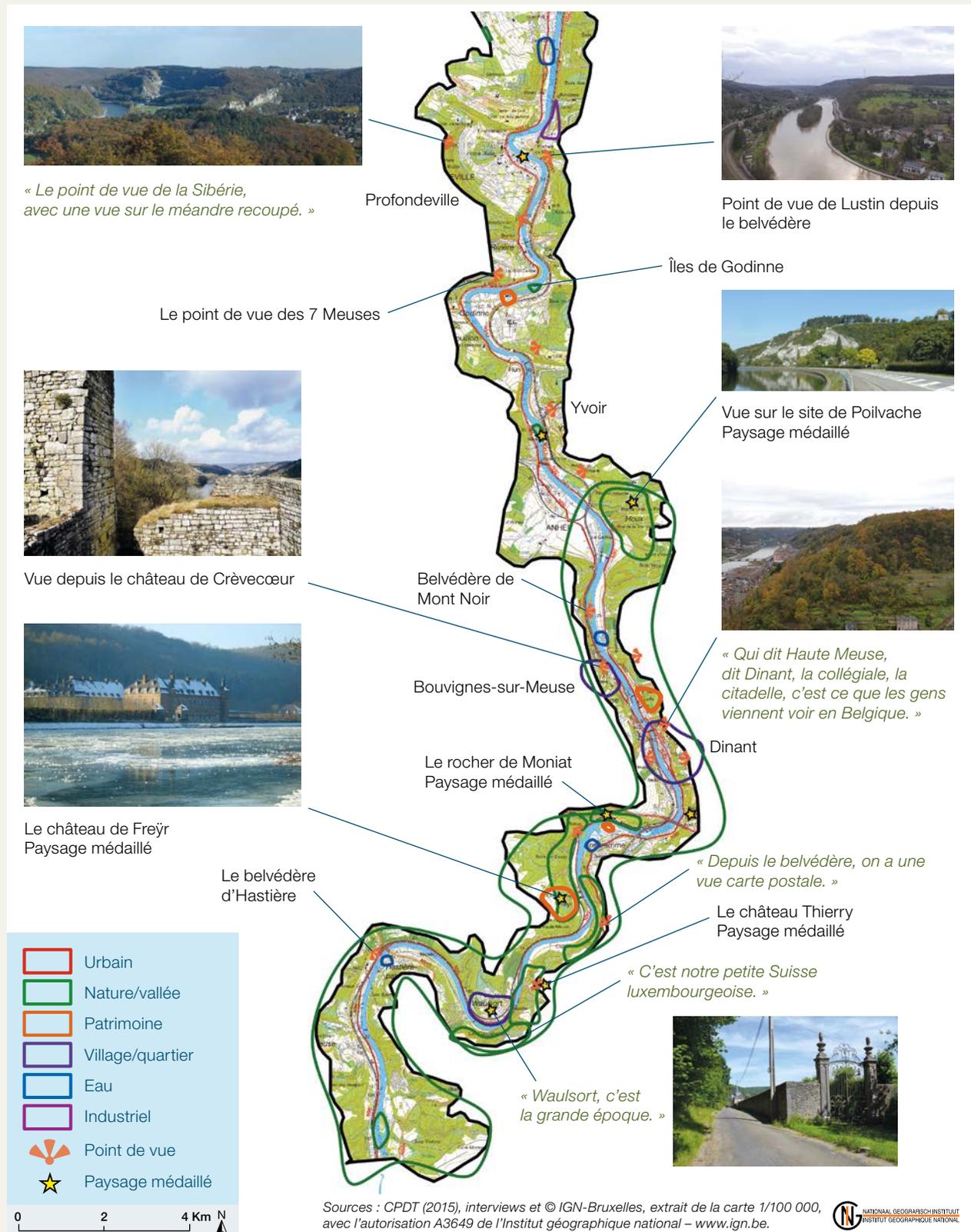


*« La présence de rochers donne du cachet, c'est au niveau de Marche-les-Dames que ça me plaît le plus. »*

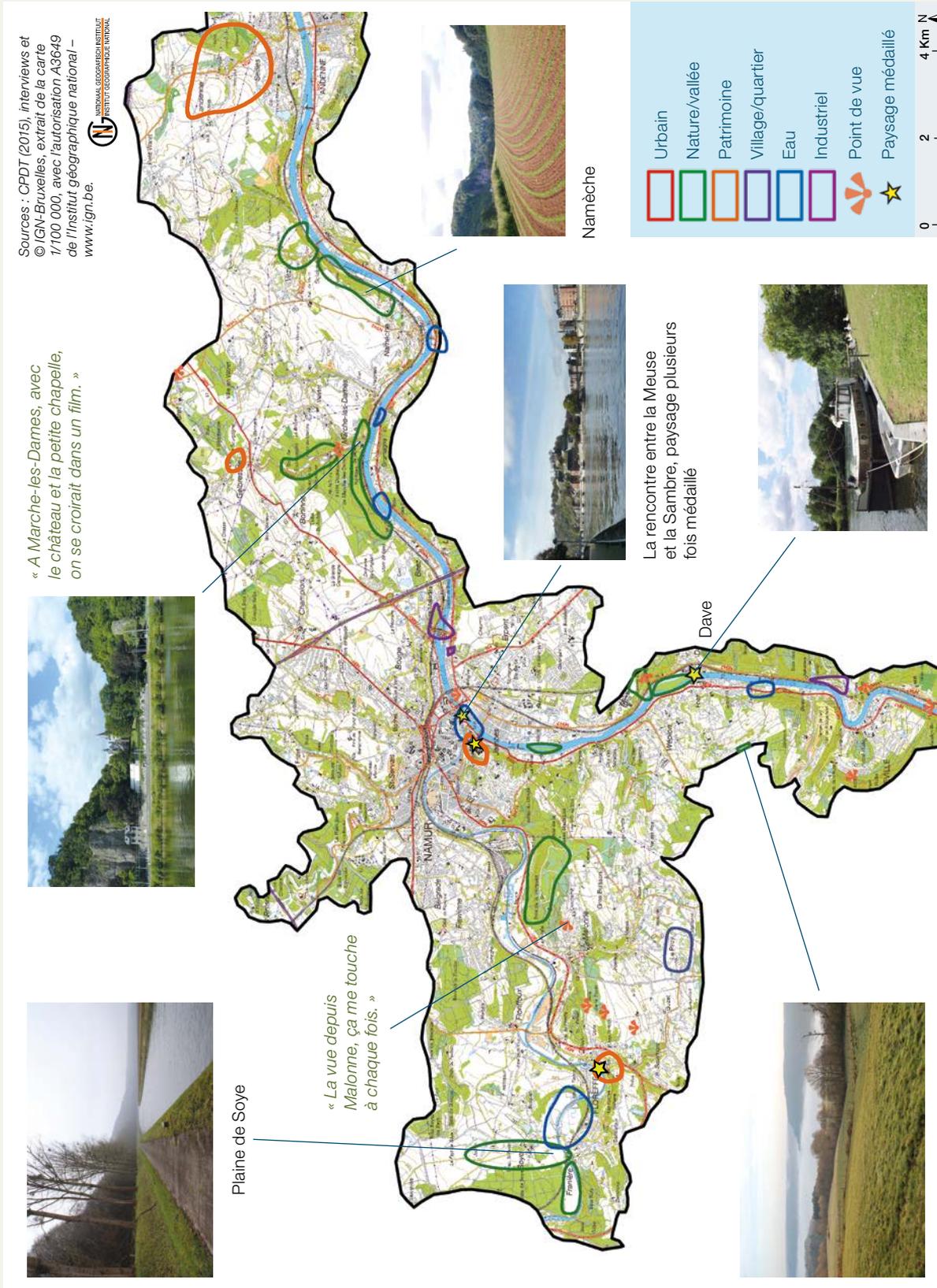


Vue matinale sur la Meuse et le château de Freÿr depuis un sommet des rochers de Freÿr.

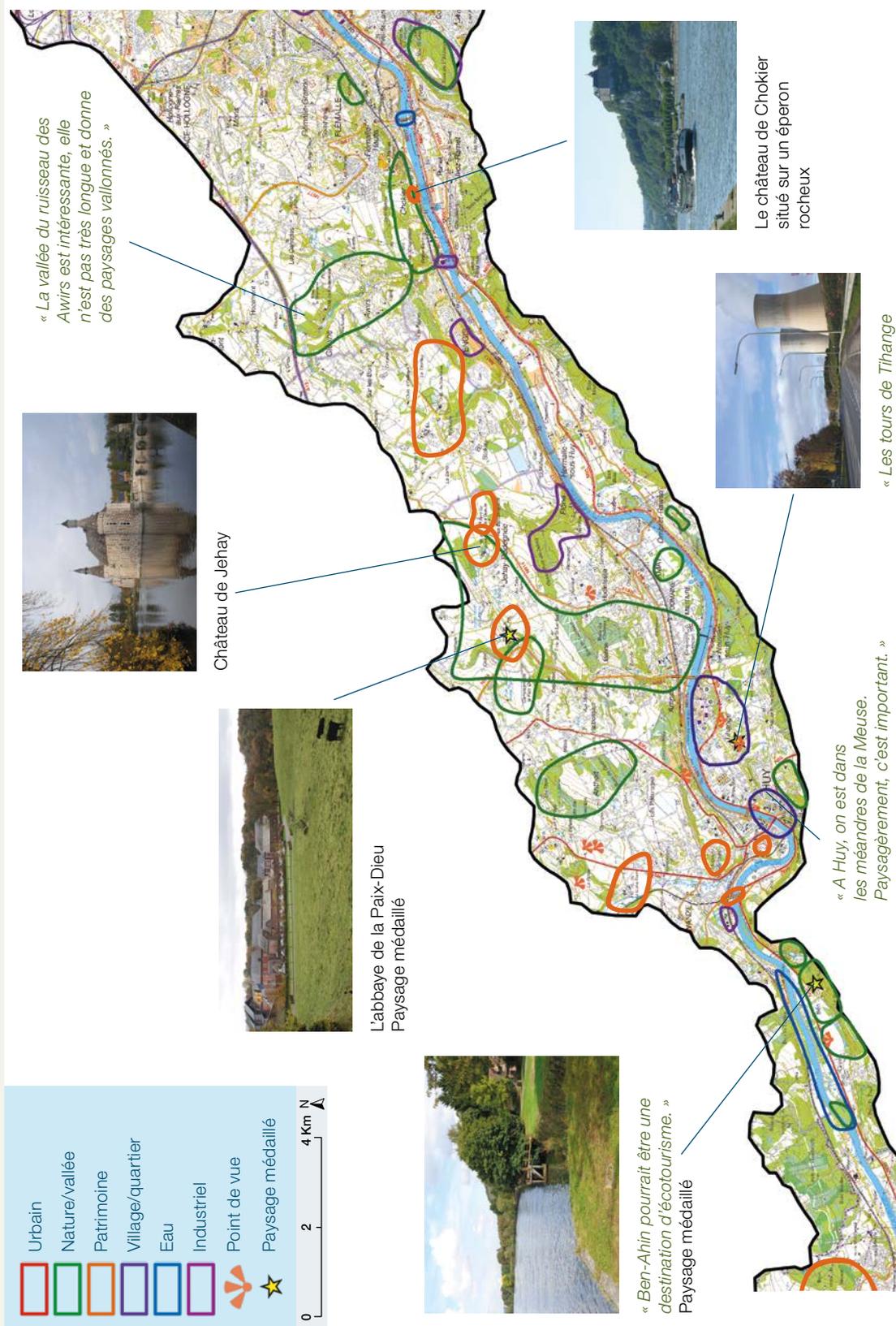
Carte des paysages choisis de la Haute Meuse



# Carte des paysages choisis de la Sambre et de la Meuse Moyenne



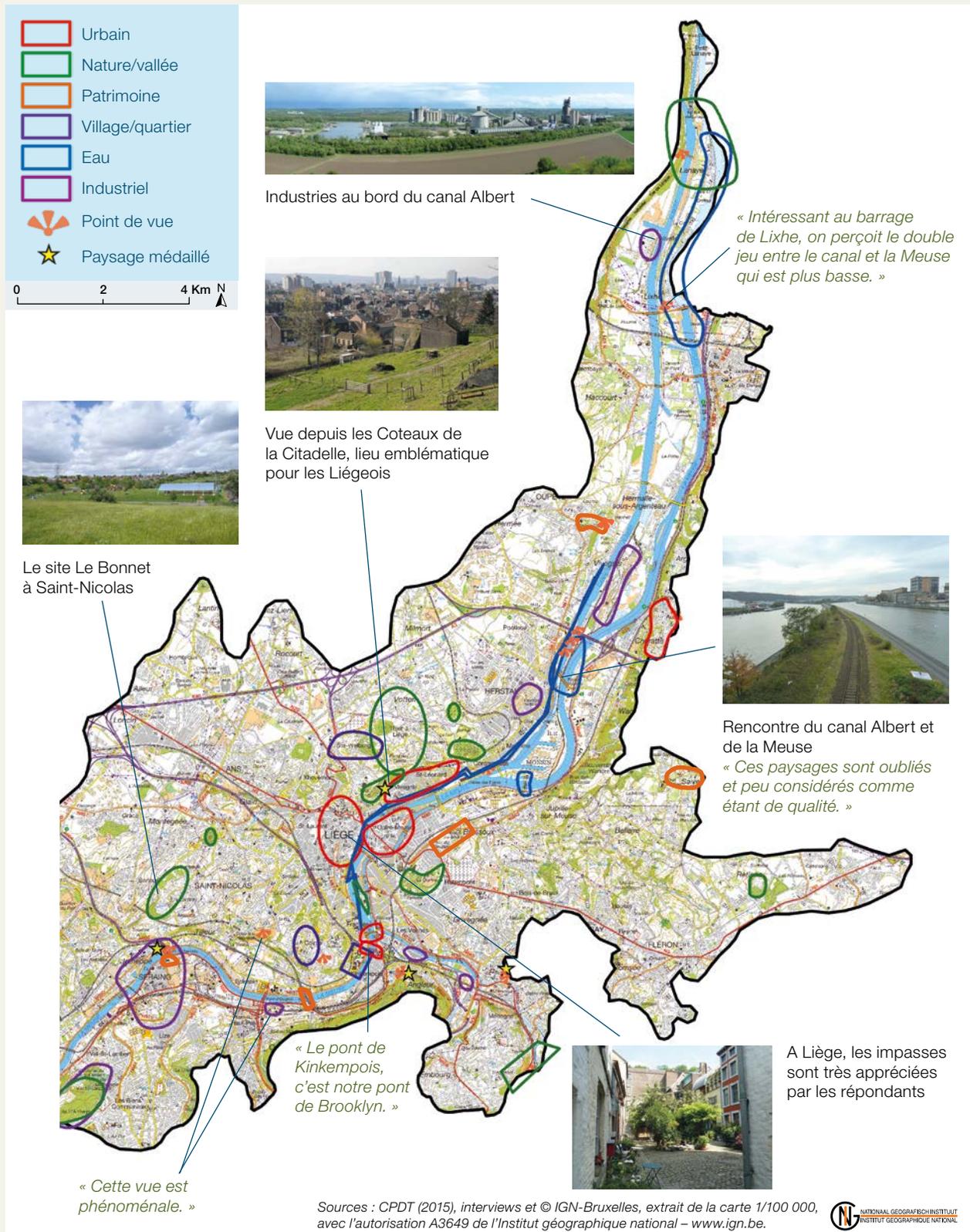
Carte des paysages choisis de la Meuse Moyenne



Sources : CPDT (2015), interviews et © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000, avec l'autorisation A38649 de l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be).



## Carte des paysages choisis de la Basse Meuse





Sites Natura 2000 et espaces d'escalade, les parois rocheuses de la vallée de la Meuse sont gérées par le Club Alpin Belge (Fédération francophone d'Escalade, d'Alpinisme et de Randonnée) en collaboration avec le DNF (Département Nature et Forêt).



Du côté de la Sambre, des espaces naturels de qualité subsistent. Ici, à Malonne, près de la Ferme Blanche.

L'activité industrielle passée laisse en certains lieux des paysages recolonisés par des espèces naturelles spécifiques, illustrant le possible retour de la nature après des activités polluantes. Ainsi, la réserve naturelle de Sclaigneaux (Andenne) située sur un ancien site de production de zinc et de plomb est appréciée des naturalistes. Elle héberge notamment une lande à bruyères, une pinède, une futaie de chênes et de hêtres, des pelouses dolomitiques et une sablière.

### Ces éléments qui habitent le fleuve

Les ÎLES sont pour certains intervenants la première lecture de la Meuse. Elles ne sont pas réellement choisies pour leur biodiversité, mais revêtent plutôt une valeur patrimoniale. Jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, leur physionomie était fort différente. Elles étaient exploitées pour le maraîchage ou dédiées aux activités de loisir. Éléments de repère aux qualités variées, elles rompent une certaine monotonie du fleuve. Les îles plus fréquemment citées sont l'île d'Yvoir (paysage médaillé), à fonction touristique, et les îles de Godinne (paysage médaillé), site classé depuis 1997 et réserve naturelle domaniale.

*« L'île d'Yvoir est la seule qui soit exploitée au niveau touristique, lieu unique de la vallée de la Meuse. » ; « Seul endroit où l'on peut se positionner au milieu de la Meuse. »*

Egalement classée, l'île de Dave fait partie des îles connues et importantes pour les répondants, notamment parce qu'elle est la plus grande de Belgique. La présence d'une passe non navigable entre l'île et une rive de la Meuse donne à l'endroit un air de rivière naturelle. Cette passe est d'un grand intérêt biologique en tant que zone de frayères. L'île des Béguines et l'île des Chanoines, qui forment les îles de Bourie, autrefois pâturées ou cultivées, sont aujourd'hui sans gestion, leur donnant un aspect boisé et peu accueillant. L'île aux Corsaires, délimitée par l'Ourthe et le canal de l'Ourthe à Angleur, est notamment liée au passé industriel de la région, puisqu'elle accueillait l'ancienne déchetterie du complexe industriel de la Vieille Montagne. Ces exemples soulignent le caractère évolutif et fragile de ces îles, qui, dans certains cas, pourraient disparaître sous l'effet de l'érosion naturelle et en l'absence de gestion.

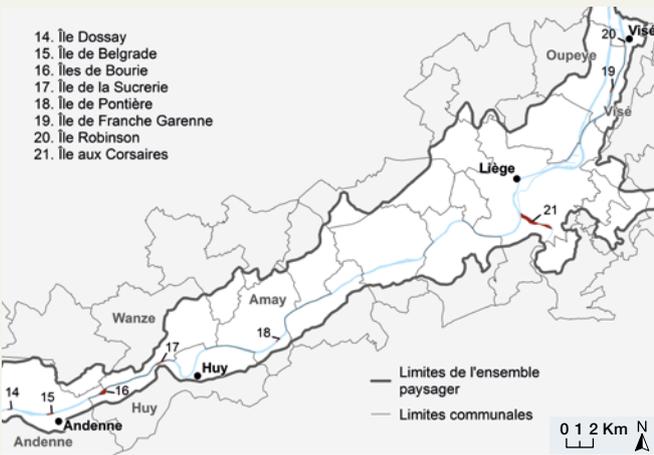
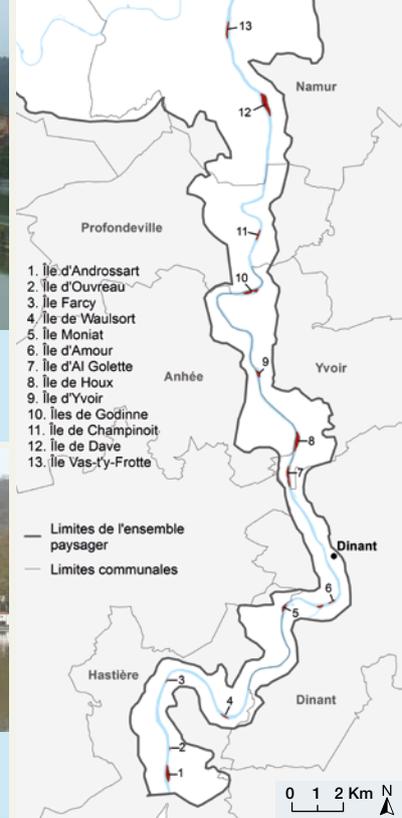


**Ile Vas-t'y-Frotte.**

« Quand on est sur l'écluse, île qui est à cinquante mètres et que l'on voit bien de partout. »



L'île de Dave, autrefois touristique et accessible grâce au passeur d'eau, est aujourd'hui devenue une réserve naturelle.



Les îles de Bourie à Gives (Huy), en Meuse Moyenne (ci-dessus), l'île Robinson à Visé, en Basse Meuse (ci-dessous).



Au fil de l'histoire, les cours de la Sambre et de la Meuse ont été redessinés (voir la partie Mise en place des paysages, pp. 86-87 et la partie Evolution contemporaines, pp. 98-101). Il n'en reste pas moins des traces de leurs ANCIENS PARCOURS. Anciens méandres, noues\* et darses sont ainsi identifiés. Ces lieux sont appréciés des habitants, pour leur témoignage de ce que fut le fleuve et pour leur richesse écologique.



Le bras de Meuse à Lanaye est reconnu par les répondants (Visé).



Ancien méandre de la Sambre à Floriffoux.



Les darses offrent de la variété au cours du fleuve. On peut en trouver à Anseremme, Dinant ou encore Beez (photo).

Souvent associée à l'activité des carrières, PÉNICHES et PONTS contribuent à l'image de qualité de la Meuse. La présence de péniches rend au fleuve sa fonction économique des temps passés.

*« Les péniches font le décor. Même les grosses pour l'industrie ne sont pas vilaines. » ; « On a gardé les mêmes lignes, c'est immuable. Les autres, amarrées, deviennent cabaret, résidence et restent toujours aussi belles. »*

*« Elles gardent une âme, font la continuité. »*

Les ponts sont pour les villes des points essentiels permettant de voir et d'être vu, qu'ils signent l'entrée de la ville (pont de Fragnée à Liège), qu'ils soient dessinés par les grands noms de l'architecture (pont haubané de Wandre qui enjambe la Meuse et le canal Albert dessiné par le bureau d'étude Greisch, aussi concepteur du viaduc de Millau en France). Le profilage « haubané » des ponts est particulièrement mis en avant par une partie des répondants (ponts de Ben-Ahin, de Fragnée, de Wandre, de Monsin).



La vallée de la Meuse détient une valeur poétique grâce aux détails qui ponctuent les berges et ses paysages.

### Des villages associés à de grands édifices patrimoniaux

Selon les types de paysages de la Wallonie, les spécificités des villages appréciés par les répondants varient. Dans le cas de la vallée de la Meuse, les villages sélectionnés sont fréquemment associés à un édifice patrimonial tel qu'un château-fort ou une abbaye. Nombre d'entre eux bénéficient par ailleurs d'un classement (voir les Paysages protégés, p. 76).



Le château de Warfusée (Saint-Georges-sur-Meuse).

Les châteaux feraient même de l'ombre aux autres éléments du paysage. Les touristes sont particulièrement friands de ces édifices patrimoniaux, négligeant d'autres atouts que d'aucuns aimeraient voir davantage valorisés.

*« Vallée de châteaux et de forteresses. Il y a un peu de cela, même si statistiquement pas. »*

Aux yeux de certains répondants, les châteaux implantés sur les plateaux sont plus à l'état de ruines que ceux de la vallée, que ces derniers soient localisés dans la plaine alluviale ou sur un promontoire rocheux.

Dans la plaine alluviale, le château de Freÿr est fréquemment choisi comme paysage médaillé, à la limite de la perfection selon certains témoignages. Le château de Crèvecœur, sur un éperon rocheux en rive gauche de la Meuse, et le village de Bouvignes-sur-Meuse, en contrebas, sont appréciés pour leur situation typiquement médiévale. Le village de Houx, dominé par le château de Poilvache dont les ruines sont inscrites dans le Patrimoine exceptionnel de Wallonie depuis 1993 (paysage plusieurs fois médaillé), jouit de la même attractivité.

« J'aime l'harmonie entre ces époques, le pont de chemin de fer, le village, l'enceinte médiévale. »

« C'est frappant de partout. »



Vue depuis le château de Crèvecœur sur le village de Bouvignes-sur-Meuse (Dinant).

La sélection par les répondants de châteaux liés à la période de l'industrialisation du territoire ou à l'histoire des hommes qui ont contribué au développement économique est caractéristique de cet ensemble paysager : château de la Vieille Montagne à Angleur ou château Cockerill à Seraing.



Le château d'Oupeye fait partie de la liste des châteaux choisis par les personnes interrogées.



Du côté de la Sambre, l'abbaye de Floreffe (paysage médaillé) est un des points forts, malgré la présence des éoliennes sur le plateau condrusien. « Je vais voir l'abbaye de Floreffe sur le promontoire, on y voit l'activité monastique et la vallée de la Sambre. » ; « Les décideurs n'ont pas pris cet élément paysager en considération et là, ils regrettent. »

Reconnues et appréciées, les villas mosanes sont surtout identifiées dans les portions de la vallée entre Yvoir et Lustin et entre Dave et Wépion. Leur présence rappelle qu'au 19<sup>e</sup> siècle, cette région était un lieu prisé de villégiature.

« Les villas mosanes, il n'y en a pas deux les mêmes. »

« Elles apportent beaucoup de poésie dans la vallée. »

Entre Profondeville et Namur, selon les répondants, de nombreuses villas mosanes seraient classées. Elles sont en réalité reprises dans l'inventaire du patrimoine.



Les villages de WAULSORT (paysage médaillé) et de PROFONDEVILLE rencontrent un succès manifeste pour l'ambiance villageoise qui s'y dégage encore. La présence d'hôtels rappelle la grande époque du village.

« Avec ses hôtels situés en front de Meuse, comme à la mer. »

« C'est un des plus beaux endroits de la Meuse. »

Vue sur Waulsort.

## La lutte pour l'espace

Une certaine crainte demeure quant à l'avenir de hauts lieux de bord de Meuse, face à la reconversion progressive d'hôtels en appartements, l'abandon de certains bâtiments ou encore l'apparition d'un nouveau bâti en rupture avec les gabarits et les matériaux utilisés traditionnellement.

« C'est important de continuer d'offrir un lieu de vie et pas avoir comme unique projet de construire des appartements pour accueillir les personnes vieillissantes. »



A Lustin (Profondeville), une maison en pierre est logée entre une paroi rocheuse et la Meuse. Cette belle illustration de la lutte pour l'espace est une vue appréciée des répondants.

« Défendons une société qui vit en interaction avec le milieu physique, plutôt que de consommer son paysage. »

Les plateaux sont aussi concernés par cette pression urbanistique et les projets d'envergure continuent de poser question.

« La vitesse de développement va plus vite que les plans. » ;  
« Vestige de l'industrie et du rural, mais le grand danger, c'est l'urbanisation. »

Ci-contre, au sud de la ferme de la Paix-Dieu vers Amay, les terrains sont progressivement bâtis de villas consommatrices d'espace et fermant peu à peu les vues.



## Avenir de l'industrie, ou quand le secondaire laisse la place au tertiaire

Qu'elles soient en activité, à l'abandon ou disparues, les industries sont au cœur de nombreux témoignages sur la Meuse Moyenne et la Basse Meuse. Le débat porte principalement sur le bassin industriel liégeois, qui, en réalité, s'étend bien au-delà de l'ensemble de la Vallée de la Meuse (voir l'Atlas des Paysages de Wallonie n°1, l'Entre-Vesdre-et-Meuse). Selon les témoignages, du côté de la Meuse Moyenne, les vestiges du passé sidérurgique et des charbonnages ont quasiment tous disparus. Il ne reste qu'un habitat ouvrier et la mémoire des hommes, qui s'estompe au fil des générations.

Indépendamment du débat concernant la situation précaire des industries sidérurgiques, tributaires de l'activité économique mondiale, se pose inévitablement la question de l'avenir de ces impressionnants édifices dans le paysage liégeois. On touche ici à un domaine éminemment humain. Quel est l'avenir des populations qui dépendent de cette activité secondaire ou qui vivent à proximité ? Comment assurer le démantèlement et la dépollution des sites désaffectés ? Que veut-on patrimonialiser ? Voilà en substance les quelques questions qui reviennent de manière récurrente. Peu trouvent une réponse tranchée mais toutes attisent tensions et passions. L'intérêt des répondants se manifeste pour différents types d'industries, sans pour autant prétendre être la voix de la population. Le lien essentiel entre l'industrie et le travail qu'elle fournit se distend progressivement et la conversion vers autre chose commence à être envisagée, même si la question reste terriblement sensible pour les milliers de travailleurs encore concernés.

*« Je ne suis pas certaine que la population entière se mobiliserait pour ne pas que l'on touche à une usine le long de la Meuse. »*

L'exemple du haut fourneau n°6 de Seraing, ainsi relaté, illustre l'envie de la population de vivre dans un paysage moins industriel.

*« Lorsque les industries à chaud ont été fermées, un projet, « Seraing la verte », a été annoncé. Puis le haut fourneau n°6 a été rallumé, faisant craindre à la population que le projet de Seraing verte soit abandonné. »* (citation de 2015, avant le démantèlement du haut fourneau en novembre 2016).

*« Les habitants du bas de Seraing, dès qu'ils peuvent, vont habiter dans Seraing Haut. »*



Vue sur le bassin industriel de Seraing depuis le terril.

Les paysages industriels sont dévalorisés. Pour beaucoup, la sidérurgie n'est pas un élément du paysage, qui est surtout assimilé au monde rural. Vivre à la campagne reste souvent le signe d'une réussite sociale. Or, le rôle des industries sidérurgiques est fondamental dans l'histoire du développement de la Wallonie, dès le 18<sup>e</sup> siècle. Les hauts fourneaux, symboles forts de la région, rappellent que l'industrie lourde fut une composante majeure du développement socio-économique et ce, au prix d'un travail particulièrement dangereux et ardu pour des générations d'ouvriers (voir la partie Mise en place des paysages pp. 83-85).



La vue sur les usines de Seraing est un des paysages médaillés.

« C'est le choc, le point de vue de la sidérurgie, du fer, le cœur est Seraing et Liège sa banlieue. »

« On est au-dessus des maisons. Les usines, l'autoroute sont au-dessus des maisons. »

Le point de vue de Kinkempois (ci-contre) vers le haut fourneau d'Ougrée est également un paysage médaillé et de nombreuses fois sélectionné.

« En passant devant les aciéries de Seraing quand j'étais petit, je disais : « ça pue », mon oncle, lui, répondait : « ça sent le travail ».

De l'expérience des interlocuteurs, une visite des sites permet de mieux les connaître et de porter un nouveau regard, plus compréhensif, sur ces édifices particuliers.

« Il y a une âme qui ressort, mais on n'était pas tous d'accord. »

« Quand on est jeune, on trouve ça moche les industries, puis quand on comprend ce qui s'y passe, qui y travaille, ça devient intéressant. A la limite, je trouve ça beau. »

Les défenseurs d'un patrimoine industriel sont conscients que tout ne peut être sauvegardé. Concernant les deux hauts fourneaux par exemple, situés à Seraing et à Ougrée, les avis convergent pour conserver celui d'Ougrée et qu'il soit valorisé par une mise en lumière et diverses activités, comme cela s'est fait dans l'ancien bassin industriel allemand de la Ruhr. Globalement, les bâtiments industriels choisis au niveau paysager le sont soit pour leur qualité architecturale rappelant parfois celle d'un château, soit pour leur rôle joué dans l'histoire du développement économique du bassin industriel (charbonnage, métallurgie, extraction). Certains bénéficient déjà d'une reconnaissance patrimoniale.

A gauche, les industries désaffectées de Flône, (paysage médaillé).  
« Les bâtiments sont remarquables de par leur authenticité. »

A droite, la tour du puits n°1 du charbonnage du Hasard à Cheratte (Visé).



Les TERRILS sont un exemple de reconversion de sites anciennement liés à l'activité industrielle et progressivement devenus éléments paysagers, culturels ou naturels. Les terrils de Saint-Nicolas, Seraing, Herstal et Fléron (terril de Retinne) sont fréquemment cités comme exemple.



Les paysages offerts par la centrale nucléaire de Tihange en activité sont un signe visible des choix sociétaux qui sont posés en matière de production énergétique. A l'écoute des témoignages, les tours sont impressionnantes et signent l'entrée dans un paysage plus industriel.

*« La centrale nucléaire de Tihange, c'est le rapport à l'énergie, au danger, c'est impressionnant. »*



Notons que des sites industriels encore en activité sont repris en tant que paysages interpellants. Leur présence massive le long de la Meuse ou les traces liées à leur activité marquent les esprits.

En haut, les cimenteries de Lixhe (Visé).

*« Avec les fours à chaux de Lixhe, tout est gris de calcaire, on y voit la pollution. »*

En bas, les fours à chaux situés entre Engis et Hermalle-sous-Huy (Engis).

*« Les industries de chaux se repèrent facilement car elles émettent une poussière blanche. »*



## Et les paysages urbains ?

Les villes de l'ensemble mosan sont dans un premier temps oubliées des paysages cités par les répondants, qui doivent être spécifiquement interpellés pour s'y intéresser.

A Namur, la **CONFLUENCE DE LA MEUSE ET DE LA SAMBRE** est très populaire, en particulier la vue offerte depuis le pont des Ardennes. Le lieu-dit « le Grognon » (paysage médaillé), quartier situé à la confluence des deux cours d'eau, concentre de nombreuses attentes. Maintes fois reportés, les projets d'aménagement créent la polémique depuis de nombreuses années. « *En attendant, c'est un parking qui occupe l'espace.* »

Les **CITADELLES** font la renommée de Dinant, de Namur ou de Huy. Elles ne sont pourtant désignées qu'au moment de la sélection des paysages médaillés. Médaillé peut signifier renommé.



La citadelle de Namur est un paysage médaillé, tant pour sa présence hors du commun dans la ville que pour les vues qu'elle permet depuis ses hauteurs (ci-contre).  
« *La citadelle est l'élément marquant du Grognon.* »  
« *On dit que la citadelle de Namur est une des plus belles citadelles d'Europe.* »

Ci-dessous, Huy et son fort.



La ville de **LIÈGE** concentre à elle seule de nombreux enjeux auxquels les gestionnaires urbains sont confrontés (l'évolution du bâti, la mobilité, la qualité du cadre de vie, les espaces verts, l'avenir de l'économie...). La ville n'est pas appréhendée d'un seul tenant. Quel que soit le profil des acteurs, elle provoque questionnements, regrets et affections. Un des points forts de Liège, lié à ses caractéristiques physiques, est son relief accidenté qui a influencé l'organisation de l'habitat et le tracé du réseau viaire, constitué de rues étroites, escarpées, sinueuses, voire en escaliers. L'attrait se traduit dans le choix de quartiers anciens (quartier Sainte-Marguerite, quartier Saint-Léonard) ou dans des éléments patrimoniaux très spécifiques comme la Montagne de Bueren.



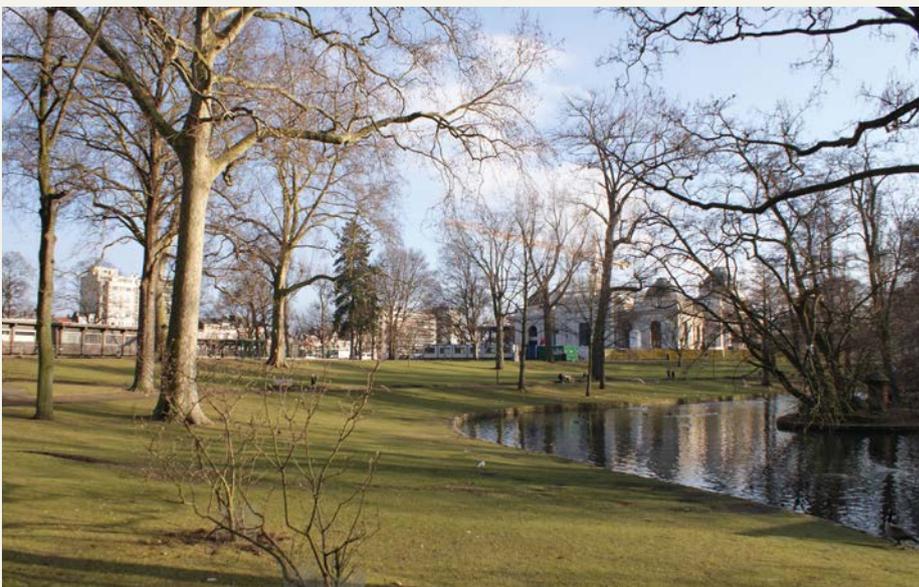
A Liège, les ruelles étroites et sinueuses, les impasses, les cours intérieures sont autant d'aménagements qui font les qualités d'une ville au riche passé.

A gauche, vue depuis le Mont Saint-Martin, à droite la Cour Saint-Antoine.

Les zones vertes sont considérées comme étant assez rares dans la cité, ce qui donne d'autant plus d'importance à celles qui subsistent. Paysage médaillé, les Coteaux de la Citadelle dominent la ville de leurs versants verts. Un projet visant à les convertir en vignobles est très mal reçu par la population.

*« Pour installer les vignes, il va falloir tout arracher, ça va appauvrir le paysage, les sols sont dénudés et aspergés de pesticides. »*

Les quartiers de Ry-Poney, du Thier-à-Liège (cadre semi-rural vallonné, dont les terrils sont les dernières traces de l'activité charbonnière) et du Fond-des-Tawes, sont des espaces considérés comme champêtres et auxquels certains liégeois sont très attachés. La pression urbanistique est cependant très forte sur ces sites, poussant les habitants sensibilisés à se mobiliser pour leur préservation (voir pp. 154-155).



Les espaces verts aménagés tels que le parc de la Boverie (ci-contre) et le parc d'Avroy concourent clairement à la qualité de vie de la ville de Liège. Le calme offert, la présence de la nature et la fonction de poumon vert de ces parcs sont englobés dans ce choix dit « paysager ».

Par contre, la passerelle cyclo-pédestre (encore en projet lors des interviews), destinée à relier le quartier des Guillemins au centre commercial Médiacité situé en Outremeuse en passant au-dessus de la Meuse et du parc de la Boverie, n'a pas fait l'unanimité.

Si l'aspect positif de soutien à la mobilité piétonne et cycliste est reconnu, l'impact visuel de cette passerelle sur le parc et l'importance que ce nouvel axe donne à un centre commercial sont moins appréciés.

Etre Liégeois, personne ne s'en cache, est une fierté. Avant de parler paysage, on se dira principautaire. Que l'on ait connu le Liège « *d'avant* » ou que l'on appartienne aux générations plus jeunes, le sentiment reste le même, une sorte d'incompréhension face aux projets plus ou moins ambitieux de la ville. Cette attitude méfiante semble prendre racine dans les années 1960, période de modernisation apparue comme déstructurante, voire traumatisante. Les habitants ont vécu l'apparition de routes à grand gabarit en intérieur de ville et les chantiers très longs et à rebondissements lors de la restauration de la place Saint-Lambert. Par ailleurs, la transformation des rives de la Meuse en voie autoroutière ou encore l'érection sans cohérence de hauts immeubles a contribué à couper les habitants de leur fleuve.

*« Les buildings mettent à l'ombre la vallée par rapport à son fleuve. »*

La présence du fleuve est un atout trop peu exploité aux yeux de tous les répondants.

*« Les habitants ont été coupés du fleuve. »*

*« Il n'y a même pas de restaurants le long de la Meuse dans notre ville. »*

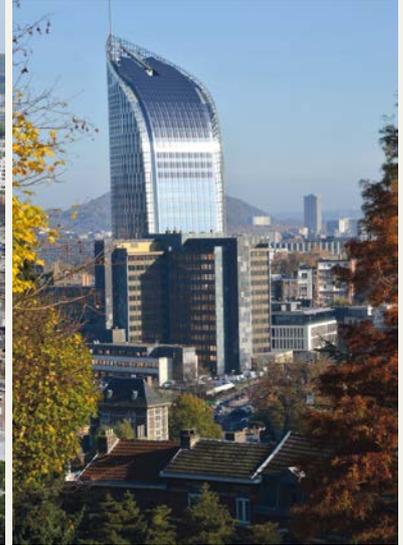


Les quais récemment aménagés font partie des coups de cœur des acteurs locaux sondés qui voient à travers ces initiatives un retour de la Meuse dans leur quotidien. Ici, le quai de la Goffe (Liège). La Cité administrative en arrière-plan est loin d'être appréciée de tous.

*« La tache noire suscite le débat, c'est une œuvre d'art qui représente l'entrée de la grotte de la nativité à Bethléem. La cité administrative abrite notamment le service de déclaration des naissances. »*

Certains projets récents sont plus polémiques que d'autres. La gare de Calatrava et la nouvelle tour des Finances suscitent le plus souvent des réactions critiques. La gare est reconnue pour son geste architectural et pour la nécessité de rénover une partie du quartier des Guillemins. Par contre, elle est fortement critiquée pour sa démesure, son orientation esthétique plutôt que pratique, et pour les aménagements des alentours jugés froids et impersonnels.

*« On ne reconnaît plus l'esprit liégeois du quartier. »*



Gare SNCB de Liège-Guillemins – © Arch.Ing Santiago CALATRAVA

A la gare de Calatrava, (à gauche, vue depuis la tour du Mémorial Interallié) est associée la tour des Finances (à droite), dite iconique, qui ne rencontre pas non plus un franc succès.

« Elle se voit de partout. »



Dans le quartier Sainte-Marguerite, exemple de bâtiments perçus comme un point noir dans le paysage urbain.



L'autoroute traversant le quartier Sainte-Marguerite, construite dans les années 1960, a fortement déstructuré le tissu urbain.

## Des actions pour les paysages

Les paysages de la vallée de la Meuse sont à l'image de son fleuve : tantôt tumultueux, tantôt calmes et apaisés, mais toujours en mouvement. Pour encadrer leur évolution, des acteurs du territoire tentent d'agir à travers des stratégies directes ou indirectes.

### Des outils communaux et des masterplans

De manière générale, les intervenants rappellent que les communes peuvent mettre en œuvre des outils d'aménagement tels que des schémas d'urbanisme à différentes échelles, des plans communaux de développement de la nature

(PCDN) et des programmes communaux de développement rural (PCDR), en étant particulièrement attentives à la qualité du traitement du volet paysager. Le fait que la commune de Namur se soit dotée d'un schéma de structure communal (SSC), mais aussi d'un règlement communal d'urbanisme (RCU) partiel en 2011 pour gérer son patrimoine mosan est souligné par les acteurs interrogés. Par contre, ils regrettent qu'une commune telle que Liège ne possède pas encore de tels documents, qui pourraient pourtant aider à planifier de façon cohérente le développement du territoire urbain, en mutation rapide. La rigueur avec laquelle ces outils sont appliqués est évidemment déterminante.



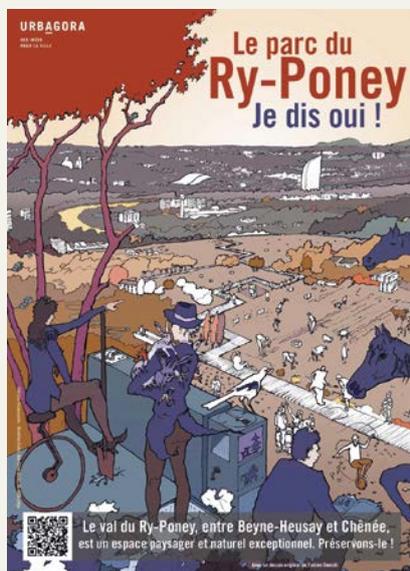
La vallée sérésienne, en cours de requalification, bénéficie d'un masterplan pour l'entrée de ville par la rue Cockerill et le boulevard urbain. A gauche, un nouveau bâtiment sur la place Kuborn. Le projet de tram liégeois fait aussi l'objet de masterplans. Un des objectifs est de relier la place Saint-Lambert (à droite) à la gare des Guillemins et de soulager la place, aujourd'hui saturée de bus.

## Quand les forces vives se mobilisent

Face aux multiples pressions ressenties sur les paysages de la vallée de la Meuse, des associations ont vu le jour, certaines il y a plus d'un siècle. Elles sont actives pour des problématiques locales (protection de sites) ou des aspects multisectoriels en lien avec l'urbanisme (espaces verts, mobilité, paysages...). Les méthodes appliquées sont multiples mais toutes contribuent, d'une manière ou d'une autre, à la préservation ou la valorisation des paysages, naturels ou urbains : gestion des bords de Meuse, aménagement et gestion de terrils et de parcs urbains, lutte contre la destruction du patrimoine urbain, lutte pour un maillage vert en ville, préservation de zones vertes, sensibilisation du public... En fonction des lieux, les pressions et les attentes peuvent être fortes et rendent d'autant plus précieuse cette implication citoyenne.



Vue depuis le terril du Gosson à Saint-Nicolas. Devenu propriété de la commune et réserve naturelle gérée par Natagora, le terril a été réaménagé en vue d'accueillir la population. Il recèle une grande biodiversité et permet des vues paysagères sur Liège. Il est devenu « Parc paysager du Gosson ». Le complexe en forme de libellule (flèche) intègre des bassins d'orage qui jouent aussi le rôle de mare.



Source : © Urbagora.

La région liégeoise bénéficie de sites verts de qualité. Certains sont situés en zone à bâtir ou en zone d'aménagement communal concerté (ZACC) et dès lors soumis à une forte pression urbanistique. Les forces vives de la ville, conscientes de cet atout, ont décidé d'interpeller le politique pour qu'il mène une réflexion cohérente et préserve au maximum ce maillage vert unique. Sur la photo, vue sur les espaces verts dans la descente de Beyne-Heusay vers Chênée, autour du vallon du Ry-Poney.

## La Meuse, actrice principale

Parmi les différentes stratégies qui peuvent être mises en place en faveur des paysages, celles destinées à en montrer la beauté et à favoriser l'accès aux vues sont adoptées par de nombreux acteurs, professionnels ou amateurs. Les initiatives visant à valoriser les paysages de la Meuse sont très nombreuses : films, expositions, concours photos, livres, croquis... Que les lieux soient ruraux et bucoliques ou urbains et modernes, la Meuse plus qu'à son tour apparaît comme actrice principale, forte de son image puissante et mystérieuse. Des événements comme le « *grand plouf* » ou la « *Meuse en fête* » participent à sa réappropriation par la population.



Sources : © J.-F. PACCO ; © D. POLLET et X. ISTASSE (2012). *La Meuse. De Maas de/van Namur à/tot Hastière, hier et aujourd'hui/gisteren en vandaag*, Syndicat d'Initiative de Jambes asbl – SPW, Namur.

L'ouvrage « *Paysages des Namurois* » met en valeur les paysages proches de Namur. Il invite à les découvrir, mais aussi à prendre conscience des menaces qui pèsent sur eux et de l'urgence de les protéger.

Le film « *Les gens du Fleuve* » de Xavier Istasse est devenu une référence pour les répondants. Selon le réalisateur, il semble nécessaire de redonner ses lettres de noblesse au fleuve, qui revêt parfois une image de fleuve sale et peu attractif auprès des habitants extérieurs à la vallée. On y découvre une Meuse dans toute sa splendeur et des amoureux du fleuve prêts à tout quitter pour vivre près de son lit.



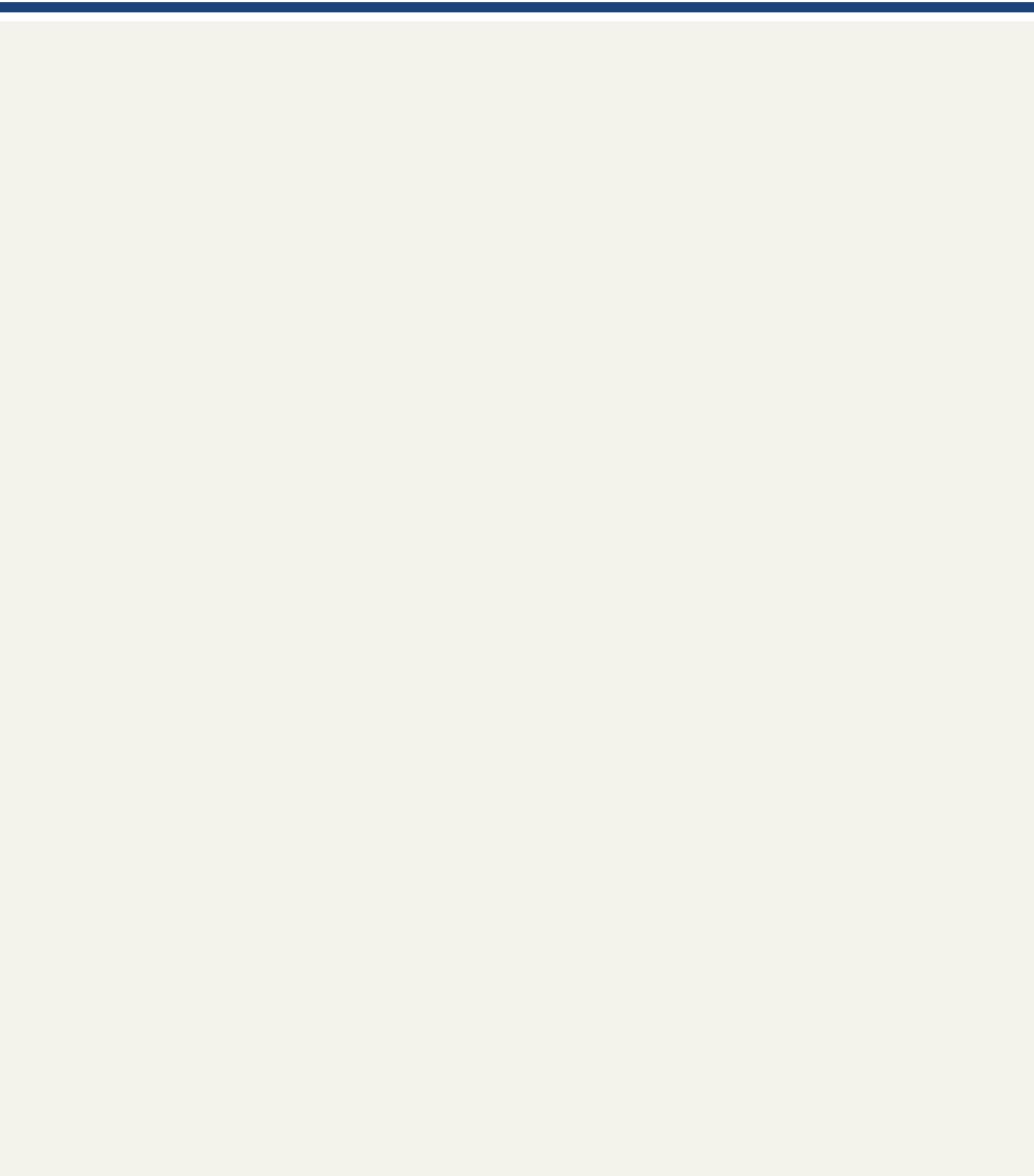
Un concours photographique appelant la population à fournir des photographies de cours d'eau du bassin mosan a été organisé en 2010 par des acteurs en lien avec le territoire (Service Public de Wallonie, Contrat de rivière Haute-Meuse, Province de Namur, Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains). Le succès fut au rendez-vous avec la réception d'environ 400 clichés, dont près de la moitié consacrés à la Meuse. Les photographies qui ont été privilégiées permettent de faire connaissance avec la Meuse des habitants. Une préférence est très nettement marquée pour les représentations de la Meuse dans des états particuliers : les photos de la Meuse sous le gel sont



fréquentes, comme celles dans la brume du petit matin. La présence de bateaux est aussi souvent photographiée que celle des ouvrages de gestion, de production ou de captage. Les éléments de nature du fleuve et les détails reviennent fréquemment, suivis par des illustrations de différents usages offerts par le fleuve et ses rives (sport nautique, marche...). Ces dernières photographies laissent voir tantôt le patrimoine bâti qui borde le fleuve, tantôt les affleurements rocheux. Pour terminer le tour d'horizon, signalons les quelques photographies prises d'un point haut vers le fleuve et celles qui soulignent la présence d'ouvrages d'art sur la Meuse.



Les aires  
paysagères  
de la Vallée  
de la Meuse



Au sein de la Wallonie, l'ensemble paysager dont il est question ici est particulier puisque presque uniquement articulé autour de la vallée de la Meuse. S'il présente une cohérence paysagère globale, différentes aires paysagères peuvent néanmoins être mises en évidence. Chacune d'entre elles possède des caractéristiques bien définies qui la différencient des autres.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une spécification précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION\***, de leur **PROTECTION\*** ou de leur **AMÉNAGEMENT\***.

Treize aires paysagères ont été identifiées au sein de l'ensemble de la vallée de la Meuse selon la méthodologie explicitée ci-après. La suite de l'atlas est consacrée à la présentation détaillée de chacune de ces aires.

# Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

## Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

*Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.*

## Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. Cette occupation se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par leur répartition par rapport au relief (sitologie) ainsi que par les dynamiques qui les affectent. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

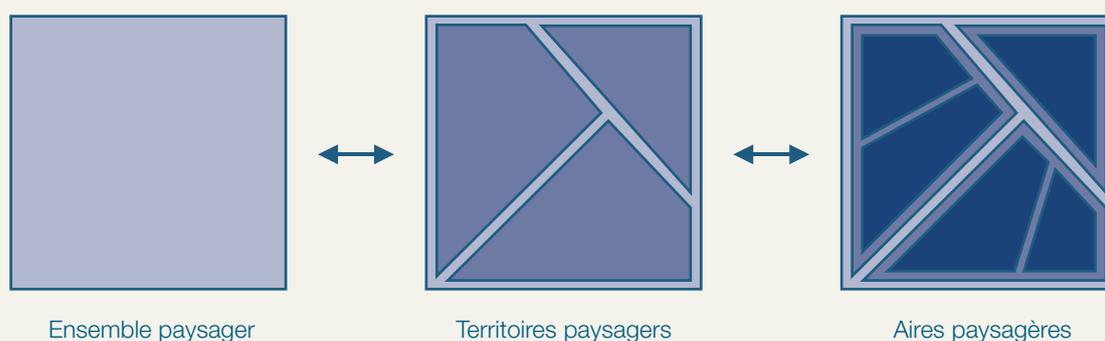
## Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers.

*Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.*

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre plus fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été placées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

*Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.*



Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure *Les Territoires paysagers de Wallonie*. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès\*) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000. Pour l'ensemble paysager de la Vallée de la Meuse, cette analyse a conduit à plusieurs adaptations des territoires par rapport à l'analyse d'origine. Tout d'abord, une infime partie de l'ensemble du Moyen plateau condrusien qui n'avait pas été reprise dans l'atlas n°3 a été intégrée à l'atlas et ajouté à l'aire de l'Agglomération périurbaine namuroise. Le territoire paysager de l'Agglomération urbaine namuroise est scindé en deux aires : l'Agglomération périurbaine namuroise et le Centre urbain namurois. Enfin, le territoire paysager de l'Agglomération urbaine et industrielle liégeoise est fractionné en trois aires paysagères : l'Agglomération liégeoise, la Vallée industrielle liégeoise, le Centre historique et les faubourgs de Liège.

## Dénomination et numérotation des aires paysagères

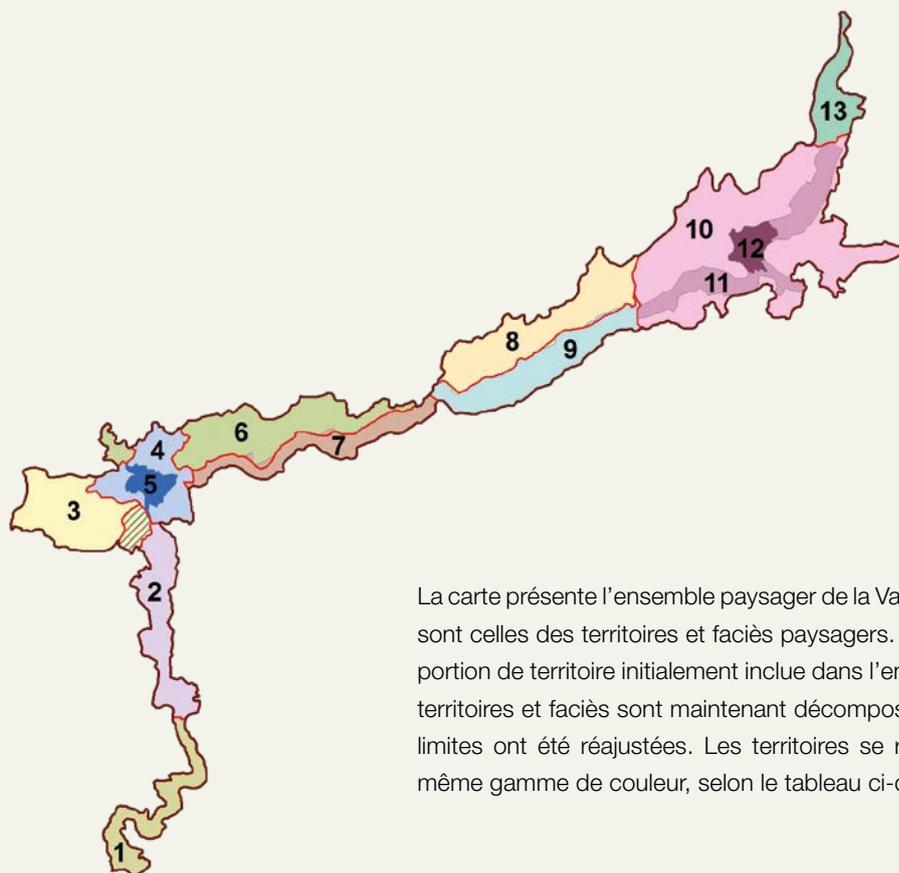
Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire. A l'intérieur de l'ensemble, les numéros des aires sont attribués d'amont en aval de la vallée, Haute Meuse d'abord, Basse Sambre et Meuse Moyenne ensuite, Basse Meuse enfin.

## Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

Le tableau suivant synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent clairement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée la différence justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés brièvement.

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Haute Meuse dinantaise	1	Versants abrupts, rochers monumentaux	Versants boisés, espaces peu anthropisés	Villages individualisés et étirement bâti localisé, villas mosanes
Haute Meuse namuroise	2	Versants abrupts, rochers monumentaux	Versants boisés	Périurbanisation et littoralisation croissante, villas mosanes
Basse Sambre namuroise	3	Vallée et plateaux ondulés	Versants boisés, cultures et herbages	Villages individualisés, industries
Agglomération périurbaine namuroise	4	Plateaux, vallées encaissées, versants en pente douce et plaines alluviales	Cultures et herbages, versants abrupts boisés	Noyaux villageois urbanisés et habitat pavillonnaire
Centre urbain namurois	5	Plaines alluviales et bas de versants plus ou moins pentus	Parcs, versants abrupts et île boisés	Urbanisation dense et centre historique
Bordure hesbignonne de Namur à Huy	6	Plateaux incisés par des vallées dans le sens de la pente	Transition boisement/ agriculture avec localement prépondérance des herbages	Noyaux villageois urbanisés, fermes isolées et industries extractives
Meuse Moyenne de Namur à Huy	7	Versants abrupts, rochers monumentaux	Versants boisés	Noyaux villageois et urbains, industrie extractive extrêmement marquée
Bordure hesbignonne de Huy à Liège	8	Plateaux incisés par des cours d'eau parallèles à la Vallée mosane au début de leur parcours	Transition boisement/ agriculture avec prépondérance des herbages	Urbanisation et périurbanisation peu uniformes et marquées par les voies de communication
Meuse Moyenne de Huy à Liège	9	Plaine alluviale de largeur variable avec grandes variétés de pentes des versants	Cultures, herbages, vignobles, versants abrupts boisés	Noyaux urbains et villageois, structures industrielles, portuaires et énergétiques
Agglomération liégeoise	10	Terrils, plateaux, vallées encaissées, versants en pente douce et plaines alluviales	Cultures, herbages et vergers, terrils et versants abrupts boisés	Noyaux urbains denses, étirements bâtis continus et mixité des fonctions
Vallée industrielle liégeoise	11	Plaines alluviales et versants abrupts	Versants abrupts et friches boisés	Noyaux urbains denses et structures industrielles
Centre historique et faubourgs de Liège	12	Plaine alluviale et bas de versants plus ou moins pentus	Parcs, boulevards arborés, Coteaux de la Citadelle boisés et couverts de vergers	Urbanisation dense et centre historique
Basse Meuse visétoise	13	Large plaine alluviale et versants plus ou moins pentus	Cultures et herbages, versants abrupts boisés	Urbanisation dense du centre-ville de Visé, noyaux villageois urbanisés et étirement lâche du bâti



La carte présente l'ensemble paysager de la Vallée de la Meuse. Les limites rouges sont celles des territoires et faciès paysagers. La zone hachurée correspond à la portion de territoire initialement incluse dans l'ensemble paysager condrusien. Ces territoires et faciès sont maintenant décomposés en aires paysagères. Certaines limites ont été réajustées. Les territoires se recomposent avec les aires d'une même gamme de couleur, selon le tableau ci-dessous.

Territoire paysager (TP)		Aire paysagère (AP)
Vallée de la Haute Meuse – Faciès de Heer à Dinant	1	Haute Meuse dinantaise
Vallée de la Haute Meuse – Faciès de Dinant à Namur	2	Haute Meuse namuroise
Vallée de la Basse Sambre namuroise	3	Basse Sambre namuroise
Creusements des affluents de la Haute Meuse*		
Agglomération urbaine namuroise	4	Agglomération périurbaine namuroise
	5	Centre urbain namurois
Bordure mosane du bas-plateau hesbignon – Faciès de Namur à Huy	6	Bordure hesbignonne de Namur à Huy
Vallée de la Moyenne Meuse – Faciès de Namur à Huy	7	Meuse Moyenne de Namur à Huy
Bordure mosane du bas-plateau hesbignon – Faciès de Huy à Liège	8	Bordure hesbignonne de Huy à Liège
Vallée de la Moyenne Meuse – Faciès de Huy à Liège	9	Meuse Moyenne de Huy à Liège
Agglomération urbaine et industrielle liégeoise	10	Agglomération liégeoise
	11	Vallée industrielle liégeoise
	12	Centre historique et faubourgs de Liège
Vallée industrielle de la Basse Meuse	13	Basse Meuse visétoise

\* Portion de territoire de l'ensemble paysager du Moyen plateau condrusien défini dans la carte des territoires paysagers.



## Les aires : mode d'emploi

Chaque aire paysagère est présentée au sein d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, comprenant plusieurs niveaux de lecture.

La description de l'aire paysagère débute par une photo emblématique, un court résumé des principales caractéristiques paysagères et un tableau chiffré. La superficie des différents types d'occupation du sol est estimée sur base des données de la Carte d'occupation du sol de Wallonie (COSW) et de l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (IPRFW). La population est quant à elle évaluée sur base des données de l'INS disponibles par secteur statistique. Le lecteur découvre ensuite l'aire de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire. En vis-à-vis un exposé plus étoffé présente les caractéristiques actuelles de l'aire.

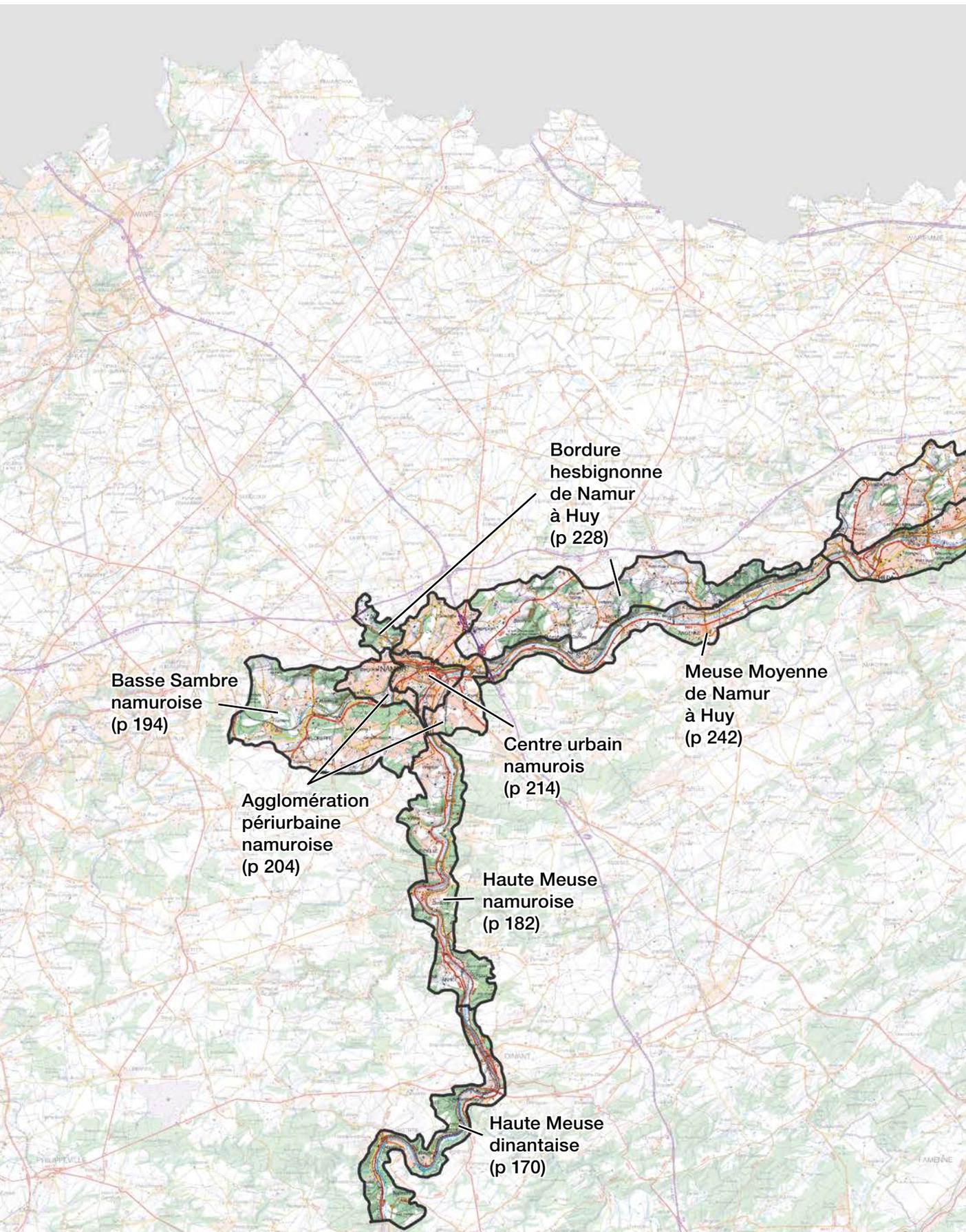
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Les spécificités de chacune sont ensuite illustrées et commentées. Pour certaines aires, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

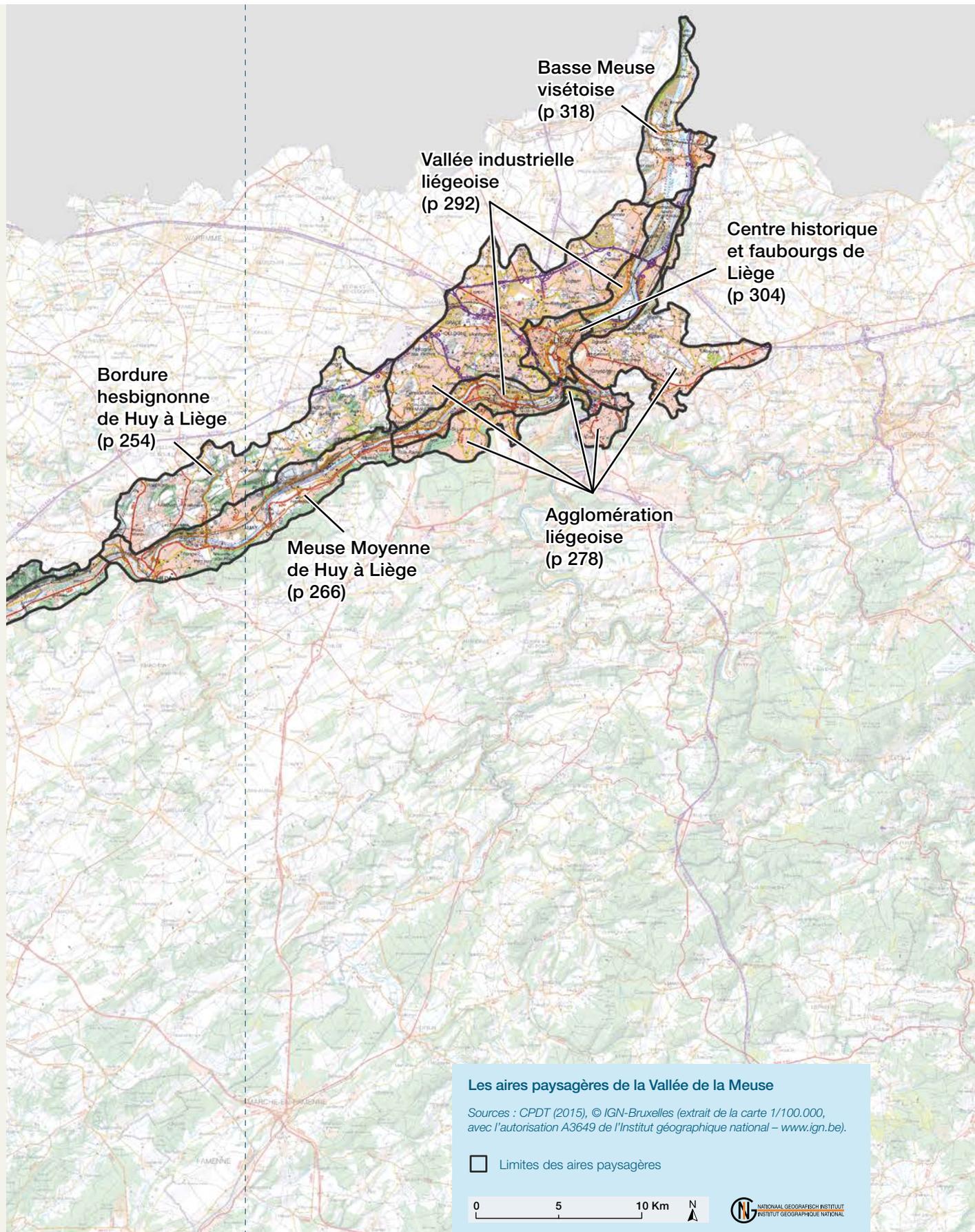
Enfin, les enjeux qui ont été identifiés pour chaque aire ainsi que les constats qui ont permis de les définir sont énoncés. Ils sont suivis d'objectifs stratégiques et de pistes d'action. Ces éléments doivent interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de l'aire. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

Par **PROTECTION**, il faut entendre l'objectif de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de **GESTION** consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'**AMÉNAGEMENT** renvoient à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si, dans certaines aires, les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui sont mis en exergue. Les objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action qui permettraient de rencontrer ces priorités. Celles-ci ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux de faire vivre leur paysage !







**Les aires paysagères de la Vallée de la Meuse**

Sources : CPDT (2015), © IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/100.000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national – www.ign.be).

Limites des aires paysagères

0 5 10 Km N

NIGI NATIONAAL GEOGRAFISCH INSTITUUT  
INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL



# Haute Meuse dinantaise

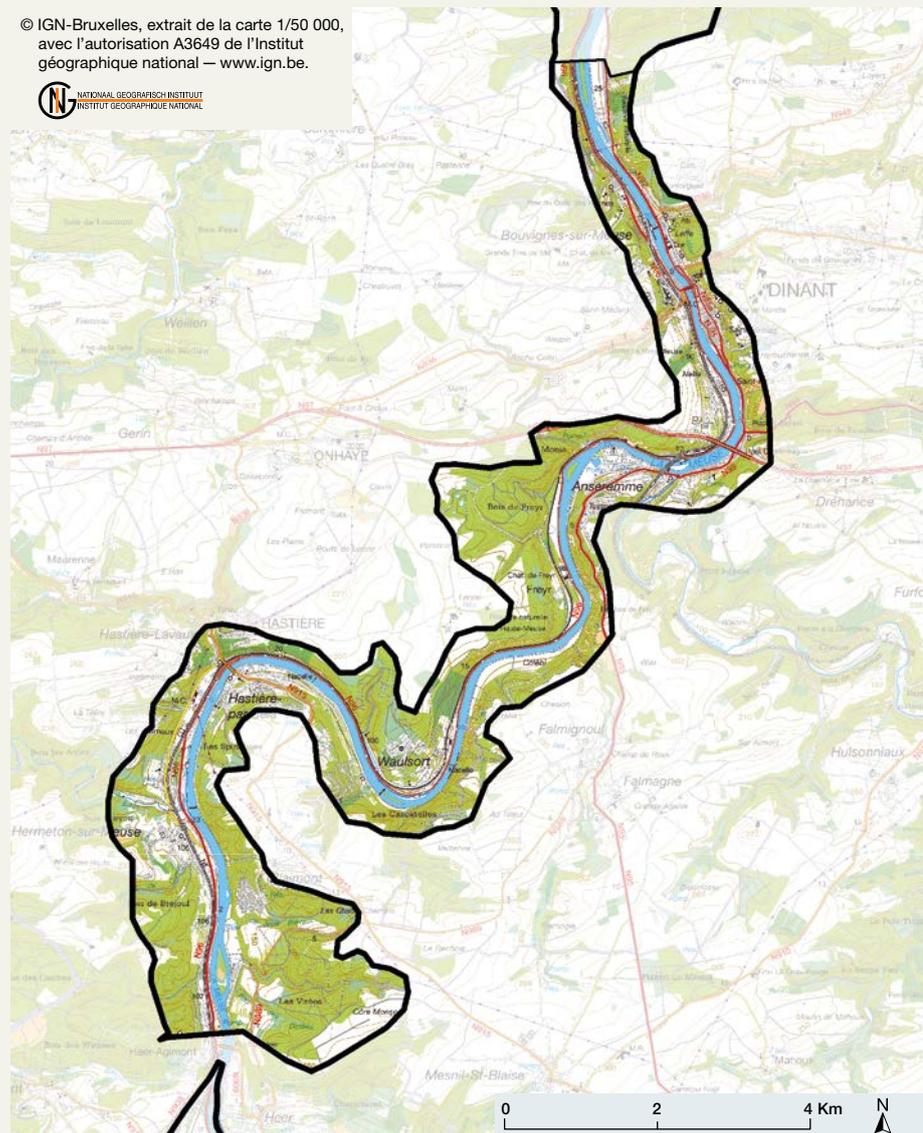


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>2 932</b>
Superficie agricole (ha)	688
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 356
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	272
Autres occupations du sol (ha)	616
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>9 667</b>

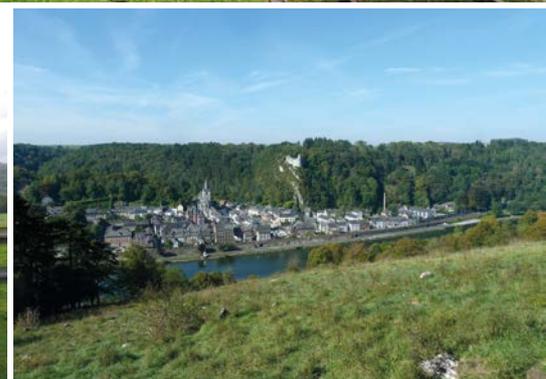
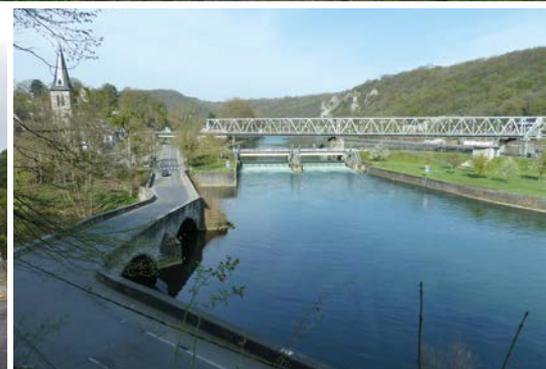
<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'aire de la Haute Meuse dinantaise correspond à la partie de vallée, étroite et encaissée, située entre le pont de Heer et l'île en aval de Bouvignes-sur-Meuse. Encadrée de versants boisés où pointent plusieurs fronts rocheux monumentaux, la vallée présente à de nombreux endroits un aspect relativement peu anthropisé. L'aire se distingue également par son emprise touristique passée et actuelle qui a modelé, au moins partiellement, le bâti.



L'aire de la Haute Meuse dinantaise correspond à la portion de vallée qui court depuis le pont de Heer jusqu'en aval de Bouvignes-sur-Meuse, à hauteur de l'île d'Al Golette. La Meuse traverse rapidement la bordure nord de la Fagne-Famenne puis pénètre dans le plateau condrusien. Le sous-sol de ces deux régions, composé de roches dures (grès, calcaires et dolomies), explique le **CARACTÈRE TRÈS ENCAISSÉ** de la vallée.

La Haute Meuse dinantaise est une aire particulièrement imprégnée par le tourisme, depuis l'émergence de ce dernier au 19<sup>e</sup> siècle. Il est cependant en mutation et régression depuis quelques décennies, ce qui se marque dans le paysage.

La plaine alluviale est étroite, voire inexistante à certains endroits. Les **VERSANTS BOISÉS** qui la bordent sont élevés. Les nombreux petits affluents qui se jettent dans le fleuve en rive gauche comme en rive droite entrecourent régulièrement les parois boisées, où affluent également des **ROCHERS** abrupts et de taille imposante.

Le fleuve, qui ondule doucement, est ponctué d'**ÎLES** couvertes de boisements. Celles-ci limitent la longueur des vues depuis le fond de la vallée. Il existe aussi plusieurs noues, peu visibles.

Le cours du fleuve est interrompu par plusieurs écluses et barrages et surmonté de quelques ponts routiers et d'un pont ferroviaire. La ligne de chemin de fer 154 qui reliait Namur à Givet double la route N96 sur la rive gauche. Elle n'est plus active qu'entre Namur et Anseremme. Au-delà, cette ligne, parfois légèrement surélevée, forme une friche envahie par la végétation. Le viaduc routier Charlemagne surplombe la vallée en amont de Dinant. Il constitue à la fois une rupture nette avec les gabarits des éléments constitutifs du paysage de la Haute Meuse dinantaise et un repère visuel incontournable.

Quelques villages et hameaux de tailles diverses, ainsi que la ville de Dinant, sont localisés le long de la vallée étroite. Si Waulsort et Heer-Agimont restent relativement bien individualisés, c'est moins le cas d'Hermeton et Hastière et surtout d'Anseremme, Dinant et Bouvignes-sur-Meuse, toujours en extension aujourd'hui sous l'effet de la **PÉRIURBANISATION**. Le caractère anthropisé de l'aire varie donc fortement mais plusieurs tronçons conservent, sur une berge et parfois même sur les deux, un aspect très naturel et dépourvu de bâti.

La plupart des villages de l'aire, tout comme la ville de Dinant, ont plus qu'ailleurs dans l'ensemble mosan un profil tributaire de l'essor du **TOURISME**. La structure originelle des villages, composés notamment de bâtiments traditionnels en pierre calcaire, a été profondément modifiée au fil du temps. Depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, des hôtels massifs, des villas mosanes et d'autres commerces ont été insérés au sein des noyaux villageois ou à leur périphérie immédiate. Le tourisme ayant fortement évolué au cours des quarante dernières années, nombre de ces bâtiments ont été transformés – souvent de manière précaire – tandis que d'autres, parfois en ruines, sont en attente d'une nouvelle affectation. La présence de villages de vacances situés à l'écart des noyaux villageois se perçoit peu car ils sont situés sur les versants ou à la limite du plateau et sont soustraits aux regards par la végétation.

Le bâti a été particulièrement affecté par la Première Guerre mondiale. Beaucoup de bâtiments ont été reconstruits dans les années qui ont suivi.

L'aire se caractérise aussi par la présence d'un **IMPORTANT PATRIMOINE BÂTI** et de traces d'anciennes industries dans le paysage. Quelques carrières abandonnées, souvent situées à cheval sur l'aire et l'ensemble paysager voisin, ont été recolonisées par la végétation. L'un ou l'autre bâtiment industriel a ponctuellement été préservé.



Les vues depuis le sommet des versants ne sont pas nombreuses. Beaucoup d'entre elles sont occultées par la végétation. Lorsque celle-ci le permet – comme ci-dessus, depuis la route menant à Falmignoul, peu après le point de vue de Freÿr –, il est alors possible de distinguer les variations de l'encaissement de la vallée et de la largeur de la plaine alluviale, la sinuosité du cours d'eau et les versants boisés parsemés ici et là de quelques prairies ou parcelles agricoles.

Les rares ponts présents dans l'aire offrent un autre type de vue sur la vallée, plus centrale et en légère surélévation par rapport au fleuve. Ci-dessous, le panorama depuis le pont de Heer permet de bien appréhender l'élargissement ponctuel de la plaine alluviale et le bâti qui y est installé. Les versants boisés qui encadrent le fleuve présentent des moutonnements, partiellement liés à l'action érosive de plusieurs petits affluents de la Meuse.



Les affluents secondaires sont généralement peu visibles, à l'exception de l'Hermeton (à gauche, à Hermeton). Leur présence se signale parfois par l'ouverture bien nette d'une vallée (à droite à Hastière, la vallée du ruisseau de Féron) ou plus souvent par une interruption dans l'alignement continu du versant.



Située un peu en aval de Heer, l'île d'Androssart (flèches), reconnue comme réserve naturelle, entrave la vue vers la rive opposée (à gauche, une vue de l'île depuis la rive gauche). Elle masque complètement le Castel Les Sorbiers, situé sur la rive droite (à droite). Cette bâtisse entourée de jardins, ancienne résidence d'été d'une famille d'industriels louviérois, a été réaffectée au milieu du 20<sup>e</sup> siècle en centre de tourisme social.



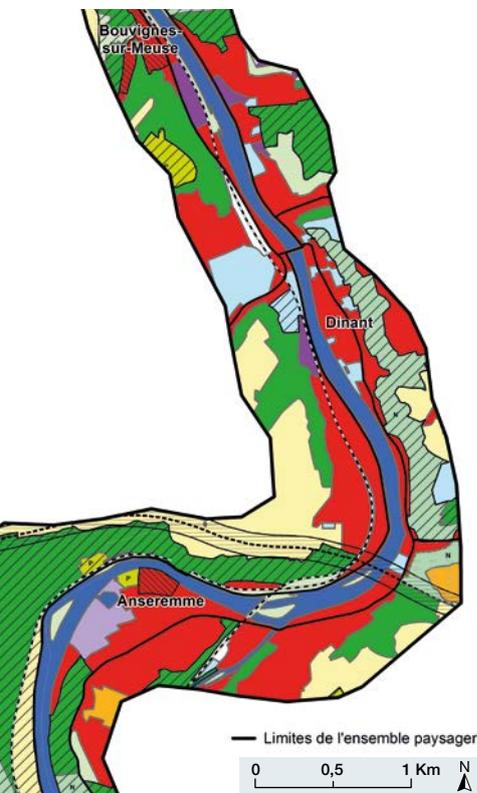
Plusieurs infrastructures traversent le fleuve et la vallée. Ci-dessus à gauche, celles liées à l'écluse de Waulsort ont un gabarit relativement discret dans un espace où la plaine alluviale est resserrée. Ci-dessus à droite à Anseremme, en plus du ponton longeant le quai Van Geert et des bateaux qui y sont amarrés, on aperçoit le pont de la ligne ferroviaire 166 qui relie Dinant à Bertrix et, en arrière-plan, le viaduc Charlemagne (voir aussi ci-dessous à gauche). Inauguré en 1981, il constitue par son ampleur et sa hauteur (environ 70 mètres) un véritable repère mais aussi un étalon permettant de prendre la mesure de l'encaissement de la vallée. Outre le viaduc, seuls trois ponts traversent la Haute Meuse dinantaise, mais ce sont des ouvrages relativement massifs et imposants, comme ci-dessous à droite à Heer.





La SNCB a cessé d'exploiter la ligne de chemin de fer reliant Dinant à Givet à la fin des années 1980. Pendant dix ans, celle-ci est encore utilisée à des fins touristiques par le Chemin de fer à vapeur des Trois Vallées puis est complètement abandonnée.

Si la ligne est peu perceptible (tirets rouges) dans les vues longues où elle est camouflée par la végétation (ci-dessus à gauche, avant son entrée dans le tunnel de Moniat à Anseremme), son emprise est plus importante dans les vues courtes et notamment au coeur des villages. Elle constitue une rupture dans la trame de ceux-ci. Les diverses infrastructures qui y sont liées sont encore bien présentes visuellement : remblais (ci-dessus à droite, à Waulsort), rails (ci-contre, à Hastière), ponts...



Source : plan de secteur (2011), SPW-DG04.

Plusieurs villages et hameaux, ainsi que la ville de Dinant, sont installés dans la vallée. Si certains restent bien individualisés, d'autres connaissent des extensions linéaires. Entre Anseremme et Bouvignes-sur-Meuse, une urbanisation quasi continue pourrait exister dans le futur (comme le prévoient les zones rouges du plan de secteur, ci-dessus à gauche). La périurbanisation gagne les versants (en haut à droite, à Anseremme) et quelques constructions imposantes récentes sont implantées en bord de Meuse (en bas à droite, à Dinant).



Sources : carte postale, « Dinant (pendant la guerre 1914-1918). Vue prise de la Meuse en amont », Ed. Thill – Nels, Bruxelles, non circulée et carte postale, « Dinant en 1919. Vue prise vers Bouvignes. View taken in the direction of Bouvignes », Ed. Thill – Nels, Bruxelles, non circulée. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

La Première Guerre mondiale a eu des conséquences importantes au niveau paysager. La plupart des villages et hameaux ont connu, au moins partiellement, des destructions, suivies de reconstructions. Le cas de Dinant, ville martyre, est particulièrement dramatique et spécifique. Comme le montre la comparaison des vues prises depuis la citadelle vers l'amont (photos de gauche) et vers l'aval (photos de droite) du fleuve, pendant ou juste après la Première Guerre (photos du haut) et aujourd'hui (photos du bas), des îlots entiers détruits ont été reconstruits. L'option traditionaliste l'a emporté à l'époque pour l'essentiel des bâtiments, même si l'on constate ici et là de timides percées Art Déco.



Dans les noyaux villageois (à gauche, à Hastière, et au centre, à Anseremme) ainsi que dans certaines parties du centre de Dinant (à droite), de nombreux bâtiments, notamment de type traditionnel, sont construits en pierre calcaire de la région. Celle-ci est parfois enduite.



L'influence de l'essor touristique depuis la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle se marque profondément dans la structuration et la typologie du bâti de l'ensemble de l'aire. Des hôtels, des villas et de multiples commerces ont densifié au cours des décennies la plupart des noyaux villageois et le centre de Dinant. Ils ont aussi contribué à la diffusion du bâti le long de la Meuse et sur les versants. Ci-dessus à gauche, l'ancien hôtel de la Poste à Dinant (reconverti en appartements) et, au centre, les anciens hôtels des Familles (1 - devenu ensuite une maison de repos, fermée au début des années 2000 ; la photo a été prise peu avant sa démolition en 2017) et Moderne (2) à Hastière situés, à l'époque, tous trois à proximité d'une gare. A droite, la villa Albert à Waulsort.



Source : IGN Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation de A3649 l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be).



Avec la démocratisation du tourisme (dans les années 1950), d'autres types d'infrastructures ont vu le jour et ont été développés dans la vallée, comme les campings ou les villages de vacances. Depuis, plusieurs campings ont été démantelés, notamment dans le cadre du plan HP (Habitat Permanent) adopté en 2002. Quelques-uns demeurent encore, comme le camping de Devant Bouvignes, localisé dans le fond de la vallée (ci-dessus).

Plusieurs villages de vacances sont situés sur les versants, parfois à cheval sur l'aire concernée et sur l'ensemble paysager voisin. Leur taille est assez importante mais leur impact paysager reste généralement minime : ils sont le plus souvent isolés, accessibles par une route privative et camouflés par la végétation. Le village de vacances Parc Les Etoiles à Blaimont (cercle rouge sur la carte), de dimensions imposantes, est totalement invisible depuis le sol.



La mutation des pratiques et le vieillissement des installations, parmi d'autres facteurs, ont entraîné la fermeture d'une multitude d'infrastructures touristiques. Qu'elles tombent en ruines (comme ci-contre à gauche, l'ancien hôtel Régnier à Waulsort ou, à droite, la buvette du Camping du Païry, fermé en 2010) ou qu'elles soient sommairement réaffectées, ces friches touristiques donnent au paysage un sentiment d'abandon.



Dans le centre commerçant de Dinant et ses proches alentours, la précarisation des commerces et la fermeture de nombreux magasins (à gauche) modifient partiellement le paysage urbain. La transformation de nombreux rez-de-chaussée en commerces amoindrit de manière plus définitive les qualités architecturales du centre-ville. D'autres zones (au centre et à droite) sont promises à un renouveau ou ont déjà fait l'objet d'aménagements urbains (cheminements, mobilier urbain...).



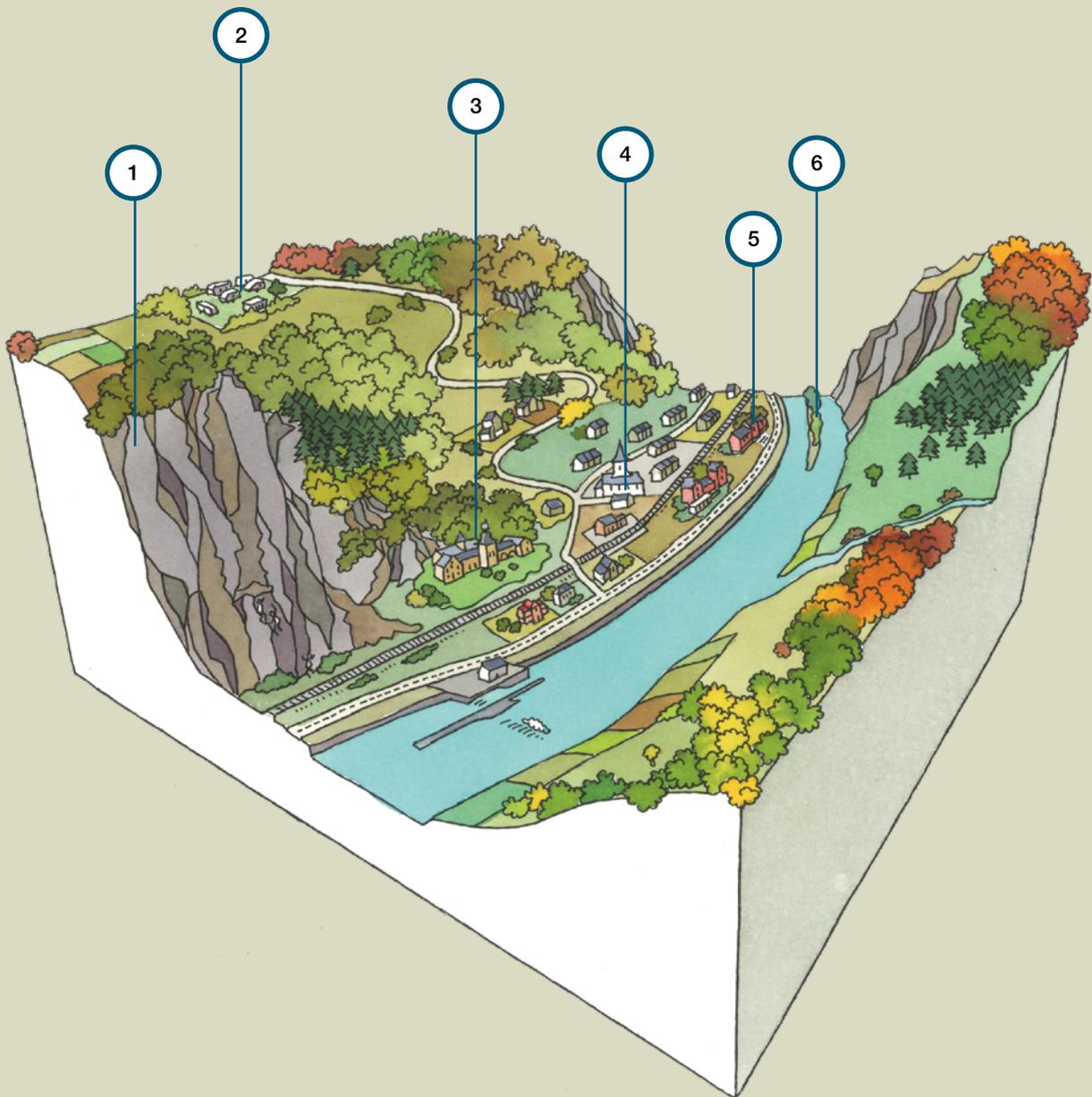
L'aire a connu dans le passé une activité industrielle modeste qui se traduit encore aujourd'hui par la présence d'anciennes fabriques et de quelques maisons de type ouvrier. A Bouvignes-sur-Meuse (à gauche), seuls persistent, de la forge et de la filature qui lui a succédé, un bâtiment et une cheminée. Une opération de rénovation urbaine lancée dès la fin des années 1980 a abouti à l'assainissement du site et à la création de plusieurs logements. A Waulsort (à droite), l'ancienne briqueterie a également fait l'objet, plus récemment, d'une transformation en logements.



La présence répétée d'éléments patrimoniaux au sein du bâti ou dans des zones plus isolées renforce la qualité paysagère de l'aire. A Bouvignes-sur-Meuse, outre la Grande maison du marché aussi appelée Maison espagnole (16<sup>e</sup> siècle), qui accueille aujourd'hui la maison du patrimoine médiéval mosan, de nombreux autres maisons et édifices retiennent l'attention dans le centre ancien et notamment sur la place du Bailliage (à gauche). A Dinant, la collégiale Notre-Dame, dressée au pied de la falaise rocheuse surmontée de la citadelle (ci-contre), constitue un repère fondamental du paysage urbain et l'image archétypique de Dinant.

## Haute Meuse dinantaise

1. Vallée encaissée aux versants boisés entrecoupés d'affleurements rocheux.
2. Village de vacances situé à cheval sur l'aire et sur l'ensemble paysager voisin.
3. Élément patrimonial constituant un repère visuel fort (château, prieuré, abbaye...).
4. Noyau villageois installé dans un élargissement de la plaine alluviale.
5. Villas mosanes et anciens hôtels monumentaux.
6. Îles et barrage-écluse entravant ponctuellement le cours du fleuve.



Dessin : Dina Kathelyn.

## Constats et enjeux

- L'aire présente des espaces peu anthropisés et certains villages sont encore relativement bien individualisés. Néanmoins, la périurbanisation, déjà bien visible à certains endroits, pourrait se développer davantage tandis que dans certains espaces déjà bâtis, surtout aux alentours de Dinant, la littoralisation des berges pose question.
- Quelques points de vue sur la vallée depuis le sommet des versants sont des classiques repris depuis près de deux siècles dans les guides de voyage. D'autres vues existent, moins connues ou moins accessibles voire simplement occultées par la végétation.
- L'aire se distingue plus que tout autre par la présence marquée d'infrastructures liées au tourisme et à la pratique des loisirs. Beaucoup d'entre elles ont perdu leur fonction ou ont été abandonnées, donnant au paysage un aspect délaissé ou partiellement figé dans un passé qui s'effrite.
- La ligne de chemin de fer 154 abandonnée et en friche constitue une rupture visuelle marquante dans les vues courtes et plus particulièrement au sein des villages.

## Objectifs paysagers

1. Veiller à limiter la périurbanisation et empêcher la littoralisation pour préserver les tronçons de vallée naturels/peu anthropisés caractéristiques du paysage de l'aire et garder autant que possible, dans les zones urbanisées, un contact visuel avec le fleuve.	GESTION- PROTECTION
2. Préserver ou (ré)ouvrir certains points de vue panoramiques.	GESTION- AMÉNAGEMENT
3. Revaloriser le paysage touristique.	AMÉNAGEMENT- PROTECTION- GESTION
4. Intégrer davantage la friche de la ligne de chemin de fer 154 au niveau paysager.	AMÉNAGEMENT- PROTECTION- GESTION

## Pistes d'action

- Encadrer strictement le développement bâti (notamment les immeubles à appartements) en tenant compte de la spécificité paysagère naturelle de l'aire et de l'importance du contact visuel avec le fleuve.
- Engager une réflexion avec les acteurs de terrain sur le sens à donner aux friches touristiques (chancres, témoins...) et sur leur devenir souhaité. Mettre en place une stratégie pour leur gestion tenant compte prioritairement de l'aspect paysager.
- Dans les zones de confrontation visuelle importante avec la friche de la ligne 154, proposer quelques explications sur le rôle qu'elle tient au niveau écologique. En lui donnant du sens, on activerait des perceptions positives quant à sa présence dans le paysage.



# Haute Meuse namuroise

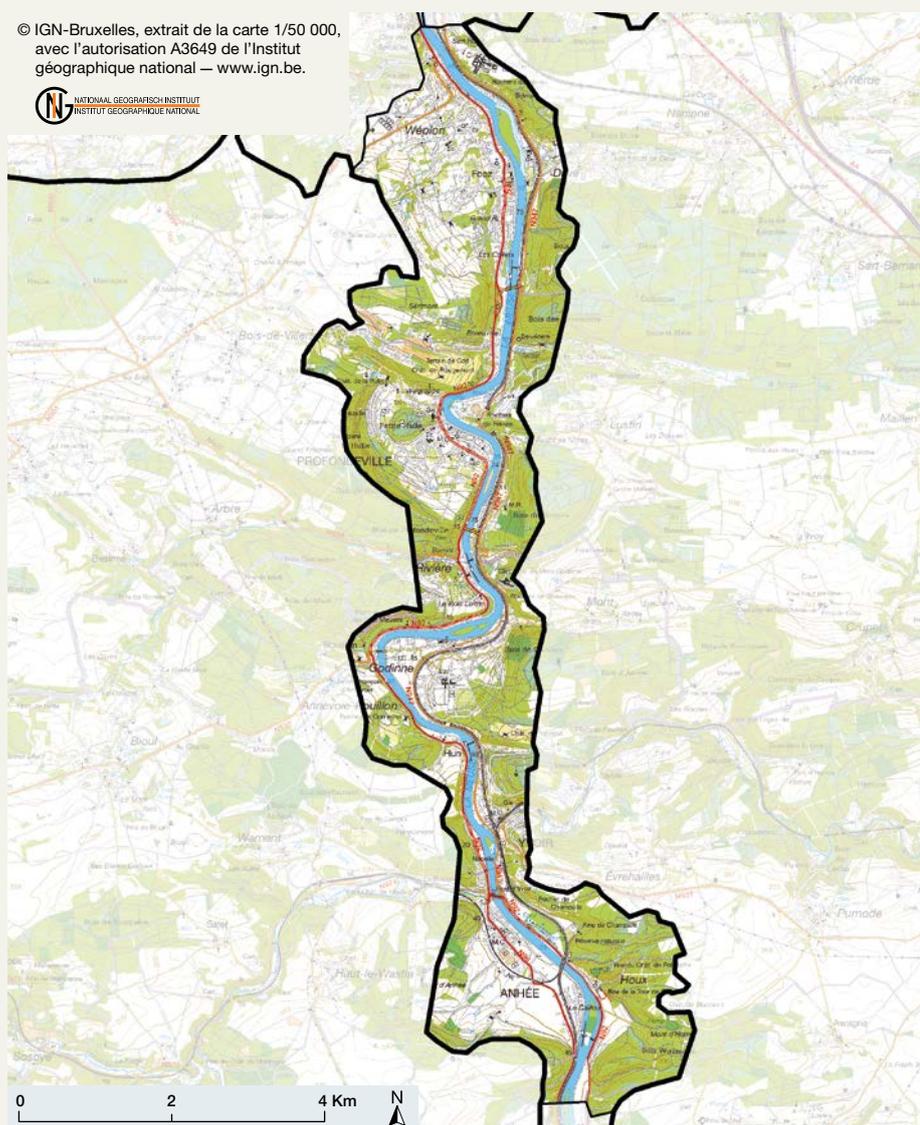


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>3 956</b>
Superficie agricole (ha)	912
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 533
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	799
Autres occupations du sol (ha)	712
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>14 550</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Plusieurs facettes paysagères se juxtaposent linéairement au sein de l'étroite aire de la Haute Meuse namuroise. Le paysage de vallée tantôt encaissé, tantôt plus élargi est marqué par la présence d'infrastructures de transport qui favorisent ces cloisonnements. La vallée se distingue ici par ses versants boisés, dont émergent ponctuellement villas mosanes ou fronts rocheux, là par de petits villages ayant préservé certains traits traditionnels, là encore par des couloirs bâtis qui ne laissent (presque) plus apparaître le fleuve. Le tourisme et les loisirs sont plus diffus.



Située entre Anhée et les rochers de Néviau, l'aire de la Haute Meuse namuroise se distingue par un **PAYSAGE RELATIVEMENT COMPARTIMENTÉ**. Les ambiances paysagères y sont très différentes selon l'endroit où se situe l'observateur. Elles résultent notamment d'une articulation délicate entre les divers usages et fonctions – et particulièrement comme axe majeur de circulation nord-sud – qui rivalisent sur ce territoire resserré.

L'aire présente un **PROFIL MORPHOLOGIQUE** varié qui voit se succéder, au fil du fleuve, quelques tronçons de vallée étroites et encaissées et des sections plus évasées. Les méandres alternent avec des portions rectilignes du fleuve. Le sommet des versants – qui constitue l'essentiel des limites de l'aire – présente, avec le fond de vallée, un dénivelé qui peut atteindre plus de 150 mètres. En fonction du lieu, l'amplitude des vues est donc fondamentalement différente.

La végétation renforce cette ouverture ou fermeture visuelle. Les versants les plus abrupts sont majoritairement couverts de **BOISEMENTS** de feuillus dont émergent ici et là plusieurs fronts rocheux monumentaux. Les fonds de vallée ou les pentes plus faibles, quand elles ne sont pas bâties, sont occupées par des prairies voire des labours.

Le cours de la Meuse, dont la canalisation a débuté dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, a été partiellement rectifié et est bordé de berges artificielles. Celles-ci sont fréquemment accompagnées d'un chemin de halage. Quatre barrages-écluses assez discrets régulent le fleuve. La largeur du lit ordinaire est d'environ 100 à 120 mètres mais double ponctuellement du fait de la présence de plusieurs **ÎLES**. Les boisements qui se développent sur celles-ci leur confèrent une physionomie assez sauvage et en font des écrans visuels particulièrement prégnants depuis le fond de vallée.

Des **ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT** (ligne de chemin de fer Namur – Dinant et routes N947 sur la rive droite, N92 sur la rive gauche) sont installés dans le fond de vallée. Fort marquantes visuellement, ces infrastructures jouent aussi un rôle majeur dans la structuration

du territoire, selon qu'elles traversent ou évitent les noyaux villageois. Par ailleurs, le bruit issu du flux continu de voitures et de camions sur ces deux axes routiers et du passage régulier de trains participe nettement à l'**IDENTITÉ SONORE** de l'aire.

Une série de villages sont implantés sur les deux rives de la Meuse, dans la plaine alluviale et sur une partie des versants. Leur taille et leur forme dépendent largement du cadre imposé par le relief et par les infrastructures de transport. Une **IMPORTANTE PÉRIURBANISATION** (villas quatre façades de différentes époques) s'est développée depuis les noyaux originels et souvent à proximité du fleuve. De plus, à l'approche de Namur, la pression immobilière croissante se traduit à la fois par la densité du bâti – particulièrement perceptible sur la rive gauche de la Meuse (littoralisation) – et par le gabarit des immeubles. Certains noyaux villageois situés à l'abri de l'intense trafic routier gardent un profil très traditionnel avec une ambiance paisible et de petites maisons villageoises en pierre calcaire serrées autour de l'église. De nombreuses **VILLAS MOSANES** ainsi que d'autres bâtisses imposantes, construites à partir du dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle lors du développement de la villégiature, parsèment également, selon des concentrations diverses, les rives et les versants de la vallée.

Si l'**ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DE LOISIRS**, qui constitue une autre caractéristique significative de l'aire, est diffuse (restaurants, équipements pour la navigation...), l'empreinte industrielle est au contraire très circonscrite. Plusieurs fronts rocheux ont certes été l'objet d'une exploitation dans le passé mais sont maintenant partiellement recolonisés par la végétation. La carrière de Lustin toujours très active est particulièrement visible. Le synclinal de Walgrappe qu'elle découvre agit néanmoins surtout comme point de repère dans le paysage de la vallée.



Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'intégration des Géo-Données.

Le point de vue de la Sibérie à Profondeville (ci-dessus et ci-contre) donne un bon aperçu de l'ensemble de l'aire et de ses différentes caractéristiques : alternance de vallées étroites et de vallées plus élargies, versants boisés, fronts rocheux, villages installés dans le fond de vallée, périurbanisation importante, carrière de Lustin en arrière-plan... Ce point de vue présente également (à l'avant-plan) de manière très lisible un méandre recoupé et abandonné par la Meuse. Au centre du méandre se distingue la butte témoin\* arrondie et couverte de boisements dite de la petite Hulle. Ce type de relief est spécifique aux méandres recoupés dans une vallée au profil encaissé.

L'accès aux points de vue est parfois malaisé ou privatisé. Ce point de vue sur la vallée (ci-contre) est situé en haut des Rochers de Frênes, depuis la terrasse d'un restaurant.

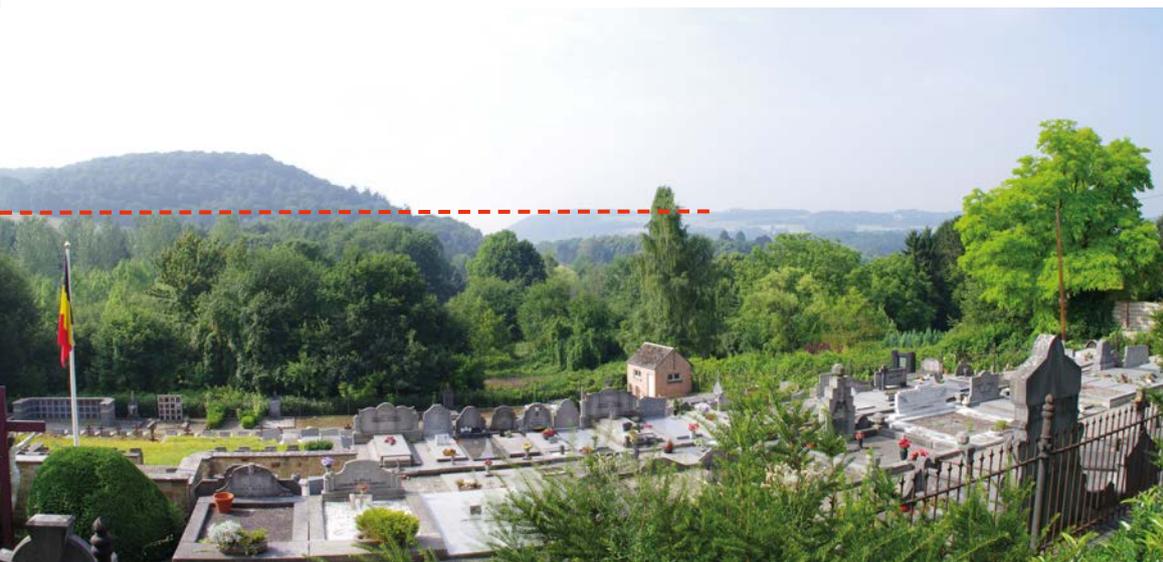
La vue sur la vallée en amont de Profondeville met en évidence d'autres éléments caractéristiques de l'ensemble de l'aire comme la sinuosité du fleuve, la présence d'îles et de ponts. L'emprise routière y est bien visible.



Depuis le fond de vallée s'ouvrent de nombreuses vues sur le fleuve et ses rives. A Wépion, à hauteur des rochers de Néviau, ces vues sont plutôt réservées aux habitants et aux usagers lents (piétons, cyclistes...) qui empruntent les chemins de halage.



Les principaux axes de circulation qui longent le fleuve isolent régulièrement le spectateur de la vallée et de ses caractéristiques paysagères fondamentales, par la présence sur leurs bords de rideaux d'arbres touffus (à gauche, entre Houx et Yvoir) ou d'un cordon bâti continu (à droite, à Anhée).



Plusieurs affluents d'importance variable viennent se jeter dans la Meuse. Ils sont peu perceptibles (sinon localement) mais leur influence transparait tantôt dans l'élargissement de la vallée au niveau du confluent (ci-contre, le Bocq à Yvoir), tantôt à travers la présence d'un vallon secondaire relativement resserré. Ci-dessus, le vallon formé par le ruisseau de Dave depuis les hauteurs de la rive droite (à gauche, le tireté indique l'axe de la vallée secondaire) et depuis le fond de vallée (à droite).



Une large majorité des versants aux pentes raides sont boisés. Des fronts rocheux bien individualisés (ci-dessus à Poilvache) et qui, souvent, portent un nom (ci-dessous à gauche, la roche aux Corneilles entre Hun et Rouillon), amènent ponctuellement une respiration dans le paysage. Néanmoins la perception de plusieurs d'entre eux est en train de s'estomper. La végétation gagne et transforme le paysage discrètement mais sûrement. Sur les sommets de certains versants (ci-dessus), des parcelles de pins noirs d'Autriche plantés dans le passé sur les terrains peu productifs se distinguent clairement. Des bribes de pelouses calcaires sont encore préservées et entretenues sur certains côteaux, comme dans la réserve naturelle de Champalle (ci-dessous à droite).



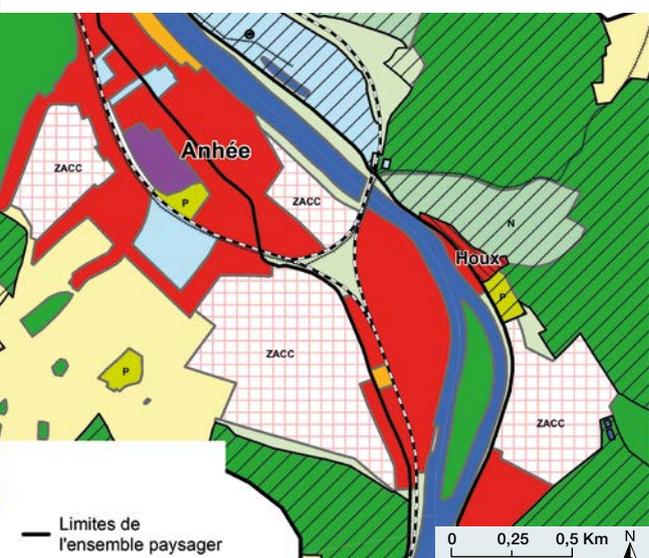
Plusieurs centres anciens comme Dave (à gauche et au centre), Godinne ou Profondeville sont partiellement séparés du reste de la localité par des infrastructures routière et/ou ferroviaire. Cela les isole en partie mais les préserve des flux constants et bruyants des transports. Une impression de quiétude, parfois rare dans cette aire, s'y dégage.

Dans plusieurs noyaux villageois, comme à Houx (à droite), des venelles\* strient le bâti et offrent des perspectives paysagères inattendues sur le village.



La périurbanisation – bien visible ici à Godinne (ci-contre) – est très significative dans l'aire.

Les densités diminuent du nord vers le sud mais sous la pression immobilière de Namur, de nouveaux espaces sont continuellement bâtis.



Source : plan de secteur (2011), SPW-DGO4.

Plusieurs espaces (sur la carte, en quadrillé rouge sur fond blanc) à Anhée sont potentiellement constructibles. Sur la rive gauche, à cet endroit, la plaine alluviale s'élargit de manière très importante et le paysage s'ouvre (ci-dessus en bas, la rive gauche à Anhée vue depuis le fond de vallée ; en haut à droite, la même rive gauche vue depuis la forteresse de Poilvache sur la rive droite). Les vues y sont possibles depuis le fond de vallée vers l'une des seules zones de l'aire où l'agriculture est présente de manière lisible.



La littoralisation des berges est un phénomène préoccupant (à gauche, à Wépion et à droite, à Boreuille). Des immeubles à appartements de plusieurs étages occupent des surfaces au sol qui n'ont plus rien à voir avec les gabarits préexistants. Ces édifices massifs privatisent les vues et plongent parfois les habitations qui les voient dans l'ombre. Certains adoptent des styles qui pastichent quelque peu la villégiature mosane.



1



2



3



4



5

L'aire de la Haute Meuse namuroise est l'une de celles où la concentration des villas mosanes est la plus importante. Elles sont localisées au bord du fleuve ou de la route et nombre d'entre elles sont visibles – comme ici à Godinne (1), Lustin (2), Fooz (3), Wépion (4) ou Dave (5) – depuis le chemin de halage ou le réseau routier. Un certain nombre néanmoins se dissimule derrière des écrans boisés et ont aujourd'hui peu d'influence sur le paysage tel qu'on le perçoit.

Les styles des villas varient et certaines ont fait l'objet de rénovations partielles ou sommaires qui ont pu altérer leurs caractéristiques originales.



De nombreux hôtels ont été exploités depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle dans l'aire de la Haute Meuse namuroise. La disparition presque complète de l'activité hôtelière dans le dernier tiers du 20<sup>e</sup> siècle a laissé une série de bâtiments, répartis de manière diffuse au sein du territoire, en attente d'une réaffectation. Leur adaptation en maison ou en immeuble à appartements apparaît souvent sommaire, voire même précaire, et leur entretien souvent négligé. L'hôtel de la Gare (ou Bristol) à Lustin (à gauche), qui avait fait l'objet d'une reconversion en maison de repos est aujourd'hui à l'abandon. L'ancien Grand hôtel à Godinne – appelé aussi hôtel Central et hôtel des Familles à certaines périodes (à droite) – a été rénové. Il ne dépare pas le noyau villageois malgré son gabarit imposant.



L'activité touristique prend aujourd'hui de multiples formes relativement bien intégrées dans le paysage. Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) et partiellement classée comme site Natura 2000, l'île d'Yvoir (à gauche) est divisée en deux par un chenal. La partie méridionale, aménagée pour le tourisme (terrasse, jeux...), accueille un relais fluvial. Une piste de vitesse (pour les Jet-Skis et les hors-bords) est disponible à proximité. Les falaises constituent des lieux de récréation dédiés à la pratique de l'escalade (à droite, les Rochers du Paradou à Yvoir). Cette dernière s'est développée depuis le 19<sup>e</sup> siècle dans la vallée et doit beaucoup aux activités du Club Alpin Belge.



Une multitude d'éléments patrimoniaux ponctuent la Haute Meuse namuroise. Les portions les plus naturelles de la vallée constituent bien souvent un écrin qui les met en valeur. Les zones urbaines comportent également de nombreux bâtiments patrimoniaux qui s'insèrent dans la trame bâtie tout en y apportant des variations.

L'ensemble formé par le château, l'église et la vieille ferme de Godinne (ci-contre) est un des sites les plus emblématiques de cette partie de la vallée.



L'industrie extractive n'est plus présente dans l'aire qu'à Lustin (à gauche). Elle impacte le paysage seulement très localement. Les traces des anciennes carrières (à droite, sur la rive droite près de l'écluse de Tailfer) sont, quant à elles, progressivement masquées par la végétation. Elles sont d'autant moins visibles lorsque le couvert végétal se pare de ses couleurs automnales et dissimule les tons gris ou roux de la roche dans un camaïeu de couleurs similaires.



Certains éléments bâtis en ligne de crête, comme par exemple l'hôpital de Mont-Godinne (flèche à gauche), l'antenne de télécommunication et le restaurant du point de vue des Sept Meuses (flèche à droite), constituent des points de repère particulièrement marquants.

## Constats et enjeux

- Un processus de littoralisation se développe dans les communes les plus proches de Namur. Il modifie les gabarits et diminue les contacts visuels avec le fleuve. Les bâtiments qui en sont à l'origine banalisent le bâti ou caricaturent la villégiature mosane.
- De manière générale, les traits du bâti traditionnel ou hérité de la villégiature au sein des noyaux villageois et sur les rives du fleuve s'estompent peu à peu.
- Les vues sur la vallée depuis les hauteurs permettent de mieux comprendre la structure des paysages. Celles qui existent doivent être préservées ou remises en valeur, d'autres pourraient être créées.
- Indépendamment des villas mosanes, le tourisme a laissé une série d'infrastructures en déliquescence et souvent sommairement réaffectées. Elles participent à une certaine déqualification du paysage et nécessitent un questionnement quant à leur éventuelle préservation, destruction, réhabilitation...
- Les infrastructures de transport sont omniprésentes visuellement et au niveau sonore.

## Objectifs paysagers

1. Soutenir une meilleure intégration du bâti et donner l'occasion à une architecture plus innovante et qualitative de se développer.	AMÉNAGEMENT- GESTION
2. Encadrer le développement des immeubles à appartements en dehors des champs visuels de la vallée.	GESTION
3. Préserver les grands traits du bâti traditionnel et les témoins caractéristiques de la villégiature mosane.	GESTION- PROTECTION
4. Redynamiser et élargir la mise en valeur des points de vue sur l'ensemble de l'aire.	GESTION- AMÉNAGEMENT
5. Revaloriser les éléments paysagers issus du tourisme passé.	AMÉNAGEMENT- GESTION
6. Intégrer les infrastructures de transport anciennes et à venir.	AMÉNAGEMENT- GESTION

## Pistes d'action

- Encourager les projets bâtis plus novateurs. Dans la mesure où cette portion de vallée a été, dans le passé, un laboratoire pour l'architecture de la villégiature unifamiliale, elle pourrait encore jouer ce rôle aujourd'hui et échapper à la banalisation.
- Initier une réflexion avec les acteurs de terrain sur le sens à donner aux friches touristiques (chancres, témoins...) et sur leur devenir souhaité. Mettre en place une stratégie pour leur gestion tenant compte prioritairement de l'aspect paysager.
- Les points de vue panoramiques sur la vallée nécessitent un entretien régulier pour éviter leur fermeture.



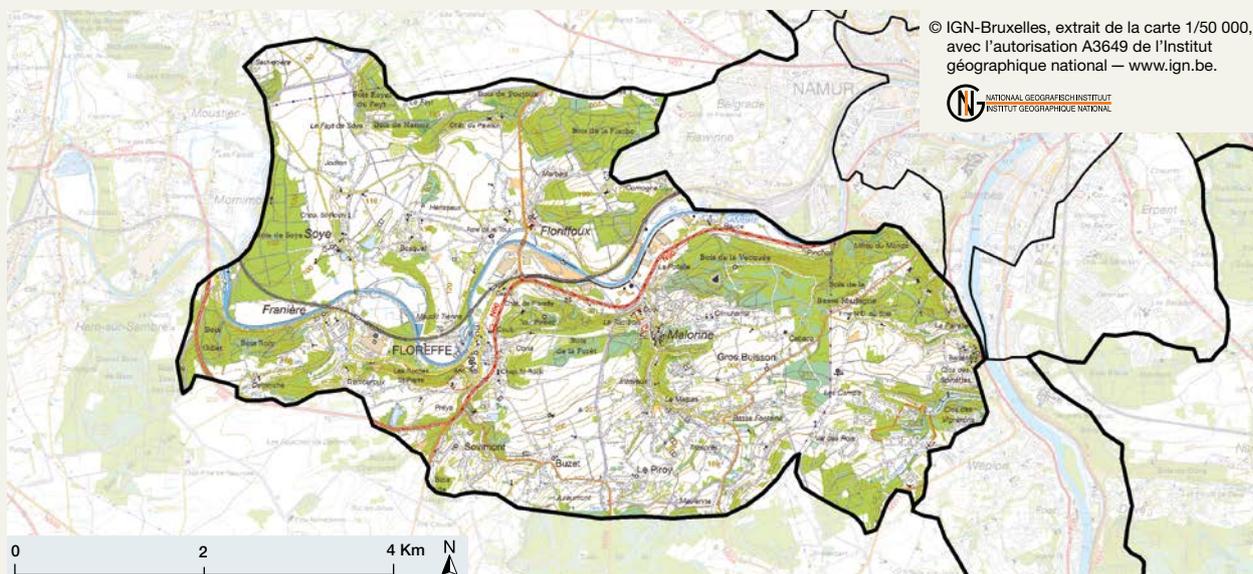
# Basse Sambre namuroise



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>5 124</b>
Superficie agricole (ha)	2 147
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 502
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	1 022
Autres occupations du sol (ha)	453
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>15 315</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be).



L'aire de la Basse Sambre namuroise se caractérise par des paysages vallonnés au sein desquels la Sambre, strictement canalisée, ondule. Le fond de la vallée est partiellement occupé par des entreprises et des industries mais leur emprise visuelle reste limitée. Dans l'ensemble de l'aire, des prairies et cultures habillent les pentes les plus douces et cèdent la place à des boisements sur les pentes fortes et les crêtes. Au niveau du bâti, des hameaux lâches cohabitent avec quelques villages marqués par la périurbanisation.



Si elle présente des caractéristiques paysagères qui justifient son intégration dans cet atlas, l'aire de la Basse Sambre namuroise se différencie des autres aires par son objet. Elle ne traite pas de la vallée de la Meuse mais bien de celle de la **SAMBRE** – depuis l'écluse de Mornimont jusqu'aux faubourgs de Namur.

La Basse Sambre namuroise se distingue par un **RELIEF** qui favorise les vues lointaines. La vallée principale creusée par la Sambre présente un versant nord s'étagant en pente relativement douce et un versant sud nettement plus abrupt. Les petits affluents qui incisent ces versants et la bordure des plateaux hesbignon au nord et condrusien au sud individualisent une série de creux et de crêtes bien perceptibles. Dans la partie méridionale de l'aire, les ruisseaux du Bois de Floreffe et du Landoir entaillent nettement le versant abrupt de la Sambre pour former deux vallons étroits et encaissés.

La Sambre est canalisée. Son cours rectifié est régulé par deux écluses : celle de Mornimont, en amont, à la limite occidentale de l'aire, et celle de Floriffoux en aval. Les méandres qui ont été recoupés lors de la canalisation ne sont que très peu perceptibles : certaines portions ont été comblées, d'autres sont dissimulées derrière la végétation. Les ondulations de la rivière ont été normalisées et sont balisées par quatre ponts ferroviaires peints de bleu et quatre ponts routiers.

La plaine alluviale de la Sambre est en partie occupée par des **PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE** et quelques **COMPLEXES INDUSTRIELS**. L'emprise visuelle de ces infrastructures reste généralement limitée aux axes routiers et aux circulations piétonnes qui leur sont contiguës. Si les masses puissantes de certains bâtiments sont visibles de très loin, elles s'intègrent néanmoins de manière équilibrée dans le paysage qui apparaît très verdoyant. Les traces visibles des quelques industries présentes au 19<sup>e</sup> siècle et/ou au 20<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui abandonnées (charbonnage, carrière, glacerie) sont rares, si bien que l'aire affiche un **CARACTÈRE ASSEZ RURAL**.

Les pentes douces des vallonnements et la plaine alluviale sont généralement occupées par des champs et des prairies. Les pentes plus abruptes et certaines crêtes le sont par des boisements de feuillus ponctués de parcelles résineuses. La végétation est complétée par des alignements d'arbres, des fragments de haies et surtout un semis de vergers composés de très vieux arbres ou d'individus morts mais toujours sur pied.

L'habitat se répartit en **LIEUX-DITS**, **HAMEAUX LÂCHES**, particulièrement nombreux à Malonne, et **VILLAGES PLUS RESSERRÉS** aux maisons jointives. Ici et là s'observent également des bribes de dispersion intercalaire. Le bâti traditionnel, souvent partiellement transformé, est composé pour partie de pierre gréseuse ou calcaire, pour partie de brique. Il côtoie des bâtiments plus récents et notamment des maisons ouvrières situées près des anciennes exploitations industrielles. La proximité de Namur se traduit par une certaine pression foncière et le développement – important – de la **PÉRIURBANISATION** et des villas quatre façades. De nombreuses vues longues depuis le réseau routier sont privatisées ou en passe de l'être.

On remarque également l'influence très marquante des **ABBAYES** médiévales de Floreffe et de Malonne, installées respectivement sur le promontoire à la sortie du vallon du ruisseau du Bois de Floreffe et dans l'étroite vallée du Landoir. Outre les nombreux et massifs édifices religieux présents sur les deux sites, d'autres bâtiments au gabarit imposant sont issus du développement d'une activité pédagogique à partir du 19<sup>e</sup> siècle. De nombreuses constructions (fermes, chapelles...) disséminées au sein de l'aire ont également un lien historique avec les abbayes.

Une dernière caractéristique doit encore être notée : la présence permanente, en arrière-plan dans les vues longues, d'éoliennes situées en dehors de l'aire.



Depuis certains versants et le sommet de nombreuses crêtes, la vue porte à plusieurs kilomètres et permet d'appréhender le vallonnement du relief. Aux environs de Moustier (ci-dessus), le regard embrasse, vers le sud, l'ensemble de la vallée de la Sambre. Le point de vue accessible à l'arrière de l'église de Gros Buisson (ci-dessous, Malonne, Namur) offre une perspective sur les nombreux vallonnements secondaires situés au sud de la Sambre.

En arrière-plan apparaissent les pales – et le plus souvent également les mats – d'éoliennes localisées à l'extérieur de l'ensemble paysager (ci-contre).



Dans les vallons étroits du Landoir (Malonne), à gauche, et du ruisseau du Bois de Floreffe, à droite, la vision latérale est limitée par des versants aux pentes raides couvertes de boisements. Le réseau routier et le bâti s'adaptent aux contraintes et profitent des opportunités du relief et de l'hydrographie.

A Malonne, le front des maisons suit les sinuosités du vallon. Quelques bâtiments plus imposants ont été construits à mi-pente. Sur la rive gauche, chaque maison est reliée à la route par un petit pont qui passe au dessus du ruisseau. A Sovimont (Floreffe), un bref élargissement de la vallée a permis l'installation de la ferme du Stordoir (flèche), un ancien moulin à huile.



Après les premiers travaux réalisés dès la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la Sambre connaît, à partir des années 1920 et jusqu'à la fin des années 1960, une nouvelle phase de canalisation couplée à une normalisation et une mise au gabarit de 1 350 tonnes. Le paysage des bords de la Basse Sambre est ainsi considérablement transformé. Le lit de la rivière est approfondi mais aussi élargi et les sinuosités du cours d'eau sont rectifiées. Deux écluses sont installées, l'une à Mornimont, l'autre à Floriffoux (à droite) et dans chaque bief, un bassin de virement\* est créé. Les berges de la rivière sont constituées de perrés en béton inclinés généralement à 45°. Des plantes, des mousses et des lichens les ont progressivement colonisées si bien que leur aspect strictement artificiel s'est atténué (à gauche, en aval de l'écluse de Mornimont).

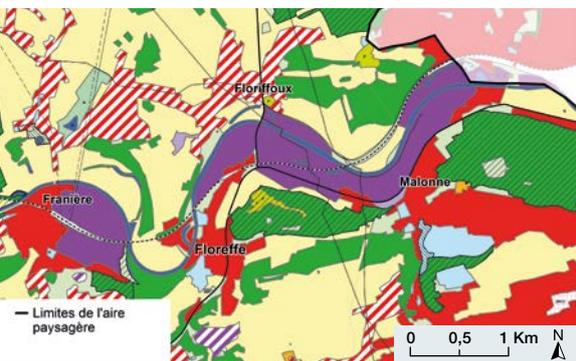


A Floriffoux subsiste la partie amont (ci-contre) d'un méandre recoupé. La partie aval, partiellement remblayée, est actuellement occupée par des industries. Entouré de végétation, l'ancien tronçon de Sambre est très discret et constitue maintenant un lieu de promenade et de pêche. Les sinuosités résiduelles telles que celle-ci permettent néanmoins de visualiser l'ampleur des transformations apportées au paysage fluvial de la Sambre au cours du 20<sup>e</sup> siècle.



La ligne de chemin de fer qui relie Charleroi à Namur depuis 1843 traverse à quatre reprises la Sambre entre Mornimont et Malonne sur des ponts peints de bleu (ci-contre, aux environs de Franière).

Parmi les quatre ponts routiers qui relient la rive gauche à la rive droite, deux sont de type bow-string (à Soye et à Floriffoux). La construction du pont bow-string de Soye (ci-dessus) date du milieu des années 1950.



Source : plan de secteur (2011), SPW-DGO4.

Les industries présentes dans l'aire sont situées dans la plaine alluviale, au plus près de la Sambre (à gauche, dans les zones en mauve sur le plan de secteur à hauteur de Franière, Floreffe, Floriffoux et Malonne). Indépendamment de leur taille, parfois fort imposante, l'influence visuelle des bâtiments industriels est surtout marquée depuis les circulations routières ou piétonnes qui les desservent (au centre, le long de la Sambre aux environs de Malonne). Une autre dimension – celle de l'odorat – accompagne parfois le regard : c'est le cas près de l'entreprise Materne Confloux (à droite à Floriffoux) où l'on perçoit une odeur de fruits.



Le chevalement en béton de l'ancien charbonnage Sainte-Barbe à Floriffoux – il a fermé ses portes en 1924 – constitue un repère fort dans le paysage septentrional de l'aire (à gauche). Sa hauteur et son positionnement lui donnent une visibilité importante. Il peut néanmoins étonner dans un paysage qui ne présente plus de traces d'un passé houiller pourtant bien réel. A Franière (à droite), la présence de la glacière Saint-Roch (1898-1993) se traduit surtout visuellement par les deux cheminées de l'exploitation et un quartier d'habitations ouvrières groupées par deux ou par quatre – maisons de type Ducpétiaux\* – et séparées par des jardins. Ces logements ouvriers, initialement homogènes, ont subi de nombreuses et profondes transformations architecturales.



La périurbanisation s'est considérablement développée dans l'aire sous la pression foncière de Namur : des cordons de maisons quatre façades s'étirent le long du réseau routier (flèche). Le processus est toujours à l'œuvre et participe à la privatisation des vues, comme ce sera bientôt le cas ci-dessus aux environs de Buzet (Floreffe), où une nouvelle parcelle (à l'avant-plan) sera bientôt bâtie.

L'habitat traditionnel résiduel présent au sein des villages et dans les hameaux lâches (ci-contre, Le Piroy, Malonne) se compose de pierre calcaire et/ou gréseuse extraite dans la région.



L'abbaye de Malonne – fondée au 7<sup>e</sup> siècle par Saint Berthuin – s'inscrit dans le fond du vallon du Landoir (ci-dessus, à gauche et à droite). Aux bâtiments religieux sont venus s'ajouter au 20<sup>e</sup> siècle une série de bâtiments scolaires de très grande ampleur, au fil de la spécialisation du village dans le domaine pédagogique. L'aspect monumental de ces ensembles provoque une importante rupture d'échelle avec l'étréitesse de la vallée et le gabarit des maisons.

L'implantation de Floreffe – fondée au 12<sup>e</sup> siècle par Saint Norbert – sur un promontoire rocheux en bord de Sambre (ci-dessous) lui permet d'être visible depuis de nombreux lieux du nord de l'aire. La présence d'une activité scolaire (et notamment d'un imposant bâtiment dédié à un internat) est bien intégrée au site.

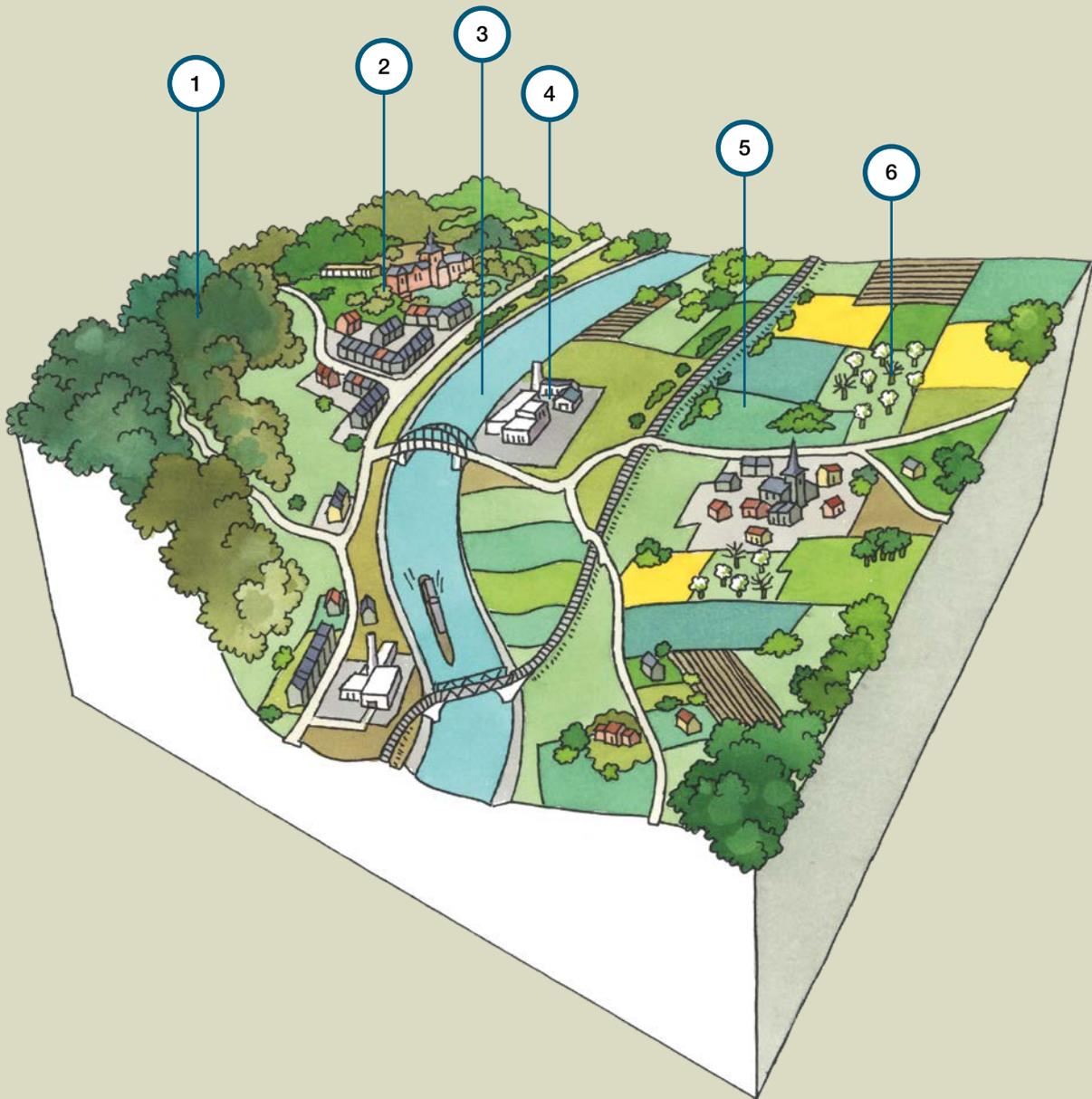
Indépendamment de leur origine et implantation différentes, Malonne et Floreffe présentent quelques similitudes de style, notamment par leurs clochers baroques, dégageant ainsi une certaine homogénéité au niveau paysager.



Les vergers hautes tiges laissés en déshérence et disséminés au sein des hameaux lâches ne sont pas spécifiques à la Basse Sambre namuroise. Des parcelles similaires sont visibles au nord et au sud de l'aire, dans les villages environnants de Spy, Tempoux, Sart-Saint-Laurent, Lesve, Bois-de-Villers ou encore Wépion. Leur présence rappelle qu'il s'agit là d'une des caractéristiques traditionnellement associées à la dispersion de l'habitat.

## Basse Sambre namuroise

1. Versant abrupt et boisé.
2. Petite agglomération développée à l'origine autour d'une abbaye puis comme pôle scolaire.
3. Sambre canalisée.
4. Complexe industriel le long de la Sambre.
5. Versant nord à la déclivité progressive, majoritairement couvert de cultures.
6. Village ou hameau accompagné de vergers à l'abandon.



Dessin : Dina Kathelyn.

## Constats et enjeux

- Le paysage de l'aire présente un équilibre intéressant – qu'il convient de maintenir – entre les paysages ouverts, les boisements et des infrastructures industrielles qui sont de taille importante mais bien intégrées.
- La progression du bâti et la périurbanisation grignotent les paysages ouverts et réduisent les vues sur les vallonnements.
- Les traces des anciennes activités industrielles qui persistent apparaissent incongrues dans un paysage qui a évolué.
- De multiples éléments du paysage doivent leur existence à la présence et à l'influence exercée dans le passé par les abbayes de Floreffe et de Malonne, mais cette connexion est moins perceptible aujourd'hui.
- Les vergers sont en train de disparaître. Leurs arbres sont très vieux ou déjà morts. Cette situation, qui dépasse les limites de l'aire et concerne une série de communes voisines de l'ensemble mosan, participe à la perte de certaines des caractéristiques de la dispersion résiduelle du bâti spécifique à la zone.

## Objectifs paysagers

1. Accompagner paysagèrement toute mise en œuvre de la réserve foncière pour préserver l'équilibre existant au sein de l'aire.	GESTION- PROTECTION
2. Préserver les vues sur les versants en évitant leur complète privatisation.	GESTION- PROTECTION
3. Redonner du sens aux éléments paysagers qui sont maintenant déconnectés de leur origine historique.	GESTION
4. Préserver les vergers.	AMÉNAGEMENT- GESTION- PROTECTION

## Pistes d'action

- Appliquer les outils existants en favorisant les caractéristiques fondamentales du paysage.
- Postposer la mise en œuvre des réserves foncières qui contribuent au mitage et réserver des points de vue sur les versants.
- Encourager les acteurs du tourisme de l'aire à expliciter davantage le rôle que certaines curiosités touristiques (notamment les abbayes) ont joué dans la construction historique du paysage actuel et renforcer les liens avec le territoire dans lequel elles s'inscrivent.
- Mettre en place un groupe de travail (pouvoir public, associations, habitants) à l'échelle supracommunale pour envisager la possibilité de réintroduire progressivement de nouveaux arbres fruitiers dans les vergers.



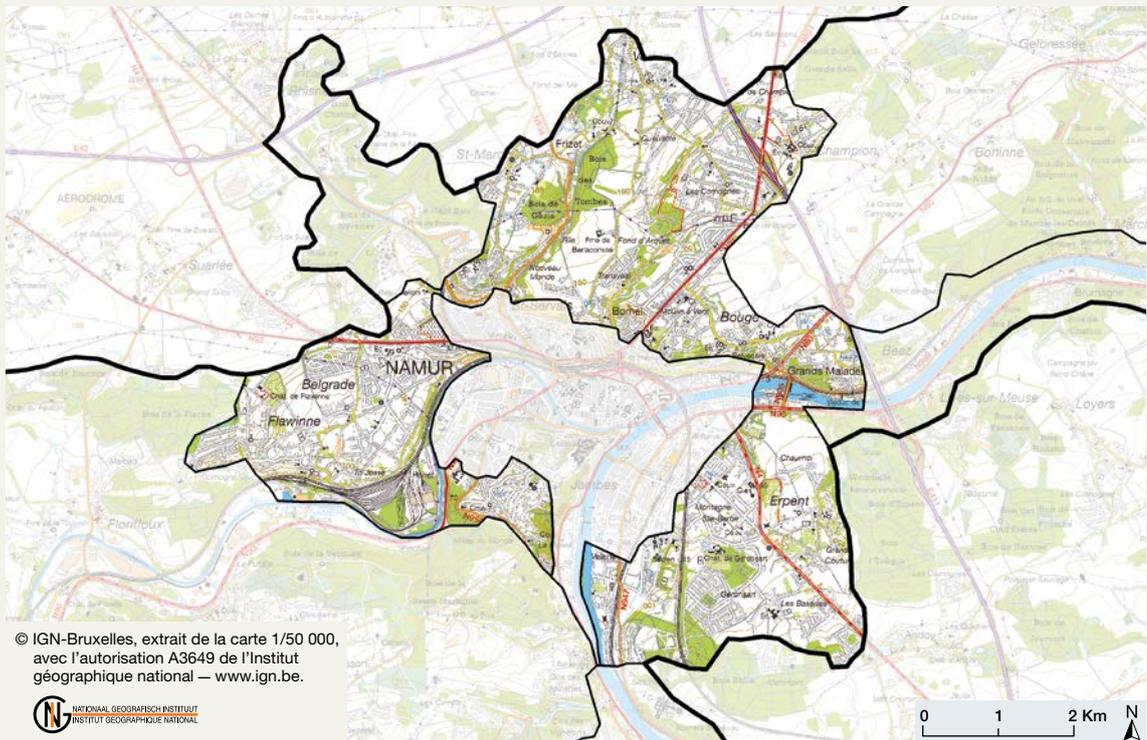
# Agglomération périurbaine namuroise



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>3 205</b>
Superficie agricole (ha)	883
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	323
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	1 407
Autres occupations du sol (ha)	592
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>41 318</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).



L'aire de l'Agglomération périurbaine namuroise correspond à la ceinture résidentielle et localement industrielle de la capitale wallonne, depuis les bordures des plateaux jusqu'aux plaines alluviales de la Meuse et de la Sambre. Une trame bâtie lâche, composée en grande partie d'un habitat pavillonnaire, s'étend entre les centres villageois et les relie entre eux. Entre les zones urbanisées, de grandes surfaces de terres agricoles dégagent des vues longues sur les paysages.



L'aire de l'Agglomération périurbaine namuroise se développe en couronne autour de celle du Centre urbain namurois. Elle occupe des terrains au RELIEF VARIÉ : plaines alluviales et versants des vallées de la Meuse et de la Sambre, replats et vallées secondaires des bordures des plateaux hesbignon et condrusien.

De larges ÉTENDUES AGRICOLES couvrent les interfluvés\* des plateaux et les versants en pente douce. Elles ouvrent des vues longues, notamment vers les vallées de la Meuse et de la Sambre dont les versants de rives opposées se dessinent en arrière-plan. Les sols les plus plats, riches en limons, accueillent de grandes parcelles de cultures. Les prairies se rencontrent plus généralement sur les terrains dont la déclivité est davantage marquée, ainsi qu'autour des anciens noyaux villageois où elles sont souvent enclavées dans le tissu bâti.

Une URBANISATION LÂCHE ET DISPARATE couvre l'Agglomération périurbaine, reliant les anciens noyaux villageois. Ceux-ci concentrent des maisons rurales traditionnelles et des fermes en pierre et en brique. A leurs côtés, des maisons en brique de type urbain, construites dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, s'alignent en sections mitoyennes plus ou moins longues. Elles étirent les localités le long des routes et des anciens chemins ruraux. Entourées de leur jardin, quelques demeures bourgeoises cossues et de nombreuses habitations pavillonnaires construites à partir des années 1950 étoffent le tissu bâti.

Plusieurs CITÉS d'habitations sociales de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle marquent le paysage par leurs alignements d'immeubles uniformes, dans lesquels émergent quelques tours, visibles de loin. Dans la plaine mosane, à Jambes, ces cités constituent des ensembles urbanistiques très étendus.

Quelques grandes fermes en quadrilatère, au milieu de leurs terres agricoles, s'observent à l'écart des localités ou au voisinage d'un bâti plus ou moins récent.

De longues CHAUSSÉES rectilignes traversent l'aire, rayonnant depuis le centre urbain namurois. Le bâti qui les borde reste continu ou se relâche à mesure que l'on s'éloigne de la ville. Entre les habitations, quelques grandes surfaces commerciales signalées par des enseignes sont en retrait, derrière leur zone de parkings.

Le paysage de la Meuse, à Jambes, est caractérisé par les zones richement arborées qui l'encadrent : la partie orientale de l'île Vas-t'y-Frotte au milieu du fleuve, le parc de la cité sociale d'Amée en rive droite.

La section aval de la vallée de la Meuse est quant à elle marquée par le pont-barrage des Grands Malades et par le haut viaduc autoroutier de Beez. Le chantier naval, les moulins de Beez, les fours à chaux en rive gauche et une fabrique de béton en rive droite confèrent en outre à cette partie de la vallée un caractère industriel prononcé.

Quelques bâtiments industriels sont également présents au nord de l'aire. D'anciens ateliers et entrepôts se concentrent dans le fond des vallées du Houyoux et de Frizet. Sur la bordure du plateau hesbignon, les chevalements d'une ancienne mine de pyrite se dressent sur des terrains de la société productrice d'eau potable Vivaqua, à Saint-Marc.

Dans la partie sud-ouest de l'aire, les infrastructures ferroviaires du vaste site de la gare de formation de Ronet s'imposent dans la plaine alluviale de la Sambre.



Les lambeaux de plateau et les versants en pente faible, aux sols riches en limons, accueillent quelques grandes étendues de terres agricoles. Ces espaces ouverts dégagent des vues longues sur les paysages de l'aire et vers le sillon sambro-mosan.

Des parcelles de grandes cultures (ci-dessus, en haut à gauche) couvrent le haut du versant occidental du ruisseau du Fond d'Arquet, au lieu-dit le Rond-Chêne à Vedrin, dans le nord de l'aire. Elles permettent d'observer sur le versant opposé la trame bâtie aérée du quartier des Comognes, environné de jardins arborés. Ce quartier, mis en place à partir des années 1850, s'est agrandi après la Seconde Guerre mondiale avec le développement de villas quatre façades. Sur la ligne de crête, se détachent le clocher de l'église de Champion (1) et, surtout, les toitures de l'Institut des Sœurs de la Providence (2), dont la monumentale façade néo-classique s'impose dans ce village (en haut à droite).

A Flawinne (ci-dessus, en bas), les champs s'étendent sur le versant en faible déclivité de rive gauche de la Sambre, ouvrant un large panorama sur la vallée. Par contre, le village, implanté sur le bas du versant sambrien en pente plus forte, est quasi invisible, hormis les bâtiments de la caserne des para-commandos (flèche) et les extensions vers le plateau. Les quartiers résidentiels de Salzinnes se développent sur la rive opposée. A l'horizon se dessine le creux de la vallée mosane (1), au-delà du versant boisé de l'éperon de la citadelle (2).



A l'approche des bordures des versants abrupts qui encadrent la ville de Namur et ses faubourgs, les vues sont généralement masquées par les boisements sur les pentes fortes et par l'habitat implanté sur ces sites privilégiés.

A Bouge, le point de vue du Belvédère aménagé en bordure du versant de rive gauche de la Meuse (à gauche) offre un panorama sur la « nappe urbaine » de l'aire paysagère du Centre urbain namurois qui occupe le fond des vallées de la Meuse (1) et de la Sambre (2). L'éperon rocheux et boisé couvert par les fortifications de la citadelle (3) domine le site de la confluence des deux cours d'eau. En contrebas du versant apparaissent les grands bâtiments du centre hospitalier régional (4).



Les noyaux villageois de l'Agglomération périurbaine namuroise regroupent des maisons rurales traditionnelles et des petites fermes anciennes. Leurs murs composés de moellons calcaires, plus rarement gréseux, sont laissés à nu ou blanchis par un enduit (à gauche, rue Gustave Guidet à Vedrin).

De grandes fermes et leurs granges, construites en pierre, en brique ou en associant les deux matériaux, s'individualisent parfois au sein du bâti villageois (en haut à droite, la ferme du Quartier, place Sainte-Marguerite à Bouge).

Quelques châteaux se rencontrent également, à l'instar de celui du Rond-Chêne dans le quartier éponyme de Vedrin, dont les bâtiments des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles s'organisent autour d'une cour (ci-contre).



Ponctuellement, de grandes fermes, jadis implantées à l'écart des noyaux villageois, apparaissent isolées au sein des terres agricoles qu'elles exploitent.

Celle de Berlacomine, à Vedrin, s'expose particulièrement sur un plateau agricole de la bordure hesbignonne. A l'horizon se dessine la masse sombre du versant boisé de la Sambre.

De nombreuses maisons en brique, mitoyennes ou non, ont densifié et agrandi les villages à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle. Ci-contre à gauche, des maisons de production courante s'alignent à front de voirie ou en léger retrait le long de la rue du Centre à Saint-Marc. A droite, une maison d'esprit villégiature est entourée de son jardin, rue des Fosses à Plomb à Vedrin.



L'habitat pavillonnaire a considérablement étoffé le tissu bâti à partir des années 1950. Des maisons entourées de leur jardin forment de vastes quartiers à la trame verdurisée en périphérie des localités (ci-contre, l'avenue du Petit Sart à Erpent). L'aspect de ces développements résidentiels est souvent disparate, chaque propriété s'individualisant par son bâti et par ses aménagements végétaux.





Un quartier résidentiel arboré occupe le plateau de la citadelle qui s'étend entre les vallées de la Meuse et de la Sambre, au sud-ouest du site fortifié. Urbanisé principalement dans l'entre-deux-guerres, puis dans les années 1950 à 1970, il présente des villas de gabarits et de styles variés dispersées le long des avenues qui sillonnent le plateau.

Ci-contre, la villa Mille Fleurs, édifiée en 1928, est représentative du style « cottage\* » en vogue à cette époque (avenue Blanche de Namur).



Édifiés dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, plusieurs quartiers d'habitations sociales sont implantés dans les faubourgs de Namur. Leurs alignements d'immeubles pratiquement identiques forment des ensembles d'une grande homogénéité.

La cité d'Amée, très étendue, occupe la plaine alluviale mosane à Jambes (ci-dessus à gauche). Elle a été mise en place dans les années 1960 sur le domaine du château d'Amée, dont le bâtiment des années 1870, aujourd'hui propriété communale, s'individualise toujours dans le parc face aux immeubles à appartements (à droite).

Occupant un plateau en surplomb de Saint-Servais, la cité d'Hastedon groupe plusieurs hauts immeubles construits dans les années 1970 et 1980 (ci-contre). Leur position dominante les rend très visibles de loin, notamment depuis le site de la citadelle de Namur.



La Sambre, canalisée, s'écoule dans une large plaine alluviale. Elle décrit une ample courbe dans le creux de laquelle est implanté le vaste site ferroviaire de la gare de triage et de formation du Ronet.

Ci-contre, une échappée visuelle dans la rue Louis Loiseau à Salzinnes offre une vue sur l'ensemble du site.

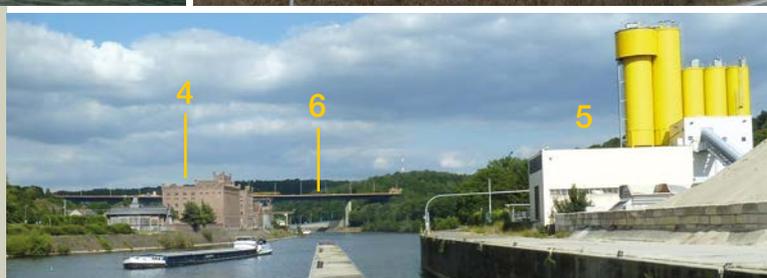


Les bords de Meuse présentent des paysages contrastés au sein de l'Agglomération périurbaine namuroise.

Dans la partie amont de la vallée, la rive droite, au sud de Jambes, est aménagée en parc. Les pelouses qui atteignent le fleuve et les arbres qui s'y reflètent forment un écran végétal en arrière duquel s'ordonnent les immeubles de la cité sociale d'Amée (à gauche). Les berges accueillent un petit port de plaisance (à droite).



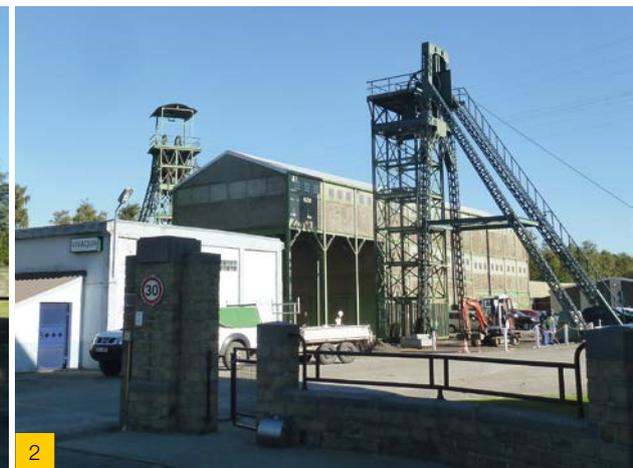
Dans la partie aval de la vallée de la Meuse, le paysage fluvial est marqué par d'imposants ouvrages d'art en béton et des infrastructures industrielles. Le pont-barrage des Grands Malades (1) y voisine avec les falaises calcaires des Rochers éponymes (2) et d'anciens fours à chaux à l'abandon (3). Plus en aval, les bâtiments en brique des anciens Moulins de Beez (4) et les tours de couleur vive d'une cimenterie (5) accrochent le regard, comme le haut viaduc de l'autoroute Bruxelles – Luxembourg (6) qui franchit la vallée à Beez et matérialise la limite de l'aire.



Dans le nord de l'aire, le Houyoux et ses affluents creusent de profondes vallées dans la bordure hesbignonne. Diverses industries y étaient implantées, dont subsistent les bâtiments, en grande partie réaffectés.

Dans la vallée du ruisseau de Frizet à Saint-Marc (à gauche), l'ancien site d'une usine chimique accueille aujourd'hui une salle de bowling et des PME. La pyrite, un minéral de fer et de soufre extrait à proximité, y était exploitée, notamment pour la production d'acide sulfurique.

Plusieurs entreprises sont implantées sur le site d'une ancienne papeterie (à droite), dans le fond de la vallée encaissée du Houyoux, à Saint-Servais.

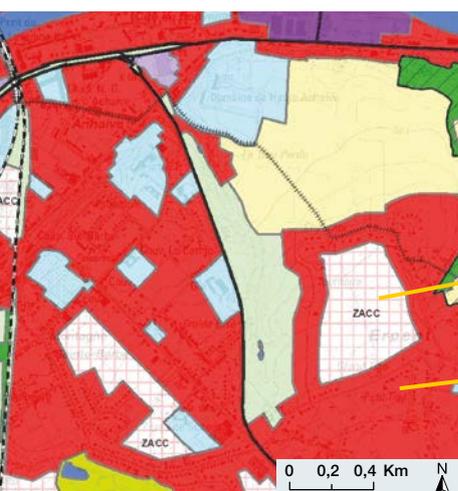


A Saint-Marc, le plateau situé au nord-est du village accueille les terrains de la société productrice d'eau potable Vivaqua. La société, anciennement Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux (CIBE), y exploite les eaux d'exhaure\* des galeries souterraines d'une ancienne mine de pyrite.

L'usine de Vivaqua, long bâtiment moderniste des années 1940 surmonté d'un dôme, est entourée de grandes pelouses plantées d'arbres ornementaux conférant au site l'allure d'un parc (1). A l'arrière de l'usine, deux chevalements métalliques, provenant d'anciens charbonnages, donnent accès aux galeries inondées (2).

Plusieurs chaussées rayonnant depuis la ville de Namur traversent l'aire paysagère.

Ces longs axes rectilignes, bordés d'un bâti tantôt mitoyen, tantôt pavillonnaire, constituent d'importants axes de circulation. Entre leurs rangées de maisons s'insèrent des stations-service et des surfaces commerciales signalées par leurs enseignes. Des alignements de hauts poteaux d'éclairage accompagnent ces voies routières (ci-contre, la chaussée de Louvain à Bouge).



Source : plan de secteur (2011), SPW-DGO4.

Le développement de nouveaux espaces bâtis réduit continuellement la superficie des terres agricoles. Ce processus est conforme aux prescriptions du plan de secteur, qui inscrit en zones urbanisables la majeure partie des terrains occupés aujourd'hui par les labours et les prairies.

Ci-dessus, des terrains agricoles, inscrits en zone d'habitat (plage rouge du plan de secteur à gauche), sont peu à peu bâtis le long de la rue du Grand Tige à Erpent. Les champs à l'arrière-plan, étant affectés en zone d'aménagement communal concerté (plage quadrillée), sont également susceptibles d'accueillir à terme de nouveaux lotissements.

## Constats et enjeux

- Les étendues de terres agricoles qui couvrent encore partiellement les zones de plateau et les versants en pente douce constituent un élément majeur de l'aire. La poursuite du grignotage de ces terres par de nouveaux développements résidentiels porte atteinte à leurs qualités paysagères et risque de fermer les vues longues qu'elles procurent au sein de l'aire et vers le fond des vallées de la Meuse et de la Sambre.
- Le paysage d'entrée de ville offert par les chaussées qui convergent vers Namur présente un aspect fort déstructuré du fait de la présence de surfaces commerciales construites sans cohérence architecturale avec les alignements de maisons qu'elles côtoient.
- Plusieurs bâtiments industriels anciens constituent des témoins des activités du passé. Certains d'entre eux, peu mis en valeur, voire fortement dégradés, risquent de disparaître au détriment de la mémoire industrielle locale (voir les enjeux globaux, pages 336 et 337).

## Objectifs paysagers

1. Préserver les zones agricoles du grignotage par de nouveaux développements bâtis.	GESTION
2. Recomposer le profil paysager des chaussées convergeant vers Namur.	AMÉNAGEMENT
3. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel, représenté dans plusieurs vallées de l'Agglomération périurbaine namuroise.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Veiller à l'utilisation parcimonieuse des terrains agricoles susceptibles d'être urbanisés, dans le respect notamment des prescriptions du schéma de structure communal de Namur, et mener des actions de sensibilisation de (re)structuration paysagère : insertion visuelle des zones d'extension d'habitat, des équipements d'intérêt collectif...
- Mettre au point des prescriptions paysagères relatives à l'aménagement des chaussées et de leurs abords.
- Privilégier des projets de réaffectation des sites industriels qui intègrent et valorisent les éléments bâtis d'intérêt patrimonial.



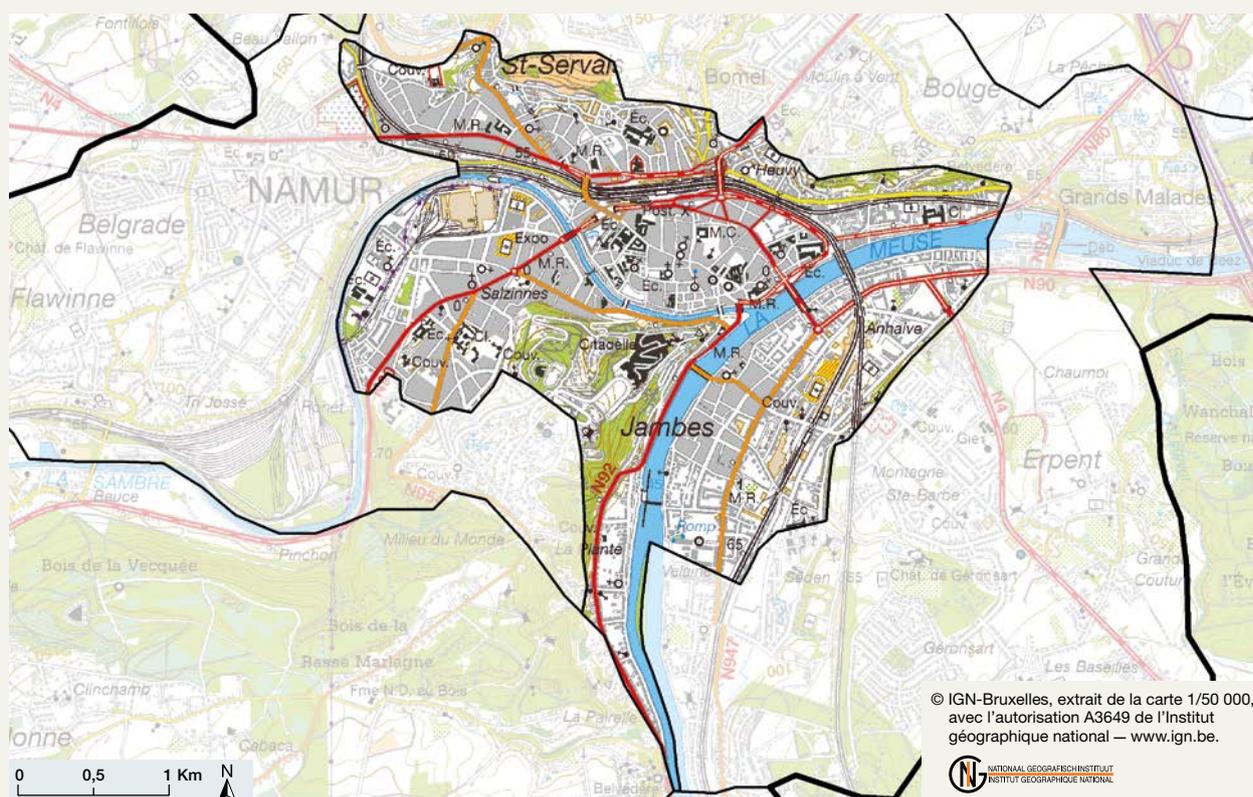
# Centre urbain namurois



<b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>	<b>908</b>
Superficie agricole (ha)	51
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	41
Superficie urbanisée (habitat et act. économique - ha)	516
Autres occupations du sol (ha)	300
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>41 023</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).



Le territoire de l'aire du Centre urbain namurois est couvert d'un tissu bâti dense qui s'étend en continu dans la large cuvette formée par la rencontre des plaines alluviales de la Meuse et de la Sambre. D'étroits cheminements, rythmés par la succession de maisons d'architecture traditionnelle mosane, parcourent les vieux quartiers centraux dominés par les fortifications et par les boisements de l'éperon de la citadelle. Des enfilades de rues plus larges et régulièrement tracées, bordées d'alignements de maisons mitoyennes néo-classiques à modernistes, caractérisent les extensions de la ville planifiées aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Églises, grands édifices privés ou publics, bâtiments industriels, immeubles à appartements ou encore administrations régionales apportent des repères et de la diversité dans ces paysages urbains que traversent la Sambre, étroite, et la Meuse, beaucoup plus large.



L'aire du Centre urbain namurois englobe le tissu bâti dense du centre historique de la ville et de ses faubourgs. Située à la confluence de la Meuse et de la Sambre, la ville historique occupe une **VASTE CUVETTE** formée par la rencontre du fond des deux vallées. Dans le nord-ouest de l'aire, la cuvette est élargie par l'embouchure de la vallée du Houyoux, affluent mosan traversant sous voûte le centre urbain. Encadrant la cuvette, les versants concaves présentent un relief abrupt témoignant de la présence de roches résistantes à l'érosion. Ils apparaissent en toile de fond des paysages urbains et offrent, depuis leurs sommets, des vues étendues sur les différents quartiers de la ville. C'est le cas de l'éperon schisto-gréseux de la citadelle, pris en tenaille entre la Meuse et la Sambre, aux flancs arborés et parés de murailles grises. C'est le cas également des versants boisés, façonnés dans les calcaires, qui marquent la limite nord de l'aire.

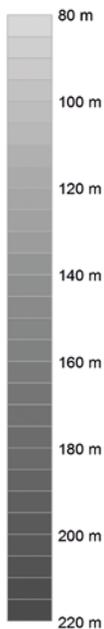
La **MEUSE**, large d'une centaine de mètres, ouvre des perspectives étendues sur le plan d'eau et ses quais, sur le front bâti qui borde le fleuve ou encore sur le site de la citadelle. En amont, la rive occidentale de l'île Vas-t'y-Frotte apporte une composante boisée au milieu du fleuve canalisé. Bien plus étroite, la **SAMBRE** au cours régularisé présente l'aspect d'une voie d'eau artificielle, encadrée de berges verticales et de quais empierrés.

Le **CENTRE HISTORIQUE**, dénommé la « Corbeille », se développe principalement en rives gauches de la Sambre et de la Meuse. S'y rattache, en rive droite de la Sambre, le quartier du Grognon et de la rue Notre-Dame – berceau de la ville – blotti au pied de la colline de la citadelle. La partie méridionale de la Corbeille conserve un réseau de cheminements épousant un plan orthogonal hérité du Moyen Âge. De nombreuses maisons étroites, d'architecture traditionnelle mosane du 18<sup>e</sup> siècle, y alignent leurs murs de brique quadrillés de pierre calcaire. Plusieurs grands édifices religieux et civils s'imposent par leur silhouette élancée ou massive, telle la cathédrale Saint-Aubain dont le dôme vert-de-gris signale de loin le centre-ville.

Le nord de la Corbeille, les **FAUBOURGS** et, en rive droite du fleuve, la localité de Jambes ont été urbanisés de manière planifiée, principalement durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et la première moitié du siècle suivant. Leurs quartiers se différencient par des rues au tracé beaucoup plus régulier, souvent rectiligne. Une architecture évoluant du néoclassicisme au modernisme caractérise les alignements de façades qu'interrompent çà et là de grands édifices publics volontiers monumentaux. La présence de petites usines, ateliers et entrepôts rappelle l'importance passée des activités industrielles dans certains faubourgs, tels que Saint-Servais et Bomel.

De nombreux immeubles érigés après 1945 contrastent par leur gabarit et leur architecture avec le bâti plus ancien. Ces édifices s'imposent particulièrement à Jambes qui s'est développé suite notamment à la création du pont des Ardennes en 1954 et concentre des immeubles résidentiels et des bâtiments des administrations régionales wallonnes. De hautes tours de logements sociaux émergent également dans les quartiers périphériques de l'aire.

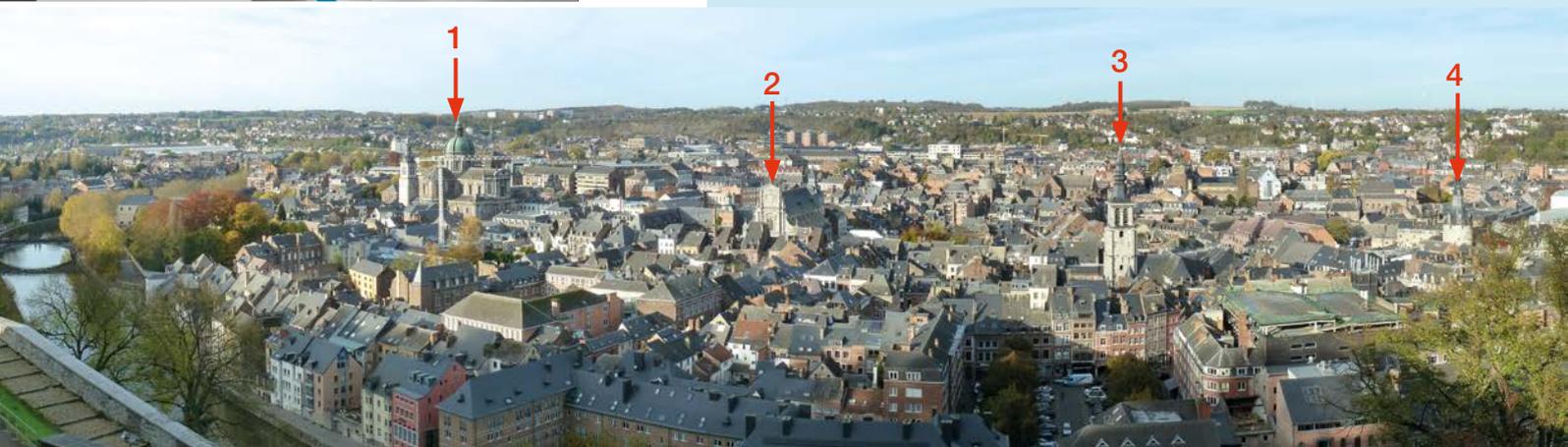
Important carrefour ferroviaire, l'aire est parcourue de **VOIES DE CHEMIN DE FER** qui convergent à hauteur de la gare de Namur. A cet endroit, le faisceau de rails et le réseau aérien des caténaires créent une césure particulièrement large dans le paysage urbain.



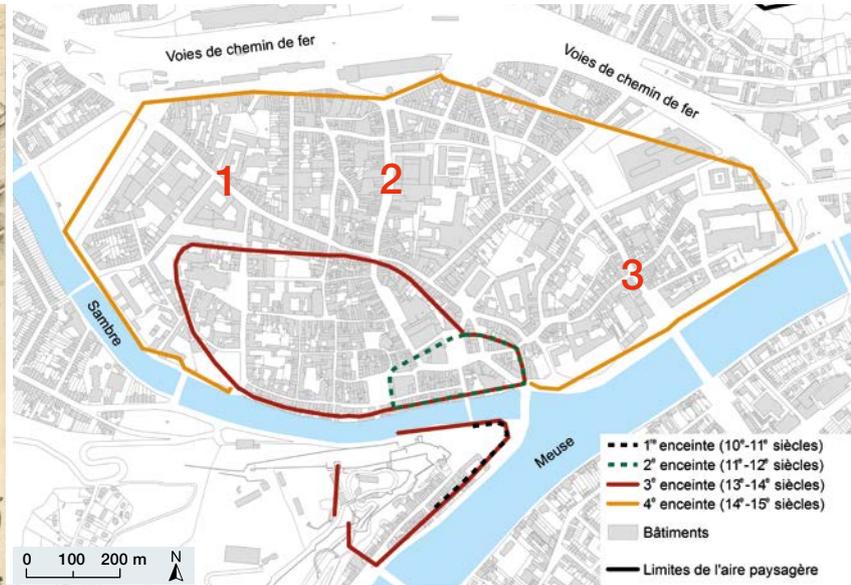
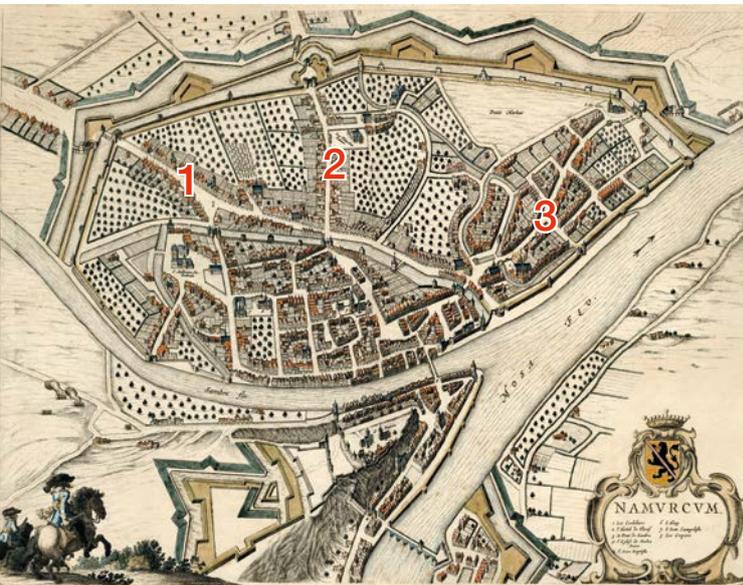
Source : modèle numérique de terrain, SPW, DGO3.

Le Centre urbain namurois s'inscrit dans la large cuvette formée par la réunion des plaines alluviales de la Meuse, de la Sambre et du Houyoux (ci-contre). Les versants s'élèvent en forte déclivité au nord, où le substrat est calcaire, et davantage encore au point de rencontre du fleuve et de son affluent, où se dresse l'éperon du Champeau (C). Ce dernier site, qui accueille les fortifications de la citadelle, offre des points de vue très étendus sur la nappe urbaine qui s'étale en contrebas, tant vers le centre historique au nord que vers la plaine de Jambes à l'est.

Ci-dessous, le tissu bâti dense du vieux Namur s'étend dans la plaine alluviale de la Sambre. De la couche de toits gris et pentus émergent la coupole de la cathédrale Saint-Aubain (1), la façade de l'église Saint-Loup (2), la tour de l'église Saint-Jean-Baptiste (3) et celle du beffroi, ancienne tour de rempart (4).



Vue depuis la rive droite de la Meuse, à Jambes, la confluence de ce fleuve (M) et de la Sambre (S) est dominée par le promontoire de la citadelle, où alternent murailles grises et boisements. Le site apporte un cadre paysager particulier à la ville de Namur. En contrebas, la masse rouge de l'ancien hôpital Saint-Gilles (flèche), siège du Parlement wallon depuis 1998, s'inscrit à la limite du vieux quartier de la rue Notre-Dame.



Source : *Namurcum*, Gravure sur papier vergé 38,5 x 51,2 cm, 1649. Namur, Jardin du cloître, Coll. Société archéologique de Namur, inv. B-Pl-003-04. © SAN, Namur.

Sources : d'après VANMECHELEN R. (2007) in Ministère de la Région wallonne (2011); Plan de Localisation Informatique, SPW, DGO4.

La ville ancienne – communément appelée la « Corbeille » en raison de sa forme elliptique – occupe le terrain plat situé sur les rives gauches de la Sambre et de la Meuse. Le promontoire qui marque la confluence des deux cours d'eau accueille le site de la citadelle, aux pieds de laquelle sont blottis les quartiers du Grognon – aujourd'hui rasé – et de la rue Notre-Dame. Deux types de structuration du tissu urbain se différencient au sein de ce périmètre.

La partie méridionale de la Corbeille, autrefois circonscrite dans la troisième enceinte construite aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles, conserve une trame « en damier » propre à ce relief plat, où les rues étroites se croisent à angle droit. Cette structure d'origine médiévale a peu changé au cours du temps, comme le montrent la carte de gauche, datée de 1649, et celle de droite, actuelle.

Hors de ces murs, la Corbeille était jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle limitée par l'enceinte datant des 14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècles et les ouvrages bastionnés\* qui l'ont renforcée au 17<sup>e</sup> siècle. Quelques ramifications du Namur médiéval y sont toujours lisibles aujourd'hui : les anciens axes de pénétration vers le cœur de la cité (1, la rue de Bruxelles ; 2, la rue de Fer) et, à l'est, le quartier Saint-Nicolas (3). Le reste du périmètre, parsemé de propriétés religieuses au 17<sup>e</sup> siècle, n'a été urbanisé qu'à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de la création du chemin de fer. Son réseau de rues souvent larges et rectilignes, ses îlots plus grands et aérés contrastent avec le tissu médiéval dense et serré.



Dans le sud de la Corbeille, le cœur ancien a conservé la plupart de ses cheminements médiévaux resserrés. Ils sont encadrés d'une succession de maisons étroites d'architecture traditionnelle mosane (à gauche, la rue Fumal). De nombreuses potales\* se nichent dans les murs. Elles abritent le plus souvent une statuette dédiée à la Vierge (flèche).

La majeure partie de ce tissu urbain, aménagée en piétonnier depuis les années 1980, est vouée au commerce. De nombreuses vitrines en bois, datant du tournant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, y subsistent. Souvent peintes de couleurs vives, elles animent le paysage urbain (à droite, la rue des Fripiers).

Les fortifications de la citadelle et leur environnement arboré apparaissent dans la perspective de plusieurs enfilades de rues du vieux Namur (ci-contre, la rue du Président).



Plusieurs hôtels particuliers d'architecture classique, en pierre calcaire et brique couverte d'enduit blanc, occupent de grandes parcelles au sein du tissu urbain serré inscrit dans la vieille ville. Cachés derrière un mur de clôture, leurs bâtiments s'organisent autour d'une cour d'honneur (ci-contre, l'ancien hôtel de Lemède de Waret, rue Saint-Loup).



Quelques places créent des ouvertures au sein du bâti dense du vieux centre namurois. Le Marché aux Légumes (à gauche), planté de tilleuls, offre un cadre verdurisé qui accueille à la belle saison les terrasses d'établissements horeca. En son centre se dresse une pompe du 18<sup>e</sup> siècle.

La place d'Armes (à droite), vaste et minérale, a été créée dans l'entre-deux-guerres. Elle remplace l'ancienne Grand'Place dont le bâti a été incendié en 1914. La place a été aménagée en espace piétonnier à la fin des années 1990, après avoir longtemps servi de parking. En toile de fond apparaît l'ancienne Bourse de commerce, aujourd'hui Palais des Congrès, construite en 1932 en style néo-baroque, ainsi que le beffroi coiffé de son clocher à bulbe.

## Centre urbain namurois



Développé dans le nord-est de la Corbeille, autour du cours aujourd'hui voûté du Houyoux, le faubourg de Neuville constitue une extension de la ville médiévale. De nombreuses maisons d'architecture traditionnelle mosane rythment l'enfilade de la rue Saint-Nicolas, qui constitue l'axe principal de ce quartier (ci-contre).



Principalement mis en place à partir du 19<sup>e</sup> siècle, les quartiers du nord de la Corbeille, des faubourgs et de Jambes sont parcourus de voiries généralement linéaires et bordées de maisons mitoyennes en brique, alignées à front de rue. Malgré les nombreuses modifications apportées ultérieurement au tissu bâti de l'époque – destruction d'îlots insalubres reconstruits ou non, insertion d'immeubles neufs dans les alignements... –, beaucoup de rues conservent des fronts bâtis d'architecture néo-classique à moderniste, parfois d'une grande homogénéité.

De gauche à droite : immeubles de rapport néo-classiques dans la Corbeille (rue Pépin) ; maisons de standing plus modeste dont les éléments décoratifs discrets témoignent de l'influence de l'éclectisme, à Saint-Servais (rue Lemercier) ; maisons de style Art Déco dans le faubourg de Bomel (rue Auguste Maquet).



Plusieurs bâtiments publics monumentaux édifiés au 19<sup>e</sup> siècle constituent d'importants points de repère dans le paysage urbain de la Corbeille.

La façade de la gare, réalisée dans les années 1860, ferme la perspective de la longue et rectiligne rue Godefroid (en haut et en bas à gauche).

Les murs d'enceinte et le corps de garde – occupé aujourd'hui par le Musée Africain – de l'ancienne caserne Léopold (à droite) témoignent du passé de ville de garnisons de Namur. Cet ensemble en brique, érigé en 1885, inspiré de l'architecture militaire médiévale, délimite l'îlot où était implantée la caserne aujourd'hui démolie (rue du Premier Lanciers).





De nombreux immeubles construits après la Seconde Guerre mondiale, dont les formes architecturales s'écartent des références traditionnelles, contrastent plus ou moins fortement avec le tissu bâti plus ancien.

Le bâtiment en béton de l'Innovation, construit en 1970 en bordure de la place d'Armes, en constitue un exemple (en haut à gauche).

Introduit récemment dans le vieux tissu bâti du quartier de Neuville, un bâtiment à la façade vitrée clôt l'enfilade étroite de la rue des Tanneries qui s'y reflète et semble se prolonger (en haut à droite).

Créant une importante rupture de gabarit et de fonctions avec les maisons alignées en mitoyen le long de l'avenue Albert I<sup>er</sup>, le Centre Hospitalier Régional dresse ses importants bâtiments fonctionnels entre la Meuse et le versant (en bas).



L'urbanisation de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle s'exprime tout particulièrement dans le tissu occidental de la Corbeille, où sont implantés les bâtiments de l'Université de Namur principalement édifiés à cette époque.

La rue de Bruxelles est bordée par la haute façade austère de l'immeuble des années 1950 qui accueille les services administratifs de l'université (à gauche).

L'extension du complexe universitaire entamée au début des années 1970 a mis en place un ensemble d'une grande cohérence architecturale. Les bâtiments des diverses facultés se caractérisent par leurs volumes parallélépipédiques aux lignes épurées, alliant le béton et la brique. Au cœur du campus, une place piétonne aménagée en gradins s'étend aux pieds de la bibliothèque Moretus Plantin (à droite, rue Grandgagnage).

Occupant la rive droite du fleuve, Jambes présente deux parties distinctes.

Dans le sud de la localité, en amont du pont de Jambes, un habitat mitoyen très dense et relativement homogène, témoin du passage au mode de vie urbain, a été développé au début du 20<sup>e</sup> siècle. L'Art nouveau, qui privilégie les matériaux colorés, les lignes courbes et les décors stylisés, figure parmi les styles architecturaux rencontrés (ci-contre, la rue Tillieux).





Le nord de Jambes, principalement urbanisé à partir de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, se distingue par la présence de nombreux immeubles résidentiels et de bureaux. Il accueille la plupart des administrations régionales wallonnes (1, l'avenue Gouverneur Bovesse).

La chaussée de Liège qui dessert cette partie de la localité, bordée de surfaces commerciales et d'immeubles construits sans cohérence architecturale ni urbanistique, constitue une entrée de ville fortement déstructurée (2).

Présentes avant la mise en place de ce bâti, des villas et maisons cossues du tournant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, avec vue sur la citadelle, bordent les rives de la Meuse, évoquant une forme de villégiature urbaine (3, vue depuis les fortifications). Elles sont construites en surélévation par rapport aux berges pour éviter les inondations, derrière des murs qui délimitent leur propriété. L'une de ces villas (flèche), édifiée dans les années 1870, est occupée par la présidence du Gouvernement wallon depuis 1985 et est surnommée l'« Elysette » (voir p. 35).



Plusieurs cités sociales, construites après la Première Guerre mondiale aux franges de l'urbanisation continue, se singularisent par la répétition à l'identique de leurs façades ou de leurs blocs d'habitations.

A gauche, un groupe d'habitations mitoyennes conçu vers 1935 aligne des façades en pierre, d'inspiration traditionnelle (rue de la Pépinière, Bomel – Saint-Servais). Au centre, une cité des années 1950 ordonne de façon stricte ses blocs d'habitations rectangulaires, entourés de leurs jardinets (rue des Libérateurs à Jambes). A droite, de hauts immeubles en béton des années 1970, dont les balcons marquent l'horizontalité, s'alignent le long de la rue des Bosquets à Salzinnes.



Le tissu bâti des faubourgs du nord de l'aire est parsemé d'anciens petits ateliers et d'industries diverses, ce qui lui confère un caractère industriel prononcé. Ces bâtiments s'intercalent le plus souvent entre les immeubles d'habitations (ci-dessus à gauche, les anciens entrepôts calorifiques, rue d'Arquet à Bomel). De plus grande ampleur, les abattoirs de Bomel, dont la tour (flèches) marque l'enfilade de la rue de la Pépinière, sont implantés en intérieur d'îlot (ci-dessus au centre et à droite). Leurs bâtiments modernistes des années 1940 ont été récemment rénovés pour accueillir un centre culturel et de nouveaux logements.

Dans le faubourg de Salzinnes, dans le sud-est de l'aire, le paysage s'industrialise aux abords de la Sambre occupés par le vaste site des ateliers de construction ferroviaire des Bas-Prés. De grands bâtiments aux toitures en dents de scie ou « sheds » s'y allongent, entourés de voies et de wagons (ci-contre).



Quelques parcs plantés de grands arbres d'espèces diversifiées sont aménagés dans les quartiers extra-muros. Ils apportent des poches de verdure au sein du tissu bâti.

Le parc Louise-Marie (à gauche), inauguré en 1880 à Salzinnes, couvre une cuvette correspondant aux anciens fossés des remparts. Scindé en deux par un ancien pont, l'espace vert est agrémenté d'un étang (à l'arrière-plan, flèche), vestige d'un ancien bassin en communication avec la Sambre et destiné au mouillage des embarcations.

Le parc Reine Astrid (à droite), à Jambes, créé dans les années 1950 dans les jardins d'anciennes propriétés, est environné d'établissements scolaires.

## Centre urbain namurois



Au sein de la nappe urbaine extra-muros, les versants prononcés ménagent un arrière-plan boisé dans l'enfilade de certaines rues (à gauche, la rue de Francquen à Jambes avec, en toile de fond, le flanc de la colline de la citadelle en rive gauche de la Meuse).

Bien visible depuis la rue Saint-Donat à Saint-Servais, le versant nord du Houyoux, très prononcé, expose des roches calcaires grises (à droite). Elles ont été mises à nu par l'ancienne carrière d'Asty-Moulin, aujourd'hui désaffectée et reconnue Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB).



Les voies de chemin de fer, multipliées à l'approche de la gare de Namur, créent une large césure dans le tissu urbain continu (à gauche, vue en direction de la gare depuis la passerelle d'Herbatte). Matérialisant le tracé des fossés de l'enceinte urbaine bastionnée, le chemin de fer marque la séparation entre la ville historique et les faubourgs du nord, de Bomel et d'Herbatte.

Les infrastructures routières qui franchissent les voies ferrées – ponts avec leurs bretelles d'accès, larges plages d'asphalte, hauts poteaux d'éclairage –, à l'aspect d'autoroutes urbaines, sont très visibles dans les paysages urbains environnant la gare (à droite, la chaussée de Louvain). De grands bâtiments accueillant des bureaux du Service Public de Wallonie (flèche) sont implantés en bordure des voies routières et bénéficient de la proximité de la gare.



La Sambre présente l'aspect d'un canal aux berges rectifiées et empierrées.

Dans la traversée de la ville, ses quais sont bordés de hauts murs sur plusieurs tronçons. Des alignements d'arbres plantés en surplomb atténuent la minéralité des lieux (à gauche, vue en amont du pont de la Libération à Salzennes).

Le plan d'eau est régulièrement animé par le passage des péniches (à droite) et, à la belle saison, de la « Namourette », un service de petites baleinières\* d'allure Belle Epoque qui assure la navette entre Jambes et Salzennes (ci-contre).





La Meuse semble étroite et conserve un caractère naturel dans le faubourg de La Plante, où l'île Vas-t'y-Frotte, boisée, divise son cours en deux bras (en haut à gauche).

A l'approche de la confluence avec la Sambre, la Meuse présente un aspect nettement plus artificiel, endiguée en rive gauche par un haut mur protégeant les quartiers anciens des inondations (en haut à droite, vue en aval du pont de Jambes). Aménagé en encorbellement, le mur offre un lieu de promenade abrité le long du quai bordé de péniches.

Contrairement à la rive gauche, la rive droite se développe à hauteur du plan d'eau. Elle le doit à la nature essentiellement rurale de Jambes lors des grands travaux de régularisation du fleuve, dans le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle, rendant inutiles les mesures de protection contre les inondations.

En aval du pont des Ardennes, des rangées d'immeubles à appartements de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle marquent le paysage fluvial. Les strates dessinées par les rangées continues de terrasses confèrent à ces volumes une forte horizontalité malgré leur hauteur. En rive gauche, des pelouses et un alignement d'arbres verdissent le talus qui s'élève jusqu'à l'avenue Comte de Smet de Nayer (ci-dessus en bas).



Parcouru de cheminements accessibles au public, le site de la citadelle présente une succession de solides ouvrages et bâtiments en pierre mis en place de l'époque médiévale au 19<sup>e</sup> siècle. Parmi ceux-ci, la tour au Four (à gauche, flèche), érigée au 13<sup>e</sup> ou au 14<sup>e</sup> siècle et remaniée ultérieurement, constitue un vestige de l'ancien château comtal. A proximité, le pont hollandais, construit vers 1820, établit la liaison entre le site fortifié primitif et son extension du milieu du 16<sup>e</sup> siècle, dénommée Médiante.

Un profond fossé (au centre) sépare les dispositifs de Médiante et de Terra Nova, extension ultime de la citadelle, intervenue au 17<sup>e</sup> siècle. Il est enjambé par le pont de Médiante dont deux piles s'appuient sur les maçonneries d'un magasin à poudre du 19<sup>e</sup> siècle.

Aménagés en 1910 aux confins sud-occidentaux de la citadelle, les bâtiments géométriques du Stade des Jeux s'imposent au bout d'une vaste esplanade (à droite). Ils témoignent de l'engouement dont le site a fait l'objet après sa démilitarisation partielle en 1891. En arrière-plan se découpe la silhouette du « Château de Namur », grande bâtisse hôtelière dont la construction s'est achevée en 1931 (encadré).

## Constats et enjeux

- Plusieurs quartiers du nord de la Corbeille et des faubourgs apparaissent délaissés, voire désorganisés (flots détruits et aménagés en parkings, prégnance des infrastructures routières à proximité de la gare...). D'importants projets de réaménagements urbains les concernent cependant, offrant l'opportunité de restructurer le paysage urbain de cette zone.
- Le paysage d'entrée de ville offert par la chaussée de Liège, au nord de Jambes, présente un aspect fort déstructuré du fait de la présence de surfaces commerciales et d'immeubles résidentiels construits sans cohérence urbanistique et architecturale.
- L'aménagement d'une liaison téléphérique à vocation essentiellement touristique entre le centre-ville et le sommet de la citadelle est aujourd'hui à l'étude. S'il permettra d'offrir aux usagers de nouvelles vues sur le tissu urbain, la Sambre et le site fortifié, l'impact visuel des infrastructures (cabines, pylônes et câbles) sera important, au risque d'altérer la qualité paysagère des lieux.

## Objectifs paysagers

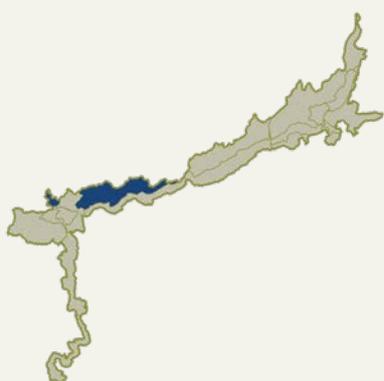
1. Maintenir ou recréer la cohérence paysagère dans les actions de renouveau urbain.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Recomposer le profil paysager de la chaussée de Liège, au nord de Jambes.	AMÉNAGEMENT
3. Promouvoir le lien entre la ville et l'éperon de la citadelle par des modes doux intégrés au paysage.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Intégrer la dimension paysagère à l'ensemble des projets urbains.
- Restructurer la chaussée de Liège en boulevard urbain en mettant en place des prescriptions paysagères, afin de requalifier cette entrée de ville du nord de la localité de Jambes.
- Réfléchir à des modes de liaison douce alternatifs au téléphérique, de moindre impact paysager, entre la ville et l'éperon de la citadelle (funiculaire, ascenseurs...) et à destination de tous les habitants, à l'exemple de ce qui s'est fait dans d'autres villes européennes.



# Bordure hesbignonne de Namur à Huy

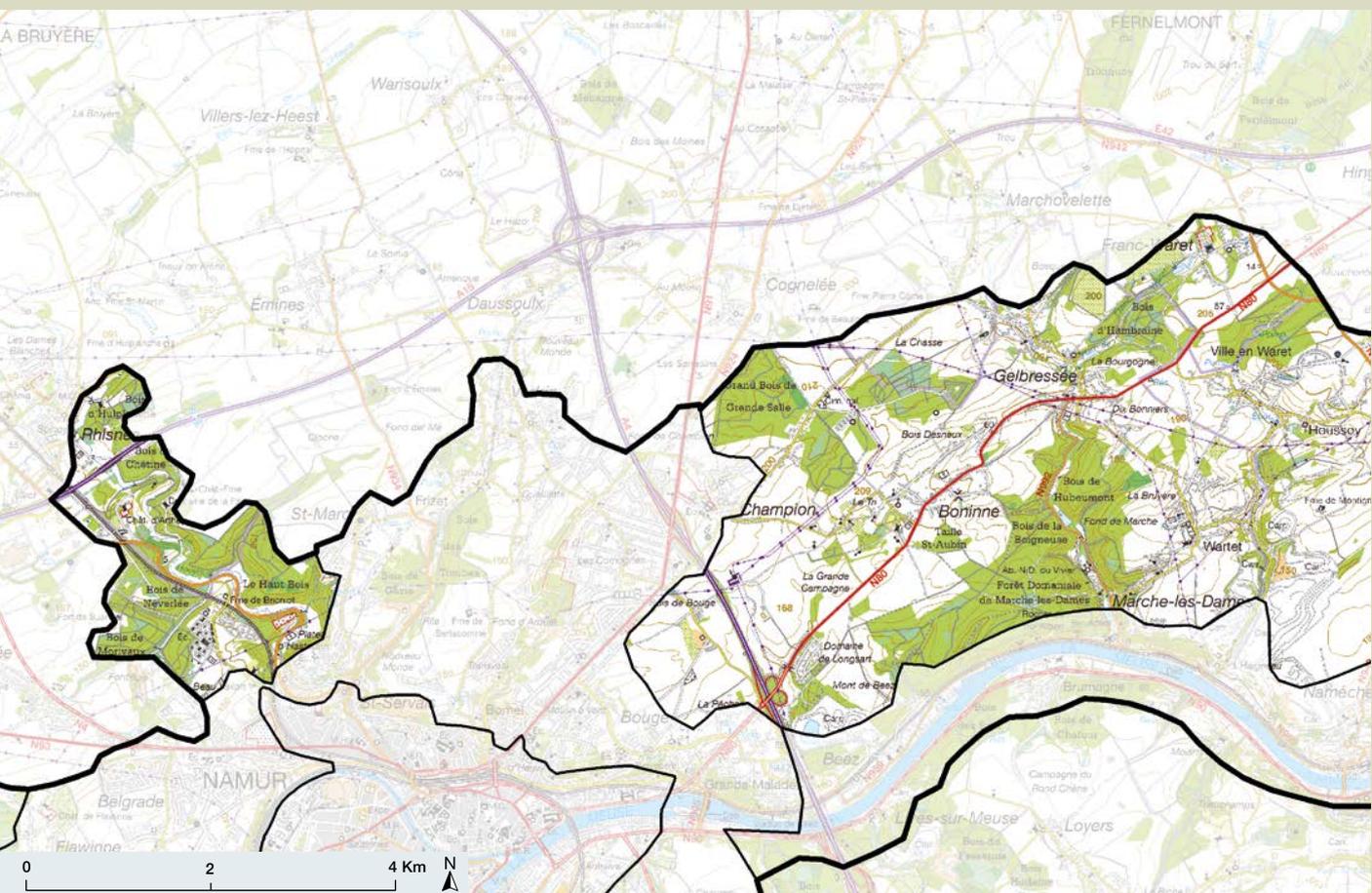


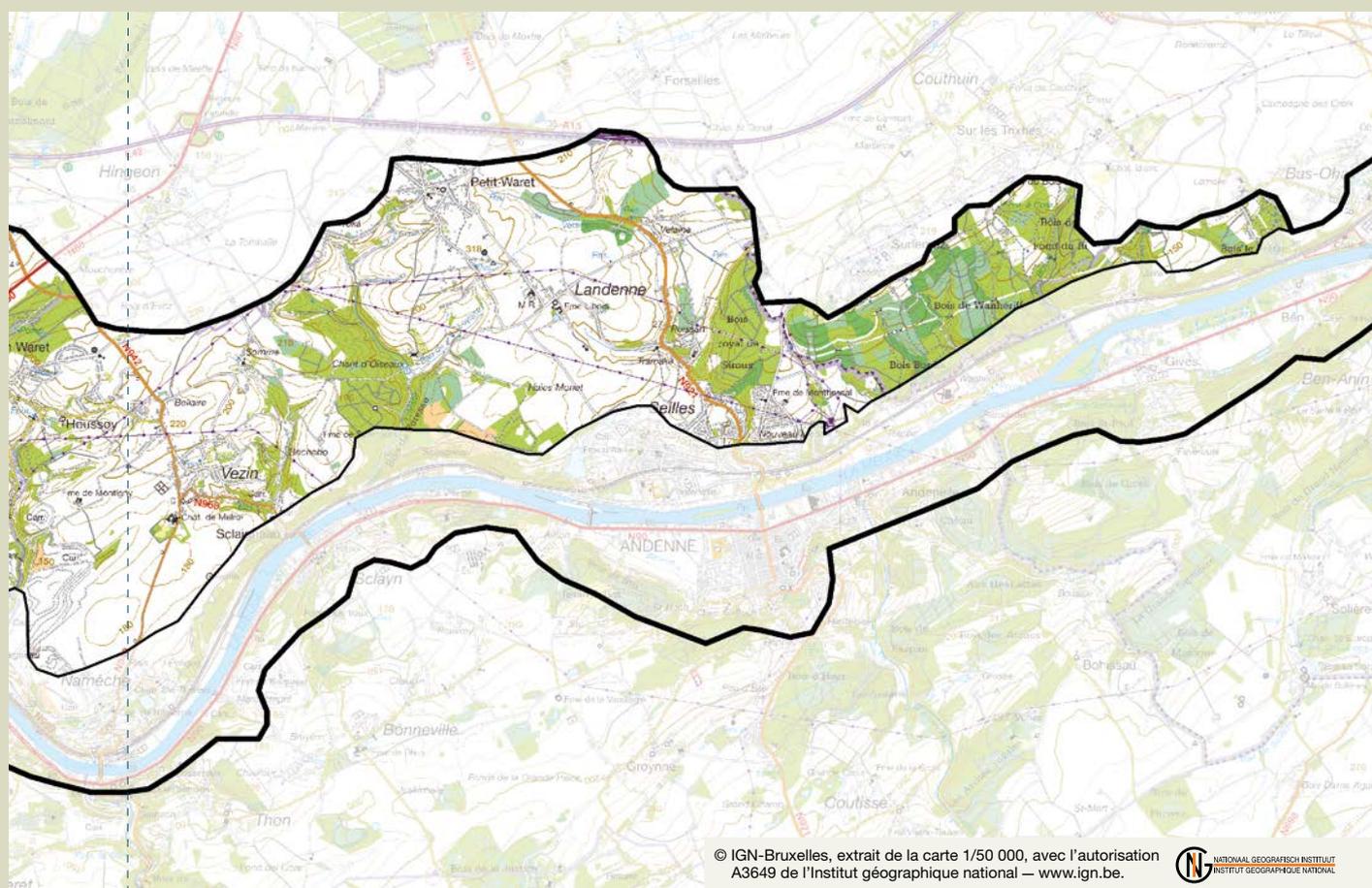
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>5 920</b>
Superficie agricole (ha)	3 165
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 538
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	567
Autres occupations du sol (ha)	650
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>10 923</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

L'aire de la Bordure hesbignonne de Namur à Huy se caractérise par de vastes étendues planes – prolongement du bas-plateau hesbignon – occupées par des cultures interrompues par plusieurs vallées aux versants boisés. Dans le sud, à la limite avec l'aire de la Meuse Moyenne de Namur à Huy, les traces d'extraction de la pierre sont localement bien présentes. Quelques gros châteaux et fermes, parfois en mauvais état, sont disséminés dans les campagnes. Les lignes aériennes à très haute et haute tension du réseau électrique sont prégnantes au sein du paysage.







La Bordure hesbignonne de Namur à Huy présente deux types de relief : de vastes **PLATEAUX** limoneux à sablo-limoneux alternent avec des **VALLÉES** creusées dans les calcaires et les grès. Dans l'est de l'aire, le sous-sol est constitué de schistes. Les cours d'eau, plus encaissés dans les parties calcaires, sont tous orientés perpendiculairement à la vallée mosane. La vallée du Houyoux, située au nord de Namur, fait partie de cette aire, bien qu'elle en soit séparée par l'aire de l'Agglomération périurbaine namuroise.

L'urbanisation, peu importante, est implantée sur les plateaux, à l'exception de quelques villages situés en fond de vallée (Gelbressée, Ville-en-Waret...). Les prés se localisent principalement dans l'auréole villageoise. Au-delà, les labours s'étendent sur les parties les plus planes selon un parcellaire de grande taille. Les ambiances dégagées des plateaux contrastent fortement avec celles des vallées. Ces dernières sont soit couvertes de boisements majoritairement constitués de feuillus (surtout du hêtre) pour les ruisseaux du Houyoux, de Gelbressée et de Loyisse, soit occupées dans leur partie aval par des carrières, privilégiant, après exploitation, une recolonisation par un mélange d'essences pionnières comme le bouleau verruqueux et le saule marsault.

Le **TISSU BÂTI** plus ou moins jointif, parfois en léger recul par rapport à la voirie, se positionne en groupes lâches, en villages ou hameaux. L'habitat traditionnel est construit en pierre locale, majoritairement calcaire, parfois de grès. Dans les constructions récentes, les matériaux sont diversifiés : brique et enduit. Le long des nationales, l'activité commerciale influence ponctuellement la trame bâtie. De vastes ensembles bâtis abritant des équipements communautaires occupent le versant occidental de la vallée du Houyoux.

L'aire est riche en **PATRIMOINE BÂTI**. Des monuments religieux ou civils – dont d'imposantes fermes anciennes – isolés au milieu des champs, en bordure de village ou au sein d'une petite vallée typent le paysage

de l'aire. Certains édifices, dont l'état de conservation est variable, sont classés. Des bâtisses sont retirées au sein de vastes parcs boisés. Quelques rares vestiges militaires des deux guerres mondiales (abris en béton, forts) sont présents.

Le paysage est peu influencé par la présence de l'industrie à l'exception notable des **CARRIÈRES**, encore en activité ou non, localisées dans le sud de l'aire, à la limite avec l'aire de la Meuse Moyenne de Namur à Huy: carrières de Beez, Marche-les-Dames, Sclaigneaux et Seilles... Les terrils, les merlons\* et les fronts de taille sont visibles de loin. Le transport des gravats couvre les routes et la végétation d'une poussière grisâtre. Les carrières de Sclaigneaux et de Seilles pourraient étendre leur emprise, comme l'autorise le plan de secteur, et accroître ainsi leur impact sur le paysage. Dans la partie nord-ouest de la vallée du Houyoux, une zone d'activité économique mixte est inscrite au plan de secteur, en continuité des vastes terrains du parc d'activité économique de Rhisnes, situé en bordure de l'aire.

Les autoroutes (E42 et E411), bien que majoritairement localisées en dehors de l'aire, marquent localement le paysage. Il en est de même pour la ligne ferrée L161 Namur – Bruxelles, alternativement en déblais et en remblais dans la vallée du Houyoux.

L'aire se distingue de sa voisine orientale – la Bordure hesbignonne de Huy à Liège – par la visibilité plus importante des infrastructures de **TRANSPORT D'ÉNERGIE** et des équipements liés à l'**APPROVISIONNEMENT EN EAU ET SON ASSAINISSEMENT** (réservoirs, châteaux d'eau, stations d'épuration) présents sur son territoire. Ceci s'explique notamment par la longueur des vues permises par le relief. Quelques champs d'éoliennes localisés au nord, en dehors de l'aire paysagère, sont bien perceptibles depuis celle-ci.



Entre les vallées des affluents de la Meuse, deux types de paysage ouvert dominant : ci-dessus un relief mollement ondulé occupé par de grandes cultures (Landenne) et ci-contre, dans les zones plus humides au relief plus accentué, des herbages et des bosquets (entre Veizin et Ville en Waret).



Les développements résidentiels récents sont souvent localisés en contact direct avec la zone agricole (à gauche, Champion et à droite, Petit-Waret). Sur la photo de droite, un imposant réservoir datant de 1967 est particulièrement visible.



Les lignes aériennes à très haute et haute tension sont très présentes, tout particulièrement à proximité de deux stations de transformation et de redistribution situées l'une dans l'est, l'autre dans l'ouest de l'aire. Les pylônes électriques et, plus ponctuellement, les éoliennes et les antennes émettrices imposent leur présence verticale dans les espaces ouverts des grandes cultures (à Veizin à gauche et à Boninne à droite). Dans la vallée du Houyoux, seule la partie méridionale est parcourue par ce type d'infrastructure.



Ci-contre, à Fernelmont, la tour d'aération du Fort de Marcholette, témoin de la position fortifiée de Namur lors des deux guerres mondiales, émerge du paysage. C'est un domaine militaire inaccessible au public.

Les équipements d'approvisionnement en eau (châteaux d'eau et réservoirs) et d'assainissement de celle-ci (stations d'épuration) sont bien présents au sein de l'aire. Les châteaux d'eau, situés sur les points culminants, constituent des points de repère au sein du paysage agricole ouvert. Ci-contre, le château d'eau de Champion (300 m<sup>3</sup>), datant de 1950, reconnaissable à ses contreforts qui soutiennent la cuve en encorbellement, est rehaussé d'une antenne de transmission (GSM).

L'impact sur le paysage des zones de prise d'eau, de puits, de réservoir ou de station de traitement varie en fonction de la distance d'observation, mais également de leur intégration. Ainsi, à Rhisnes, de loin, la couleur blanche des bâtiments techniques s'impose au regard (ci-dessous à gauche) tandis que de près, le grillage vert de protection est plus discret (ci-dessous à droite).



Le bassin circulaire et le bâtiment technique de la station d'épuration de Bricniot s'insèrent dans la vallée du Houyoux (ci-dessus).



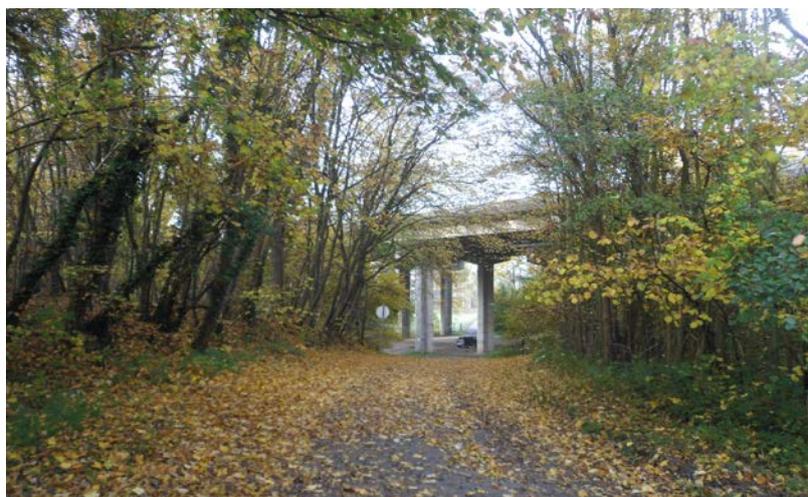
Certaines vallées ont conservé un couvert forestier dense (vallées de la Gelbressée – à gauche –, de Loyisse ou du Houyoux) qui contraste fortement avec l'ambiance des plateaux. D'autres ont subi des défrichages liés à l'urbanisation et à l'exploitation des carrières (vallées de la Somme, du Haigneau – à droite – et de la Velaine). Les villages situés dans ces vallées sont entourés de prairies. Les anciennes carrières ont été recolonisées par une végétation pionnière et des fourrés.



Les voies d'accès aux plateaux sont pour la plupart localisées le long des affluents de la Meuse. Elles ménagent des perspectives sinueuses et offrent des ambiances différentes selon la végétation qui les borde comme en témoigne la route le long du ruisseau de la Gelbressée (à gauche) ou le chemin creux vers la ferme de Montigny (à droite).



Les flancs de la vallée du Houyoux sont également boisés mais dans sa partie aval, la plaine alluviale s'élargit laissant place à des prairies au sein desquelles le cours d'eau serpente (à gauche). Dans les villages de fond de vallée, les ruisseaux traversent des prairies humides ou sont artificialisés le long des routes, comme le ruisseau de Mochenaire dans le village de Wartet (à droite).



Les infrastructures de transport sont une des composantes paysagères majeures de la vallée du Houyoux. Le développement de moyens techniques nombreux et variés a été nécessaire pour récupérer le relief conséquent de celle-ci. Le viaduc autoroutier de Rhisnes traverse la vallée de part en part (ci-dessus, en haut à gauche et à droite). Le chemin de fer alterne les tronçons en déblais et en remblais (ci-dessus, en bas à gauche et à droite). Il est aussi un des constituants importants du paysage sonore de cette vallée calme.



Toujours du fait du relief, la largeur de la voirie a nécessité une différence de niveau entre les deux bandes de circulation afin de rattraper la dénivellation.



Les carrières en activité ont un impact paysager important. A Marche-les-Dames (ci-dessus), une épaisse masse sombre, visible de loin, se dessine à l'arrière des terrains agricoles environnants et sur l'autre versant de la vallée du Haigneau. Elle est constituée des déblais accumulés et des merlons végétalisés en bordure d'exploitation. Le haut du front de taille peut également se voir.

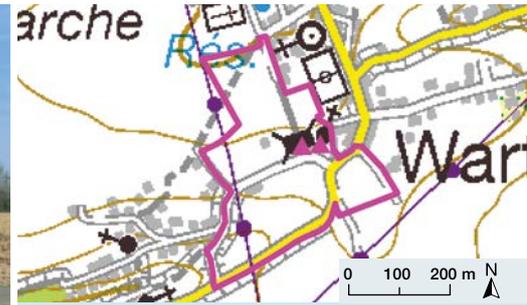
Les carrières inactives ou dont l'exploitation est en attente (ci-contre à Sclaigneaux) ainsi que les abords des carrières actives sont recolonisés par la végétation (ci-dessous à droite à Marche-les-Dames).



Dans la proximité immédiate des carrières, l'exploitation et le charroi génèrent une poussière grisâtre qui, par temps sec, se répand aux alentours et recouvre les bâtiments, les routes et la végétation (Marche-les-Dames, ci-dessus, à gauche).



L'exploitation des carrières empêche l'accès à des points de vue souvent impressionnants sur la vallée de la Meuse.



Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national - www.ign.be ; SPW-DGO4.



Les campagnes de la Bordure hesbignonne de Namur à Huy se caractérisent par la présence d'imposantes fermes anciennes, isolées au milieu des champs ou en bordure de village. Certaines sont peu entretenues. C'est le cas de la ferme de Sclermont (ci-dessus à droite) et du château-ferme de Wartet dont la silhouette délabrée est bien visible (ci-dessus à gauche). L'état actuel de ce dernier est d'autant plus attristant que, depuis 1982, la ferme et la chapelle adjacentes sont classées, comme monuments, ainsi que les abords en site (ligne rose sur la carte IGN). Deux arbres sont également repris dans l'inventaire des arbres remarquables (triangles roses sur la carte IGN).



De nombreux monuments civils ou religieux s'inscrivent dans les paysages de l'aire, que ce soit au milieu des cultures, en bordure des villages ou au sein des vallées. Ci-dessus, l'ensemble constitué par l'abbaye Notre-Dame du Vivier à Marche-les-Dames (du 13<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle) se dresse dans le vallon de la Gelbressée. Il est bien conservé et est repris comme Patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Ci-contre, le château de Franc-Waret, datant du 18<sup>e</sup> siècle, est classé comme monument. Il est érigé au milieu d'un vaste parc paysager aménagé au 19<sup>e</sup> siècle, comprenant également un jardin classique. Les fûts et les pales d'éoliennes se dessinent en arrière-plan (flèches).





1



2



3

Le versant occidental de la vallée du Houyoux est investi par des équipements communautaires qui occupent de vastes ensembles bâtis. L'hôpital psychiatrique du Beau Vallon – présent depuis 1914 – est constitué d'une série de pavillons de différentes époques installés au sein d'un parc arboré (2). Le site comprend aussi une communauté religieuse et une école.

L'IPJP de Saint-Servais (Institution Publique de Protection de la Jeunesse) s'insère au sein d'une propriété arborée de dix hectares où sont implantés des pavillons de type anglo-normand (1 et 3). Le site est ceinturé d'une clôture filaire qui se fond dans la végétation qui l'accompagne.



Les bâtiments des centres anciens des villages sont construits en pierre locale, majoritairement calcaire, comme à Vezin (à gauche). Dans les extensions des villages, des matériaux plus variés sont utilisés (brique et enduit). Les maisons récentes du village de Wartet (au centre), un des rares villages de l'aire localisé en fond de vallée d'un ruisseau (Mochenaire), ont des parements de façade variés. L'activité commerciale, signalée de loin par de hautes enseignes, est installée le long des routes nationales (à droite, à Boninne, le long de la N80).

## Constats et enjeux

- Les vastes étendues de terres agricoles – prolongement du bas-plateau hesbignon –, bien préservées des développements résidentiels périurbains, constituent une caractéristique majeure de l'aire. Le développement de nouveaux lotissements risque toutefois de porter atteinte à la qualité paysagère de ces étendues.
- Les équipements liés à la gestion de l'eau sont nombreux au sein de cette aire (stations d'épuration, prises d'eau, réservoirs, châteaux d'eau...). Ces infrastructures méritent une attention particulière en termes de restauration, de mise en valeur et de poursuite d'une recherche de qualité architecturale du bâti.
- Le maillage des lignes électriques aériennes à très haute et haute tension est particulièrement prégnant à partir des espaces ouverts des grandes cultures.
- Quelques grosses fermes anciennes sont disséminées dans les campagnes ou en bordure des villages. Leur état est parfois dégradé.
- L'activité extractive est vivace. L'extension possible des carrières, tout comme la fin de leur exploitation, modifierait le paysage et son équilibre.

## Objectifs paysagers

1. Préserver les zones agricoles du développement résidentiel.	GESTION
2. Privilégier une densification raisonnée des noyaux urbanisés lors des nouveaux développements résidentiels en accord avec leurs caractéristiques.	GESTION
3. Protéger, entretenir et valoriser d'un point de vue paysager les infrastructures liées à la gestion de l'eau.	PROTECTION- GESTION- AMÉNAGEMENT
4. Maintenir et mettre en valeur les fermes imposantes de caractère et requalifier les fermes dégradées.	GESTION- AMÉNAGEMENT
5. Donner une dimension paysagère à l'industrie extractive actuelle.	AMÉNAGEMENT
6. Soutenir le lien qui existe entre l'activité extractive actuelle et passée et les matériaux traditionnels utilisés pour le bâti des anciens noyaux villageois.	GESTION- AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Mettre en place des mesures de protection pour assurer l'intégrité des surfaces agricoles et réfléchir à la possibilité de concentrer les développements résidentiels au cœur des noyaux bâtis en mettant en œuvre des outils administratifs adéquats.
- Réaliser des circuits d'interprétation (touristiques, didactiques) des paysages typiques de l'aire paysagère (carrières, gestion de l'eau).
- Encadrer les travaux de rénovation des anciennes grosses fermes de caractère lors de toute adaptation aux nouvelles pratiques agricoles ou d'une éventuelle reconversion.
- Ouvrir des points de vue sur les carrières et valoriser les anciens sites d'exploitation.



# Meuse Moyenne de Namur à Huy

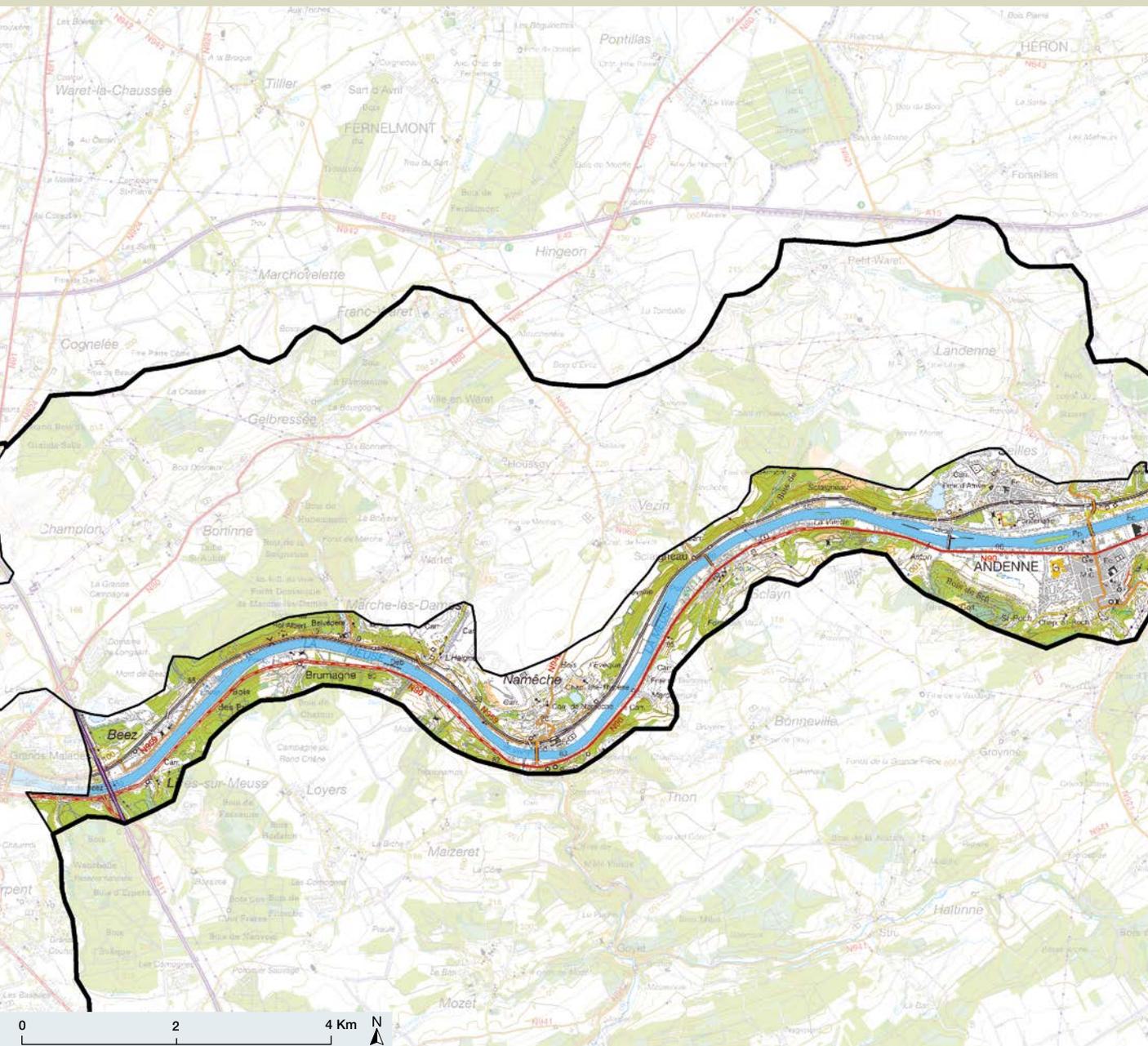


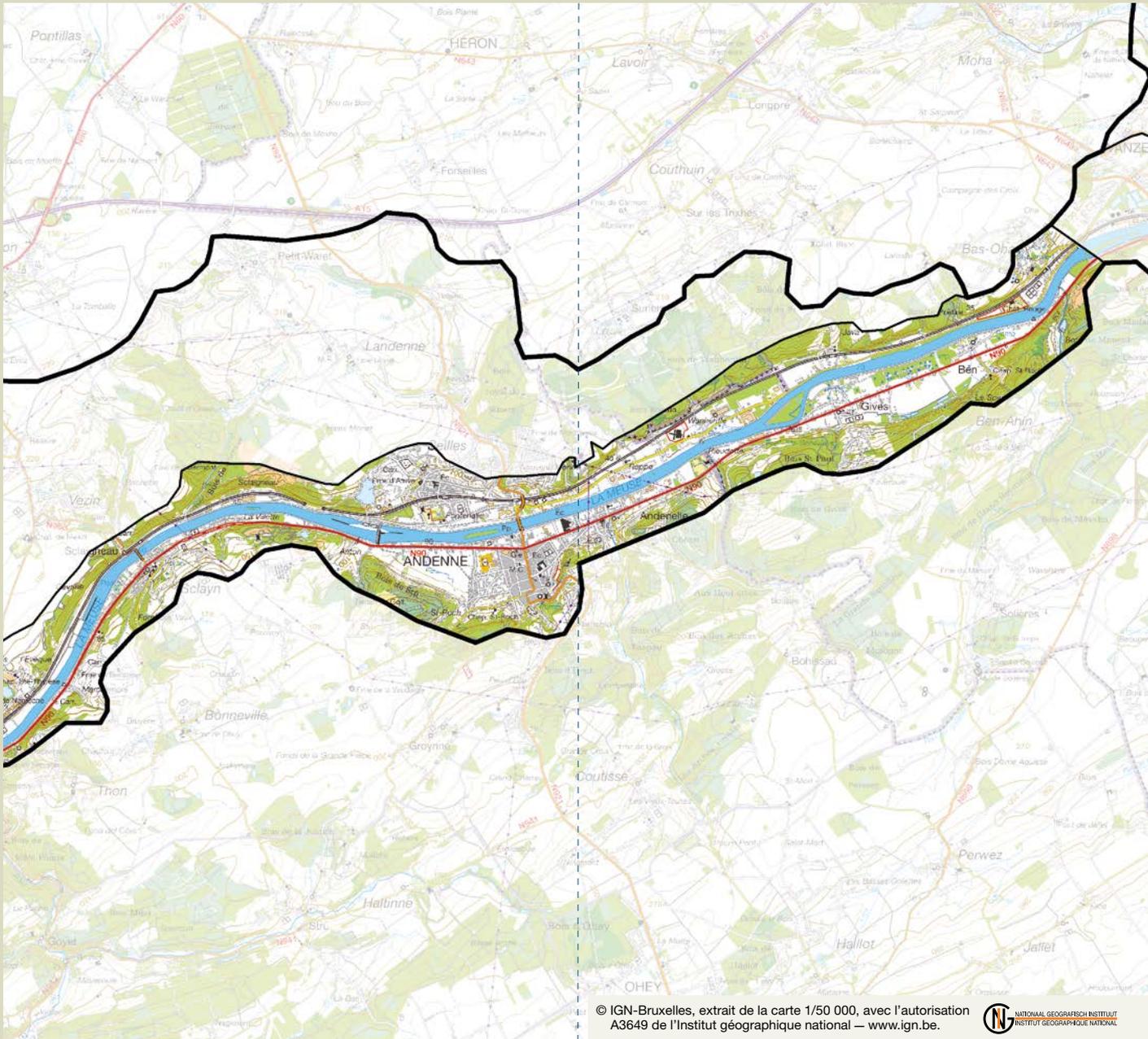
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>3 161</b>
Superficie agricole (ha)	621
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	672
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	799
Autres occupations du sol (ha)	1 069
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>15 327</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

L'aire de la Meuse Moyenne de Namur à Huy présente un paysage de contrastes où cohabitent et s'imbriquent éléments naturels et éléments industriels ou commerciaux. Des falaises et des versants boisés bordent le fleuve en alternance avec des exploitations extractives et les infrastructures industrielles qui y sont liées. La vallée, au départ assez encaissée, s'élargit à partir d'Andenne, amenant des perspectives différentes. Outre Andenne s'y succèdent une série de villages et de hameaux constitués pour partie d'habitat traditionnel et ouvrier en moellon calcaire, pour partie de bâtiments de type urbain et en brique. Les infrastructures de transport sont également visuellement très prégnantes.





© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national — [www.ign.be](http://www.ign.be).





L'aire de la Meuse Moyenne de Namur à Huy englobe, entre ces deux localités, le fond de la vallée et ses versants.

La partie amont de la vallée est relativement étroite et encaissée, creusée dans les calcaires et les dolomies, affleurant sur le flanc nord du Bassin de Namur. Large de 200 à 300 mètres, la plaine alluviale est bordée, sur ses rives concaves, de **FALAISES ROCHEUSES** dont les plus hautes, situées à Marche-les-Dames, atteignent quatre-vingts mètres.

A hauteur du barrage-écluse d'Andenne – Seilles, la Meuse pénètre dans le noyau houiller du Bassin de Namur. La prédominance des schistes détermine en aval de ce point un élargissement de la vallée, qui acquiert un aspect davantage évasé. En aval de Gives, des abrupts calcaires réapparaissent en rive droite, hauts d'une trentaine de mètres.

Le fleuve présente sur certains tronçons un aspect relativement naturel, conféré par des berges végétalisées. La présence de quelques **ÎLES**, formant un écran arboré au milieu du plan d'eau, accentue localement cette impression. De nombreux autres tronçons, encadrés par des berges bétonnées, revêtent au contraire un caractère fortement artificiel. Ils sont dans ce cas souvent bordés de quais où sont entreposés des tas de graviers et d'autres matériaux.

Quelques terres agricoles, principalement herbagères, occupent les versants en faible déclivité et le fond de la vallée. Des cultures apparaissent dans les sections élargies de la plaine alluviale. Très présentes dans les arrière-plans, les **MASSES BOISÉES** s'étendent sur les coteaux accidentés, depuis la plaine alluviale ou le haut des massifs rocheux jusqu'aux bordures des plateaux.

Une succession de villages et de hameaux occupe la plaine alluviale, le bas des versants en pente douce et parfois le fond des vallées affluentes. L'usage de moellons calcaires, jadis extraits dans les carrières proches, caractérise l'habitat traditionnel ancien et ouvrier du 19<sup>e</sup> siècle. Les localités les plus importantes sont agrandies par un bâti en brique de type urbain, de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle, en lien avec le développement de l'industrie et, dans l'ouest de l'aire principalement, du tourisme. Un habitat pavillonnaire plus récent complète cette urbanisation, disséminé de manière lâche en périphérie, le long des grand-routes notamment.

Au centre de l'aire, la ville d'**ANDENNE** développe une importante urbanisation en rive droite, dans la plaine alluviale large à cet endroit de plus de 800 mètres. Son centre historique, implanté en bordure du versant, concentre de nombreux édifices anciens en calcaire. Un bâti mitoyen, où se distinguent plusieurs alignements très homogènes de maisons ouvrières et bourgeoises, particularise les quartiers mis en place à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle vers la Meuse et le village d'Andenelle.

Plusieurs grands **SITES D'EXTRACTION**, toujours en exploitation, marquent la rive gauche en amont de Seilles. Les imposants bâtiments et infrastructures, qui transforment les calcaires et les dolomies en granulats et en chaux, se dressent en contrebas du versant éventré. D'autres carrières, désaffectées, sont peu à peu dissimulées par les formations boisées qui les colonisent.

Les **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** sont localement prégnantes, de même que le bruit engendré par le va-et-vient continu des véhicules destinés au transport des produits industriels. Il constitue une des signatures sonores du paysage de l'aire.



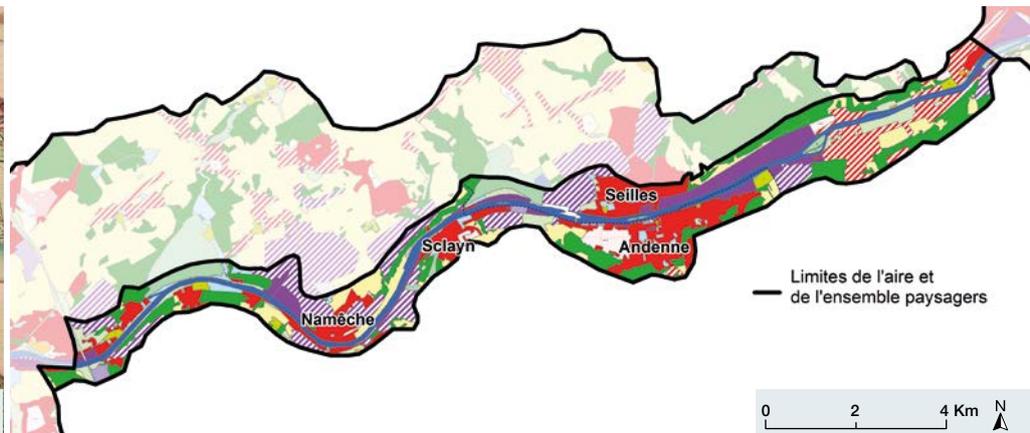
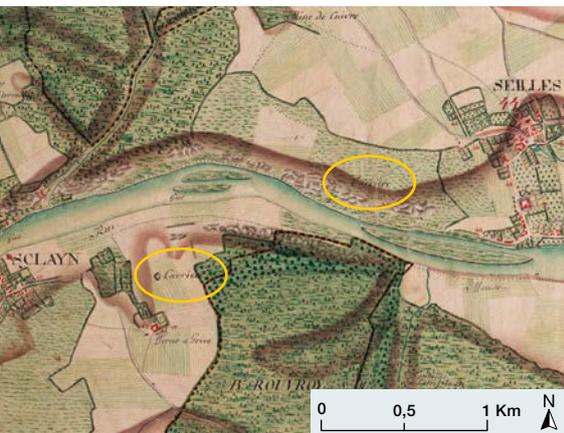
Dans la partie amont de la vallée (ci-dessus, à Brumagne), la plaine alluviale se distingue par son étroitesse. Les parties de versants en rive concave présentent un profil presque vertical, constitué d'une succession de hautes falaises extrêmement découpées et conquises progressivement par la végétation.

En aval d'Andenne, la plaine alluviale est plus large et les versants plus doux. Outre le bâti résidentiel, différentes activités y sont installées : les terres agricoles (ci-dessous, entre Gives et Ben) côtoient les zonings commerciaux ou industriels.



Les versants sont généralement boisés ou tout au moins couronnés d'arbres, pour les plus abrupts et rocheux. Selon la saison et l'essence des arbres, l'impact visuel est très différent. Les pins d'Autriche, sur les rochers à hauteur de Marche-les-Dames (à gauche), renforcent, par leur végétation permanente, la verticalité et la monumentalité des falaises. En hiver, certains versants recouverts de bouleaux (à droite, entre Rivage et Sclaigneaux) présentent un profil et une couleur très différents.

## Meuse Moyenne de Namur à Huy



Sources : Carte de Ferraris, Andenne 136 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles ; plan de secteur (2011), SPW-DGO4.

La Meuse Moyenne de Namur à Huy est l'une des aires les plus concernées par l'industrie extractive, qu'elle soit actuelle ou passée. Le relief y a été profondément et irrémédiablement modifié, jusqu'à créer un paysage nouveau. Le processus, s'il est déjà en cours au 18<sup>e</sup> siècle entre Sclayn et Seilles notamment, comme le montre l'extrait de la carte de Ferraris (à gauche), a néanmoins connu une accélération toute particulière dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle. Il connaîtra encore des développements dans les années à venir, ainsi que le prévoit le plan de secteur (zones hachurées mauves, à droite).



L'exploitation extractive actuelle dessine des paysages (ci-dessus entre Marche-les-Dames et Namêche) qui tranchent avec les gabarits et l'environnement originaux : cavités gigantesques aux parois régulières, sol dénudé, usines colossales, remblais, poussière... auxquels s'ajoutent des bruits multiples (tirs de mine, flux et déchargements de camions...). D'anciennes exploitations ont été délaissées. Certaines sont colonisées par la végétation (ci-dessous à gauche à Lives-sur-Meuse). D'autres sont utilisées par diverses activités (ci-dessous à droite à Anton près d'Andenne).





De nombreuses autres activités industrielles et commerciales sont implantées dans la vallée et cohabitent avec le bâti mais aussi avec un riche patrimoine. C'est le cas de la station d'épuration de Namur-Brumagne située en face du château de Marche-les-Dames, lui-même installé à l'entrée du vallon du ruisseau de Franc-Waret (ci-contre).



Les villages et les hameaux, comme Namêche (ci-dessus) ou Bas-Oha (ci-dessous à gauche) sont installés dans le fond de vallée et sur les versants aux pentes douces. De nombreux bâtiments au profil traditionnel – par exemple l'alignement de petites maisons en bord de Meuse à Rivage (ci-dessous à droite) – sont construits en pierre calcaire de la région, parfois enduite.





De manière générale, le bâti se caractérise aussi par un mélange d'habitat ouvrier et de bâtisses plus bourgeoises. Le quartier de la Villette à Sclayn (à gauche) est un ensemble d'habitations ouvrières créé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par l'industriel Gustave Dumont, dont la société exploite et transforme le plomb et le zinc à Sclaigneaux. La périurbanisation se développe dans certaines zones, notamment à proximité d'Andenne et de Sclayn (à droite). Parmi les nouvelles constructions peuvent être observés des immeubles à appartements.



A Andenne, certaines rues et ruelles situées à flanc de versant permettent de prendre la mesure de l'étalement de la ville dans le fond de la vallée (ci-dessous à gauche, une vue partiellement occultée par le bâti et la végétation). Le clocher de la collégiale Sainte-Begge qui émerge des toits signale le centre ancien. L'espace constitué par la place du Chapitre, où se situe la collégiale, est très homogène (ci-dessus). Il est presque entièrement bordé des anciennes maisons des chanoinesses, de style traditionnel et précédées d'un jardinet. Le revêtement de la voirie, constitué de briques et de pavés, ajoute à la cohérence. Andenne se structure également autour de deux rues commerçantes dont l'une (ci-dessous à droite) est perpendiculaire à la Meuse.





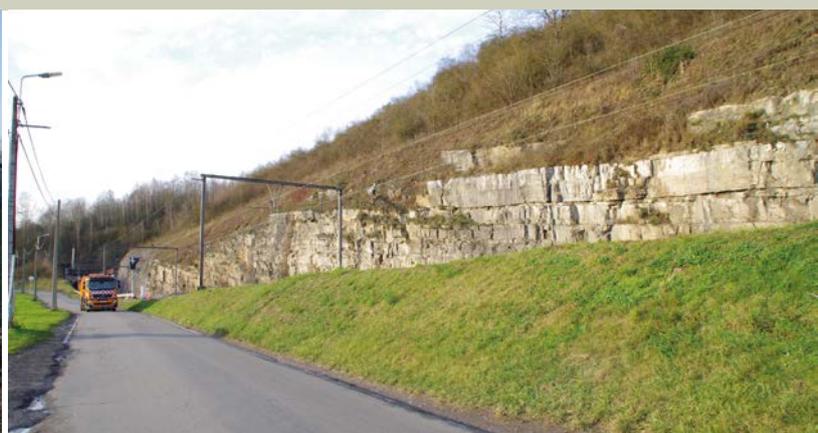
L'aire accueille une série d'infrastructures liées au développement du tourisme, surtout dans la vallée en amont d'Andenne. Certaines sont toujours actives, d'autres ont connu diverses reconversions.

A Mosanville (Lives-sur-Meuse), sur la rive droite de la Meuse (à gauche), l'ancien hôtel Beau Séjour (flèche), reconverti en habitation, voisine avec l'ancien hôtel de Mosanville, toujours exploité aujourd'hui par une chaîne hôtelière internationale mais sous le nom New hôtel de Lives.

Même si elles sont moins nombreuses et si leur architecture paraît plus simple que dans la Haute Meuse, des villas mosanes sont présentes dans cette portion de la vallée (à droite, à hauteur de Beez). Elles étonnent parfois aujourd'hui dans un environnement devenu particulièrement industrialisé.



Lorsqu'on l'observe depuis la rive opposée, la ligne de chemin de fer Namur – Liège longe assez discrètement le fleuve. Elle est par contre un obstacle régulier dans les circulations sur la rive gauche. Entre Rivage et Sclaigneaux (ci-dessous à droite), la falaise a été entaillée pour permettre son installation. Les infrastructures routières sont aussi très visibles. C'est particulièrement le cas des bretelles d'accès aux ponts et surtout du haut viaduc autoroutier de Beez (ci-dessus à gauche), qui enjambe la vallée à l'ouest de l'aire. La N90 qui suit la vallée sur la rive droite, de même que la route implantée le long de la rive gauche (ci-dessous à droite) conditionnent fortement la perception du paysage de la vallée. Plusieurs infrastructures fluviales ponctuent le fleuve, comme le barrage-écluse de Seilles (ci-dessous à gauche).



## Constats et enjeux

- L'aire présente une mixité très particulière : des espaces et des infrastructures industriels voisinent ou s'imbriquent dans des portions de la vallée où les éléments naturels (notamment les falaises rocheuses) ou patrimoniaux sont fort présents. La confrontation des divers types d'éléments participe par contraste à leur renforcement visuel mutuel, ou mène dans d'autres cas à la domination des uns sur les autres.
- Différents types de bâti – traditionnel, ouvrier, bourgeois (notamment des villas liées à la villégiature) – sont présents dans l'aire mais, pour certains, perdent peu à peu leur lisibilité.
- Le développement d'un phénomène de périurbanisation/littoralisation des berges nécessite une vigilance/ un encadrement accru pour préserver le lien avec l'eau et empêcher la privatisation complète des berges.
- L'accompagnement paysager des exploitations extractives et des industries désaffectées existe déjà mais peut être encore amélioré (pour davantage d'intégration).

## Objectifs paysagers

1. Encourager l'harmonisation au niveau paysager des éléments du patrimoine naturel ou bâti avec ceux liés à l'industrie.	GESTION-PROTECTION
2. Préserver la cohérence de certains types de bâti (par exemple les cités sociales et les villas).	GESTION
3. Veiller à limiter la périurbanisation et empêcher la littoralisation pour préserver les tronçons de vallée plus naturels et garder autant que possible, dans les zones urbanisées, un contact visuel avec le fleuve.	GESTION-PROTECTION
4. Donner une meilleure dimension paysagère à l'industrie extractive actuelle.	AMÉNAGEMENT
5. Encadrer davantage l'évolution paysagère des carrières abandonnées et gérer les éventuels milieux pionniers intéressants qui s'y développent.	GESTION

## Pistes d'action

- Renforcer le dialogue existant entre les différents acteurs du terrain, notamment avec les exploitants des carrières.
- Encadrer les transformations de certains types de bâti pour préserver leur lisibilité.
- Encadrer le développement du bâti en tenant compte de l'importance du contact visuel avec le fleuve.



# Bordure hesbignonne de Huy à Liège

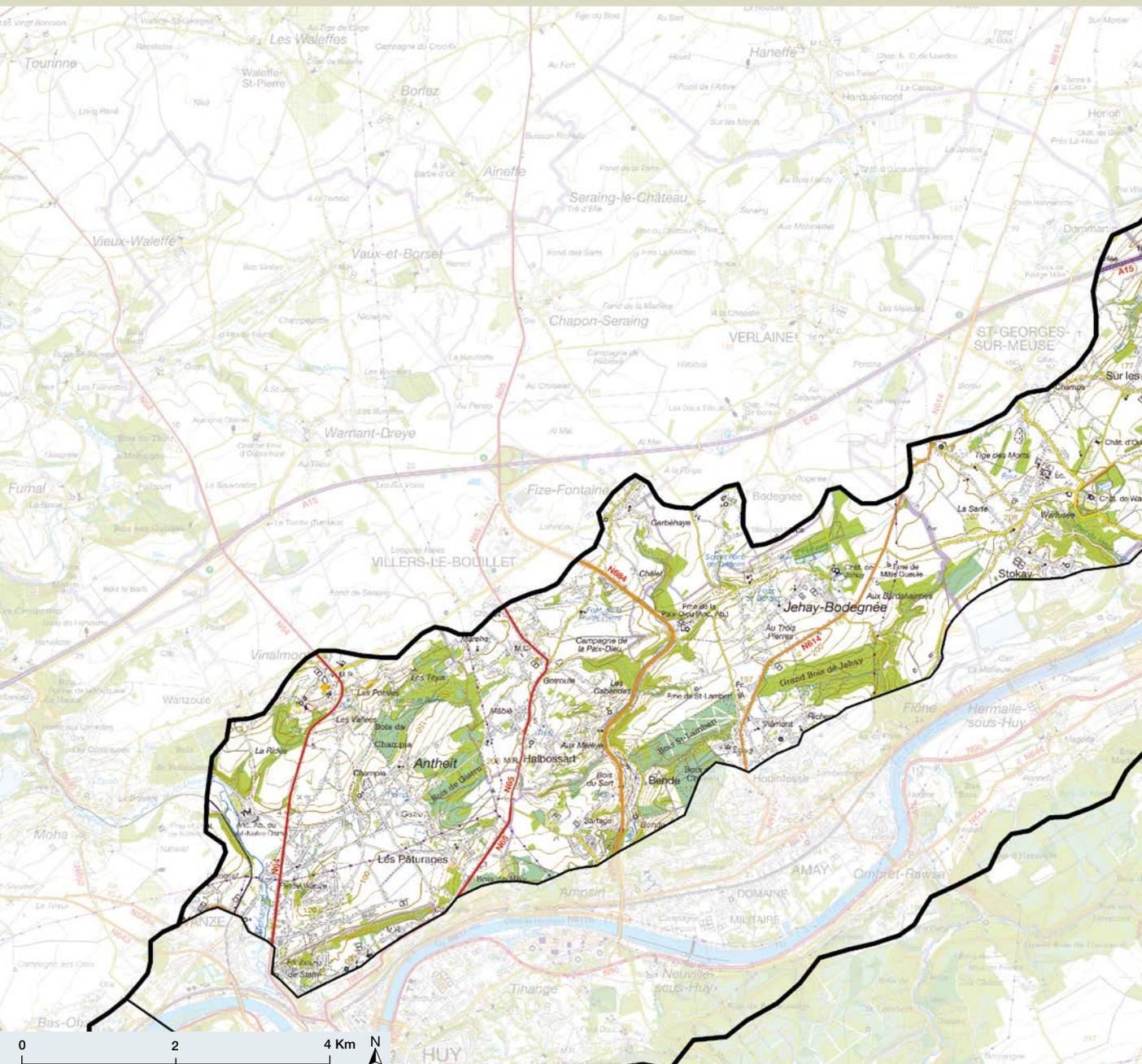


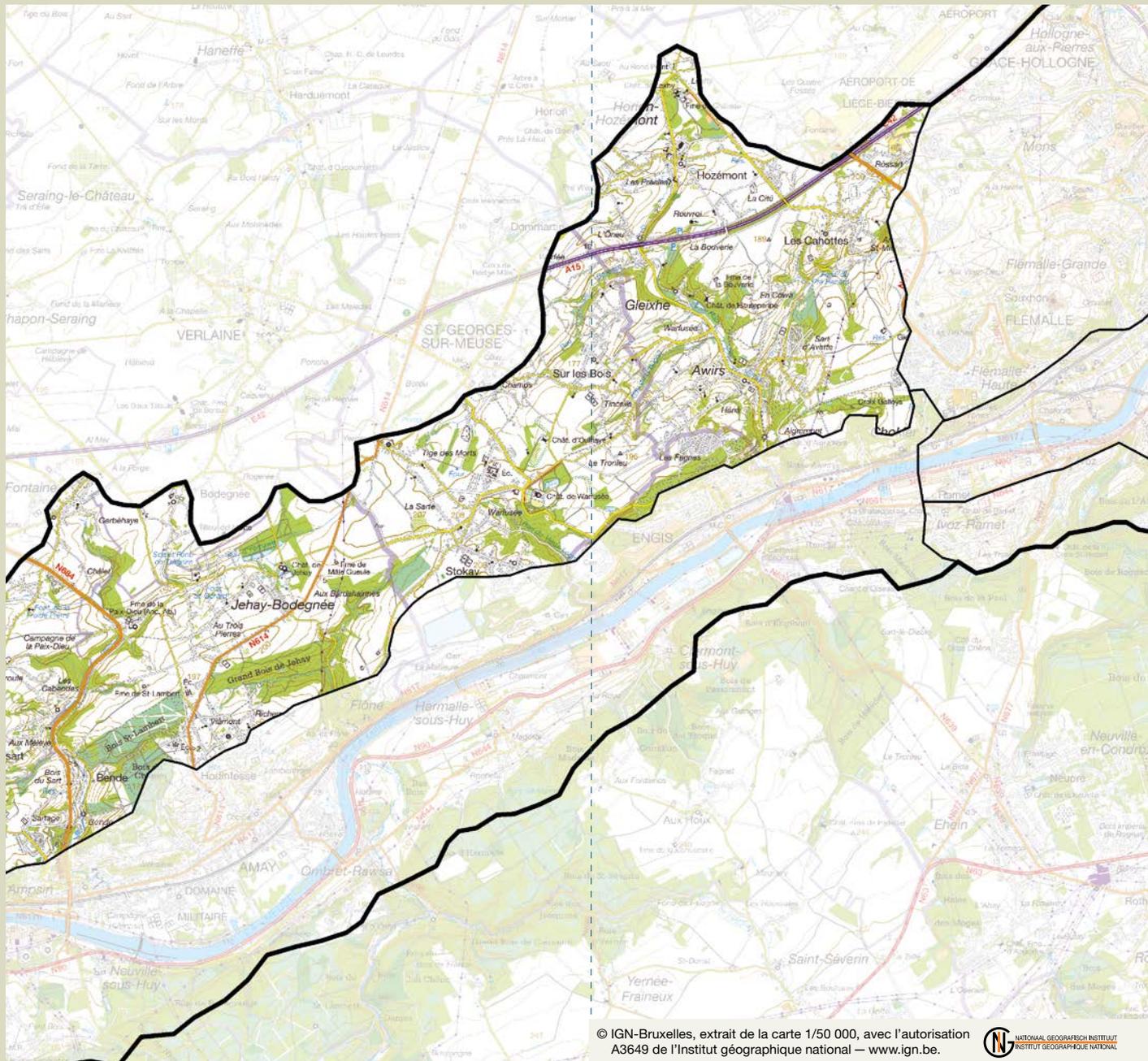
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>5 885</b>
Superficie agricole (ha)	3 247
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	841
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	1 224
Autres occupations du sol (ha)	573
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>22 112</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

L'aire de la Bordure hesbignonne de Huy à Liège montre une alternance de lambeaux de plateaux agricoles et de petites vallées encaissées généralement boisées, souvent initialement parallèles à la vallée de la Meuse. L'urbanisation est bien présente en bordure des plateaux et la proximité de Huy, à l'ouest, et de Liège, à l'est, se fait ressentir. Châteaux, fermes et abbayes marquent fortement le paysage par leur position dominante ou, au contraire, discrètement par leurs parcs. Les infrastructures de transport et de production d'énergie situées à proximité de l'aire caractérisent ponctuellement le paysage.





© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national — [www.ign.be](http://www.ign.be).





La Bordure hesbignonne de Huy à Liège constitue une **TRANSITION** entre la vallée mosane et le plateau hesbignonn. Elle s'étend le long du flanc sud-est du synclinorium de Namur, au contact du massif du brabant. Sa **GÉOLOGIE DIVERSIFIÉE** est propice à des habitats naturels riches et variés.

Des roches calcaires et dolomitiques apparaissent à plusieurs endroits : sous la forme de falaises discrètes, à Wanze, ou de promontoires rocheux dominant la Meuse, comme ceux qui accueillent les châteaux d'Aigremont ou de Chokier. En dehors de ces zones rocheuses, la plus grande partie de l'aire se développe, d'une part, sur des terrains schisteux au maillage hydrographique dense et, d'autre part, sur des crêtes limoneuses en connexion avec le plateau hesbignonn.

Les **PRINCIPAUX COURS D'EAU** sont peu perceptibles. Contrastant avec le cours de la Mehaigne, les ruisseaux de Bende, de Flône et des Awirs, ainsi que leurs affluents s'orientent souvent parallèlement à la vallée mosane. Seule la partie aval du ruisseau des Awirs est encaissée, à proximité des anciennes carrières.

Dans les vallées, **L'OCCUPATION DU SOL EST TRÈS DIVERSIFIÉE** et mêle une urbanisation très présente, des prairies et des prés, ponctuellement des parcelles de culture et, sur les pentes les plus fortes, des massifs boisés, notamment le long des principaux ruisseaux. En dehors des vallées, les boisements dispersés et le relief moutonné réduisent souvent les vues longues. Celles-ci se rencontrent néanmoins dans la partie centrale de l'aire où de grands champs s'étalent depuis des crêtes.

Le **TISSU BÂTI** présente des caractéristiques très variées et peu homogènes. L'urbanisation est assez dispersée et se localise tant sur les plateaux de culture que sur les versants des vallées secondaires. Les villages, dont le noyau ancien est souvent accompagné d'une série de hameaux et de fermes, sont groupés de façon lâche. Des extensions bâties d'âge divers, le long des axes de communication et des lotissements récents, complètent ce tissu. L'habitat est constitué de maisons individuali-

sées où la brique domine en parement. De petits blocs d'appartements apparaissent au sein des développements résidentiels récents.

Le centre et l'est de l'aire sont riches en **PATRIMOINE BÂTI CLASSÉ**, majoritairement des châteaux enclos au sein de leur vaste parc. Ils sont, de ce fait et parce qu'ils sont privés, souvent peu apparents. Le château de Jehay et l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu – qui héberge depuis une vingtaine d'années l'Institut du Patrimoine Wallon –, constituent une exception. Ce sont des propriétés publiques, ouvertes aux visiteurs.

A certains endroits, les paysages de l'aire sont fortement influencés par des **INFRASTRUCTURES** situées sur les aires voisines : au nord, les champs d'éoliennes, l'aéroport de Liège (paysage sonore et extension des activités) et l'autoroute E42 (paysage nocturne) et au sud, les centrales de production d'énergie électrique (Les Awirs et Tihange). Par contre, en comparaison des aires voisines, l'aire est très peu touchée par les activités industrielles passées et présentes. Les seules traces sont une ancienne carrière colonisée par la nature aux Awirs et une ancienne forge – les Maîtres du feu – réaffectée en activité touristique à Ampsin. Les lignes électriques aériennes à très haute et haute tension qui convergent vers la vallée de la Meuse sont moins discernables que sur l'aire de la Bordure hesbignonne de Namur à Huy car la longueur des vues est souvent limitée.

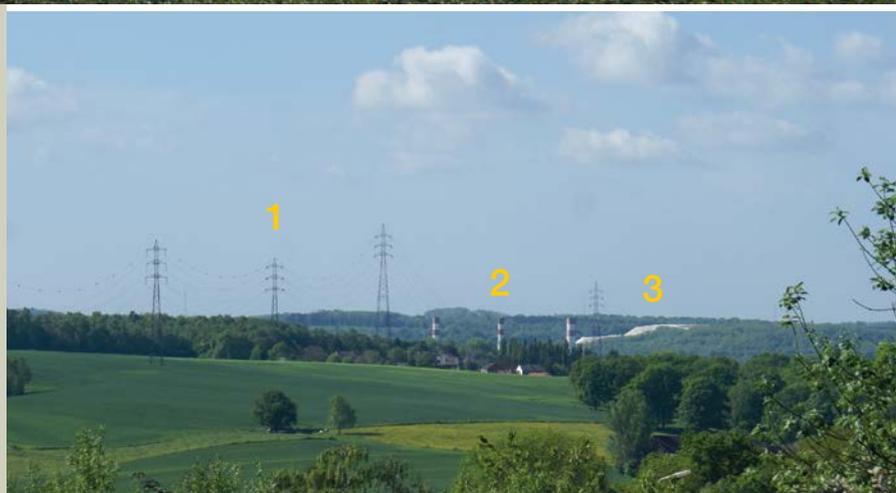
L'essentiel du **RÉSEAU ROUTIER** se développe perpendiculairement à la vallée de la Meuse. Il permet ainsi des perspectives paysagères importantes, notamment vers les panaches de vapeur d'eau de la centrale nucléaire de Tihange dans la vallée mosane.

Les villages d'Antheit et de Vinalmont sont intégrés au sein du Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.



Les étendues labourées correspondent aux placages limoneux de la Hesbaye. Les terres arables de texture légère que l'on trouve dans la partie nord de l'aire (ci-dessus en haut, Hozémont), deviennent caillouteuses et de moindre fertilité au contact des roches du versant mosan (ci-dessus en bas, la campagne de la Kérité avec en arrière-plan la « butte » de la Carrière Dumont-Wautier. Ce nouveau relief créé masque fortement la vue vers la Meuse). Les terres plus humides sont occupées par des pâtures ou par des bois lorsque la déclivité est importante.

Ponctuellement, les vues lointaines rendent certains éléments prégnants dans le paysage comme ci-contre les pylônes électriques (1), les cheminées de la centrale des Awirs (2) et la carrière du Lion (3) sur le versant méridional de la Meuse.



L'autoroute surplombe la vallée des Awirs dans sa partie amont au niveau de Gleixhe (à gauche). Ensuite, les sections encaissées de cette vallée sont le plus souvent boisées (au centre). Plus en aval, la vallée s'élargit au profit de prairies humides et de l'urbanisation (à droite).



La principale carrière de l'aire, l'ancienne carrière des Awirs, n'est plus en activité et la végétation à ses pieds la rend peu visible depuis l'espace public. Pour la voir, il est nécessaire d'accéder à certains points de vue dominants, tel le promontoire du château d'Aigremont (ci-dessus, vue depuis le château). Une végétation arbustive et herbacée d'un grand intérêt biologique colonise les replats des falaises calcaires. La carrière a été aménagée pour y pratiquer l'escalade.



Les traces des activités industrielles passées sont peu présentes dans l'aire. Un des rares exemples a été réhabilité afin d'y accueillir des activités en lien notamment avec le tourisme industriel. Il s'agit du centre touristique « Les Maîtres du feu » à Ampsin, installé dans le cadre d'une vieille forge de 1897.



1a



1b

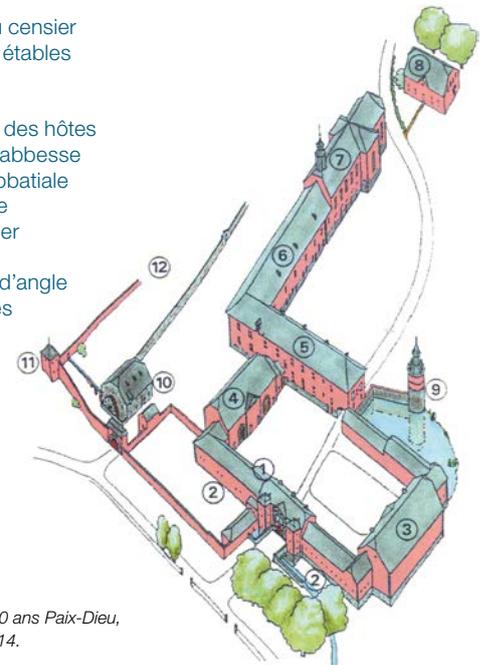


2

Beaucoup de bâtiments présentant un intérêt patrimonial sont intégrés à l'intérieur d'un parc ou d'un site particulier et occupent une surface importante (carte ci-dessous). Toutefois, leur prégnance dans le paysage est variable.

Les ensembles privés, enclos au sein de leur parc, ne sont souvent visibles que depuis le lointain ou à travers un porche d'entrée : château et chapelle de Lexhy à Horion-Hozémont (1a et 1b), château de Hautepeenne et château de Warfusée (voir le kaléidoscope en p. 258), château de Chokier, château d'Aigremont (4). Par contre, le château de Jehay (2), propriété de la Province de Liège, et l'abbaye de la Paix-Dieu (3), propriété de l'Institut du Patrimoine Wallon (IPW), sont plus accessibles. Tous ces biens, dont certains sont en mauvais état, font l'objet de rénovations/ restaurations depuis plusieurs années. De nombreux chantiers-écoles ont pour objet l'abbaye de la Paix-Dieu elle-même. Différentes techniques de restauration y sont mises en œuvre (3a et 3b).

1. Logis du censier
2. Écurie – étables
3. Grange
4. Chartil
5. Quartier des hôtes
6. Aile de l'abbesse
7. Église abbatiale
8. Infirmerie
9. Colombier
10. Moulin
11. Pavillon d'angle
12. Terrasses

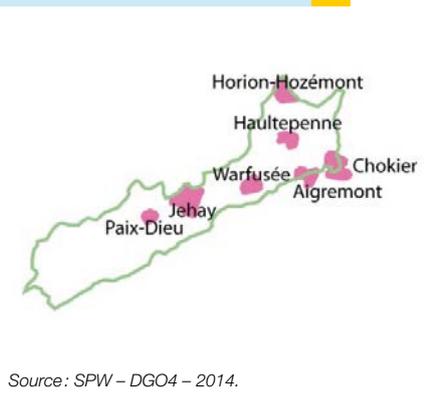


3

Source: 20 ans Paix-Dieu, IPW – 2014.



3a



Source: SPW – DGO4 – 2014.



4



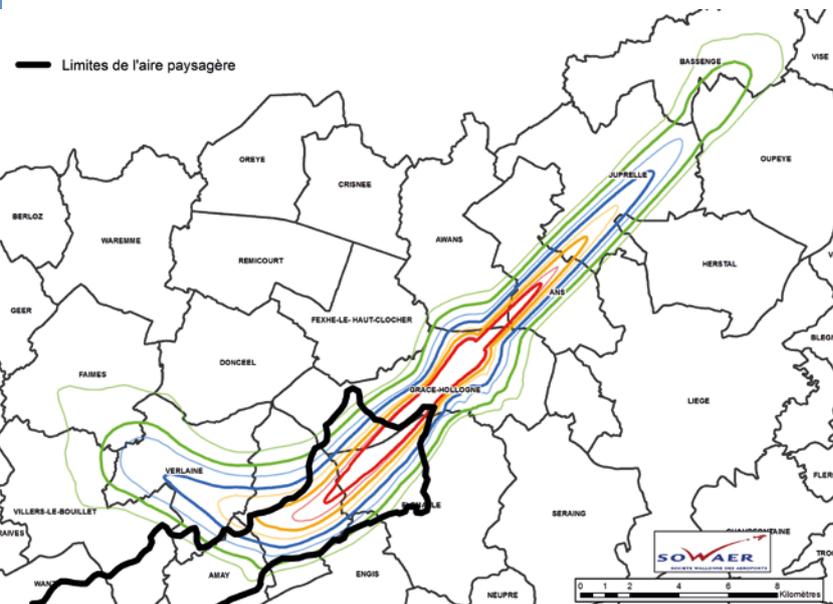
3b



4



4



Source: <http://www.sowear.be>.

Rouge : zones A et A', orange : zones B et B', bleu : zones C et C' et vert : zones D et D'.

Cartographie du Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Liège (PEB — lignes en gras — zones A' à D') et du Plan de développement long terme (PDLT — lignes fines — zones A à D) pour l'aire paysagère de la Bordure hesbignonne de Huy à Liège.



L'aéroport de Liège se situe à proximité immédiate de l'ensemble de la Vallée de la Meuse. Son impact se fait sentir au sein de l'aire paysagère de la Bordure hesbignonne de Huy à Liège (ci-dessus à droite, la fin de la piste d'atterrissage, à la limite de l'aire). Le paysage sonore est impacté, essentiellement la nuit, par sa présence.

Un plan d'exposition au bruit destiné à objectiver les répercussions sonores auprès des riverains est dressé et évalué tous les trois ans (ci-dessus à gauche, cartographie du plan). Quatre zones sont définies en fonction de l'exposition au bruit réelle et prévue dans les dix ans. Dans les zones A' et B', les plus proches de l'aéroport, plusieurs solutions allant de l'insonorisation des habitations à leur rachat par les pouvoirs publics sont prévues. Au sein des zones C' et D', des aides à l'insonorisation des habitations sont d'application. Plus de 11 222 bâtiments situés dans ces quatre zones, aux abords de l'aéroport de Liège, sont concernés par ces mesures.

Le paysage se transforme au gré du rachat des maisons et de leurs destructions. La démolition des immeubles d'habitation et des voiries de la cité des Acacias à Grâce-Hollogne (ci-dessous), située en zone A' du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Liège, ainsi que le nettoyage et le nivellement complet du site modifient lentement le paysage depuis 2013. A l'avant-plan, les zones enherbées correspondent à des habitations déjà détruites.





L'urbanisation de l'aire présente un visage varié et joue localement avec le relief. Ainsi les voiries qui permettent d'accéder depuis le plateau à la vallée de la Meuse sont installées perpendiculairement à la vallée. Elles présentent une urbanisation ancienne dense, dans laquelle les bâtiments sont implantés au niveau de la voirie, souvent sur l'alignement et parfois avec un léger recul (à gauche, la N631 à Amay et au centre, la N64 à Vinalmont). Les constructions récentes sont par contre installées perpendiculairement à la voirie et s'accrochent aux pentes (à droite, à Horion-Hozémont).



Quelques cités de logements sociaux et surtout un habitat pavillonnaire assez disparate, tant au niveau de l'âge que du style, complètent l'urbanisation (à droite et à gauche, à Saint-Georges-sur-Meuse).



Les développements résidentiels récents en ruban privatisent les vues depuis l'espace public. Inversement, le caractère linéaire des nouvelles constructions les rend très perceptibles dans les vues lointaines (à gauche, Les Cahottes à Flémalle, à droite, à Amay). Ils mitent les terres cultivées sur les lambeaux de plateaux ou en limite de ceux-ci.

## Constats et enjeux

- Les lambeaux de plateaux agricoles, qui constituent une caractéristique majeure de l'aire, sont mités par les développements résidentiels périurbains. La poursuite du développement de nouveaux lotissements risque de porter atteinte à leur qualité paysagère. Les lotissements entrent en concurrence avec le maintien de la vivacité des centres urbains anciens de la plaine alluviale (Huy, Amay, Engis), avec un risque de déprise urbaine de ceux-ci.
- Certains hauts de versant offrent des vues parfois spectaculaires sur les versants et le fond de la vallée mosane. Les boisements ou les constructions entravent de plus en plus ces points de vue (voir les enjeux globaux).
- Les châteaux, partiellement en mauvais état, enclos dans leur vaste parc sont une caractéristique forte de l'aire. Ce bâti patrimonial est parfois peu visible.
- Une végétation arbustive et herbacée d'un grand intérêt biologique colonise l'ancienne carrière des Awirs. La gestion de celle-ci est nécessaire pour éviter l'envahissement notamment par des plantes ligneuses (voir les enjeux globaux).

## Objectifs paysagers

1. Préserver les zones agricoles du mitage.	GESTION
2. Privilégier une densification des noyaux urbanisés lors des nouveaux développements résidentiels en accord avec la structure du tissu existant.	GESTION
3. Assurer des ouvertures visuelles sur la vallée de la Meuse depuis les plateaux et les hauts de versant.	GESTION-AMÉNAGEMENT
4. Sensibiliser, préserver et assurer – le cas échéant – la visibilité du patrimoine bâti et des parcs associés à celui-ci.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
5. Gérer la végétation de la carrière des Awirs et plus largement des espaces rocheux, afin d'en garantir l'intérêt biologique et d'assurer leur visibilité au public.	GESTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Mettre en place des mesures de protection pour assurer l'intégrité des surfaces agricoles et réfléchir à la possibilité de concentrer les développements résidentiels au cœur des noyaux bâtis en mettant en œuvre des outils administratifs adéquats.
- Réaliser des circuits d'interprétation (touristiques, didactiques) des paysages typiques de l'aire paysagère (carrière, patrimoine bâti et parcs).
- Maintenir des espaces ouverts sur les hauts de versant et ménager des points de vue sur la vallée de la Meuse. Définir des prescriptions urbanistiques dans le but de préserver, au sein des replats agricoles, des vues longues en direction de la vallée.
- Ouvrir des points de vue sur les anciens sites extractifs et établir des plans de gestion de leur végétation.



# Meuse Moyenne de Huy à Liège

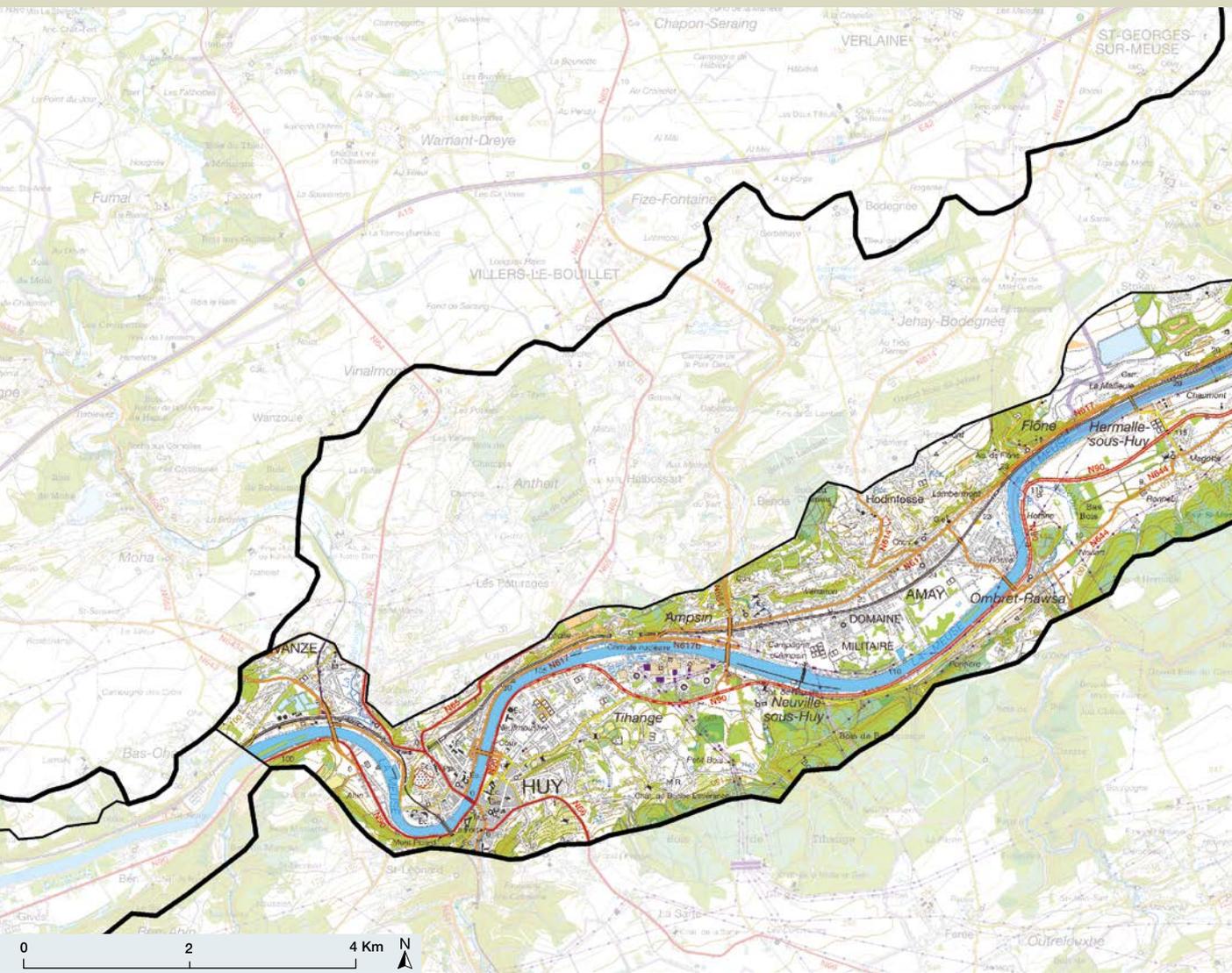


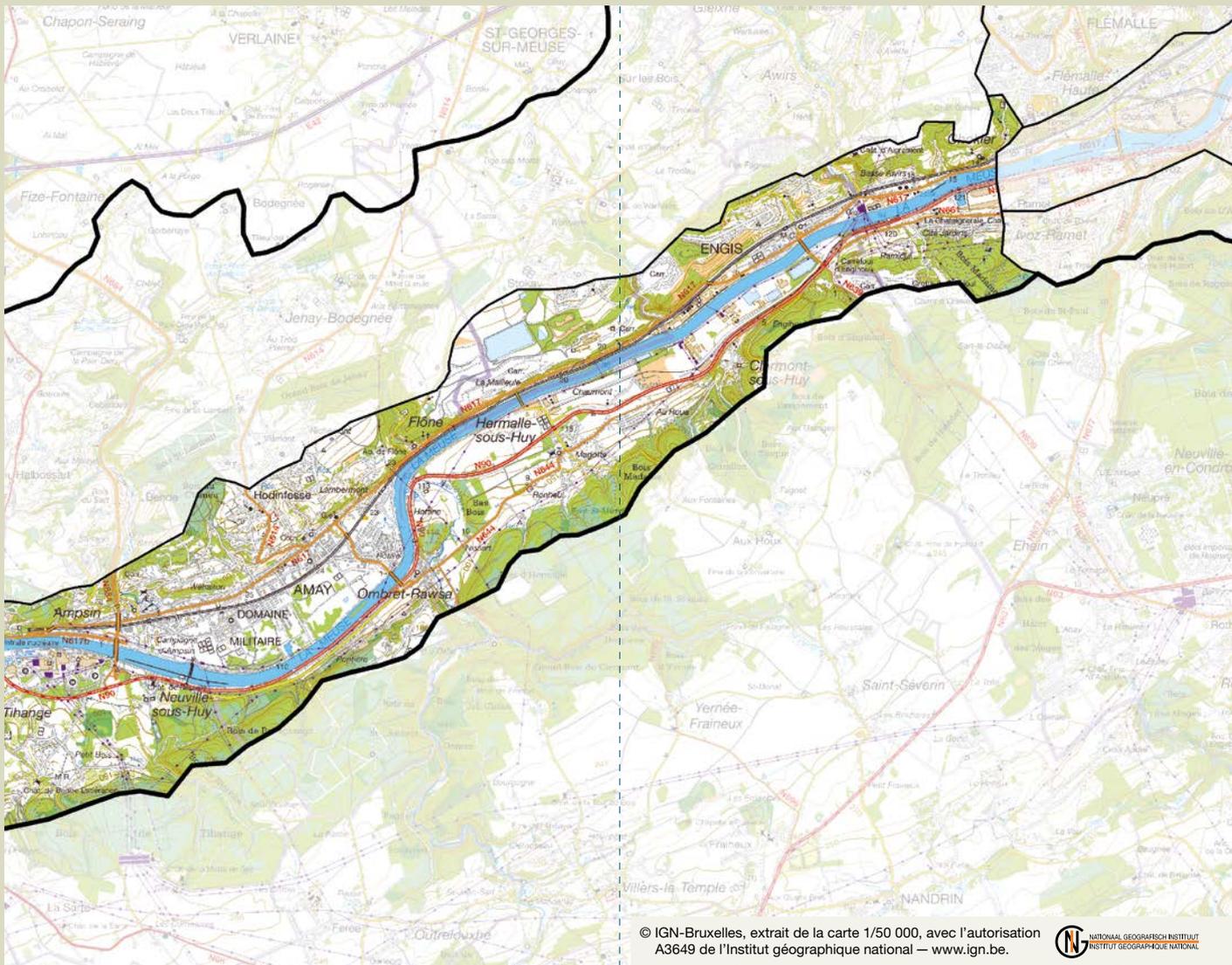
<b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>	<b>4 475</b>
Superficie agricole (ha)	879
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	869
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	1 505
Autres occupations du sol (ha)	1 222
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>33 833</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

L'aire de la Meuse Moyenne de Huy à Liège se caractérise, surtout en rive gauche de la Meuse, par un cloisonnement du paysage. Les vues peuvent être particulièrement courtes et limitées par la végétation et les infrastructures. La plaine alluviale est fortement artificialisée par le logement et l'industrie, et le fleuve y est finalement souvent peu perceptible. Les carrières passées et actuelles sont visuellement très prégnantes sur la rive gauche de la Meuse. Les infrastructures énergétiques (tours de refroidissement et lignes à très haute et haute tension) sont visibles de très loin. Les entités bâties urbaines (Huy, Amay et Engis) ont des traits bien spécifiques et variés : centre ancien, logement ouvrier et cité sociale, zone pavillonnaire sur les versants et nouveau quartier. Quelques localités ont gardé un caractère villageois (Ombret, Hermalle-sous-Huy et Clermont-sous-Huy). Forts, châteaux, collégiales, abbayes et grottes s'égrènent le long de la vallée et des versants.







L'aire de la Meuse Moyenne de Huy à Liège se caractérise surtout par une **PLAINE ALLUVIALE** de 300 à 1 400 mètres de large située à soixante-septante mètres d'altitude. Sa **GÉOLOGIE VARIÉE** présente tantôt des formations calcaires et gréseuses composant les flancs du Bassin de Namur, tantôt des couches houillères principalement schisteuses qui constituent la partie médiane du bassin. Une succession de carrières éventre les versants, particulièrement en rive gauche de la Meuse Moyenne. La plaine alluviale se poursuit au sud par les prémises de l'Ardenne condrusienne, petite bande de cinq kilomètres de longueur qui suit la rive droite de la Meuse, à la géologie complexe alliant schiste et grès. Les villages d'Ombret-Rawsa, Hermalle-sous-Huy et Clermont-sous-Huy se rattachent à cette zone. Au nord de la plaine alluviale, les hauts de versant de la bordure hesbignonne, constitués de roches calcaires et dolomitiques, délimitent l'aire.

Divers **PHÉNOMÈNES GÉOMORPHOLOGIQUES** sont identifiables au sein de la zone considérée. A Engis, le Thier d'Olne est un vestige de terrasses de la Meuse. Il marque l'emplacement ancien de la plaine alluviale du fleuve, avant que celui-ci ne gagne son lit actuel. Des grottes naturelles sont présentes dans la partie orientale de l'aire (grottes de Ramioul, aux Végétations, Lyell et de Rosée).

Deux affluents importants de la Meuse ont leur confluence sur le territoire de l'aire : la Mehaigne en rive gauche et le Hoyoux en rive droite. La plupart des ruisseaux ont leur dernier tronçon canalisé en souterrain (dont le Hoyoux) du fait de l'artificialisation des sols dans la plaine alluviale.

La **VÉGÉTATION NATURELLE** est localement bien présente avec la répétition de séquences de forêts sur les crêtes, sur les versants abrupts, de rares prairies ou de cultures dans la plaine alluviale et de forêts alluviales sur les banquettes\* de ruisseaux et sur les îles. Les milieux rocheux de l'aire sont propices au développement d'une végétation arbustive et herbacée ainsi que de pelouses maigres. Les anciennes car-

rières et gravières (gravière d'Amay, carrière du Lion...) sont colonisées par une flore et une faune de grand intérêt (comme les hirondelles de rivage, le crapaud calamite et diverses espèces d'odonates – libellules).

La **TPOLOGIE DU BÂTI** est très variée. L'aire se caractérise essentiellement par la présence d'**ENTITÉS URBAINES** comme Huy et Amay, qui ont un centre bâti ancien, alors qu'Engis doit son développement urbain à l'industrialisation. Le tissu bâti est complexe et a évolué au cours du temps : centre ancien, logement ouvrier et cité sociale, pavillonnaire sur les versants et nouveau quartier en périphérie. Quelques petites **ENTITÉS VILLAGES**, au bâti traditionnel, sont parfois bien préservées (Hermalle-sous-Huy et Clermont-sous-Huy). Enfin, des villages, hameaux et quartiers se sont développés au contact direct d'une industrie (comme Ampsin) ou d'un monument religieux ou civil (comme Flône). L'aire est riche en **PATRIMOINE BÂTI CLASSÉ**, tant en monuments civils, religieux ou militaires qu'en maisons ou ensembles bâtis.

La plaine alluviale est **FORTEMENT ARTIFICIALISÉE**. Logements, industries et infrastructures – y compris portuaires et énergétiques – sont en concurrence pour l'occupation de l'espace. A l'exception de certains tronçons de la N90, les vues sont cloisonnées par la végétation et les infrastructures, rendant la Meuse souvent peu visible. Les **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES** influencent l'organisation spatiale et la perception des paysages. L'aire est fortement impactée par l'activité extractive, y compris par le transport et l'industrie de transformation des produits extraits. De grandes zones d'activités portuaires, industrielles (accueillant des entreprises Seveso\*), artisanales et commerciales bordent le fleuve.

Le paysage est dominé par le secteur de l'**ÉNERGIE** : centrales de Tihange (nucléaire), des Awirs (thermique et biomasse) et d'Ampsin-Neuville (hydroélectrique), lignes électriques aériennes à très haute et haute tension qui y sont associées et usine de production d'agrocarburants (Biowanze). Au nord, des éoliennes localisées en dehors de l'aire sont également perceptibles.



Le paysage de l'aire se caractérise par son compartimentage. Les vues sont courtes, sauf dans l'axe du fleuve. En arrière-plan, les versants souvent boisés ferment les vues. Des infrastructures industrielles verticales ponctuelles (des cheminées ou des silos) émergent de la nappe urbaine. Le fleuve est souvent dérobé à la vue. Les infrastructures de transport participent à ce cloisonnement.

Ci-dessus, deux vues sur Wanze illustrent le cloisonnement du paysage. A gauche, les haubans du pont suspendu Père Pire, qui relie Ben-Ahin (Huy) sur la rive droite à Bas-Oha (Wanze) sur la rive gauche, habillent, depuis 1987, de stries légères le paysage. Les silos avec leur toiture orangée de la raffinerie tirlémontoise colorent les vues (à gauche et à droite).



L'activité des carrières a un impact important sur le paysage de l'aire. Une poussière gris-blanc recouvre les abords des sites extractifs (ci-dessus à gauche à Engis), des usines de transformation et des infrastructures de transport (ci-contre à Engis).

Divers procédés sont utilisés pour réduire cet impact, comme la pulvérisation d'eau sur les aires de chargement/déchargement (ci-dessus à droite entre Amay et Engis).

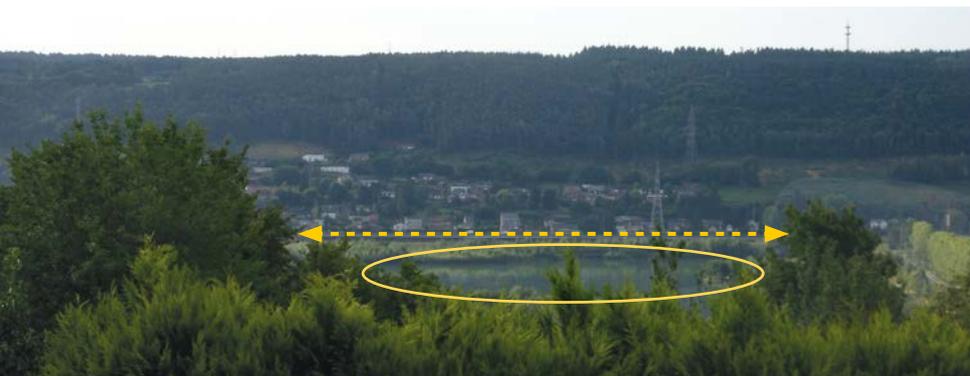


Les infrastructures du groupe Prayon – actif dans la chimie des phosphates et installé à Engis depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle – marquent le paysage de la vallée mosane. Les barrières de sécurité et les postes de contrôle de l'usine que nécessitent les sites classés Seveso renforcent cet impact.



L'ancienne carrière d'Ampsin (Amay), ci-dessus, a fait l'objet d'une mise en valeur touristique à l'aide d'un sentier géologique agrémenté de treize panneaux didactiques sur la faune, la flore, les roches et l'histoire locale.

Ci-contre, le haut des fours à chaux, témoins du passé, et le panneau didactique illustrant leur fonctionnement.



L'ancienne gravière d'Amay a été, pour partie (17,56 ha sur 40 ha), érigée en zone protégée (zone humide d'intérêt biologique) gérée par la Wallonie et pour partie aménagée en zone récréative régie par la commune d'Amay. Le site avec son plan d'eau, ses pentes douces, ses îlots et ses milieux ouverts est propice au développement des amphibiens et accueille une avifaune variée dont l'emblématique hirondelle des rivages.

Ci-dessus à gauche, l'ancienne gravière (ellipse), vue depuis la bordure hesbignonne de Huy à Liège. La Meuse se devine dans le fond de la vallée (ligne tiretée). Ci-dessus à droite, la vue sur le plan d'eau est prise depuis le talus longeant le chemin de halage en rive gauche. En arrière-plan, la collégiale Saint-Georges-et-Sainte-Ode (flèche) caractérise la silhouette de la commune d'Amay. Ci-contre, un caillebotis a été construit afin de pouvoir se promener sur le site.

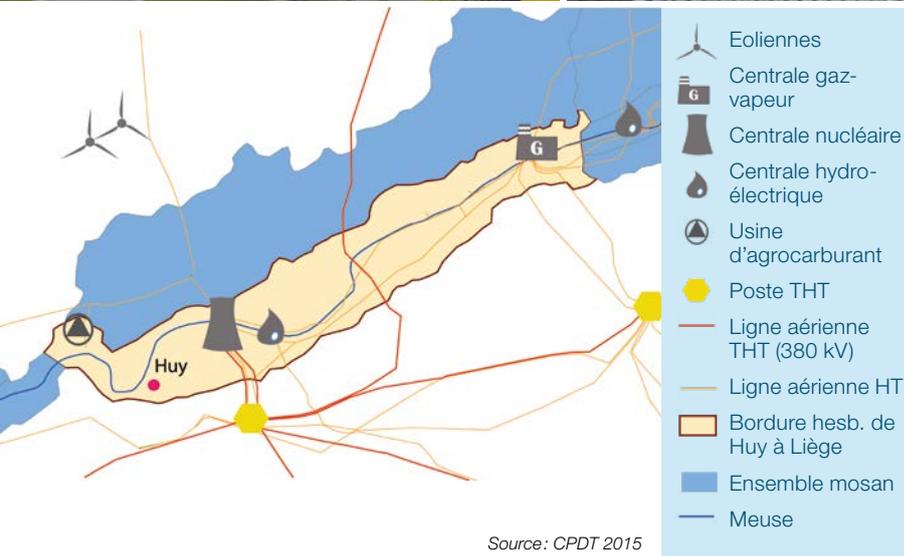




La densité des infrastructures liées au secteur de l'énergie est élevée dans l'aire paysagère (cf. carte ci-dessous). Ceci s'explique en partie par le fait que ce secteur est tributaire de la gestion de l'eau : tant pour les équipements de refroidissement des centrales de production électrique (Tihange – nucléaire, les Awirs – thermique et biomasse), pour leur approvisionnement en combustible par barge (anciennement le charbon et aujourd'hui les pellets de bois pour les Awirs) que pour les centrales hydroélectriques couplées aux barrages (Ampsin-Neuville).

L'impact paysager des centrales de production électrique varie en fonction de la distance d'observation. En vue rapprochée, les cheminées et les tours de refroidissement ressortent, ainsi que les barrières et les barbelés protégeant l'accès au site et la verdure qui leur est associée. De plus loin (ci-dessus et ci-dessous, 1 à 3), ce sont les panaches de vapeur d'eau et le réseau de transport et de distribution électrique qui sont bien visibles. Les centrales hydroélectriques marquent faiblement le paysage (voir l'encart sur l'énergie hydroélectrique dans la partie 2, p. 102 – ci-dessous, 2). Le maillage de pylônes électriques et de stations de redistribution (en marge de l'aire) renforce l'impact paysager du secteur énergétique.

L'évolution actuelle du secteur de production de l'énergie (voir l'Atlas des Paysages de Wallonie n° 3, le Plateau condrusien, pp. 65-70) est en lien notamment avec la prise en compte des changements climatiques et la diminution de la production de CO<sub>2</sub> associée. Le développement des énergies renouvelables fait partie de ces évolutions, ce qui se traduit dans le paysage par la présence des mâts verticaux des champs d'éoliennes bordant l'aire paysagère au nord (ci-dessous, 4) ou par celle des silos, tours et enchevêtrement de tuyaux de l'usine de production d'agrocarburants Biowanze. La sortie du nucléaire programmée à moyen terme aura aussi un impact sur le paysage de l'aire.





En rive droite, le centre ancien de Huy est densément bâti. Ses voiries étroites limitent les échappées vers le fleuve ou les coteaux. Une partie du centre a été réaménagée en piétonnier, accueillant essentiellement des commerces et de l'horeca (ci-contre à gauche).

Les statues agrémentent le paysage urbain de Huy et participent à la valorisation touristique du centre ancien (ci-dessus au centre, les joueurs de billes). La large voirie d'accès au centre de Huy (N90) offre le recul nécessaire pour appréhender la collégiale Notre-Dame qui émerge derrière les toitures des maisons bordant cette chaussée (ci-dessus à droite).

Ci-dessous, la vue panoramique de la rive droite de la Meuse montre la diversité du tissu urbain hutois, avec l'arrivée du téléphérique (1) et l'ancien refuge de l'abbaye du Val Saint Lambert (2) – aussi appelée Maison Batta – en style « renaissance mosane », une succession d'immeubles à appartements au gabarit parfois imposant accompagnés de commerces occupant les bords de Meuse (3) et le pont routier en arc Roi Baudouin (4) inauguré en 1956.



Le même style d'ambiance urbaine se retrouve à Amay, avec la collégiale Saint-Georges-et-Sainte-Ode (à gauche) et une ancienne rue pavée dont la vue vient buter sur le coteau (au centre).

Le centre du village d'Hermalle-sous-Huy est un ensemble architectural du plus haut intérêt, avec ses fermes groupées autour du château et de l'église. La silhouette de la tour et du pignon de la grange de la ferme castrale referme la perspective de la place de l'église (à droite).



Le paysage bâti de la Meuse Moyenne de Huy à Liège est aussi influencé par l'industrialisation de la vallée. Petites maisons ouvrières, maisons de cadres et cités sociales s'alignent le long de la vallée (ci-dessus à gauche à Saint-Georges-sur-Meuse et à droite à Engis) ou s'étagent sur les versants (ci-dessous à Ramioul – Flémalle).



Depuis les années 2000, l'aire connaît un dynamisme immobilier important partout où des terrains d'une certaine taille sont disponibles. Il en résulte des mutations paysagères conséquentes.

A Hermalle-sous-Huy (Engis), un nouveau quartier (ci-dessus) a été construit sur un terrain de cinq hectares. Il est labellisé quartier durable selon le référentiel wallon datant de 2014. Il s'articule autour d'une place et comprend, outre des logements (maisons et appartements), une crèche et un petit parc avec une plaine de jeux. La mobilité douce y est favorisée.

En périphérie de la ville de Huy, en rive droite, à l'entrée du noyau villageois de Ben-Ahin, un ensemble comprenant des commerces et du logement (ci-dessous à gauche) a été érigé à l'intersection de deux voiries régionales importantes (N90 et N698). L'ensemble bâti est visible depuis la rive gauche de la Meuse (ci-dessous à droite). Il participe à une certaine littoralisation des bords de Meuse alors que les terrains concernés sont affectés en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.



## Constats et enjeux

- Les centres anciens, urbains et villageois, dans la plaine alluviale doivent faire face à la concurrence des nouveaux centres commerciaux et lotissements souvent localisés sur les vastes terrains libres des bordures hesbignones ou en bord de Meuse (littoralisation) et perdent de leur attractivité (notamment commerciale) avec un risque de déprise urbaine.
- Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique importante de l'aire. Beaucoup d'ensembles ont conservé une grande homogénéité.
- Les infrastructures de production et de distribution d'énergie ont un impact paysager non négligeable sur l'aire – tant lorsqu'elles occupent la vallée (centrale nucléaire, gaz vapeur ou hydroélectrique et usine de production d'agrocarburants) que les plateaux (éoliennes et réseaux électriques). Dans un contexte environnemental et climatique incertain, le secteur de la production d'électricité va poursuivre sa mutation, entraînant une extension probable des réseaux visibles.
- Les équipements liés à la gestion de l'eau sont importants au sein de l'aire (diversité architecturale des stations de pompage associées au démergement et des stations d'épuration). Ces infrastructures méritent une attention particulière en termes de restauration et de mise en valeur pour les premières et de poursuite d'une recherche de qualité architecturale du bâti pour les secondes.
- Voir les enjeux globaux pour les activités industrielles, extractives et portuaires ; les ouvertures visuelles sur la vallée de la Meuse et l'accès au fleuve y compris en termes d'objectifs paysagers et de pistes d'action.

## Objectifs paysagers

1. Privilégier une densification des nouveaux développements résidentiels dans les noyaux urbanisés.	GESTION
2. Poursuivre le renouveau urbain et entretenir les aménagements effectués et le bâti.	GESTION-AMÉNAGEMENT
3. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant cette aire.	GESTION
4. Envisager la dimension et l'impact paysagers de toute nouvelle construction d'infrastructure, y compris énergétique.	GESTION
5. Protéger, entretenir et valoriser d'un point de vue paysager les infrastructures liées à la gestion de l'eau.	PROTECTION-GESTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Privilégier la concentration des nouveaux développements résidentiels au cœur des localités en respectant leur tissu bâti et en favorisant notamment la reconversion du bâti et des friches.
- Réaliser des circuits d'interprétation didactique, y compris virtuels, des paysages liés au secteur de l'énergie et au cycle anthropique de l'eau.
- Sensibiliser habitants et acteurs locaux aux spécificités paysagères des ensembles bâtis d'origine ouvrière ou sociale.



# Agglomération liégeoise

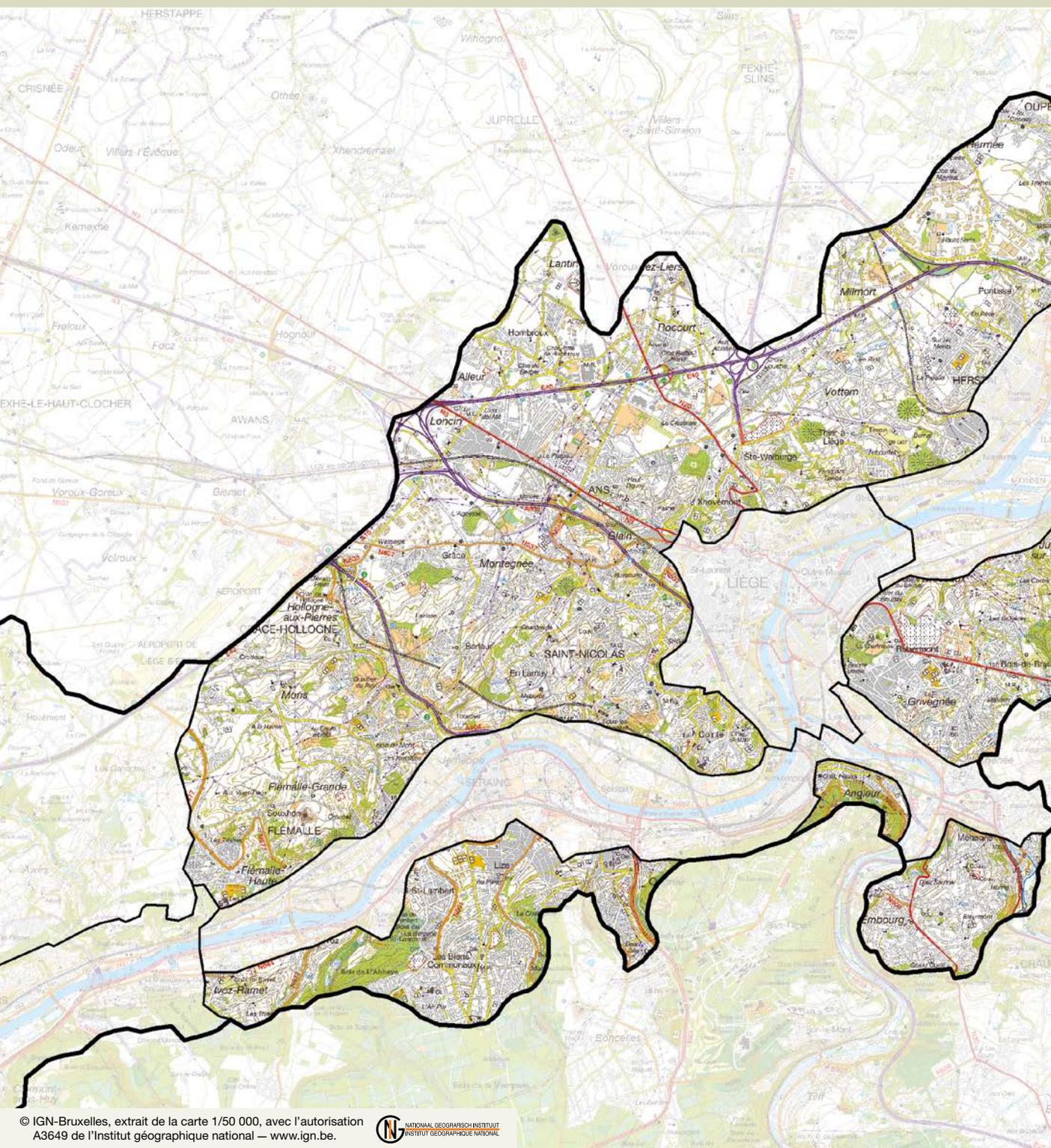


<b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>	<b>13 305</b>
Superficie agricole (ha)	3 710
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 064
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	6 273
Autres occupations du sol (ha)	2 258
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>280 216</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

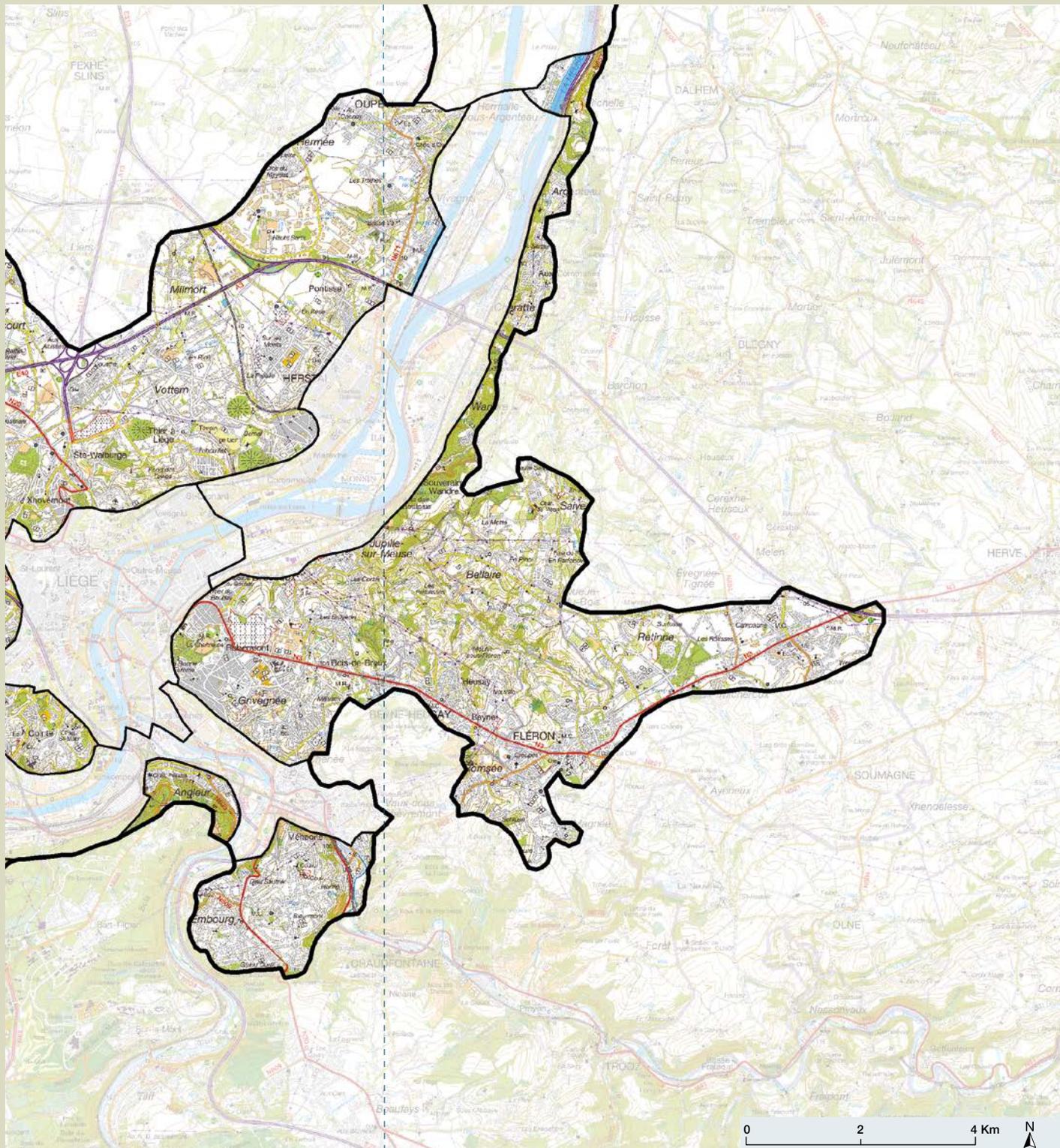
<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

L'Agglomération liégeoise englobe la vaste conurbation\* qui s'étend autour de la ville de Liège et de sa vallée industrielle, sur les versants mosans étagés en terrasses et les bordures des plateaux. Le bâti s'y développe en quasi continuité le long des rues et des grand-routes, alignant des séquences de maisons mitoyennes en brique. Ce bâti est complété par de nombreuses cités ouvrières et sociales et des quartiers d'habitat pavillonnaire. Plusieurs hauts terrils boisés et de larges espaces agricoles se distinguent entre ces zones d'urbanisation. De vastes zones d'activité économique sont implantées à proximité des voies autoroutières, tandis que de grandes surfaces commerciales bordent les chaussées qui rayonnent depuis Liège.



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national – www.ign.be.







L'Agglomération liégeoise s'étend de part et d'autre du fond, densément urbanisé et industrialisé, des vallées de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre. Elle couvre leurs versants et les bordures des plateaux hesbignon au nord, condrusien au sud-ouest et de Herve au sud-est. Elle se prolonge en fond des vallées mosane et de la Vesdre, respectivement en aval et en amont de la Vallée industrielle liégeoise.

Le relief est tantôt calme, adouci par les replats des plateaux et des terrasses alluviales qui étagent les versants mosans, tantôt mouvementé, animé par les vallées plus ou moins profondes des affluents et sous-affluents mosans. La topographie est localement recomposée par de hauts **TERRILS**, surtout présents en rive gauche de la Meuse. Ces collines artificielles, aujourd'hui colonisées par la végétation, témoignent de l'importance passée de l'exploitation du sous-sol houiller riche en charbon. Certains terrils, accessibles au public, offrent depuis leur sommet des vues très étendues sur les paysages environnants.

Des **TERRES AGRICOLES** s'étendent sur les terrains les moins pentus, couvrant de larges superficies ou réduites à de petites parcelles enclavées au sein des zones bâties. Les labours prédominent sur la bordure hesbignonne, aux sols riches en limons, tandis qu'ils cèdent la place aux herbages, souvent accompagnés de vergers, au sud de la tranchée mosane. Une **COMPOSANTE BOISÉE** est apportée aux paysages par les massifs arborés qui se développent sur les versants en forte pente et sur les terrils.

L'aire est couverte par une vaste **CONURBATION** qui relie entre eux les pôles qui s'y développent. Dense autour de ces noyaux et en périphérie des faubourgs liégeois et des localités de la Vallée industrielle, la trame urbaine se relâche lorsqu'on s'en éloigne.

Le bâti borde de façon quasi continue le réseau de grand-routes rectilignes qui rayonnent depuis Liège et celui des rues aux multiples ramifications. Il est en grande partie composé d'habitations mitoyennes, alignées par petits groupes ou en longues enfilades, principalement

construites de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1960. Entre elles s'insère une grande diversité de bâtiments : maisons entourées de leur jardin, grands bâtiments publics, surfaces commerciales, box de garages... Çà et là subsistent quelques maisons rurales et fermes en place avant l'urbanisation du territoire.

Très nombreuses, les **CITÉS OUVRIÈRES ET SOCIALES** forment des quartiers parfois très étendus et d'une grande unité. D'autres quartiers résidentiels, développés plus récemment, étalent un habitat pavillonnaire d'aspect hétérogène.

Plusieurs **FORTS** et autres bâtiments militaires, édifiés à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, rappellent l'importance stratégique de ce territoire, constituant un axe de passage de la vallée mosane via la ville de Liège.

Rasés en majeure partie, les anciens charbonnages ont laissé peu de traces bâties. Un bâtiment du site du Gosson, à Montegnée, a toutefois été préservé et mis en valeur, accueillant un musée et un centre de documentation au cœur d'un parc paysager environné de terrils.

La bordure hesbignonne est occupée par de grandes **ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**, profitant de la présence d'un important réseau autoroutier.

Les infrastructures autoroutières, souvent masquées derrière des rideaux d'arbres, se signalent parfois de loin par leurs viaducs, ponts ou talus et leurs alignements de poteaux d'éclairage.



Les bordures des plateaux présentent un relief tantôt calme, tantôt agité par des vallonnements prononcés, imprimés par les affluents et sous-affluents mosans. D'importantes surfaces de labours et des prairies, souvent plantées d'arbres fruitiers, s'étendent entre les cordons bâtis, couvrant les terrains les moins pentus. Lorsque la déclivité augmente, des masses boisées apparaissent.

Le terrain est modérément vallonné à Vottem (Herstal), sur la bordure du plateau hesbignon (ci-dessus en haut). Un groupe de terrils boisés (1) introduit une petite chaîne de montagnes artificielles dans le paysage. A l'horizon se dessine la masse sombre du versant de rive droite de la Meuse (2) et la silhouette du haut terril du Hasard (3) sur la bordure du plateau de Herve.

Le relief est fortement mouvementé à Flémalle-Grande (Flémalle, ci-dessus en bas), où la bordure du plateau hesbignon est creusée par la vallée du ruisseau du Moulin.



Les versants mosans sont étagés en terrasses alluviales plus ou moins larges. Ces replats correspondent aux niveaux occupés par la plaine alluviale à certaines époques des temps géologiques, avant que le fleuve poursuive son enfoncement.

Une terrasse domine la partie inférieure abrupte du versant (ci-dessus en haut), en surplomb du lieu-dit Sous les Vignes à Tilleur (Saint-Nicolas). Le quartier d'habitations sociales de la cité Van Belle y est implanté (encadré).

Ces terrasses offrent quelques larges panoramas sur la vallée. L'un d'entre eux est aménagé au sommet de la colline des Houlpays (Jupille, Liège) qui domine les terrains alentours (ci-dessus, en bas). La vue englobe la bordure du plateau de Herve, le fond de la vallée mosane en aval de Liège et le versant opposé de rive gauche sur lequel se dressent plusieurs terrils boisés. Plusieurs lignes à haute tension convergent vers la centrale électrique de Bressoux (non visible sur le cliché) située dans la plaine mosane.



L'aire comprend une partie de la large plaine de la Basse Meuse, encadrée par un versant de rive droite escarpé et boisé (ci-dessus, Hermalle-sous-Argenteau, Oupeye). Quelques rochers calcaires affleurent (1). Une villa mosane à l'architecture caractéristique (2) s'individualise parmi les habitations implantées en bordure du fleuve canalisé.

Le territoire de l'Agglomération s'étend également dans le fond de la vallée de la Vesdre, beaucoup plus étroite et parcourue par la rivière dont le cours conserve un aspect naturel. Les versants pentus et couverts de masses boisées marquent les arrière-plans (ci-contre Vaux-sous-Chèvremont, Chaudfontaine).



Au sein de la vaste conurbation qui s'étend sur le territoire de l'aire paysagère, le centre des localités se caractérise par la concentration de commerces, la présence de grands bâtiments publics ou encore d'anciennes fermes qui rappellent le passé rural des lieux.

Ci-dessus à gauche, une succession de magasins anime l'ancienne chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle qui traverse le centre de Fléron ; au centre, la longue façade monumentale de la maison communale d'Ans, d'architecture éclectique, domine la place Nicolaï ; à droite, l'imposant volume de la maison du peuple de Hollogne s'impose au cœur de la localité.

Ci-contre, une ancienne ferme se distingue par son grand porche dans le centre de Milmort (Herstal).



Le bâti s'étire de manière quasiment continue le long des rues et des routes qui sillonnent le territoire de l'Agglomération.

Les alignements mitoyens de modestes maisons en brique de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle composent une large part de la trame bâtie (à gauche, la rue du Couvent à Jupille, Liège).

Les rangées de maisons mitoyennes construites dans les années 1950 et 1960, caractérisées par leur formes cubiques, sont également très présentes (à droite, la rue Frédéric Braconnier à Saint-Nicolas).



De nombreuses cités ouvrières et sociales construites de l'entre-deux-guerres aux années 1980 sont présentes dans l'aire. Leurs blocs de maisons et d'immeubles de formes et de teintes pratiquement identiques, alignés de façon symétrique, confèrent à ces quartiers une grande uniformité.

A gauche, la cité-jardin des Cortils à Jupille (Liège), réalisée dans les années 1920 et 1930; au centre, des immeubles à appartements des années 1970 dans le quartier des Communes à Cheratte (Visé); à droite, vus depuis le terril du Gosson, des alignements d'immeubles sociaux des années 1950 implantés sur un terrain pentu dessinent une succession de strates qui s'individualisent parmi le bâti hétéroclite environnant (Berleur, Grâce-Hollogne).



Lorsque les ensembles d'habitations ouvrières ont été privatisés, l'homogénéité des alignements a souvent été rompue par les transformations individualistes et plus ou moins fortes des maisons (à gauche, la cité Wauters à Herstal).

Dans plusieurs cités restées aux mains des sociétés publiques de logements sociaux, la transformation des façades pour améliorer l'isolation des logements a au contraire apporté une nouvelle uniformité aux lieux, mais au détriment de la valeur architecturale originelle des alignements : mise en place d'un revêtement lisse et répétition de gammes de couleurs identiques (à droite, la cité des Cascogniers à Vottem, Herstal).



L'habitat privé pavillonnaire construit à partir des années 1950 complète l'urbanisation du territoire. Des maisons de formes et de teintes diverses, isolées sur leur parcelle, s'égrènent le long des rues (à gauche, l'avenue Dieudonné Lambrecht au Thier-à-Liège, Liège; au centre, la rue Thier Saint-Léonard à Hollogne, Grâce-Hollogne, avec à l'arrière-plan la silhouette du terril du Bonnier à Grâce-Berleur) ou sont groupées dans de vastes quartiers résidentiels abondamment végétalisés (à droite, le quartier des Trois Roses à Embourg, Chaudfontaine).



Plusieurs forts, édifiés autour de Liège à la fin du 19<sup>e</sup> siècle afin de barrer l'accès de la Meuse aux Allemands et aux Français, occupent des positions dominantes. Ces ouvrages en béton sont partiellement enterrés sous des zones enherbées ou boisées. Seules sont visibles leur casemate\* d'accès (ci-dessus à gauche, le fort de Pontisse, Herstal) et leur cheminée d'aération qui se dresse à proximité (au centre, la cheminée du fort de Flémalle).

Construite à partir des années 1930 pour renforcer la ceinture fortifiée de Liège, la caserne de Saive (Blégny, ci-dessus à droite et ci-contre) a été abandonnée par l'armée en 2011. Le site est aujourd'hui peu à peu réaffecté en zone d'activités mixte, où se côtoient logement social, enseignement et formation, commerces et PME.



Témoins de l'ancienne exploitation intensive du sous-sol charbonneux de la région liégeoise, les terrils s'imposent jusque dans les tissus bâtis. Ci-contre, la présence des terrils Belle-Vue (a) et de Bernalmont (b) à Herstal, aujourd'hui colonisés par une végétation arborée, confère une composante boisée aux quartiers environnants.

Quelques terrils sont accessibles au public. Lorsque le développement de la végétation ne masque pas les vues, de vastes panoramas sont offerts depuis leur sommet.

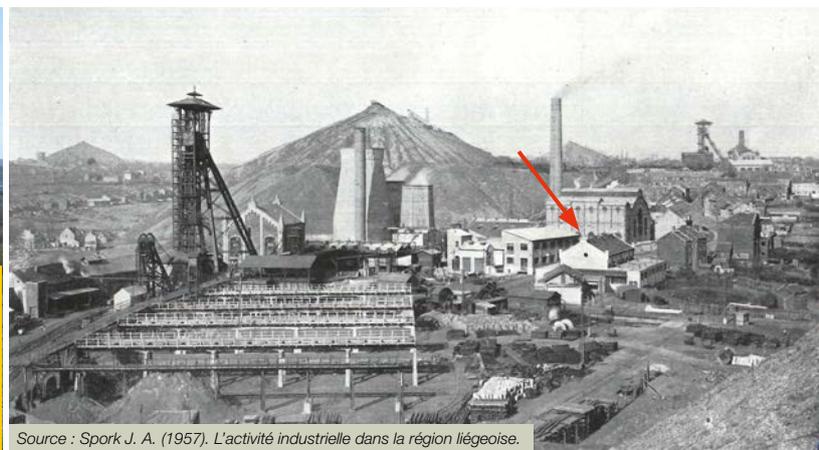
Le terril Batterie Nouveau à Thier-à-Liège (Liège), bien qu'étant un site privé, est rendu accessible aux promeneurs. Du haut de celui-ci (ci-dessous), les vues s'étendent au-delà de la Meuse (1) et de la bordure du plateau de Herve (2). Les terrils de la Petite Bacnure (3) et de Bernalmont (4) se détachent en rive gauche de la Meuse, celui du Hasard (5) en rive droite. Le plateau du Tribouillet (6), correspondant au replat d'une terrasse alluviale, s'étend en surplomb de la vallée. Le creux de la vallée de l'Ourthe se distingue à droite (7).





Les bâtiments et infrastructures des anciens charbonnages ont pratiquement tous disparu, ayant été progressivement démolis après la fermeture des sites. Seuls subsistent quelques pans de murs d'enceinte, clôturant aujourd'hui des zones en friche (ci-dessus à gauche, en bordure du site du charbonnage du Hasard à Retinne, Fléron).

A Thier-à-Liège (Liège), la présence d'un charbonnage est discrètement signalée par des dalles en béton bouchant l'accès des puits de mine (ci-dessus à droite et ci-contre).



Source : Spork J. A. (1957). *L'activité industrielle dans la région liégeoise*.



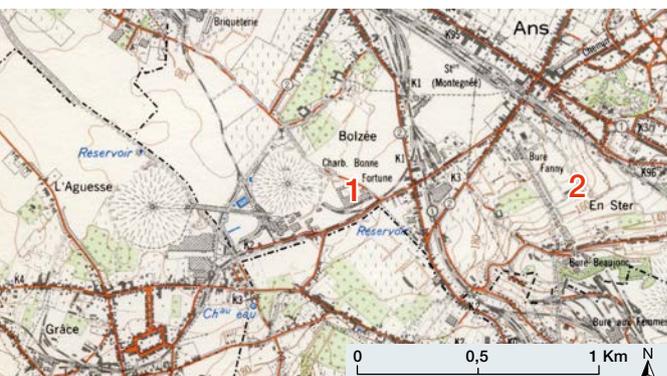
Du charbonnage du Gosson, à Montegnée (Saint-Nicolas), seul subsiste le bâtiment qui servait de salle de douche et de salle des pendus – local où étaient suspendus les vêtements des mineurs (ci-dessus en haut à gauche, encadré ; en haut à droite, le charbonnage dans les années 1950, flèche localisant le même bâtiment). Il accueille la Maison des Terrils, espace muséal et centre documentaire consacré à la mine et à la biodiversité qui trouve refuge sur les terrils.

Le site de l'ancien charbonnage et les terrils qui l'entourent accueillent un parc paysager, parcouru de sentiers balisés et cyclables animés de diverses sculptures (ci-dessus en bas à gauche), et une réserve naturelle. Du sommet du terril du Gosson 1, une vue longue s'étend vers la vallée de la Meuse à Seraing (en bas à droite).



Des zones d'activité économique, accueillant principalement des entreprises de logistique et de services, se développent sur la bordure du plateau hesbignonnais, à proximité des autoroutes qui parcourent cette partie de l'aire paysagère. Leurs bâtiments parallélépipédiques fonctionnels, de tailles et implantations variées, se singularisent souvent par leur couleur vive.

A gauche, le vaste zoning des Hauts Sarts (1) est implanté à Milmort (Herstal) en bordure de l'autoroute E40 dont on distingue l'alignement de poteaux d'éclairage (2) ; à droite, la 2<sup>e</sup> avenue dessert le zoning.



Source : Institut Géographique Militaire, carte de Belgique 1/25 000, Alleur - Liège 42/1-2 (1958), coll. SRBG.



Des entreprises récemment construites ainsi que d'autres types de constructions prennent place sur les sites occupés autrefois par les charbonnages.

A Anserme, les bâtiments d'une entreprise de fabrication de matériel industriel remplacent ceux de l'ancien charbonnage Bonne Fortune, visibles sur la carte des années 1950 (1).

Non loin de là, à Glain (Liège), le site du charbonnage Patience et Beaujonc (2) est en voie d'aménagement pour accueillir une nouvelle clinique. Le terrain est longé par un chemin RAVeL empruntant une ancienne voie ferroviaire industrielle.

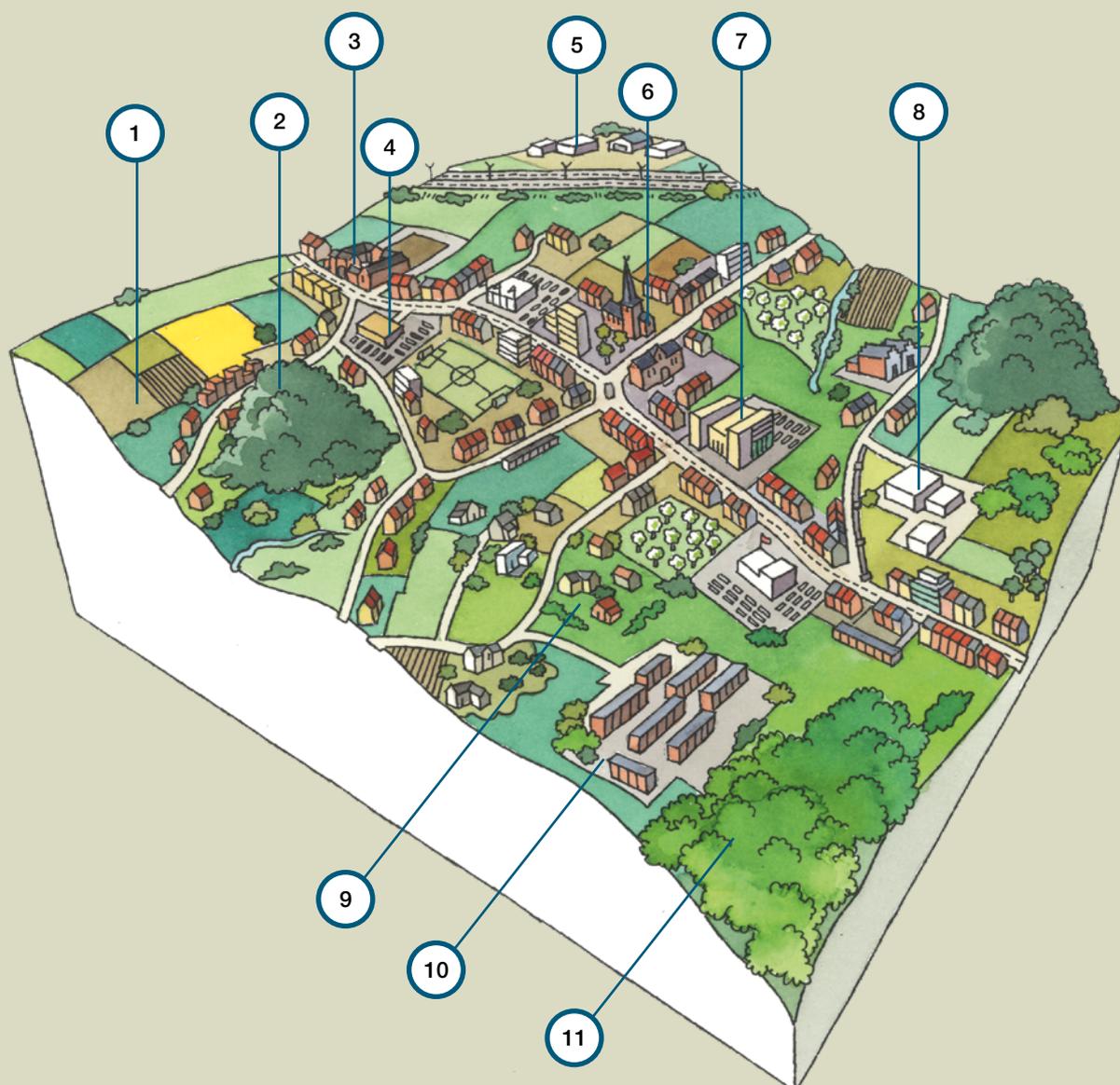


Les longues chaussées qui traversent l'Agglomération liégeoise accueillent de nombreuses surfaces commerciales. Leurs bâtiments, d'aspect hétéroclite, insérés entre des alignements de maisons ou formant de vastes zonings, sont signalés par une profusion d'enseignes très voyantes et entourés de zones de parking, donnant lieu à un paysage peu structuré.

A gauche, la rue des Français à Anserme. A droite, les grandes surfaces commerciales concentrées le long de la route N671 qui longe la rive gauche de la Meuse à Herstal sont vues depuis les hauteurs de Pontisse. Le pont de l'autoroute E40 franchit le canal Albert à proximité.

## Agglomération liégeoise

1. Terrain vallonné accueillant des terres agricoles.
2. Terril boisé.
3. Ancienne ferme insérée entre des alignements de maisons mitoyennes.
4. Grande surface commerciale implantée le long d'une grand-route.
5. Zone d'activité économique à proximité d'une autoroute.
6. Centre urbain développé autour de l'église et de l'ancienne maison communale.
7. Centre hospitalier.
8. Entreprise implantée sur le site d'un ancien charbonnage.
9. Quartier de maisons pavillonnaires.
10. Cité sociale occupant le replat d'une terrasse alluviale.
11. Versant de la vallée mosane, en forte pente et couvert de boisements.



Dessin : Dina Kathelyn.

## Constats et enjeux

- Les cités ouvrières et sociales constituent une composante importante de l'aire paysagère. L'homogénéité et la qualité architecturale de leur bâti ont souvent été dégradées par la privatisation des habitations et le souci d'individualisme de leurs propriétaires, ou par les rénovations destinées à adapter les habitations aux normes de confort, notamment lors de l'isolation extérieure des murs.
- Les collines artificielles dessinées par les terrils sont caractéristiques des paysages de l'Agglomération liégeoise. Nombre d'entre eux ne sont pas accessibles au public, pour des raisons de stabilité ou parce qu'ils sont privés. Les terrils accessibles sont souvent envahis de boisements qui bouchent les points de vue vers les paysages des alentours.
- Les étendues de terres agricoles qui couvrent les lambeaux de plateau et les versants en pente douce constituent un élément paysager important. Leur mitage par de nouveaux développements résidentiels ou de zones d'activité économique porte atteinte à leurs qualités paysagères et risque de fermer les vues longues qu'elles procurent.

## Objectifs paysagers

1. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale.	GESTION
2. Rendre accessibles au public les terrils qui ne présentent pas de risque d'effondrement et sont susceptibles d'offrir des vues intéressantes sur les paysages des alentours.	GESTION-AMÉNAGEMENT
3. Assurer des vues dégagées depuis le sommet des terrils accessibles au public.	GESTION-AMÉNAGEMENT
4. Préserver du mitage les zones agricoles.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Encadrer les transformations du bâti par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect de leurs caractéristiques d'origine et une plus grande unité lors des rénovations.
- Sensibiliser les nouveaux propriétaires, les gestionnaires des sociétés de logements sociaux et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des ensembles d'origine ouvrière ou sociale.
- Sensibiliser les propriétaires de terrils aux possibilités d'aménagements destinés à les rendre accessibles au public.
- Établir des plans de gestion de la végétation qui se développe devant les points de vue offerts du sommet des terrils accessibles au public.
- Veiller à l'utilisation parcimonieuse des terrains agricoles susceptibles d'être urbanisés et mener des actions de sensibilisation de (re)structuration paysagère : insertion visuelle des zones d'extension d'habitat, des équipements d'intérêt collectif...



# Vallée industrielle liégeoise

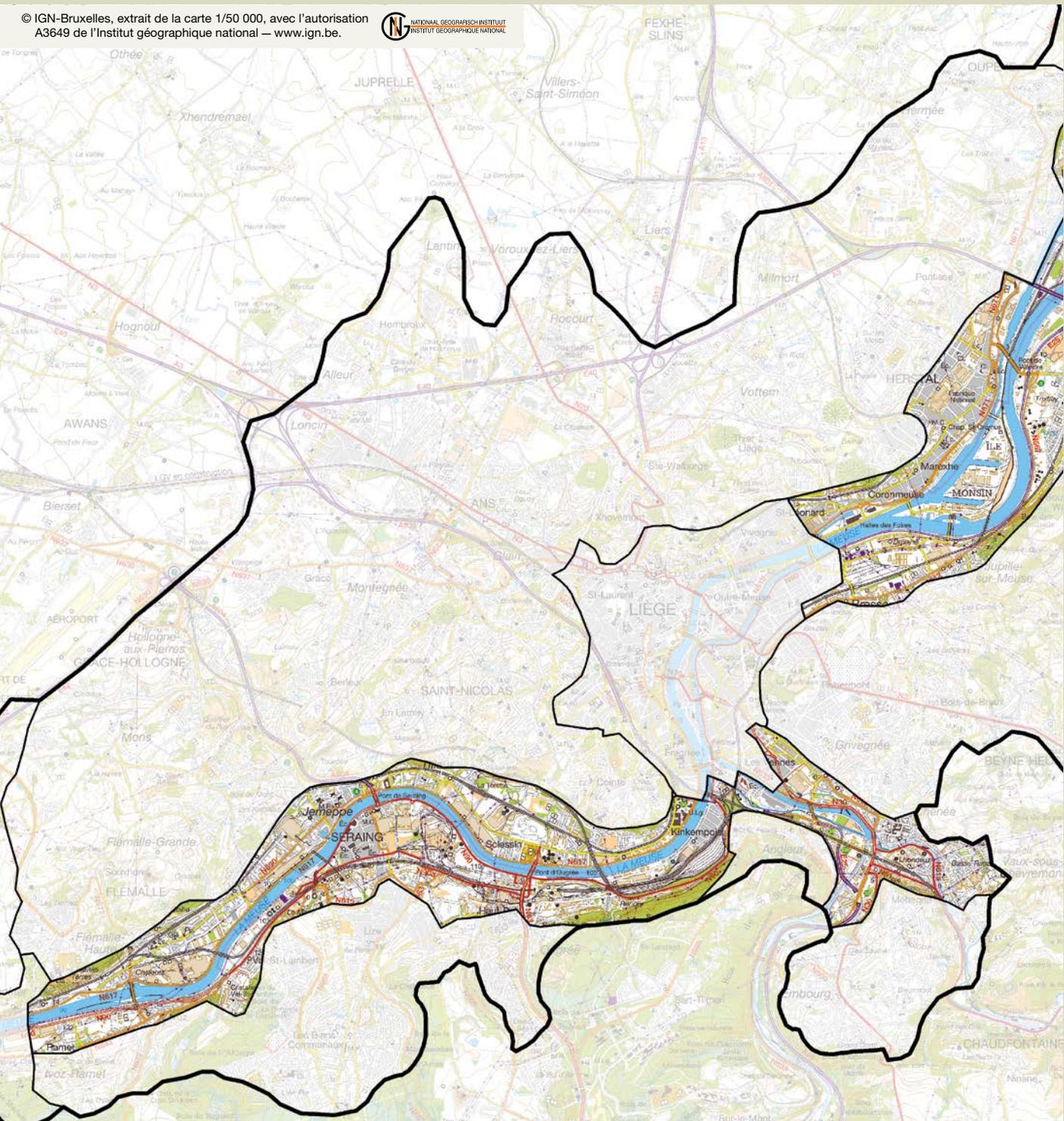


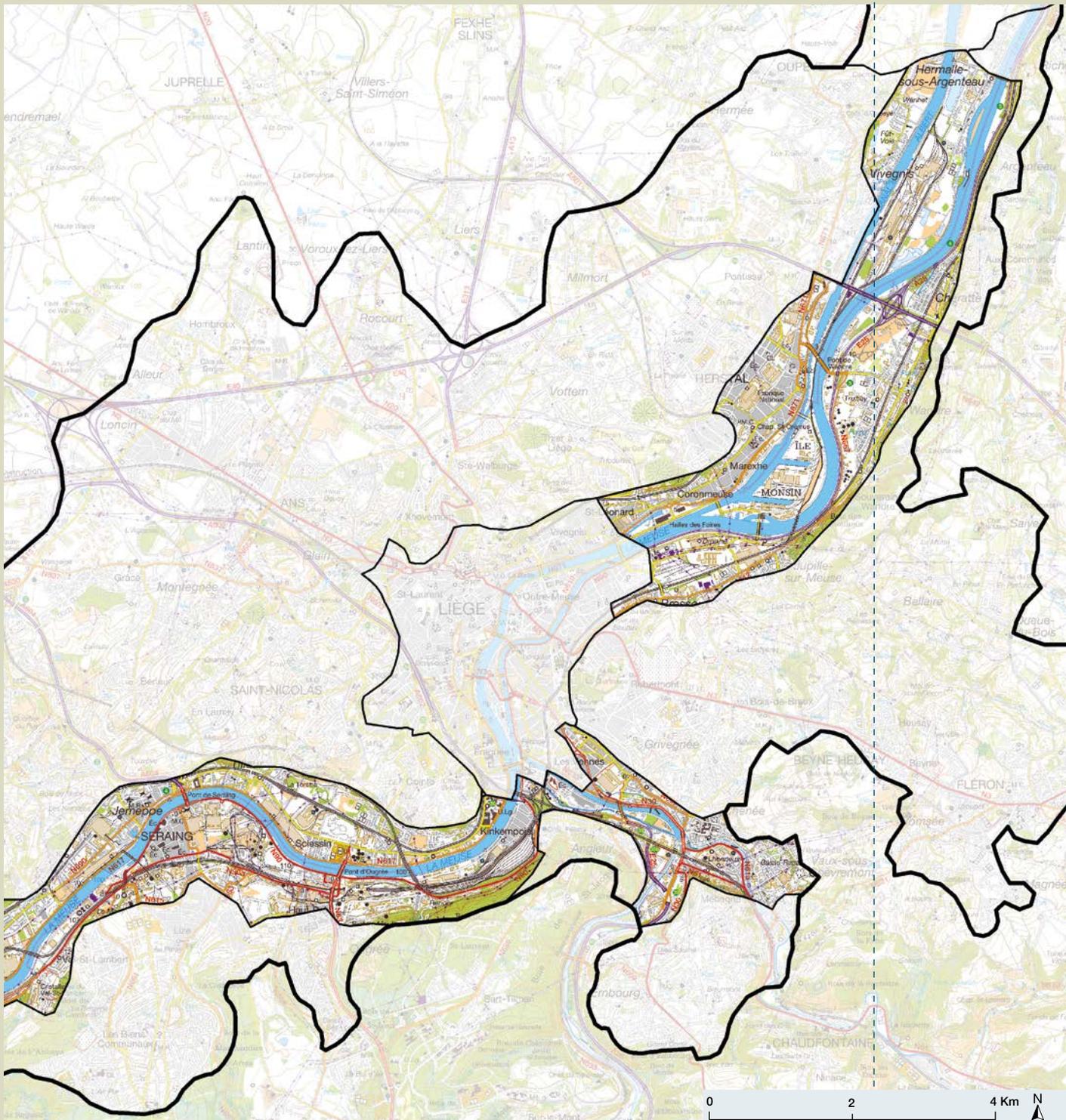
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>3 822</b>
Superficie agricole (ha)	277
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	250
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	1 883
Autres occupations du sol (ha)	1 412
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>57 438</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

L'aire de la Vallée industrielle liégeoise occupe le fond de la vallée de la Meuse, de part et d'autre du Centre historique et des faubourgs de Liège, ainsi que les fonds de vallée de l'Ourthe et de la Vesdre. Les larges plaines alluviales sont occupées par une vaste conurbation\*, où le tissu urbain serré côtoie une multitude de bâtiments industriels de tailles diverses : des petits entrepôts insérés entre les alignements de maisons aux grandes infrastructures des usines sidérurgiques.







La Vallée industrielle liégeoise s'étend dans le fond de la vallée de la Meuse, en amont et en aval de l'aire du Centre historique et des faubourgs de Liège, et se prolonge dans le fond des vallées de l'Ourthe et de la Vesdre.

La plaine alluviale mosane est relativement étroite en amont de Seraing, où la vallée traverse des affleurements calcaires visibles sur le versant de la rive gauche. A partir de cette localité, la plaine établie dans les terrains principalement schisteux du Houiller\* s'élargit sensiblement. Les vallées de l'Ourthe et de la Vesdre présentent également un élargissement marqué à leur entrée dans la Vallée industrielle, où elles entament les formations géologiques du Houiller.

Les **BOISEMENTS** installés sur les versants abrupts sont très présents dans les arrière-plans. Lorsque la pente des versants s'adoucit, l'urbanisation du fond des vallées s'y prolonge et gagne l'aire voisine de l'Agglomération liégeoise.

Le fleuve, au **COURS SÉVÈREMENT RECTIFIÉ**, s'écoule entre des berges souvent empierrées. L'Ourthe, également fortement rectifiée en aval de sa confluence avec la Vesdre, est encadrée d'alignements d'arbres et de talus enherbés qui végétalisent son cours. Plus en amont, l'Ourthe et son affluent conservent un aspect plus naturel.

La Meuse est doublée, en aval de Liège, par le canal Albert qu'anime le trafic des chalands\*. L'Ourthe l'est par le modeste canal de l'Ourthe, étroite voie navigable désaffectée rythmée par ses ponts et ses anciennes écluses.

Les localités, densifiées et gonflées par l'industrialisation du territoire à partir du 19<sup>e</sup> siècle et par l'expansion démographique qui en a résulté, forment une vaste **CONURBATION** mêlant habitat et infrastructures industrielles.

Quelques bâtisses anciennes sont visibles çà et là, reconnaissables à leurs murs en pierre ou leur architecture traditionnelle mosane alliant la brique et le calcaire. Elles se distinguent parmi les alignements, parfois très homogènes, d'habitations mitoyennes en brique, principalement construites de la fin du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1950. Il s'agit de petites maisons ouvrières identiques, de facture simple, et de maisons destinées aux classes moyennes ou bourgeoises dont l'architecture des façades se rapporte aux styles en vogue à l'époque de leur construction.

Une succession de **SITES ET BÂTIMENTS INDUSTRIELS** occupe les plaines alluviales. Omniprésents, des édifices en brique aux toitures en dents de scie et des parallélépipèdes en tôle sont implantés à l'écart des quartiers d'habitations ou au sein de ceux-ci. En amont de Liège, d'imposants complexes sidérurgiques marquent les paysages de la rive droite mosane, à Ougrée et Seraing. Leurs grands bâtiments sont entourés d'un enchevêtrement d'infrastructures métalliques, cheminées, trémies et, traversant le tissu urbain, de réseaux de tuyaux aériens.

En aval de la ville, l'île Monsin concentre les principales infrastructures du port de Liège. Des industries diverses, conteneurs multicolores et autres matériaux occupent le terrain entrecoupé de darses reliées au canal Albert.

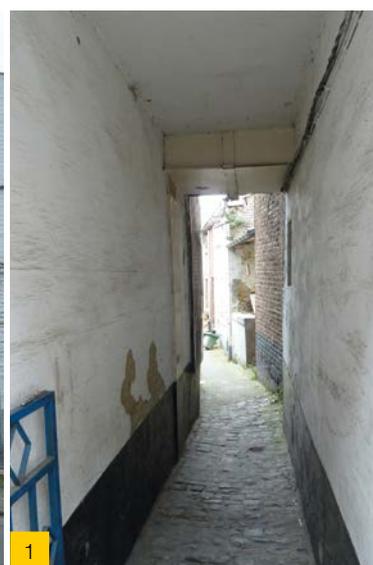
De nombreuses voies de communication ferroviaires et autoroutières se développent dans l'axe des vallées. Les infrastructures qui les accompagnent accentuent le caractère urbanisé du paysage.



Quelques témoins de l'urbanisation antérieure à la révolution industrielle subsistent au cœur des localités et le long des anciens axes routiers.

Ci-dessus à gauche, la maison Lovinfosse, au centre de Herstal (place Licourt), accueille le musée communal. Sa partie gauche (flèche) offre un bel exemple d'architecture traditionnelle mosane de la fin du 17<sup>e</sup> siècle.

Ci-dessus à droite et ci-contre, plusieurs maisons anciennes aux murs maçonnés en moellons de grès et de calcaire bordent la rue des Trois Rivages à Souverain-Wandre (Liège). D'étroits passages ouverts entre les groupes de maisons donnaient autrefois accès au rivage de la Meuse, dont le cours a été déplacé lors des travaux de la rectification du fleuve au 20<sup>e</sup> siècle. Les boisements du versant en forte pente s'imposent en arrière-plan.



Les noyaux urbains concentrent un habitat qui s'est fortement densifié au 19<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant avec l'installation d'une importante population ouvrière. Les enfilades de rues, souvent rectilignes, présentent des fronts bâtis de maisons mitoyennes en brique, de tailles diverses, principalement construites à cette période. Les rénovations plus ou moins profondes des habitations et la reconstruction de certaines d'entre elles à des époques ultérieures confèrent à ces alignements un aspect souvent hétéroclite (ci-dessus, rue Marexhe, Herstal).

Des impasses s'ouvrent çà et là au travers des habitations (1) ou entre celles-ci (2), donnant accès au bâti à l'intérieur des îlots.



Certaines rues sont bordées d'ensembles de maisons ouvrières en brique, construites pratiquement à l'identique. Lorsque les habitations n'ont pas été modifiées ultérieurement, dans un souci d'individualisation des propriétaires, leur alignement apporte une grande cohérence visuelle (à gauche, la rue Piedboeuf à Jupille, Liège; à droite, la rue de la Passerelle à Tilleur, Seraing).

De nombreux ateliers et hangars s'insèrent entre les habitations. Leurs bâtiments à l'architecture industrielle, datant principalement du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle (murs en brique, toitures en gradins ou en dents de scie...), sont alignés à front de rue ou en retrait de celle-ci, derrière les murs qui délimitent la parcelle occupée.

A gauche, un atelier réaffecté en surface commerciale (rue de Jemeppe à Sclessin, Liège); à droite, mur et bâtiment à l'abandon (rue Zabay, Liège).



Surtout présents dans le nord de l'aire, quelques grands sites industriels enclavés dans le tissu bâti résidentiel se distinguent par leur monumentalité.

La Fabrique Nationale, à Herstal, présente le long de la rue Voie de Liège une façade de la fin du 19<sup>e</sup> siècle d'une grande cohérence (ci-dessus à gauche). A Cheratte (Visé), les tours d'extraction (1) et de la salle des machines (2) des anciens Charbonnages du Hasard, classées, dominent l'habitat groupé à leurs pieds. Ces hauts édifices ont été construits au début du 20<sup>e</sup> siècle dans un style inspiré de l'architecture médiévale (ci-dessus au centre). Plus austères, les installations de la brasserie Piedboeuf, édifiées à Jupille-sur-Meuse (Liège) dans les années 1930, imposent leurs volumes dans le centre de la localité (ci-dessus, à droite).



De nombreuses stations de pompage sont installées le long de la Meuse, de Seraing à Herstal. Elles sont équipées de puisards qui pompent en continu les eaux de petits affluents situés sous le niveau du fleuve à la suite de l'effondrement de galeries minières.

D'architecture moderniste, ces bâtiments aux murs en béton ou en brique jaune se distinguent par leurs volumes cubiques et leur tour d'angle (à gauche, la station n° 3 à Jemeppe, Seraing; à droite, la station n° 1 à Herstal).



En amont de Liège, la succession de vastes sites sidérurgiques imprègne profondément les paysages de la vallée. Leurs imposants bâtiments s'accompagnent de hautes cheminées et d'infrastructures métalliques diverses, souvent rouillées (ci-dessus à Ougrée, Seraing ; de gauche à droite : le fond de la vallée mosane, la rue de Renory, la rue Henri Dunant).

Autrefois nombreuses, les tours de hauts fourneaux ont pratiquement disparu. Seule subsiste celle d'Ougrée, vue ci-contre (flèche) depuis le quai du Bac à Sclessin (Liège).

L'absence de fumée témoigne de la cessation des activités de ces sites.



Le site sidérurgique de Chertal, composé d'une aciérie et de laminoirs, est implanté sur une bande de terrain séparant la Meuse et le canal Albert, en aval de Liège. Mis en place dans les années 1960, le site est aujourd'hui à l'arrêt. On y transformait en bobines de tôle en acier (ou « coils ») la fonte produite dans les hauts fourneaux d'Ougrée et de Seraing et transportée à Chertal par wagons spéciaux.

En haut, l'aciérie (1) et les laminoirs (2) forment un long front bâti en bordure du canal Albert (Vivegnis, Oupeye). En bas, la silhouette sombre et massive des bâtiments se profile dans le lointain, vue ici depuis le pont qui enjambe le canal à Hermalle-sous-Argenteau (Oupeye). Des sociétés productrices de matériaux divers, aux bâtiments de type « boîte à chaussures » récemment construits, bordent la rive occidentale de la voie d'eau.



Les bâtiments industriels construits au cours des dernières décennies contrastent avec les bâtisses anciennes en brique. Ils présentent une structure épurée, généralement constituée d'un assemblage de grandes parois blanches ou de teintes plus ou moins vives.

Ci-dessus, à gauche, une usine productrice de zinc et d'autres métaux non ferreux à Angleur (Liège), avec à l'avant-plan le canal de l'Ourthe ; au centre, une usine de valorisation énergétique de déchets ménagers et industriels en bordure du canal Albert à Herstal ; à droite, la halle d'une entreprise de construction de matériel industriel à Sclessin (Liège).



Le site du Val Saint Lambert, à Seraing, est implanté à l'embouchure de la vallée du ruisseau de Villencourt. Encadré de versants boisés, il mêle les bâtiments de l'ancienne abbaye cistercienne et ceux, industriels, de la cristallerie qui s'est installée sur son domaine à partir des années 1820.

Récemment rénové, le palais abbatial de style classique (ci-dessus à gauche) accueille des bureaux et un Musée du verre et du cristal. A proximité de celui-ci, se dressent les vieux bâtiments industriels, dont le haut édifice des tailleries de la cristallerie, percé de nombreuses baies vitrées (ci-dessus à droite, flèche).

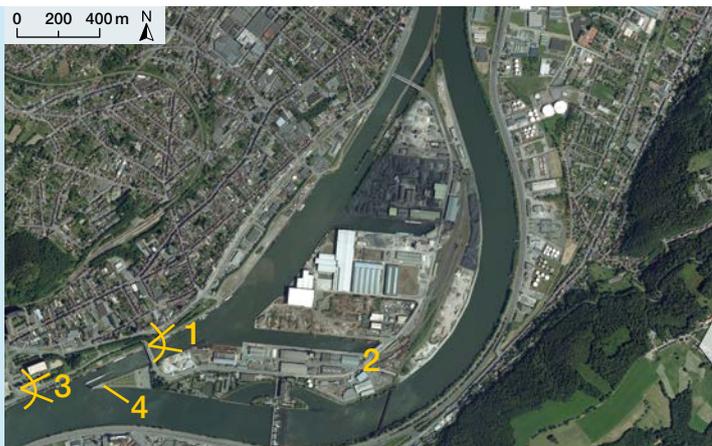
La Cour du Val (ci-contre) comprend un ensemble d'habitations destinées aux ouvriers des cristalleries. Les maisons identiques, aux murs de brique autrefois blanchis, forment un front bâti continu autour d'une place arborée.



Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

Site principal du port de Liège, l'île Monsin est entourée à l'est par la Meuse et à l'ouest par le canal Albert. Elle est entièrement couverte d'infrastructures portuaires, industrielles et ferroviaires (1, les quais de l'île en bordure du canal Albert, vus en aval du pont Marexhe ; 2, hangars en bordure de la rue de l'île Monsin qui parcourt le site).

A l'extrémité de l'île, du côté amont, la tour du Mémorial Albert 1<sup>er</sup> signale de loin l'entrée du canal Albert, qui relie depuis 1939 la région liégeoise au port d'Anvers (3 et 4, vues depuis le quai de Wallonie à Liège).



Des travaux de rénovation urbaine sont actuellement en cours dans les centres de Seraing et de Herstal. Bénéficiant de fonds de financement européens, ils sont destinés à redynamiser ces pôles urbains affectés par la fermeture des sites industriels. Des îlots ou des quartiers entiers sont reconstruits en y traçant de nouvelles voiries et en y construisant des bâtiments qui se démarquent par leur architecture contemporaine.

A gauche et au centre, la rue Cockerill, qui sépare le tissu urbain du Fond de Seraing et les usines sidérurgiques, est élargie et bordée de nouveaux immeubles et de halles industrielles rénovées. La Cité administrative, bâtiment aux reflets métalliques, clôt la perspective du futur boulevard. A droite, le quartier de la gare de Herstal est en voie de réaménagement. Il est destiné à devenir un pôle urbain mêlant commerces, logements et bureaux. Le bâtiment rouge, très visible, de la nouvelle gare en constituera l'élément central.

## Constats et enjeux

- Les alignements de maisons ouvrières de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle, caractérisés par la répétition de types architecturaux et de gabarits similaires, confèrent une homogénéité particulière à de nombreuses enfilades de rues. Cette cohérence est souvent dégradée, voire a disparu par manque d'entretien des habitations ou par la transformation plus ou moins profonde de leurs façades.
- Les grands sites sidérurgiques, exposés à de régulières restructurations, cessent peu à peu leurs activités. Leurs infrastructures, dont les tours des hauts fourneaux, risquent de disparaître à terme du paysage (voir les enjeux globaux, pp. 336 et 337).
- La rénovation des centres urbains transforme en profondeur leur paysage. Ce processus présente l'opportunité d'introduire ou de remettre en valeur des éléments patrimoniaux et des ensembles bâtis intéressants, mais également le risque de les remplacer par des développements immobiliers sans lien avec le passé ouvrier et industriel des lieux.

## Objectifs paysagers

1. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière.	GESTION
2. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel, bien représenté dans la Vallée industrielle liégeoise.	PROTECTION
3. Maintenir la cohérence paysagère des actions de renouveau urbain.	GESTION

## Pistes d'action

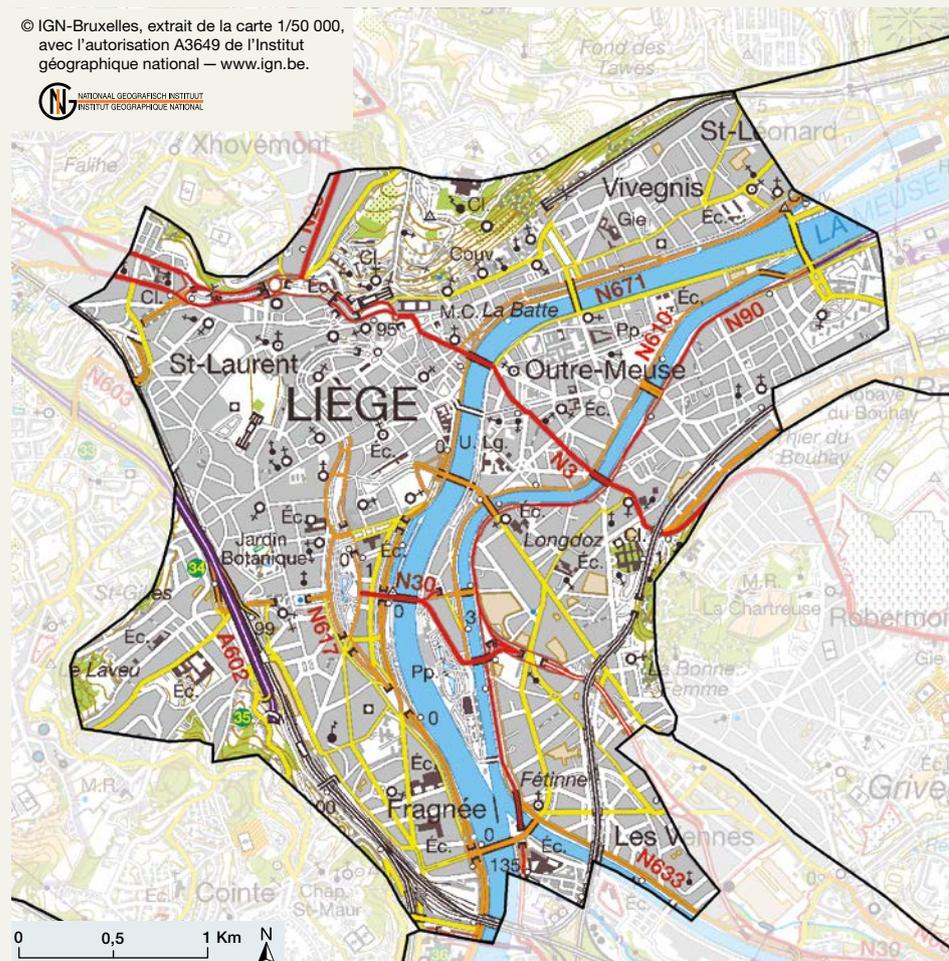
- Encadrer les transformations du bâti par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect de leurs caractéristiques d'origine et une plus grande unité lors des rénovations.
- Sensibiliser les nouveaux propriétaires et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des ensembles d'origine ouvrière.
- Intégrer une dimension paysagère et patrimoniale dans les inventaires liés aux activités sidérurgiques.
- Privilégier des projets de réaffectation des sites industriels qui intègrent et valorisent les éléments bâtis d'intérêt patrimonial, à l'exemple de ce qui s'est fait dans d'autres bassins industriels européens.
- Intégrer la dimension paysagère à tout projet urbain.



# Centre historique et faubourgs de Liège



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>1 101</b>
Superficie agricole (ha)	41
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	13
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	605
Autres occupations du sol (ha)	441
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>86 942</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

L'aire du Centre historique et des faubourgs de Liège correspond à l'urbanisation dense et continue qui s'étend dans le fond de la vallée de la Meuse Moyenne, depuis la confluence avec l'Ourthe jusqu'à la jonction du fleuve et de sa Dérivation. Les paysages du centre-ville juxtaposent les quartiers anciens, hérités du Moyen-Âge, et les artères du 19<sup>e</sup> siècle qui les séparent en empruntant notamment d'anciens bras de la Meuse et de l'Ourthe. Les extensions extra-muros, planifiées dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, se distinguent par leurs enfilades de rues tracées au cordeau\*. De hauts immeubles résidentiels et de bureaux créent de nombreuses ruptures avec les alignements bâtis plus anciens. Ils s'imposent le long des quais et des boulevards. Les voies autoroutières, pénétrant jusqu'au cœur de la cité et longeant les quais, sont très visibles dans le paysage urbain qu'elles déstructurent.



L'aire du Centre historique et des faubourgs de Liège se caractérise par une urbanisation dense qui occupe le centre ancien de la ville et se prolonge de manière continue au-delà de celui-ci. Son territoire occupe le fond de la vallée de la Meuse Moyenne, depuis l'embouchure de l'Ourthe en amont jusqu'à la jonction du fleuve et de sa Dérivation en aval.

Gonflée par les eaux de son affluent, la Meuse a formé au travers de terrains houillers une **AMPLE PLAINE ALLUVIALE**, atteignant près de deux kilomètres de large. Elle est flanquée de versants dont les pentes fortes conduisent, soixante à quatre-vingt-cinq mètres plus haut, à une large terrasse alluviale. Le versant de rive gauche, concave, est rythmé par une suite de vallons étroits et profonds qui l'incisent et individualisent plusieurs collines. Son caractère abrupt le rend très présent dans les paysages de la ville, toile de fond arborée couverte notamment de **VERGERS** sur les Coteaux de la Citadelle qui dominent le centre-ville.

La Meuse et le chenal de sa Dérivation sont encadrés de quais empierrés. En amont, leur aspect artificiel est atténué par la présence du parc de la Boverie, occupant la partie méridionale de la langue de terre séparant les deux voies d'eau. Le cours rectifié de l'Ourthe est bordé de hauts talus enherbés et d'alignements d'arbres.

Parmi l'enfilade de **PONTS** qui traversent les voies d'eau, certains se détachent particulièrement dans le paysage, tel le pont de Fragnée, construit pour l'exposition universelle de 1905. Richement décoré, il est inscrit au Patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Les quartiers autrefois situés à l'intérieur des remparts ont en partie conservé leur **PLAN D'ORIGINE MÉDIÉVALE**, en damier sur les terrains plats occupant la plaine alluviale, adapté aux courbes de niveau sur le bas de versant de rive gauche. De nombreux alignements de maisons d'architecture traditionnelle mosane, aux rez-de-chaussée généralement transformés en commerces, rythment les rues souvent étroites et piétonnes.

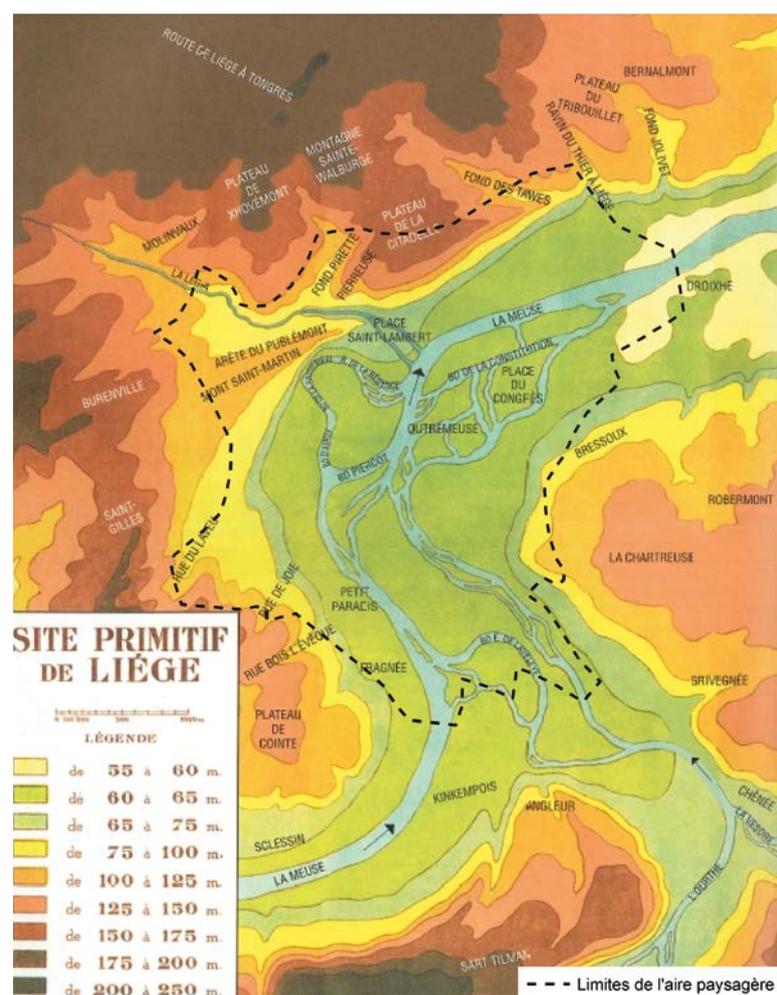
Quelques maisons de ce type subsistent le long des vieilles chaussées qui s'éloignent du centre-ville. Points d'appel participant à l'identité des lieux, de nombreuses églises, de grands édifices ecclésiastiques et des hôtels particuliers s'individualisent au sein de ce tissu ancien.

Très présente, l'urbanisation du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle caractérise les quartiers extra-muros et plusieurs percées tracées au cordeau au travers de la vieille ville. Elle caractérise également les larges **BOULEVARDS**, souvent aménagés en mail\*, qui remplacent des bras asséchés de la Meuse et de l'Ourthe. Les enfilades de rues sont scandées par des alignements plus ou moins longs et homogènes de façades dont l'architecture relève des courants qui se sont succédés durant cette période, du néoclassicisme au modernisme.

Introduits dans le tissu urbain à partir de l'entre-deux-guerres, de hauts **IMMEUBLES À APPARTEMENTS** créent d'importantes ruptures de gabarit avec le bâti plus ancien. Ils s'alignent de façon privilégiée le long des quais et de certains boulevards.

Quelques réalisations récentes à l'architecture résolument contemporaine, telle la nouvelle gare des Guillemins, constituent de nouveaux points de repère dans un paysage en constante évolution.

Plusieurs **AXES AUTOROUTIERS** créent d'importantes césures au sein du tissu urbain. En rive gauche, reliés au long viaduc de l'autoroute E40, ils débouchent directement sur le boulevard d'Avroy et la place Saint-Lambert. Empruntant certains tronçons des quais de la Meuse et de sa Dérivation, ils séparent les voies d'eau des quartiers riverains.



Source : Lecouturier Ph., 1930 ; CPDT.

L'aire du Centre historique et des faubourgs liégeois occupe le fond d'une large section de la vallée de la Meuse Moyenne (carte ci-contre). Le fleuve et l'Ourthe, qui y confluent, s'y divisaient à l'origine en de nombreux bras. Ces derniers ont été progressivement comblés à partir des années 1820. Le versant de rive gauche, concave, est découpé par des vallons transversaux, appelés fonds, qui séparent les collines et replats. Ces éléments topographiques ont donné leurs noms à des rues et à des quartiers de la ville.

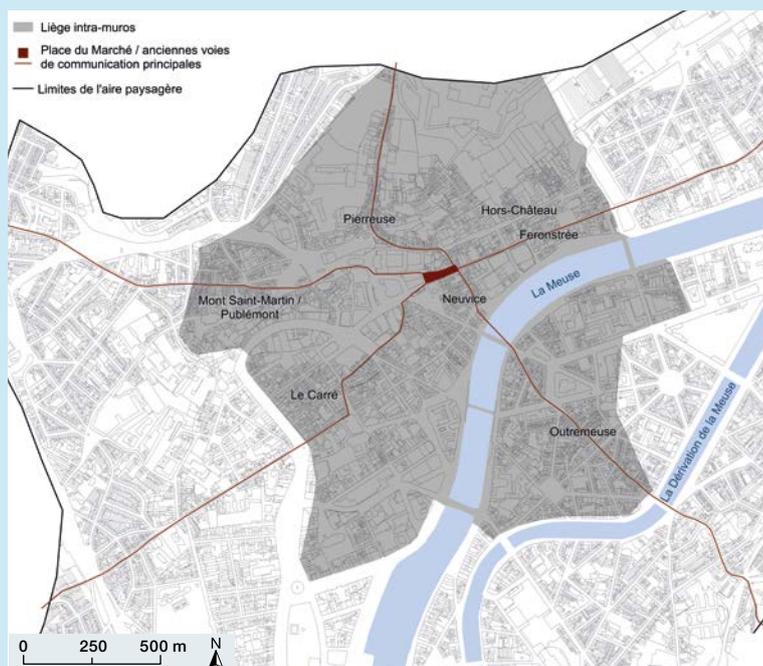
Dans le nord, le plateau de la Citadelle qui surplombe les « Coteaux de la Citadelle » – versant en forte déclivité accueillant notamment des vergers – offre des vues sur la nappe urbaine qui s'étend de part et d'autre du fleuve (ci-dessus). L'embouchure de la vallée de l'Ourthe se dessine à l'horizon (flèche), entaillant le versant de rive droite au sud-est de l'aire.

Source : d'après Ministère de la Région wallonne, 2004 ; PLI, 2004.

La ville ancienne, inscrite autrefois dans ses remparts, s'étend dans le nord de l'aire. La plupart de ses quartiers occupent la rive gauche de la Meuse, à l'exception de celui d'Outremeuse, développé en rive droite entre le fleuve et sa Dérivation.

Malgré les grands travaux d'urbanisme qui ont ultérieurement modifié le paysage de la cité, plusieurs quartiers ont conservé leur trame d'origine médiévale : un réseau de rues, souvent très étroites et bordées de maisons occupant un parcellaire très serré, s'articule autour des axes qui reliaient autrefois la place du Marché aux portes de l'enceinte. Sur les terrains plats de la plaine alluviale, les rues se croisent à angle droit, inscrites dans l'ancienne trame « en damier ». Cette dernière caractérise tout particulièrement les quartiers de Neuvise, du Carré, de Féronstrée, Hors-Château et en partie celui d'Outremeuse.

Dans la partie nord-occidentale de l'aire, le tracé des rues est plus irrégulier, adapté au relief escarpé. Cette configuration est bien perceptible dans les quartiers du Mont Saint-Martin, occupant l'arrête du Publémont – étroit promontoire qui prolonge les hauteurs du versant vers le nord-est –, et celui de Pierreuse, sur le flanc des Coteaux de la Citadelle.





Au cœur de la cité, la place arborée du Marché (à gauche) est ornée de la fontaine du Perron et bordée d'une succession très homogène de façades d'architecture traditionnelle mosane – certaines ayant été reconstruites au 20<sup>e</sup> siècle. Adjacente à la place du Marché, la vaste place Saint-Lambert (à droite) a été créée à l'emplacement de la cathédrale, démolie entre 1794 et 1823. Elle est dominée par l'imposante façade classique du palais des Princes-Evêques, reconstruite au 18<sup>e</sup> siècle. Très minéral, l'espace public est garni d'une série de piliers en métal, rappelant les contours de la nef de l'édifice disparu, et de dalles foncées au sol qui en matérialisent les travées.



Des alignements de façades d'architecture traditionnelle mosane datant le plus souvent du 18<sup>e</sup> siècle se succèdent le long des cheminements de l'époque médiévale.

A gauche, la rue du Pont d'Île, traversant le quartier du Carré, constitue un tronçon de l'ancienne voie menant à la porte d'Avroy et au faubourg Saint-Gilles, à l'ouest de la cité. Commerçante et piétonne, elle est bordée de maisons dont les rez-de-chaussée sont transformés en vitrines, souvent en rupture avec la structure architecturale ancienne des étages. Au centre, la rue Roture, très étroite et ombragée, sillonne le quartier d'Outremeuse. L'une des anciennes maisons qui la bordent a conservé son ossature à pans-de-bois (flèche). A droite, la rue Volière (V) forme un croisement fourchu avec la rue Pierreuse (P) – tronçon de l'ancien axe de Liège à Tongres –, en s'adaptant aux courbes de niveau des pentes de la colline de la Citadelle.



Parmi les nombreuses églises et bâtisses anciennes qui jalonnent le paysage intra-muros, certaines bénéficient d'une visibilité particulièrement grande.

A gauche, la maison Curtius, fleuron de l'architecture traditionnelle mosane du 17<sup>e</sup> siècle, s'impose en bord de Meuse par sa volumétrie massive et ses façades rouges et grises (quai de Maastricht). A proximité pointent les deux tours romanes de la collégiale Saint-Barthélemy (flèche et photo du milieu), qui se distingue elle aussi par sa polychromie. Ces édifices colorés se détachent sur le fond boisé des Coteaux de la Citadelle, au sommet desquels apparaissent les bâtiments de l'hôpital homonyme. A droite, implantée au sommet de l'éperon du Publémont, la basilique Saint-Martin, de style gothique, occupe une position dominante. Sa silhouette, vue ici depuis le boulevard de la Sauvenière, constitue un point de repère majeur dans le paysage du nord-ouest de la cité. Ces trois édifices sont inscrits au Patrimoine exceptionnel de Wallonie.



Comblés au 19<sup>e</sup> siècle, les bras de la Meuse et de l'Ourthe qui traversaient la ville ancienne (ci-contre, le tissu urbain liégeois dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle) ont généralement fait place à des voies routières qui en épousent le cours. En rive gauche, les anciens bras de la Meuse sont notamment matérialisés par le boulevard de la Sauvenière (1), large et courbe, et la rue de l'Université (2), plus étroite et rectiligne. En rive droite, le boulevard de la Constitution (3), pourvu d'un terre-plein central et d'alignements d'arbres, suit un ancien bras de l'Ourthe.

Les maisons construites à l'époque de la mise en place de ces voies s'y alignent toujours ou n'apparaissent plus que ponctuellement, insérées entre des immeubles plus récents, aux lignes fonctionnalistes.

Source : carte de Ferraris, Liège 191 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.





Le 19<sup>e</sup> siècle a également introduit dans la ville intra-muros de nouvelles rues, percées au travers du tissu urbain ancien. Ces axes, strictement rectilignes et de largeur constante, contrastent avec les voiries plus anciennes au tracé moins régulier. Une architecture néoclassique et éclectique caractérise les façades d'origine qui s'y alignent, formant parfois des ensembles d'une grande cohérence urbanistique (à gauche, la rue Léopold, percée dans les années 1870 au travers de l'ancien tissu de la Madeleine).

La construction de bâtiments publics a accompagné ces grands travaux. La monumentalité de ces édifices les expose particulièrement dans le paysage urbain. A droite, le bâtiment central de l'Université, construit dans les années 1820, aligne sa longue façade néo-classique sur la place du Vingt Août ; il est inscrit au Patrimoine exceptionnel de Wallonie.

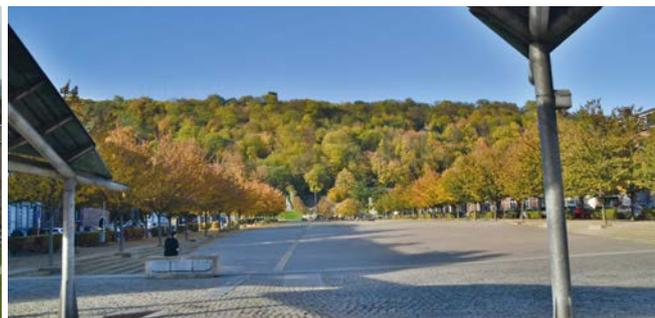


Plusieurs rues en escalier caractérisent les voiries tracées au 19<sup>e</sup> siècle sur les terrains pentus du nord de la cité.

La Montagne de Bueren, long escalier rectiligne à forte déclivité tracé dans les années 1880, gravit les Coteaux de la Citadelle (à gauche). Le Thier de la Fontaine, plus étroit et tortueux, est tracé sur les pentes du Publémont (à droite).



Les quelques vestiges de l'enceinte médiévale visibles dans le paysage urbain se situent essentiellement aux limites nord-occidentales de la vieille ville, notamment sur le Publémont (à gauche, la Tour aux Moxhons, vue du Thier de la Fontaine; au centre, la muraille bordant les Degrés des Tisserands, venelle en escalier empruntant l'ancien chemin de ronde). En bordure nord-est de la cité, le rempart des Six Cents Degrés (à droite, sentier de Païenporte), dont la base en moellons de grès a été rehaussée ultérieurement par une maçonnerie en brique, s'échelonne sur les coteaux arborés de la Citadelle.



La place Saint-Léonard ouvre une vaste esplanade rectangulaire dans le tissu dense de la vieille ville intra-muros et du faubourg Saint-Léonard (à gauche). Elle a été créée à la fin des années 1990 à l'emplacement de l'ancienne prison (1850 à 1980) qui avait été implantée à la place d'une partie de l'enceinte. La place et ses alignements d'arbres prolongent les Coteaux de la Citadelle, dégagant des perspectives vers les massifs boisés (à droite). Réaménagé entre 1999 et 2010 et sillonné de sentiers pédestres, le site des Coteaux a reçu en 2016 le prix belge du paysage, dans le cadre de la Convention européenne du paysage.



En dehors du périmètre de la ville intra-muros, d'anciennes petites maisons à l'architecture traditionnelle plus ou moins préservée bordent les rues correspondant aux vieilles chaussées, à l'emplacement des anciens faubourgs. A gauche, le faubourg Sainte-Marguerite se développe dans l'axe de la rue homonyme, ancienne chaussée qui reliait la ville à la Hesbaye et à Bruxelles.

Quelques maisons présentant la même typologie subsistent aux côtés de la façade baroque de l'abbaye de la Paix-Notre-Dame, le long du boulevard d'Avroy (à droite). Ce bâti appartenant au faubourg d'Avroy était étiré le long d'une ancienne boucle de la Meuse dont le cours a été rectifié au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.



1



1a



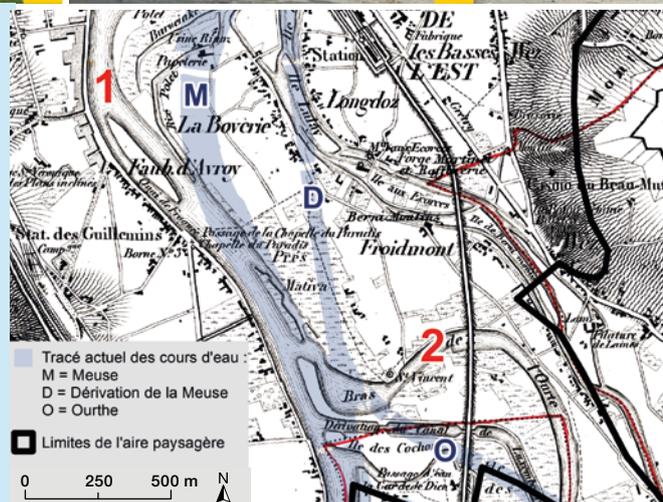
2

Source : carte de Vander Maelen (1850).

Tout comme la ville intra-muros, la ville extra-muros est parcourue par plusieurs grands boulevards, créés lors de son urbanisation à l'emplacement des anciens bras de la Meuse et de l'Ourthe (la carte ci-contre montre la partie orientale de l'aire vers 1850). Ces axes sont agrémentés d'alignements d'arbres et d'un terre-plein central aménagé en promenade.

Le boulevard d'Avroy (1), particulièrement large, suit une ancienne boucle du fleuve. Sa partie centrale est aménagée en parc (1a), planté d'une grande variété d'arbres, accueillant un étang et de nombreux monuments et statues.

Le boulevard Emile de Laveye (2) est tracé sur un bras de l'Ourthe comblé au début du 20<sup>e</sup> siècle. Il entoure le quartier des Vennes, mis en place à cette époque sur des terrains ayant accueilli l'exposition universelle de 1905.





Les extensions extra-muros de la ville, planifiées au 19<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, sont caractérisées par leurs enfilades de rues généralement rectilignes et leurs places aux contours géométriques, qu'encadrent des alignements mitoyens de maisons en brique ornementées d'éléments en pierre calcaire (ci-contre, la rue Hullos).

Les façades d'une grande unité se succèdent, animées par des éléments décoratifs en rapport avec leur style architectural et le statut de leurs occupants d'origine. Ci-dessous à gauche, les alignements de façades bourgeoises bordant la place de Bronckart ont conservé leur unité néo-classique ; ci-dessous au centre, façades éclectiques cossues ornées de bow-windows colorés, rue de Sélys ; ci-dessous à droite, maisons modestes serrées le long de la rue Colompré, dans le faubourg ouvrier de Bressoux.



Apparus dans le paysage liégeois dans l'entre-deux-guerres, les immeubles construits en hauteur s'y multiplient dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. L'introduction de ce bâti répond à un souci de densification de la ville et à une volonté d'adapter le tissu aux concepts architecturaux et urbanistiques du courant moderniste. Implantés isolément, ils se détachent fortement du front bâti qui les entourent (1, le boulevard d'Avroy). A l'inverse, leurs alignements masquent les bâtiments interstitiels plus anciens (2, le quai de Rome).

L'application, à partir de 1963, d'une nouvelle règle sur la hauteur des bâtiments – permettant des hauteurs proportionnelles à la largeur des rues – entraîne la formation d'alignements de buildings le long des quais et des boulevards de grande largeur (3, le boulevard Piercot ; 4, le quai Saint-Léonard).

Aux limites nord-est de l'aire, le paysage est marqué par la répétition à l'identique des barres de logements sociaux de la cité moderniste de Droixhe, édifiée face à la Meuse dans les années 1950 (5, avenue Georges Truffaut).



Plusieurs immeubles construits dans les années 1960 et 1970 s'individualisent par leur forte élévation, dressant de hautes tours ou barres qui émergent du tissu urbain.

Le haut immeuble fonctionnaliste de la cité administrative de la Ville domine les constructions qui s'étendent à ses pieds et masque une partie des Coteaux de la Citadelle visibles en arrière-plan (en haut, vue depuis le quai des Tanneurs, en rive droite de la Meuse).

La résidence Georges Simenon, implantée le long de la Dérivation de la Meuse, présente un spectaculaire décrochage entre son socle, aligné sur le bâti du quai de l'Ourthe et de la rue Méan, et sa tour de vingt étages (ci-dessus à gauche). Sa silhouette élan-cée est visible de loin dans le paysage urbain, notamment depuis la longue perspective ouverte par l'enfilade des rues Théodore Schwann, Jean d'Outremeuse et Méan (ci-dessus à droite).



Le tissu urbain est déstructuré en maints endroits par des voies autoroutières, tracées des années 1950 aux années 1980.

Au cœur de la cité, la rue de Bruxelles (à gauche) et la rue de l'Académie constituent un important axe routier débouchant sur la place Saint-Lambert. Réalisée après la démolition d'anciens îlots urbains, la place crée une coupure entre le vieux quartier de Pierreuse (1, maisons de la rue Fond Saint-Servais) et les quartiers occupant le Publémont, autour de la collégiale Sainte-Croix (2). L'aménagement de cette voie a fortement accentué la césure créée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par la construction de la gare de Liège-Palais sur le tunnel du chemin de fer de ceinture (3, les quais de la gare).

Les axes routiers empruntent une grande partie des quais de la Meuse et de sa Dérivation, traçant une séparation nette entre la trame urbaine et les berges des voies d'eau. C'est particulièrement le cas aux abords des ponts, où se croisent passerelles et tunnels (au centre, le quai de Rome).

Le long viaduc de l'autoroute E40, qui relie la ville au plateau hesbignon, s'impose dans le paysage des quartiers occidentaux de l'aire (à droite, la rue des Eburons en bordure du quartier du Laveu).



Depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle, des reconstructions d'îlots urbains ou des opérations plus ponctuelles ont introduit de nouvelles formes architecturales dans le paysage, voulues en adéquation avec les typologies du bâti préexistant.

En friche pendant plus de dix ans, l'îlot Saint-Michel, jouxtant la place Saint-Lambert, a été entièrement reconstruit dans les années 1990. Dans sa partie nord, les immeubles commerciaux et de bureaux, aux murs de brique rouge et aux toitures en zinc, forment un ensemble très cohérent (à gauche).

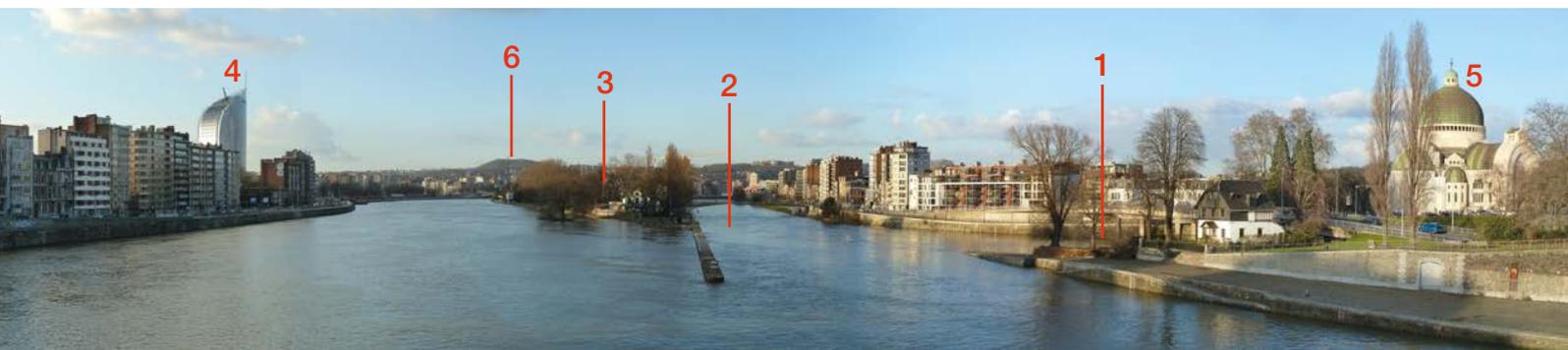
Le cinéma Sauvenière (au centre), construit dans les années 2000, présente un bâtiment composé de volumes géométriques superposés, alliant des murs lisses et blancs et de grandes parois vitrées.

Inauguré en 2001, l'étroit bâtiment en tôle de l'Atrium Vertbois (à droite), couvert d'un lattis en bois, s'inscrit par sa couleur et sa forme dans le contexte architectural de l'hospice du Vertbois, bâtiment du 18<sup>e</sup> siècle abritant le Conseil économique et social wallon.



L'aménagement en cours d'un nouvel axe urbain destiné à relier la gare des Guillemins au complexe commercial Médiacité modifie peu à peu le paysage urbain du sud-ouest de l'aire. Il est jalonné de bâtiments et d'infrastructures aux formes architecturales futuristes, des années 2000 et 2010.

Devant la nouvelle gare des Guillemins (1), construite par l'Architecte Calatrava, le tissu urbain a été rasé pour dégager une vaste esplanade en direction de la Meuse (2). La tour des Finances, tout en verre (3), se dresse dans la perspective du nouvel espace public. La passerelle haubanée de la Belle Liégeoise, cyclo-piétonne, relie l'esplanade au parc de la Boverie (4). Médiacité (5), centre commercial aux formes courbes et aux couleurs vives, borde la rive droite de la Dérivation de la Meuse. Les bureaux de Média Rives (6), à l'architecture plus sobre, s'élèvent à ses côtés.



La traversée du pont de Fragnée offre des vues privilégiées sur le parcours amont de la Meuse liégeoise (ci-dessus). L'embouchure de l'Ourthe (1) et l'amorce de la Dérivation de la Meuse (2) se distinguent. La Dérivation est séparée du fleuve par le parc de la Boverie (3) qui végétalise les rives des deux voies d'eau. Les silhouettes de la tour des Finances (4) et de l'église Saint-Vincent (5), bien reconnaissables, constituent d'importants points de repère dans le paysage. A l'horizon se dessinent les Coteaux de la Citadelle, ponctués de quelques terrils (6, le terrib de Sainte-Barbe et Tonne).

Inscrit au Patrimoine exceptionnel de Wallonie, le pont de Fragnée a été construit à l'occasion de l'exposition universelle de 1905. Il se distingue par son ornementation (ci-contre, voir p. 114).



Les autres ponts se succèdent au fil de la Meuse, de sa Dérivation et de l'Ourthe.

Observé depuis ces ouvrages d'art, le cours des deux premières voies d'eau apparaît très minéral, encadré par les hauts murs des quais (ci-dessus à gauche, la Meuse vue depuis le pont Kennedy; à droite, la Dérivation de la Meuse vue depuis le pont des Vennes).

A l'inverse, des talus enherbés et des alignements d'arbres plantés le long des quais verdurisent le tracé de l'Ourthe, dont les berges ont été aménagées en un parc linéaire lors de l'exposition universelle de 1905 (ci-contre, vue depuis le pont de Fétille).



## Constats et enjeux

- Les ensembles formés par les alignements de façades de style traditionnel mosan ou de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle constituent une caractéristique paysagère majeure de l'aire. Or, leur cohérence est souvent altérée par des rénovations peu respectueuses des caractéristiques architecturales originelles.
- Les quartiers sont régulièrement concernés par des projets de rénovation et/ou reconstruction d'îlots bâtis, parfois accompagnés de réaménagements de l'espace public. Ces opérations offrent l'opportunité d'améliorer la qualité du paysage urbain, en remettant en valeur les bâtiments dégradés et en introduisant de nouvelles formes architecturales, à condition de respecter une homogénéité visuelle entre ces éléments bâtis, d'une part, et entre ceux-ci et les nouveaux éléments de mobilier urbain, d'autre part.
- Les hauts immeubles à appartements et de bureaux offrent depuis leurs étages supérieurs des vues réservées aux seuls occupants des lieux. L'aménagement, au sommet de certains d'entre eux, de locaux ou de terrasses accessibles au public permettrait d'offrir de nouveaux points de vue sur le paysage urbain.
- Les infrastructures autoroutières qui pénètrent au cœur de la cité déstructurent la trame urbaine et les quais de plusieurs tronçons de la Meuse et de sa Dérivation.

## Objectifs paysagers

1. Préserver l'unité des ensembles constitués par les alignements de façades de style traditionnel mosan ou se rapportant aux courants architecturaux de la fin du 19 <sup>e</sup> siècle et du début du 20 <sup>e</sup> siècle.	PROTECTION- GESTION
2. Maintenir ou recréer la cohérence paysagère dans les actions de renouveau urbain.	GESTION- AMÉNAGEMENT
3. Créer des points de vue nouveaux sur la ville.	AMÉNAGEMENT
4. Recomposer le profil paysager des pénétrantes et des quais autoroutiers.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Veiller au respect des prescriptions urbanistiques et architecturales en vigueur au sein du périmètre de la zone protégée en matière d'urbanisme lors des rénovations et transformations du bâti.
- Intégrer la dimension paysagère à l'ensemble des projets urbains.
- Sensibiliser les propriétaires ou copropriétaires de hauts immeubles qui s'y prêtent aux possibilités d'aménagement d'espaces ouverts au public au sommet de ces bâtiments.
- Mettre au point des prescriptions paysagères relatives à l'aménagement des voies autoroutières pénétrant dans le tissu urbain et occupant les quais. Les inscrire dans une politique de mobilité intra-urbaine privilégiant les modes de déplacement doux (piétons, vélos, transports en commun) à l'inverse du « tout à la voiture ».



# Basse Meuse visétoise

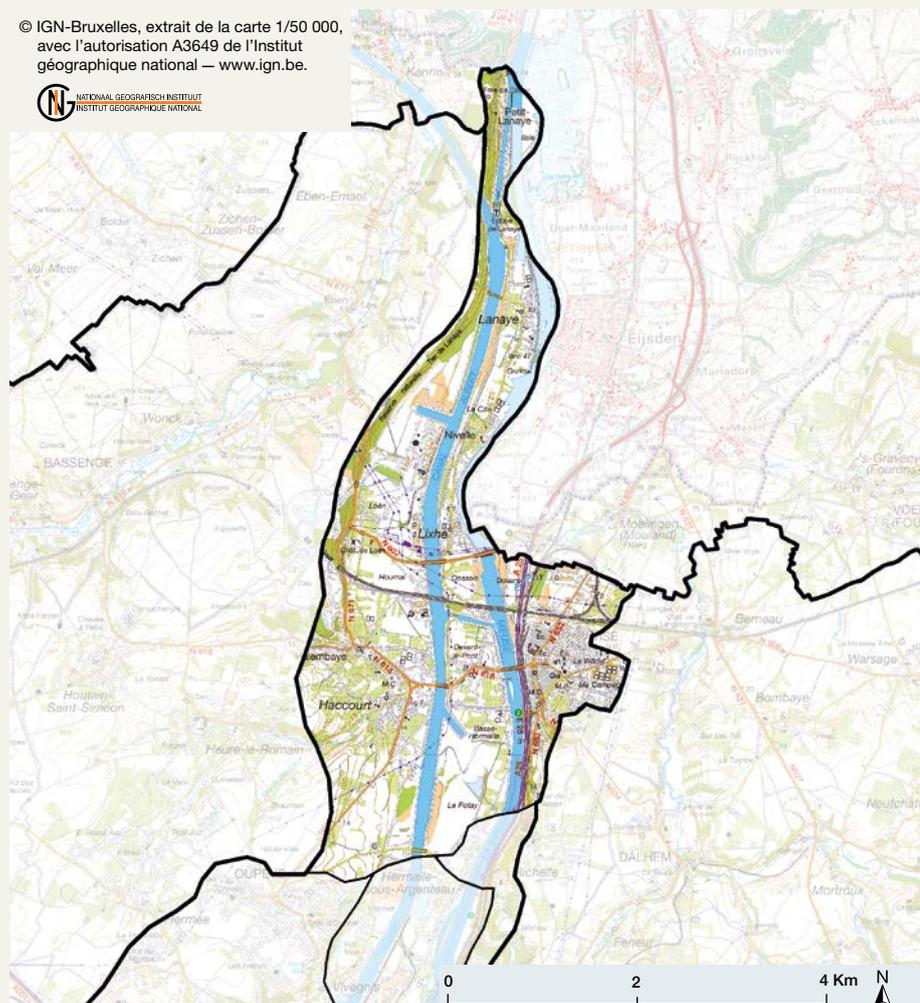


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>2 328</b>
Superficie agricole (ha)	931
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	203
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	501
Autres occupations du sol (ha)	693
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>14 374</b>

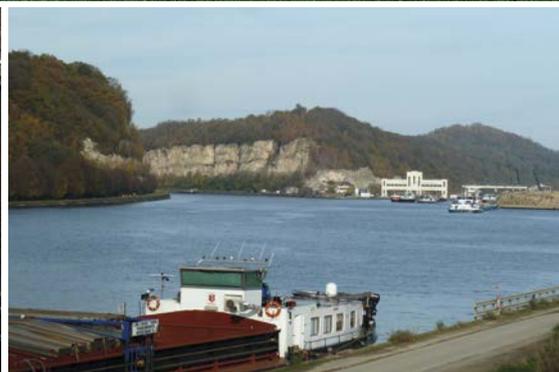
<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2016).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3649 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'aire de la Basse Meuse visétoise correspond à l'extrémité aval de l'ensemble paysager. La vallée mosane, très large, présente une vaste plaine alluviale et des versant relativement peu élevés, tantôt en pente douce, tantôt fortement redressés et ponctués d'affleurements calcaires et crayeux. La Meuse, rectifiée en amont, conserve un aspect naturel en aval où elle devient mitoyenne avec la Flandre et les Pays-Bas. Le canal Albert qui lui est parallèle, situé en remblais, surplombe la plaine avant de pénétrer dans la profonde Tranchée de Caster. Visé, au centre-ville reconstruit après 1918, et les autres localités se prolongent de manière lâche le long des axes routiers. Quelques grandes usines apportent une composante industrielle aux paysages.



L'aire de la Basse Meuse visétoise correspond à la vallée de la Meuse en aval d'Hermalle-sous-Argenteau. Elle est orientée selon un axe nord-sud, entre le plateau hesbignon, à l'ouest, et les plateaux de Herve en Belgique et de Margraten aux Pays-Bas, à l'est.

Vaste terrain plat, la **PLAINE ALLUVIALE** atteint une largeur de deux à trois kilomètres et s'étend à une altitude moyenne de cinquante mètres. La **MEUSE** qui y décrit son cours présente deux visages distincts. A la Basse Meuse canalisée, bordée de berges bétonnées, succède en aval la Meuse mitoyenne, fermée au trafic des chalands et conservant un aspect naturel grâce à ses berges végétalisées. Parallèle à la Meuse, le **CANAL ALBERT** parcourt à un niveau d'eau constant la plaine alluviale en rive gauche. Édifié en remblais, il s'étend au sommet de talus qui cloisonnent les paysages de la plaine. Au nord de Lanaye, le canal quitte la vallée mosane en empruntant la profonde Tranchée de Caster creusée dans la Montagne Saint-Pierre, colline crayeuse séparant les vallées de la Meuse et du Geer. De nombreux **PONTS** jalonnent le fleuve et le canal. La diversité de leur architecture (pont-treillis en acier, ponts haubannés\*...) illustre les moyens techniques mis en œuvre à l'époque de leur édification.

Dans le nord de l'aire, l'étroite plaine alluviale concave de la rive belge est traversée par un tronçon de l'ancien canal Liège – Maastricht qui, via l'écluse de Lanaye, relie le canal Albert à la Meuse mitoyenne.

Les **VERSANTS** s'élèvent d'une septantaine de mètres en moyenne. L'affleurement de roches principalement schisteuses au sud-ouest de l'aire et, à hauteur de Visé, en rive droite, a engendré la formation de versants en pente douce. A l'inverse, l'érosion de roches carbonatées plus résistantes – calcaires au sud-est de l'aire, craies de la Montagne Saint-Pierre au nord-est – a façonné des versants escarpés où s'exposent des parois rocheuses mises à nu de façon naturelle ou par des activités extractives.

Des parcelles de **GRANDES CULTURES** et des vergers à basses tiges occupent les versants peu pentus du sud-ouest de l'aire. Les champs couvrent également largement la plaine alluviale et sont remplacés à proximité des localités par des prairies où se dressent souvent de vieux arbres fruitiers.

Le centre de **VISÉ** est implanté en rive droite, au bas d'un versant en pente faible. Étiré parallèlement à la Meuse, selon un plan en échelle, il en est séparé par l'autoroute E25 et la ligne de chemin de fer Liège – Maastricht qui se côtoient le long du fleuve. Reconstitué après les destructions de 1914, le tissu urbain aligne des façades alliant la brique et le calcaire, dont l'architecture puise son inspiration dans le style mosan ancien. Des quartiers mis en place ultérieurement sur les hauteurs du versant présentent une urbanisation plus lâche et végétalisée.

Les autres localités de l'aire s'étendent en rive gauche, dans la plaine alluviale et, au sud-ouest, sur le bas du versant en pente douce. Leur noyau est principalement constitué de fermettes et de maisons en brique, alignées en mitoyen à front de rue. Quelques cités implantées à leur périphérie s'individualisent par la répétition de leurs blocs d'habitations identiques. Les développements résidentiels contemporains égrènent un habitat pavillonnaire hétéroclite le long des voies routières, estompant toute séparation visuelle entre les localités.

Plusieurs grands **SITES INDUSTRIELS** bordant les voies d'eau marquent le paysage par leurs bâtiments imposants et leurs hautes cheminées.



La Basse Meuse visétoise se développe dans une vallée fortement élargie, dont la plaine s'étend sur deux à trois kilomètres de large entre des versants ne dépassant pas cent mètres de dénivelé.

Vue en surplomb du tissu urbain du faubourg de Souvré, à Visé, la plaine est parcourue par le fleuve (1) et le canal Albert que borde un alignement d'arbres (2). En amont, le versant de la rive gauche, au sous-sol schisteux, dessine de basses collines en pentes douces.

Les parcelles agricoles qui l'occupent (3) annoncent les paysages du plateau hesbignon. En aval, le versant devenu crayeux est redressé et couvert de masses arborées. Une carrière l'exploite et met à nu une bande rocheuse blanche (4).



D'Halembaye à la frontière néerlandaise, le versant crayeux de rive gauche correspond au flanc oriental de la Montagne Saint-Pierre, colline d'interfluve séparant les vallées de la Meuse et du Geer. Il forme une succession de « thiers », terme d'origine wallonne désignant un terrain en pente raide.

Ci-dessus, les roches carbonatées affleurent sur le Thier des Vignes à Lanaye (Visé), en bordure du canal Albert. Elles forment des taches claires émergeant des boisements et des pelouses calcaires installées sur ces escarpements inscrits en réserve naturelle.

En aval, le canal Albert quitte la vallée mosane en direction du plateau campinois en franchissant la Tranchée de Caster, creusée au travers de la Montagne Saint-Pierre. Cette entaille, profonde de près de soixante mètres, est bordée de hautes parois exposant les couches de craies (encadré). A droite sur la photo, apparaissent les infrastructures de l'écluse de Lanaye, reliant le canal Albert au canal de Liège à Maastricht, et, en arrière-plan, les boisements du Thier de Caster.



Des pâturages plantés d'arbres fruitiers sont fréquemment rencontrés à proximité des localités, dans la plaine alluviale et au bas des versants en pente douce. Ces vergers hautes tiges prennent un aspect bocager à Lanaye (en haut à gauche), où les parcelles sont closes de haies. L'urbanisation des zones périphériques des localités provoque toutefois une forte pression sur ces espaces agricoles dont la superficie diminue peu à peu (en haut à droite, au lieu-dit Basse-Hermalle à Hermalle-sous-Argenteau, Oupeye).

Des vergers basses tiges s'étendent sur les terres limoneuses qui, dans le sud-ouest de l'aire, couvrent le versant doucement incliné. Entourées de champs et d'herbages, leurs stricts alignements d'arbrisseaux forment des plages vertes en saison de végétation, épousant les contours géométriques de leurs parcelles (ci-dessus en bas, Haccourt, Oupeye).



Quelques grands sites industriels sont implantés dans la Basse Meuse visétoise. C'est le cas des cimenteries C.B.R. (Cimenteries et Briqueteries Réunies), à Lixhe (Visé), qui exploitent les craies extraites dans le proche versant. Leurs imposantes infrastructures de teinte claire bordent le canal Albert (à gauche) et constituent un point de repère omniprésent dans les paysages de l'aire (à droite, les installations sont vues depuis le haut du versant de rive gauche, en surplomb de Haccourt, Oupeye).



Sources : carte postale, "Visé - L'Hôtel de Ville", Ed. Maréchal - Vliegen, non circulée ; carte postale, "Visé. Rue du Perron et Hôtel de Ville", Ed. Georges, Basse-Sauvènière, non circulée.

Le centre de Visé s'étire en rive droite de la Meuse. Presque entièrement dévasté par un incendie lors de l'invasion allemande d'août 1914, il a été reconstruit au début des années 1920. Les habitations, reconstruites dans un style inspiré de l'architecture traditionnelle mosane, forment un ensemble cohérent, animé par les façades mitoyennes jouant de la brique rouge et d'éléments décoratifs diversifiés.

Bâtiment emblématique de la ville, l'hôtel de ville a retrouvé après la guerre son style mosan et sa silhouette caractéristique (ci-dessus, l'édifice apparaît au bout de l'enfilade de la rue du Perron : à gauche, avant 1914 ; au centre, au lendemain de la guerre ; à droite, aujourd'hui).

Le bâtiment de la Compagnie royale des Anciens Arbalétriers, guilde créée au Moyen Âge pour défendre la ville, est par contre un bâtiment « neuf », élevé en 1924 dans le style néo-mosan (ci-contre, rue Haute). Il remplace l'ancien bâtiment situé plus au nord dans la rue.



Le centre des villages de la rive gauche présente des alignements de maisons jointives en brique, implantées à front de rue principale et de voiries secondaires. Quelques fermettes dotées d'une porte de grange y côtoient un bâti résidentiel (à gauche, la rue de Lixhe dans le village homonyme, Visé).

Un bâti plus ou moins récent, perdant le caractère jointif et la relative unité, prolonge les localités le long des axes routiers (à droite, Lanaye, Visé).



Quelques grandes fermes en quadrilatère, de type hesbignon, apparaissent en périphérie des localités. A gauche, la ferme de la Vouerie à Nivelles (Lixhe, Visé), construite au début du 17<sup>e</sup> siècle, borde le rivage de la Meuse. Des pierres d'angle et des bandeaux en tuffeau – type de craie extraite jadis dans les carrières de la Montagne Saint-Pierre – dessinent sur ses murs des motifs clairs qui tranchent avec la brique plus foncée. La ferme est entourée par un bâti pavillonnaire récent venu gonfler l'ancien hameau.

Également implantés en périphérie des anciens centres villageois, des quartiers aux blocs d'immeubles identiques identifient plusieurs cités de logements sociaux, destinés à l'origine aux ouvriers travaillant notamment dans les carrières et les cimenteries (à droite, une cité des années 1950 à Halembaye, Oupeye).



Les développements contemporains de l'habitat grignotent les terres agricoles de la plaine alluviale et unissent, *in fine*, les localités. Il s'agit de nouvelles maisons pavillonnaires (à gauche, en bordure du chemin de halage à Nivelles, Visé) ou encore de blocs d'immeubles à appartements (ci-dessus à droite, lotissement d'un « éco-quartier » en périphérie de Visé, aux bâtiments couverts d'un crépi isolant).



En amont du pont-barrage de Lixhe, la Meuse présente un aspect rectifié et canalisé. L'étendue d'eau, large de deux cents mètres en moyenne, est bordée de berges verticales et minérales (ci-dessus à gauche, la rive gauche au lieu-dit Basse-Hermalle à Hermalle-sous-Argenteau, Oupeye).

A Visé, la présence de l'île Robinson, aménagée en parc arboré, et d'alignements d'arbres le long des berges du fleuve atténue le caractère artificiel de son cours (ci-dessus à droite).



Peu empruntée par les péniches qui la délaissent au profit du canal Albert, la Basse Meuse est par contre utilisée pour des loisirs nautiques. Elle accueille un petit port de plaisance en rive gauche, en aval de la ville, à la jonction d'un petit canal reliant le fleuve au canal Albert (ci-contre).

En aval du pont-barrage de Lixhe, la Meuse est fermée à la circulation des péniches. Moins rectifié qu'en amont, son cours ondule davantage et est encadré de berges végétalisées, conservant ainsi une apparence naturelle (en haut, en aval du pont-barrage, Lixhe, Visé).

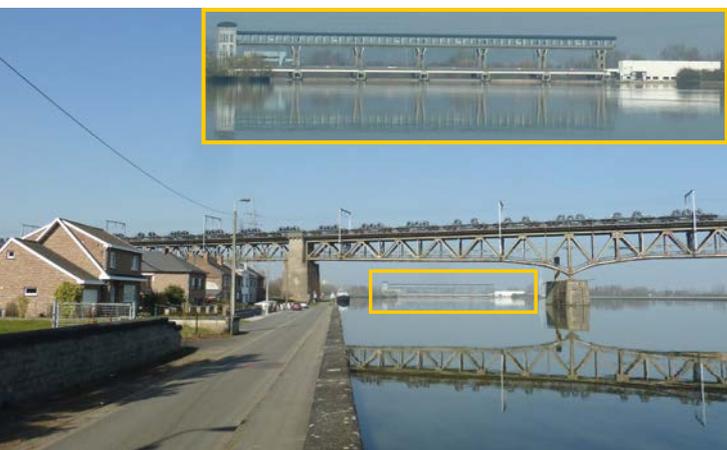
Après quelques centaines de mètres, la Meuse, devenue mitoyenne, forme la limite avec les Pays-Bas (en bas, la rive gauche à Lanaye, Visé, face à la rive droite néerlandaise à Eijsden).





Le canal Albert, tracé parallèlement au fleuve, présente un profil très régulier, large en moyenne de 150 mètres. Aménagé en remblais, son plan d'eau est surélevé par rapport au niveau de la plaine. A Halembaye (Oupeye), ses rives s'élèvent à hauteur du premier étage des maisons qui le bordent (à gauche).

Les talus de remblais, couverts d'herbe et de buissons, apportent un cloisonnement végétalisé dans les paysages de la plaine (à droite, le lieu-dit Dossay à Lixhe, Visé).



De nombreux ponts, aux formes architecturales diversifiées, cadencent de façon souvent monumentale le cours de la Meuse et le tracé du canal Albert.

A gauche, le haut pont de chemin de fer des Allemands, construit par l'occupant au cours de la Première Guerre mondiale, franchit le fleuve en aval de Visé. Sa structure métallique « en treillis », caractéristique des ponts-rails construits au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, est supportée par des piles en béton armé plongeant dans les eaux du fleuve. Plus en aval se dessine le pont-barrage de Lixhe (encadré), ouvrage hydro-électrique mis en place dans les années 1970.

A droite, les haubans du pont de Lanaye, sur le canal Albert, signale de loin cet ouvrage d'art édifié dans les années 1980.



Le rivage oriental de la Meuse est, jusqu'à Visé, longé par la ligne de chemin de fer Liège – Maastricht et par l'autoroute E25 (à gauche à Richelle, Visé), rendant difficile l'accès aux berges du fleuve.

Dans le centre-ville de Visé, cette double barrière accompagnée de hauts poteaux d'éclairage et bordée par un haut mur en béton isole le tissu urbain des berges mosanes (à droite, vue depuis l'île Robinson).



En aval d'Hermalle-sous-Argenteau (Oupeye), dans le sud de l'aire, l'aménagement du site logistique du Trilogiport modifie peu à peu le paysage de la plaine alluviale. Entièrement dégagés aujourd'hui (ci-dessus, situation en mai 2015), les terrains plats qui s'étendent en bordure du canal Albert accueilleront à terme de vastes entrepôts et des zones de stockage de containers. La mise en place de talus et rideaux arborés en lisière du site est prévue pour atténuer l'impact paysager du site (voir p. 109).



A cheval sur les frontières régionale et, surtout, nationale, le nord de la Basse Meuse visétoise réserve des paysages qui s'étendent de part et d'autres de ces limites administratives.

Ci-dessus, une ouverture dans la couverture arborée du Thier de Caster, à Petit-Lanaye (Visé), permet d'observer l'extrémité nord de l'aire. Celle-ci est parcourue par le fleuve (1) et le canal de Liège à Maastricht (2), que sépare jusqu'à la frontière une longue digue en béton. Au-delà de la presqu'île de l'Illal (3), bande de terre récemment cédée aux Pays-Bas, se développe le vaste plan d'eau du Pietersplas (4), dans la commune de Maastricht. Ancien site d'extraction de gravier aujourd'hui immergé, celui-ci se joint aux eaux mosanes en aval de la presqu'île. A l'horizon, le versant néerlandais s'élève en pente douce vers le plateau de Margraten.

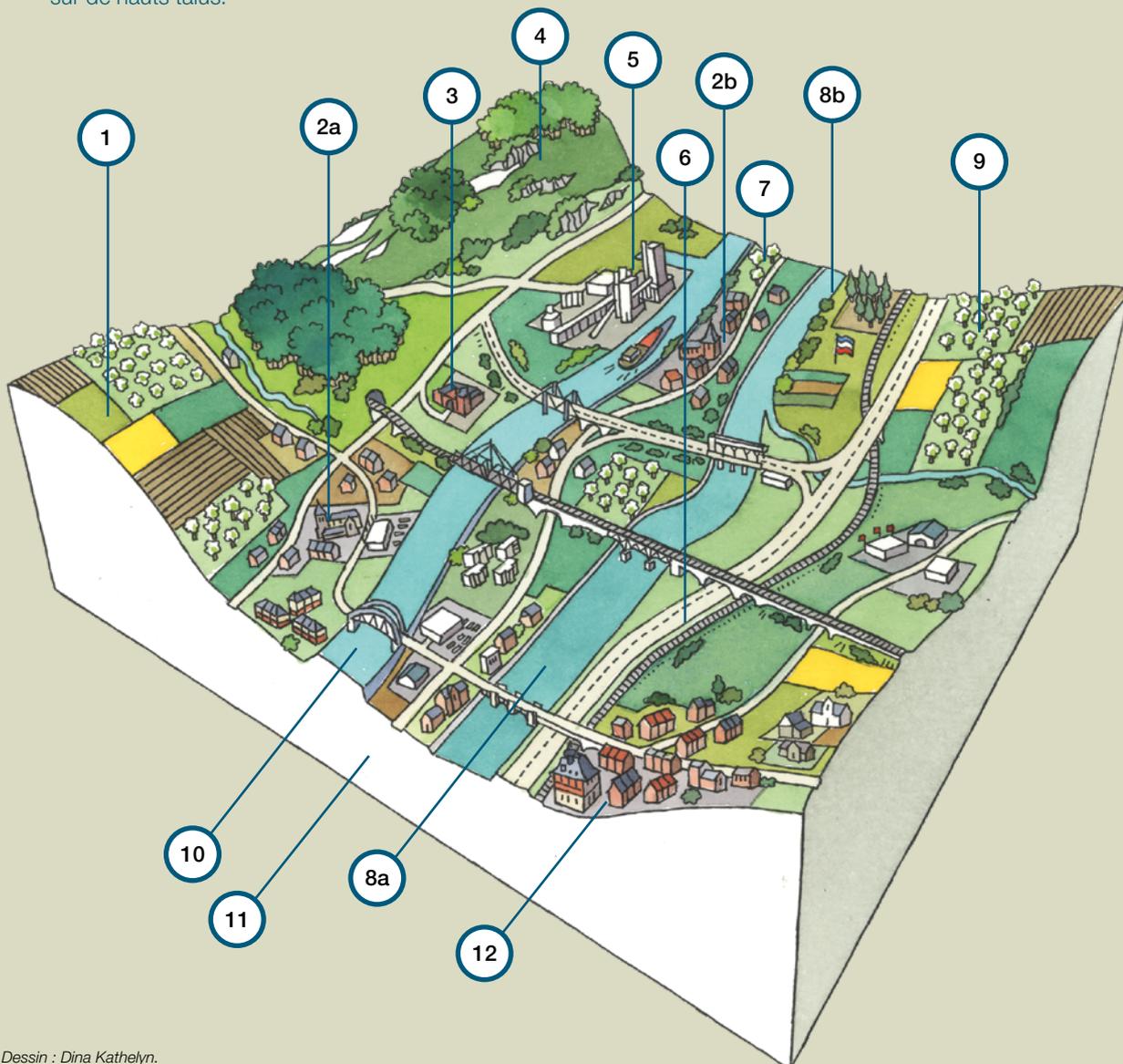


Le passage de la frontière permet d'appréhender avec plus de recul les paysages wallons de la rive gauche.

Depuis les berges de la Meuse mitoyenne à Eijsden (à gauche), le bâti de Lanaye (Visé) et le pont haubané (1) apparaissent en rive opposée dans un environnement très arboré. En toile de fond se dessinent le flanc boisé de la Montagne Saint-Pierre et l'entaille de la Tranchée de Caster (2). Un bac assure la traversée du fleuve entre les deux localités (à droite).

## Basse Meuse visétoise

1. Versant en pente douce, couvert de grandes cultures et de vergers basses-tiges.
2. Noyaux villageois implanté au bas du versant de rive gauche (a) et étiré dans la plaine alluviale (b).
3. Grande ferme en carré.
4. Versant abrupt où affleurent des roches crayeuses, couvert de boisements et de pelouses calcaires.
5. Cimenterie en bordure du canal Albert, à proximité du versant crayeux qu'elle exploite.
6. Voies autoroutières et ferroviaires longeant la vallée en bord de Meuse et traversant la plaine alluviale sur de hauts talus.
7. Verger.
8. Basse Meuse canalisée en amont du pont-barrage de Lixhe (a) et Meuse mitoyenne au cours naturel formant la frontière entre la Belgique et les Pays-Bas (b).
9. Vergers sur le versant néerlandais en pente douce.
10. Canal Albert en remblais, traversé par une succession de ponts haubanés.
11. Large plaine alluviale.
12. Centre-ville de Visé.



Dessin : Dina Kathelyn.

## Constats et enjeux

- Les pâturages et les vergers caractérisent une grande partie des paysages de la plaine alluviale de la Basse Meuse visétoise. Ils disparaissent toutefois peu à peu, rognés par les développements urbanistiques en périphérie des localités.
- Les développements boisés couvrant les versants escarpés de la Montagne Saint-Pierre masquent généralement les vues vers la vallée (voir les enjeux globaux, pp. 338 et 339). En rive opposée, les développements résidentiels sur le haut du versant, à Visé, réduisent les vues vers la vallée à quelques échappées paysagères.
- Le passage de l'autoroute et de la voie ferrée le long de la Meuse déstructure le lien entre le centre-ville de Visé et le fleuve.

## Objectifs paysagers

1. Préserver du mitage les zones agricoles de la plaine alluviale.	GESTION
2. Assurer des ouvertures visuelles sur la vallée mosane depuis le haut des versants.	GESTION-AMÉNAGEMENT
3. Recomposer le profil paysager de la rive droite de la Meuse, entre le fleuve et le centre de Visé.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Veiller à l'utilisation parcimonieuse des terrains agricoles susceptibles d'être urbanisés et mener des actions de sensibilisation de (re)structuration paysagère : insertion visuelle des zones d'aménagement communal concerté (prévues pour l'extension de l'habitat), des zones de services publics et d'équipements communautaires...
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant les composantes naturelles du paysage.
- Établir des prescriptions urbanistiques visant à préserver des ouvertures visuelles vers la vallée mosane lors du développement de nouveaux éléments bâtis dans les quartiers urbains occupant le haut du versant de rive droite.
- Mettre au point des prescriptions paysagères relatives à l'aménagement de l'autoroute E25 et de ses abords, ainsi que ceux de la voie ferrée à hauteur du centre-ville de Visé.



Les enjeux globaux  
de l'ensemble  
paysager



# Enjeux globaux

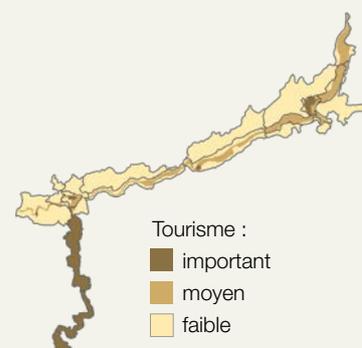
Si les treize aires paysagères de l'ensemble paysager de la Vallée de la Meuse présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Quatre enjeux de ce type ont été définis. Les trois premiers concernent respectivement les infrastructures touristiques et de loisirs, l'industrie et les transports ainsi que les liens entre le paysage et l'environnement. Le quatrième enjeu analyse la concurrence entre les différents usages au sein de la Vallée de la Meuse et les conséquences qui en découlent au niveau paysager.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Pour certaines aires paysagères, ils constituent même les enjeux principaux. Ces enjeux ont été identifiés sur base de deux critères essentiels, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. A l'instar de ce qui est proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite formulés pour chaque enjeu global. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

# Un maillage touristique et de loisirs dense



## Enjeux

Le tourisme se concentre depuis près de deux siècles dans la Vallée de la Meuse. Les infrastructures liées à ce secteur économique et aux loisirs constituent ainsi l'une des composantes principales des paysages de l'ensemble. La pratique du tourisme se transforme rapidement. Pour continuer à être concurrentiels, les professionnels du secteur doivent continuellement s'adapter et innover. Dès lors, plusieurs questions se posent au niveau paysager. La première concerne l'intégration paysagère de toute nouvelle infrastructure. Les autres interrogations, tout aussi capitales, traitent de l'entretien quotidien des infrastructures et de leur devenir lorsque l'usage touristique cesse.



Parmi les éléments concernés (attractions touristiques, campings, infrastructures fluviales, restaurants, belvédères, RAVeL...), deux retiennent plus particulièrement l'attention par leur nombre : d'une part, les villas mosanes entourées de leur jardin et issues de la vogue de la villégiature (1880-1925) et, d'autre part, les anciens hôtels. Ces deux types de bâtiments au gabarit et à l'architecture spécifiques, auxquels il faut ajouter les nombreuses annexes hôtelières (bâtiments comprenant des chambres supplémentaires, garages...) dispersées à leur proximité, forment un maillage diffus – plus ou moins dense selon les tronçons considérés – mais bien visible au sein du paysage bâti de la vallée mosane, lui donnant une cohérence et un caractère particulier.

Certains de ces bâtiments ont été réaffectés de manière parfois précaire, d'autres sont aujourd'hui en mauvais état voire abandonnés. Plusieurs de ces édifices ont été démolis et remplacés par des constructions dont la taille et l'emprise au sol diffèrent sensiblement. La question d'une potentielle valeur patrimoniale se pose aussi. Au niveau architectural, on constate souvent une perte de l'authenticité et de la lisibilité originelle du bâtiment : les bâtiments primitifs ont subi des transformations pendant ou après leur usage touristique. Mais la qualité patrimoniale peut venir de la valeur de témoin – de l'activité touristique passée et comme acteur de la structuration actuelle du territoire –, de la répétition de ces infrastructures et de la qualité d'ensemble qu'elles créent au sein de la vallée. Une partie de la population montre d'ailleurs son attachement à ce type de bâti.

## Objectifs paysagers

1. Viser à l'intégration paysagère de tout nouvel aménagement touristique et poursuivre le suivi sur le long terme - Veiller au devenir paysager des infrastructures touristiques existantes.	AMÉNAGEMENT-GESTION
2. Gérer les friches touristiques.	AMÉNAGEMENT-GESTION
3. Assurer le maintien de la cohérence de la vallée liée aux villas mosanes et aux anciens hôtels.	PROTECTION-GESTION
4. Envisager la préservation de certains éléments bâtis, caractéristiques du tourisme passé, comme témoins d'une pratique spécifique à la vallée et comme composante de son identité.	PROTECTION



## Pistes d'action

## Actions réglementaires

Encadrer l'intégration paysagère de tout nouveau bâtiment touristique et son suivi sur le long terme et anticiper les problèmes éventuels que pourraient poser le vieillissement des installations actuelles et l'évolution des pratiques touristiques. Mettre en place des mesures de protection pour préserver la cohérence paysagère liée à la villégiature et au tourisme, qui se singularise par la présence en grand nombre de villas mosanes entourées de leur parc et d'anciens hôtels.

Encadrer les transformations des villas mosanes par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect de leurs caractéristiques d'origine.

## Volet opérationnel

Réhabiliter, reconvertir en cohérence avec le contexte ou enlever, selon les cas, les friches touristiques.

Entretien et restaurer les points de vue.

## Sensibilisation

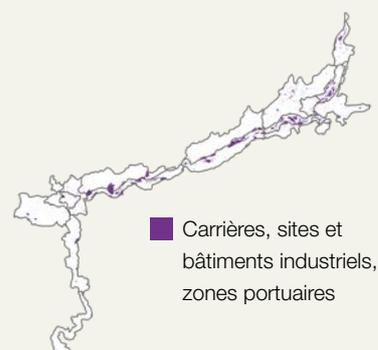
Sensibiliser la population aux spécificités paysagères des édifices hérités de la villégiature et du tourisme.

Encourager et diffuser les études scientifiques et de vulgarisation sur le tourisme pour mieux en appréhender l'histoire et le rôle dans la construction du paysage mosan actuel.

## Concertation

Encourager la mise en valeur des villas mosanes et des anciens hôtels tout au long de la vallée par exemple à travers un projet commun et intercommunal de valorisation patrimoniale (panneaux explicatifs à la signalétique homogène).

# Les exploitations industrielles, entre passé, présent et avenir



## Enjeux

L'intensité de l'activité industrielle varie dans la vallée selon les tronçons considérés ainsi que selon les types d'industrie à l'œuvre. L'industrie dans sa globalité constitue néanmoins l'une des caractéristiques paysagères principales de l'ensemble par les traces qu'elle a laissées (bâti, exploitation du sous-sol...), les infrastructures actives aujourd'hui et les évolutions/mutations futures.

D'une part, les questions liées à la prise en compte du paysage dans les exploitations en activité se posent. C'est par exemple le cas pour tout site extractif et l'extension potentielle de son exploitation ou pour la construction de nouvelles infrastructures.

D'autre part, les paysages industriels peinent à trouver une légitimité absolue. Pour une frange de la population, les espaces industriels ne constituent pas un paysage. Dans ce contexte, la question de la préservation de témoins d'activités anciennes n'est pas toujours assurée. Le devenir de certaines industries et, particulièrement dans cet ensemble, celui de l'industrie sidérurgique n'est plus garanti à court terme. Faudra-t-il démanteler ou reconverter après une nécessaire dépollution ? La valeur architecturale peut-elle constituer un atout pour le développement local ou le tourisme, comme le Val Saint Lambert à Seraing ou les maîtres du feu à Amay ? Il apparaît que dans le cas de fermeture d'activités, notamment pour les plus emblématiques, la population directement concernée par la cessation de l'activité passe préalablement par une phase de rejet face aux éléments (bâtiments, outils...) qui lui rappellent des souvenirs douloureux. Indépendamment de ce sentiment, par ailleurs souvent suivi d'une phase de réappropriation et de remémoration plus positive, une identité forte est durablement associée aux tronçons industrialisés de la vallée.



## Objectifs paysagers

1. Viser à l'intégration paysagère de toute nouvelle activité ou de tout nouveau bâtiment à vocation industrielle.	PROTECTION-GESTION
2. Assurer l'intégration paysagère de l'industrie extractive actuelle.	GESTION-AMÉNAGEMENT
3. Sensibiliser le public à la beauté parfois cachée des « cathédrales industrielles » ou des paysages de l'énergie.	PROTECTION-GESTION
4. Préserver et mettre en valeur au sein du paysage la mémoire du passé industriel (activités industrielles et extractives).	PROTECTION
5. Accompagner au niveau paysager la reconversion ou le démantèlement des établissements industriels en fin de vie.	GESTION



## Pistes d'action

### Actions réglementaires

Mettre en place des mesures de protection pour les terrils présentant un intérêt paysager afin d'empêcher leur exploitation industrielle et faciliter leur accessibilité.

### Volet opérationnel

Veiller à intégrer certains témoins bâtis des anciennes activités industrielles lors de la reconstitution de nouveaux lieux d'activités.

Ajouter ou développer, selon le cas, la dimension paysagère et patrimoniale dans les inventaires liés aux anciennes activités industrielles et extractives.

Privilégier des projets de réaffectation de sites industriels qui intègrent et valorisent les éléments bâtis d'intérêt patrimonial. Assurer des budgets suffisants pour l'entretien et le renouvellement de la valorisation touristique des anciens sites d'activités économiques.

### Sensibilisation

Réaliser des circuits d'interprétation des paysages industriels et valoriser les circuits existants.

### Concertation

Encourager les riverains et les populations concernées à échanger sur le devenir (démantèlement, reconversion ou patrimonialisation) des cathédrales industrielles.

# Des paysages naturels diversifiés, de l'eau à la terre ferme



## Enjeux

Les conditions géologiques, topographiques et climatiques particulières à la Vallée de la Meuse, la rencontre de milieux aquatiques et terrestres ainsi que l'héritage de traces d'activités humaines anciennes (pratiques agropastorales, extraction, rejets industriels) se combinent pour créer des biotopes naturels diversifiés, souvent porteurs d'une forte identité paysagère. En l'absence d'artificialisation des sols, les îles, les berges, les falaises et parois rocheuses se couvrent d'une flore spontanée d'intérêt biologique. C'est le cas également, malgré leur origine anthropique, des sites extractifs désaffectés, des terrains pollués par les métaux lourds et des terrils des charbonnages.

Si une partie de ces espaces naturels ou semi-naturels bénéficient de mesures de protection du fait de leur inscription en zone Natura 2000 – que renforce pour certains le statut de réserve naturelle ou de zones humides d'intérêt biologique –, les autres disparaissent peu à peu. Ils sont progressivement « grignotés » par les développements résidentiels, qui prennent parfois place jusque dans des zones présentant des risques naturels (inondations, affaissement...), et plus localement par l'extension de zones industrielles ou portuaires.

A l'inverse, le reboisement de ces terrains, tel qu'il se produit naturellement en l'absence de gestion spécifique, peut contribuer à diminuer les qualités paysagères et environnementales du territoire. Certains espaces ouverts, riches sur le plan de la biodiversité (pelouses calcaires et calaminaires...), sont alors colonisés par des arbustes et arbres pionniers et disparaissent peu à peu. Lorsqu'ils couvrent les versants, des développements arborés trop importants peuvent également fermer certains points de vue intéressants vers le fond de la vallée.



Récemment apparues, quelques espèces exotiques, plantes et oiseaux aquatiques, connaissent un développement tel qu'elles constituent une menace pour les espèces indigènes avec lesquelles elles entrent en compétition. Leur prolifération risque ainsi d'appauvrir la richesse écologique – et, par voie de conséquence, paysagère – des milieux fluviaux et rivulaires.

## Objectifs paysagers

1. Préserver les zones non urbanisables et limiter l'urbanisation des zones à risque d'inondation, d'éboulement et karstique.	GESTION
2. Assurer la présence d'espaces naturels ouverts ayant un intérêt paysager.	PROTECTION-GESTION
3. Favoriser les ouvertures visuelles sur les vallées depuis le haut des versants.	AMÉNAGEMENT-GESTION
4. Encadrer la reverdurisation spontanée des anciennes carrières afin d'en garantir l'intérêt biologique.	AMÉNAGEMENT-GESTION
5. Préserver les terrils d'intérêt paysager.	PROTECTION-GESTION
6. Assurer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.	GESTION



## Pistes d'action

### Actions réglementaires

Veiller au respect du Plan de secteur.

Mettre en place des mesures de protection des terrils dont la stabilité est jugée suffisante et qui présentent un intérêt paysager en tant qu'éléments isolés ou groupés, afin d'empêcher leur arasement.

### Volet opérationnel

Encourager les auteurs de projet à intégrer des zones naturelles ou non bâties permettant des vues sur le fleuve et le développement ou le maintien d'une végétation indigène.

Accompagner et développer les opérations veillant à préserver l'équilibre écologique des falaises et parois rocheuses à l'instar des actions menées par les membres du Club Alpin Belge.

Intégrer une dimension paysagère dans les inventaires relatifs aux anciennes activités industrielles et extractives.

### Sensibilisation

Sensibiliser les propriétaires forestiers à l'intérêt et aux possibilités de ménager, dans les boisements couvrant les versants, des ouvertures visuelles en bord de route ou de chemin vers le fond des vallées.

Informers les promeneurs de l'interdiction de nourrissage des oiseaux aquatiques et les sensibiliser davantage aux risques de prolifération des espèces exotiques (bernaches du Canada et ouettes d'Égypte).

# La compétition entre usages au cœur de la plaine alluviale mosane



## Enjeux

De nombreux usages et fonctions entrent en concurrence pour l'occupation de la plaine alluviale mosane. Leur nombre et leur combinaison varient tout au long de la vallée. Là où celle-ci est étroite et où l'action de l'homme est intense, la compétition est plus forte.

Les villes et villages occupent historiquement le fond de vallée. Cette présence s'est amplifiée au fil du temps suite au développement de l'industrie (maisons ouvrières, logements sociaux) mais aussi du tourisme et de la villégiature (villas mosanes et hôtels). Par la suite, la périurbanisation, l'étalement urbain ont aussi entraîné la diffusion de l'habitat sur les versants. Depuis les années 2000, un phénomène de littoralisation des rives s'observe. Une réappropriation globale du fleuve par une part de la population se distingue également. Le développement de l'industrie, notamment de la sidérurgie, s'est appuyé sur la proximité immédiate de la voie d'eau (processus de fabrication et transport). La plaine alluviale liégeoise – en amont et en aval du centre historique – a été particulièrement investie. La vallée mosane, comme axe de trafic majeur, a vu les infrastructures linéaires de transport terrestre, ferroviaire et fluvial se multiplier le long du fleuve.

La compétition pour l'occupation de l'espace et les contraintes liées au relief ont exigé certains accommodements : contournement ou traversée des villages, superposition des aménagements (encorbellement, piliers...), etc.

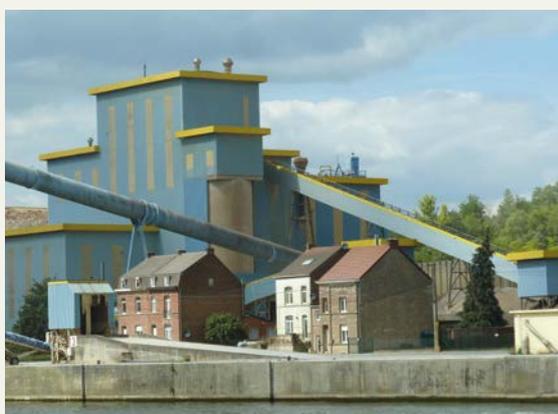


Les bords du fleuve sont également régulièrement ponctués d'infrastructures de transbordement, leur densité croissant d'Andenne vers la frontière hollandaise, tandis que l'augmentation de la demande multimodale génère des infrastructures spécifiques et des équipements ayant besoin de vastes surfaces de stockage. Le secteur touristique et le secteur énergétique, dont la densité est élevée sur l'ensemble mosan, sont aussi tributaires de la proximité du cours d'eau. L'urbanisation dense de la vallée, requérant l'assainissement des eaux usées en régime collectif, a généré la mise en service de nombreuses stations d'épuration au début des années 2000. En amont et en aval de Liège, les stations de pompage du démergement doivent encore être prises en compte. La multiplicité des usages de la vallée et leur compétition pour la maîtrise de l'espace entraînent la densification, la complexification voire la déstructuration des espaces anthropisés, le grignotage des espaces vierges ou végétalisés (jardins, prairies, terres cultivées), une pression sur le patrimoine dans son ensemble et la perte des échappées visuelles sur le fleuve.



## Objectifs paysagers

1. Mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle de la vallée intégrant l'aspect paysager.	GESTION
2. Veiller à la lisibilité et à la qualité paysagère du fond de vallée.	PROTECTION- GESTION- AMÉNAGEMENT
3. Donner du sens, reconnaître une fonction de témoins historiques aux espaces déstructurés et les intégrer aux réflexions sur la gestion des paysages.	GESTION- AMÉNAGEMENT
4. Préserver dans la mesure du possible des espaces dégagés et l'accès physique et visuel au fleuve.	PROTECTION



## Pistes d'action

### Volet opérationnel

Prendre en compte l'aspect paysager dans toute transformation de l'espace pour préserver la lisibilité du territoire et de ses composantes.

Revaloriser paysagèrement certains espaces en visant une meilleure cohabitation/intégration des différentes fonctions en présence.

### Sensibilisation

Valoriser et actualiser le schéma de développement pour la Haute Meuse, outil spécifique d'aide à la décision applicable aux territoires des fonds de vallées réalisé par la CPDT et étendre son étude à l'ensemble de la vallée de la Meuse.

Sensibiliser le secteur de la gestion de l'eau, le secteur extractif et les exploitants des ports autonomes de Namur et de Liège au rôle qu'ils assurent dans le maintien et le développement de la qualité paysagère de la Vallée de la Meuse et dans l'accès au fleuve.

### Concertation

Renforcer le dialogue entre les riverains, les administrations et les différents usagers de la vallée en vue de répondre à des pratiques et des attentes parfois divergentes via des plateformes de dialogue et d'échange d'idées.

# Glossaire

**Agglomération** : souvent utilisé au sens de ville, le mot agglomération peut désigner toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le choix du terme « agglomération » peut aussi vouloir signifier une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville (SDER).

**Aire paysagère** : découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

**Aisselier** : lien de renfort, souvent courbe, entre une pièce de charpente verticale ou oblique et une pièce horizontale.

**Altimétrie** : technique de la détermination des altitudes.

**Aménagement des paysages** : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages (CEP [Ch. I, Art. I, f]).

**Anticlinal** : pli convexe des couches géologiques au cœur duquel on observe les roches les plus anciennes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la ligne médiane du plissement.

**Appontement** : plate-forme fixe, en général en bois ou en métal, supportée par des pieux, et destinée à permettre le chargement et le déchargement de bâtiments de navigation.

**Assolement** : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain (pour conserver la fertilité du sol). A l'assolement triennal correspond la jachère triennale.

**Baleinière** : embarcation utilisée pour la chasse à la baleine. Légère et pointue aux deux extrémités, elle peut progresser dans les deux sens.

**Banlieue** : territoire urbain entourant le centre-ville et ses anciens faubourgs, à vocation principalement résidentielle.

**Banquette** : replat rocheux horizontal et de forme allongée ou trottoir réservé le long du canal d'un aqueduc.

**Bassin de virement** : bassin présentant une largeur telle qu'elle permet aux bateaux de faire demi-tour.

**Bief** : dans le cas d'un canal de navigation, portion comprise entre deux écluses.

**Bourg** : petite agglomération entre ville et village.

**Bow-window** : ouvrage vitré en saillie sur une façade, formant une sorte de balcon fermé sur un ou plusieurs étages.

**Butte témoin** : fragment d'un banc rocheux résistant, isolé par l'érosion et qui témoigne de la présence, dans le passé, d'un massif plus grand.

**Caboteur** : bateau marchand qui navigue le long des côtes.

**Casemate** : local à l'épreuve des tirs d'artillerie et des attaques aériennes, employé en fortification pour loger des troupes, des ravitaillements ou des armes.

**Cénozoïque** : dernière ère géologique, qui a débuté il y a 65,5 millions d'années avant le présent. Elle était autrefois divisée en deux ères, qualifiées de tertiaire et quaternaire.

**Centre** : ancien bassin d'extraction houillère et industriel de la province du Hainaut, couvrant le sillon houiller Haine – Sambre entre les bassins du Borinage à l'ouest et de Charleroi – Basse Sambre à l'est. Il s'étend de part et d'autre de la vallée inférieure de la Haine.

**Chai** : lieu destiné à la vinification et à la conservation des vins.

**Chaland** : bateau sans pont, mais habité et destiné au transport de marchandises sur les voies d'eau navigables.

**Chapitre (cathédral)** : collège de clercs appelés chanoines, attachés à une cathédrale ou une collégiale.

**Conurbation** : ensemble formé par la juxtaposition de plusieurs unités urbaines indépendantes, mais spatialement contigües et fonctionnellement associées.

**Corbeille namuroise** : centre historique de Namur, de forme elliptique, compris entre la Sambre, la Meuse et les boulevards de ceinture au nord.

**Cordeau** : outil de construction ou de jardinage destiné à tracer des lignes droites et constitué d'une cordelette tendue entre deux piquets. Une rue tracée au cordeau désigne une rue parfaitement rectiligne.

**Coron** : groupe de maisons similaires, notamment construites pour les ouvriers des charbonnages du nord de la France et de la Belgique.

**Cottage (style)** : style architectural, en vogue de la fin du 19<sup>e</sup> siècle au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, qui s'inspire de l'architecture rurale et particulièrement des « cottages » anglais. Il se caractérise notamment par l'emploi d'éléments de bois ou de faux bois (colombages, garde-corps...) et par des toitures aux formes pittoresques.

**Darse** : bassin abrité aménagé parallèlement à la voie d'eau.

**Démergement** : construction de stations de pompage et de canalisations destinées à évacuer vers les eaux de surface les eaux d'égouts publics des zones où le sol s'est affaissé suite à l'exploitation minière, pour éviter des inondations de caves et de rez-de-chaussée lors de pluies intenses et de crues de rivières. Ces ouvrages équipent la vallée de la Meuse à Liège, de la Sambre à Charleroi et de la Haine dans le borinage. Terme technique de l'exploitation des mines (évacuer les eaux) qui est passé dans le langage administratif et officiel après les inondations de 1925-1926.

**Dinanderie** : art médiéval de la fonte du laiton, pratiqué surtout à Dinant et dans la vallée de la Meuse. Le terme désigne également les objets fabriqués selon ce procédé.

**Economie présentielle** : économie basée sur la population réellement présente sur un territoire et qui peut donc varier rapidement, notamment par la pratique du tourisme.

**Ensemble paysager** : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

**Epoque moderne** : époque traditionnellement comprise entre la fin du Moyen Âge (milieu – fin du 15<sup>e</sup> siècle) et le début de l'époque contemporaine (fin du 18<sup>e</sup> siècle – début du 19<sup>e</sup> siècle).

**Equivalent-habitant** : notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent, quelle que soit l'origine de la pollution, par habitant et par jour.

**Essartage** : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le dessein d'une mise en culture temporaire du terrain défriché.

**Etiage** : niveau annuel moyen des basses eaux d'un cours d'eau, à partir duquel on mesure les crues.

**Eurocorridor** : zone reliant des aires métropolitaines et caractérisées par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international.

**Eutrophisation** : apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération de végétaux aquatiques (parfois toxiques).

**Exhaure** : évacuation des eaux d'infiltration hors d'une mine ou d'une carrière, par canalisation et pompage.

**Extended gateway** : possibilité d'acheminer des conteneurs d'importation déchargés par un armateur d'un port maritime directement par barge vers un terminal intérieur sans document de transit. C'est seulement à leur arrivée au terminal intérieur que les formalités douanières sont accomplies, ce qui permet un gain de temps et d'argent.

**Faciès paysager** : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

**Fenêtre à croisée** : fenêtre divisée en croix par un ou plusieurs meneaux ou montants et un ou plusieurs croisillons.

**Gestion des paysages** : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales (CEP [Ch. I, Art. I, e]).

**Halte nautique** : infrastructure de tourisme fluviale comprenant des infrastructures d'accostage et de débarque-

ment, un accès à des services (éventuelle descente à l'eau), un dispositif d'information des visiteurs. Le stationnement pour quelques heures y est autorisé.

**Hausse** : tablier de charpente mobile servant à fermer la passe navigable d'un barrage afin de hausser le niveau des eaux.

**Houiller** : formation géologique mise en place au Paléozoïque, au cours de la période du Carbonifère. Elle est composée de couches de schiste et de grès plus ou moins riches en veines de charbon minéral (ou houille).

**Interfluve** : région située entre deux cours d'eau.

**Intrants chimiques** : engrais, produits phytosanitaires tels que herbicides, insecticides ou fongicides.

**Karstique** : relatif au karst, structure géomorphologique résultant de l'érosion hydrochimique et hydraulique de roches carbonatées, principalement calcaires.

**Laiton** : Alliage de cuivre et de zinc, dont la teneur en zinc, pour un alliage industriel, varie de 5 à 42 %.

**Mail** : large voie plantée d'arbres.

**Maisons de type Ducpétiaux** : type d'implantation des ensembles de logements ouvriers et sociaux où les logements sont réunis par quatre, les façades et les gabarits donnant l'impression d'une habitation unique.

**Marquise** : auvent vitré protégeant un quai de gare, une porte d'entrée, un perron, une devanture de magasin...

**Merlon** : partie pleine d'un parapet situé entre deux créneaux.

**Mésolithique** : période chronologiquement et culturellement intermédiaire entre le Paléolithique et le Néolithique.

**Métallurgie** : industrie de fabrication des métaux et des alliages.

**Milieu pionnier** : milieu écologique nouveau (île volcanique, zone bâtie à l'abandon...) ou récemment perturbé (coupe forestière, éboulis, glissement de terrain...), colonisé par un premier type de végétation.

**Miocène** : première époque (ou série) du Néogène (ère Cénozoïque). Elle s'étend entre 23,03 et 5,3 millions d'années avant le présent.

**Natura 2000 (site)** : zone où sont présents des habitats et des espèces que l'Europe demande de protéger. En Wallonie, 240 sites ont été sélectionnés, pour une surface de 221 000 hectares (13 % du territoire).

**Nef (église)** : salle de plan allongé comprise entre la façade principale ou le narthex (portique interne ménagé à l'entrée de l'édifice) et la croisée du transept (salle transversale qui coupe l'axe de l'église, entre la nef et le chœur, donnant au plan de l'édifice la forme d'une croix).

**Normalisation d'un cours d'eau** : aménagement d'une rivière en fonction de caractéristiques déterminées par des opérations mathématiques (pente de fond, sections transversales, sections mouillées, profil des talus, etc.).

**Noüe** : en hydrologie, fossé herbeux, d'origine naturelle ou aménagé par l'homme, qui remplit un rôle de zone tampon pour les eaux de ruissellement.

**Oligocène** : dernière époque (ou série) du Paléogène (ère Cénozoïque). Elle s'étend entre 33,9 et 23,03 millions d'années avant le présent.

**Openfield** : système traditionnel de champs ouverts caractérisés par un habitat strictement groupé au centre de terres agricoles vouées à la polyculture céréalière, gérées selon une organisation collective et couronnées de bois communautaires.

**Ouvrage bastionné** : type de fortification développé à partir du 16<sup>e</sup> siècle suite aux progrès de l'artillerie. Il est constitué d'un large talus de terre appuyé sur le mur intérieur du fossé (l'escarpe) et qui forme une plate-forme (la banquette) où est disposé le plus gros de l'artillerie de

la place forte. Les tours sont constituées de bastions, plates-formes à canons de plan polygonal qui offrent une saillie très prononcée en avant du mur d'enceinte.

**Paléozoïque** : ère géologique, autrefois appelée ère primaire, qui s'étend entre 542 et 251 millions d'années avant le présent.

**Palissage** : appui, support servant à fixer les branches d'un arbre fruitier, d'un arbrisseau.

**Paysage** : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (CEP).

**Périurbain** : qualifie l'espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

**Perré** : revêtement en pierres sèches ou en maçonnerie, destiné à renforcer un remblai, les rives d'un fleuve, les parois d'un canal, etc.

**Plaine** : surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants.

**Plan HP** : créé en 2004 et actualisé en 2013, le Plan Habitat Permanent groupe les moyens des affaires sociales, de l'aménagement du territoire et du tourisme pour tenter de trouver des solutions aux divers problèmes soulevés par la présence d'habitat permanent au sein de zones de loisirs.

**Plateau** : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquées sur ses rebords. Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie à l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue, par opposition à « serré » quand elle est courte. « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.

**Pliocène** : deuxième époque (ou série) du Néogène (ère Cénozoïque). Elle s'étend entre 5,3 et 2,6 millions d'années avant le présent.

**Pont haubané** : variété de pont suspendu où le tablier est soutenu de manière équilibrée par des câbles fixés au sommet ou le long des pylônes.

**Port autonome** : entreprise publique ou organisme gérant une zone portuaire, doté d'une personnalité morale et bénéficiant d'une autonomie de gestion vis-à-vis de la tutelle.

**Port de plaisance** : infrastructure de tourisme fluviale comprenant des infrastructures d'accostage et de débarquement, une capitainerie, un accès à des services (sanitaires, eau, électricité, éventuelle descente à l'eau), un dispositif d'information des visiteurs. Le stationnement pour plusieurs jours ou l'amarrage permanent y est autorisé.

**Portus** : agglomération primitive dans le courant du Moyen Âge, liée dans certains cas au réseau fluvial ; quartiers dotés de quais de débarquement et d'entrepôts, dont la population a pour activité essentielle la batellerie et le négoce.

**Potale** : terme d'origine wallonne désignant une petite niche placée dans un mur ou sur un support, à l'intérieur de laquelle on plaçait une statue de saint(e), de la Vierge ou du Christ.

**Protection des paysages** : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine (CEP [Ch. I, Art. I, d]).

**RAVeL** : réseau autonome de voies lentes en Wallonie.

**Réaffectation** : opération visant à modifier l'affectation d'une parcelle de terrain ou d'un bâtiment notamment suite à la perte ou à l'abandon de son affectation antérieure.

**Relais nautique** : infrastructure de tourisme fluviale comprenant des infrastructures d'accostage et de débarquement, un accès à des services (sanitaires, eau, électricité, éventuelle descente à l'eau), un dispositif d'information des visiteurs. Le stationnement pour quelques jours y est autorisé.

**Réseau transeuropéen de Transport** : programme de développement d'infrastructures de transport, mis en place par l'Union européenne, visant à transformer la mosaïque de routes, voies ferrées, aéroports et canaux européens en un réseau de transport unifié, aux connexions efficaces.

**Rural** : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agricole et le non agricole.

**Seveso** : terme qui fait référence à l'accident industriel qui s'est produit en 1976 près de Seveso, en Italie. Celui-ci entraîna l'adoption de directives européennes, transposées dans la législation belge, qui déterminent toutes les prescriptions de sécurité et les mesures de prévention pour les entreprises à risque.

**Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)** : document de nature stratégique et indicative procurant une perspective de développement territorial pour l'ensemble de la Wallonie.

**Slip-way** : plan incliné pour haler à sec des navires.

**Sole** : chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement et à la rotation.

**Sylviculture** : ensemble des techniques visant à créer, renouveler et améliorer un peuplement forestier en anticipant, accompagnant ou orientant la croissance naturelle des arbres vers la production de bois ou de services.

**Synclinal** : pli concave au cœur duquel on observe les couches les plus récentes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la partie médiane du plissement.

**Terril** : butte constituée par l'accumulation de résidus de l'exploitation minière, composés principalement de schistes et en moindre quantités de grès. Le terme se prononce « terri » et peut également s'écrire de cette façon.

**Territoire paysager** : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

**Travée** : ouverture délimitée par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux ou les pièces maîtresses d'une construction (piliers, colonnes...).

**Trémie** : tranchée d'accès à un passage inférieur ou à un tunnel permettant la transition entre la surface et une partie souterraine.

**Venelle** : rue étroite, souvent courte, reliant deux autres rues plus importantes.

**Vicus** : nom latin donné à une petite agglomération, désigne une notion collective pour tous les types d'implantation qui n'avaient pas le statut de ville.

# Correspondance entre communes et aires paysagères

Communes comprises en totalité ou en partie dans l'aire

	Haute Meuse dinantaise	Haute Meuse namuroise	Basse Sambre namuroise	Agglomération périurbaine namuroise	Centre urbain namurois	Bordure hesbignonne de Namur à Huy	Meuse Moyenne de Namur à Huy	Bordure hesbignonne de Huy à Liège	Meuse Moyenne de Huy à Liège	Agglomération liégeoise	Vallée industrielle liégeoise	Centre et faubourgs de Liège	Basse Meuse visétoise
Amay													
Andenne													
Anhée													
Ans													
Beyne-Heusay													
Blegny													
Chaufontaine													
Dinant													
Engis													
Fernelmont													
Flémalle													
Fléron													
Floreffe													
Grâce-Hollogne													
Hastière													
Héron													
Herstal													
Huy													
Jemeppe-sur-Sambre													
La Bruyère													
Liège													
Namur													
Onhaye													
Oupeye													
Profondeville													
Saint-Georges-sur-Meuse													
Saint-Nicolas													
Seraing													
Soumagne													
Verlaine													
Villers-le-Rouillet													
Visé													
Wanze													
Yvoir													

# Correspondance entre principaux cours d'eau et aires paysagères

Principaux cours et voie d'eau compris dans l'aire	Haute Meuse dinantaise	Haute Meuse namuroise	Basse Sambre namuroise	Agglomération périurbaine namuroise	Centre urbain namurois	Bordure hesbignonne de Namur à Huy	Meuse Moyenne de Namur à Huy	Bordure hesbignonne de Huy à Liège	Meuse Moyenne de Huy à Liège	Agglomération liégeoise	Vallée industrielle liégeoise	Centre et faubourgs de Liège	Basse Meuse visétoise
La Berwinne													
Le Bocq													
Le Burnot													
Le canal Albert													
Le Feron													
Les Fonds de Leffe													
La Gelbressée													
L'Hermeton													
Le Houyoux													
Le Hoyoux													
La Lesse													
La Mehaigne													
La Meuse													
La Mollignée													
L'Ourthe													
Le ruisseau des Awirs													
Le ruisseau de Dave													
Le ruisseau du Fond d'Oxhe													
Le ruisseau de Sainte-Julienne													
La Sambre													
Le Samson													
La Solières													
Le Tailfer													
La Vesdre													
Le Villencourt													

# Bibliographie

AGUA SPRL (s.d). *Espace récréatif sur le site de l'ancien camping de bord de Meuse, Anhéé-Province de Namur*, [en ligne], <http://www.agua-online.be/references.html>, consulté le 13 novembre 2015.

ANONYME (2006). *Wépion fille de Meuse*, Ville de Namur et Ministère de la Région Wallonne, octobre 2006, [en ligne], <http://www.nature-namur.be/categorie/des-sites-a-decouvrir.html>, consulté le 13 novembre 2015.

ANTROP M. et al. (2006). *La Belgique en cartes. L'évolution du paysage à travers trois siècles de cartographie*, Lannoo – IGN, Tielt – Bruxelles.

BELAYEW D. et al. (2016). *De mémoire de paysages. Floreffe*, Société archéologique de Namur, Namur (Coll. Namur. Histoire et patrimoine).

BINET V. et al. (2013). « La Meuse, un long fleuve pas si tranquille », *Vivre la Wallonie*, n° 22, décembre 2013, SPW, pp. 14-34.

BODART E. et al. (2011). *Le Saint-Gilles à Namur. De l'hôpital au Parlement wallon*, Institut du Patrimoine Wallon, Namur (Carnets du Patrimoine, n° 83).

BONE E. et al. (1983). « Nouvelle contribution à l'anthropologie et à la préhistoire du Massif de Chauveau (Godinne-sur-Meuse, Belgique) », *Bulletin de la Société royale belge d'anthropologie et de préhistoire*, n° 94, pp. 5-49.

BORLEE J. (1987). *De Freyr à l'Himalaya, les grandes heures de l'alpinisme belge*, Didier Hatier, Bruxelles, 254 p.

BORN C.-H. (2004). *Les zones protégées en Wallonie. Fiches de synthèse*, Ministère de la Région Wallonne.

BOULVAIN F. et PINGOT J.-L. (2011). *Genèse du sous-sol de la Wallonie*, Académie Royale de Belgique, Classe des Sciences, Bruxelles.

BOULVAIN F. et PINGOT J.-L. (2017). *Une introduction à la géologie de la Wallonie*, Université de Liège, Faculté des Sciences, Département de Géologie, [en ligne], <http://www.geolsed.ulg.ac.be/geolwal/geolwal.htm>, consulté le 8 mai 2017.

BUNGART G. (2012). « Balade Nature. La flore des rochers de la Vallée de la Meuse », *L'observateur des sites rocheux de Belgique*, [en ligne], <http://www.obsirocobel.com/pages/balade-nature-expo/la-flore-des-rochers-de-la-vallee-de-la-meuse.html>, consulté le 13 novembre 2015.

BUNGART G. et SAINTENOY-SIMON J. (2008). *Gestion expérimentale Natura 2000 des sites rocheux. Freyr 1997-2007. Rochers du Mérinos et des Cinq Ânes*, Association pour l'Etude de la Floristique, 26 p.

BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (2015). *La Province de Namur : parcs d'activités économique, parc scientifique, incubateurs. Parc industriel de Floreffe 10 (complet)*, [en ligne], <http://www.bep-entreprises.be/wp-content/uploads/brochures/37.pdf>, consulté le 20 janvier 2017.

CENTRE D'ETUDES EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-UCL (2012). *Commune de Profondeville. Schéma de structure communal, Résumé non technique*, Louvain-la-Neuve [en ligne], <http://www.profondeville.be/ma-commune/vie-politique/democratie-participative/schema-de-structure> et <http://www.profondeville.be/ma-commune/vie-politique/democratie-participative/schema-de-structure/ssc-prof-rapport-non-techniquecomplet.pdf>, consulté le 20 janvier 2017.

CHAINEUX M.-C. (1981). *Culture de la vigne et commerce du vin dans la région de Liège au Moyen Âge*, Liège-Louvain Centre Belge d'Histoire Rurale, n° 65.

CHARLIER S. et MOOR T., dir. (2014). *Guide d'architecture moderne et contemporaine 1895-2014. Liège, Mardaga et Cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, Bruxelles.

COENEN E. et VERNIER F. (2006). *La Belgique sous les armes. 9. La position fortifiée de Liège. Tome VI. Les Abris de la PFL. n° 3*, De Krijger.

COLL. (1975). *Le siècle de Louis XIV au pays de Liège (1580-1723). Catalogue de l'exposition organisée au Musée de l'art wallon, septembre-octobre-novembre 1975*, George Thone, Liège.

COLL. (1980). *Le siècle des lumières dans la principauté de Liège. Catalogue de l'exposition organisé au Musée de l'art wallon et de l'Evolution culturelle de la Wallonie, octobre-novembre-décembre 1980*, Musée de l'art wallon, Liège.

COLL. (1981). *L'industrie en Belgique : deux siècles d'évolution 1780-1980*, Crédit Communal de Belgique – SNCI, Bruxelles.

COLL. (1984). *Architecture rurale de Wallonie. Hesbaye Liégeoise*, Mardaga.

COLL. (1985). *Architecture rurale de Wallonie. Pays de Herve*, Mardaga.

COLL. (1988). *Namur, le site, les hommes : de l'époque romaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Crédit Communal, Bruxelles.

COLL. (2009). *Au cœur de la maison du patrimoine médiéval mosan*, Bouvignes-Dinant (Cahiers de la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan, n° 1).

COLL. (2010). *Vin blanc, vin claret, vin vermeil. Vignes et vin en vallée mosane du Moyen Âge à nos jours*, Bouvignes-Dinant, avril-novembre 2010 (Cahiers de la Maison du patrimoine médiéval mosan, n° 3).

COLL. (2012). *La Meuse, les hommes*, Bouvignes-Dinant (Cahiers de la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan, n° 5).

COLL. (2013). *Les hommes, la Meuse*, Bouvignes-Dinant (Cahiers de la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan, n° 6).

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'EAU (2012). *Avis de la Commission consultative de l'eau sur un projet de programme d'équipement en centrales hydroélectriques des barrages non encore équipés situés sur certains cours d'eau navigables en Wallonie ainsi que sur l'étude environnementale stratégique s'y rapportant*, 14 décembre 2012, [en ligne], [www.cesw.be/uploads/Conseils/Avis/CCE\\_218.pdf](http://www.cesw.be/uploads/Conseils/Avis/CCE_218.pdf), consulté le 20 janvier 2017.

CONTRAT DE RIVIERE HAUTE-MEUSE ASBL (2008-). *La Haute-Meuse... transparente, bulletin trimestriel d'information*, n° 51, contrat de rivière Haute-Meuse asbl.

CONTRAT DE RIVIERE HAUTE-MEUSE ASBL (2012). *La Bernache du Canada et l'Ouette d'Egypte dans la vallée de la Haute-Meuse, Conférence à la maison de la Mehaigne et de l'Environnement rural le 30 août 2011 à Braives*, [en ligne], <http://www.mmer.be/images/MMER/download/bernaches.pdf?7c0033e146e28d13abd96154863aba68=c2e30628b4eec3c5a337f98769c53a93>, consulté le 20 janvier 2017.

CORBIAU M.-H., coord. (1997). *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine, Namur.

CRABECK S. (2010). *Entre ombre et lumière. Généalogie des hébergements de grande capacité en Wallonie entre 1950 et 1980*. Thèse de doctorat présentée sous la direction de J.-M. Decroly et M.-F. Godart, Faculté des Sciences, ULB, 2 vol.

CREPLET L. (2000). *Le volcan du Piroy. Collection d'informations diverses sur le sujet, document destiné au Cercle d'histoire et d'archéologie de Malonne*, 14 p.

CULOT M. et al. (1998). *Les moulins de la Meuse, Namur : patrimoine et création en Wallonie*, Archives d'Architecture Moderne.

DEJONGHE L. et JUMEAU F. (2007). *Les plus beaux rochers de Wallonie. Géologie et petite histoire*, Service géologique de Belgique, Bruxelles.

DELEUSE J. (2010). *Le Vallon de la Légia. Derniers vestiges, derniers témoins*.

DEMOULIN A. (1993). « L'origine de l'axe Sambre-Meuse », *Annales de la Société géologique de Belgique*, n° 116, fasc. 1, pp. 29-41.

DERZELLE C. et al. (2007). « Recomposition des territoires de vallées : un schéma de développement pour la Haute Meuse », *Territoire(s) Wallon(s)*, n° 1, Conférence Permanente du Développement Territorial, Région Wallonne, Septembre 2007, pp. 43-62.

DROEVEN A. et al. (2004). *Les territoires paysagers de Wallonie*, Conférence permanente du développement territorial, Ministère de la Région wallonne (Etudes et Documents, n° 4).

DUBOIS S. (2013). *Le patrimoine de Liège*, Institut du Patrimoine Wallon, Namur (Carnets du Patrimoine, n° 103).

ESPACE ENVIRONNEMENT ASBL (2006). Septentrion : de la ville forte à la ville durable, Carnet des villes de Charleroi, Liège et Namur.

GERDAY J. et al. (s.d.). *Modernisation de la Haute Meuse notes de synthèse*, [en ligne], <http://voies-hydrauliques.wallonie.be/opencms/export/sites/met.dg2/doc/fr/nouv/modernisation.pdf>, consulté le 16 novembre 2015.

GILLARD A. (1971). *L'industrie du fer dans les localités du comté de Namur et de l'Entre-Sambre-et-Meuse de 1345 à 1600*, Crédit Communal de Belgique, Bruxelles.

GOVERNEMENT WALLON (1999). *Schéma de Développement de l'Espace Régional, adopté par le Gouvernement Wallon le 27 mai 1999*.

GRAITSON E. (2006). « Inventaire et caractérisation des sites calaminaires en Région Wallonne », *Natura Mosana*, Vol. 58, n° 4, Société des naturalistes de Charleroi, CREA Université de Liège, Sart Tilman, mars 2006.

HALLET V. et al. (2014). « Sentier de Freyr », *Sentiers géologiques et pédologiques en Province de Namur*, Presses universitaires de Namur, Namur.

HALLET V. et al. (2014). « Sentier de Profondeville », *Sentiers géologiques et pédologiques en Province de Namur*, Presses universitaires de Namur, Namur.

HASQUIN H., dir. (1975). *La Wallonie. Le pays et les hommes*, t. I et II, La Renaissance du Livre, Bruxelles.

HASQUIN H., dir. (1983). *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 1 et 2, Crédit communal de Belgique, (Bruxelles).

ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites). Wallonie-Bruxelles (2009). *Bulletin de liaison. Wallonie-Bruxelles*, n° 36-37, janvier-avril 2009.

ISIS AGORA (2005). *Plan de mobilité de la ville de Dinant. Rapport final*, [en ligne], <http://www.dinant.be/services/mobilite/plan-communal-de-mobilite>, consulté le 20 janvier 2017.

ISTASSE X. et POLET D. (2012). *La Meuse de Namur à Hastière, hier et aujourd'hui*, Syndicat d'initiative de Jambes & environs, Namur.

JORIS A. (1993). *Villes, affaires, mentalités : Autour du pays mosan*, De Boeck Supérieur, Bruxelles (Coll. Bibliothèque du Moyen Âge, n° 2).

LAMBERT J. (1989). « La Roche à Hun », *Le guetteur wallon*, n° 1, pp.19-21.

LANOTTE A. et BLANPAIN M. (1978). « Bouvignes-sur-Meuse. Visages présent et à venir d'une cité médiévale », *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, n° 7, Ministère de la culture française, 1975-1978, Bruxelles.

MARCHAL D. (2015). « Le Club Alpin Belge, première fédération francophone à signer la Charte pour la Biodiversité dans les pratiques du Sport », *Ardennes et Alpes*, n° 185, pp. 36-38.

MARTENS J.-M. (1983). « La viticulture en Belgique : vues historiques et prospectives », *Parcs Nationaux. Bulletin trimestriel de l'Association Ardenne et Gaume*, vol. 38, 1983, fasc. 1, pp. 17-36.

MAQUET J., dir. (2005). *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Institut du Patrimoine wallon, Namur.

MINISTÈRE WALLON DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS (2000). « Au travers de Liège par la liaison E40-E25 », *Les cahiers du MET*, avril 2000 (Coll. Techniques, n° 11).

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS (2002). « Plan Communal de mobilité. Namur : une Corbeille de propositions », *Les cahiers du MET*, mars 2002 (Coll. Intermodalité, n° 6).

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1988). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie*, Vol. 5/3, *Namur compléments*, Mardaga, Liège.

MINISTÈRE DE LA CULTURE FRANÇAISE (1975). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie*, Vol. 5/2, *Province de Namur, Arrondissement de Namur*, Mardaga, Liège.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2004). *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie – Liège*, Mardaga, Sprimont.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2007). *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie – Bassenge-Visé*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2008). *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie – Ans-Awans*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2011). *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie – Namur*, Mardaga.

PACCO J.-F. (2010). *Paysages du Namurois*, Les éditions namuroises, Namur.

PAGES P. (2011). *Jambes sous tous les angles*, fascicule n° 1, juin 2011, [en ligne], <https://www.visitesdenamur.be/jambes-1/jambes-sous-tous-les-angles-1/>, consulté le 20 janvier 2017.

PETIT J.-P. (1999). « C'était au temps des palaces mosans », parties I, II, III et IV, *Le Soir*, 24, 25, 26, 27 août 1999, p. 19, p. 19, p. 19 et p. 21 (consultables en ligne via <http://archives.lesoir.be/>).

PIERARD C. (1997). *La Sambre chronique d'une normalisation*, Ministère wallon de l'équipement et des transports, Namur (Coll. Traces, n° 2).

PIERARD C. (2002). *A Namur, un ministère s'urbanise*, Ministère wallon de l'équipement et des transports, Namur (Coll. Profils, n° 7).

PLAN ECO et BEP (2013). *Programme communal de développement rural de Floreffe. Partie 1 : Diagnostic socio-économique et environnemental*, avril 2013, [en ligne], <http://www.odr.floreffe.be/pcdr-floreffe-bep-avril2013.pdf>, consulté le 20 janvier 2017.

QUERAT S. (2007). « L'artialisation, une piste pour l'identification de paysages patrimoniaux en Wallonie », *Territoire(s) wallon(s)*, n° 1, Conférence Permanente du Développement Territorial, Région Wallonne, Septembre 2007, pp. 31-41.

QUERAT S. (2010). *La mise en tourisme de l'Ardenne belge (1850-1914). Genèse et évolution d'un espace touristique. Processus, acteurs et territoires*, Thèse de doctorat présentée sous la direction de C. Billen, Faculté de Philosophie et Lettres – Histoire, art et archéologie, ULB, 2 vol. + cartes.

RENARDY C. (2005). *Liège et l'exposition universelle de 1905*, Renaissance du livre, Waterloo (Coll. Les beaux livres du patrimoine).

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (2012). *Natura 2000. BE35009. Vallée de la Meuse d'Yvoir à Dave. Projet d'arrêté de désignation*, Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, octobre 2012, [en ligne], <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/pad-n2k-2012-be35009.pdf?ID=27203&saveFile=true>, consulté le 20 janvier 2017.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES (2014). *Liège-Anvers – Le 75<sup>e</sup> anniversaire du canal Albert (1939-2014)*, SPW Editions, Namur.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – DGO3 (2010). *Les carrières en Wallonie : un monde à redécouvrir*, Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, [en ligne], <http://environnement.wallonie.be/publi/dppgss/carrieres.pdf>, consulté le 13 novembre 2015.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – DGO4 – Département du patrimoine – Direction de la protection (2004-). *Inventaire du Patrimoine Immobilier culturel*, Liège.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – DGO4 – Département du patrimoine – Direction de la protection (2011-). *Inventaire du Patrimoine Immobilier culturel*, Namur.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE MOBILITÉ ET VOIES HYDRAULIQUES (2008). *La navigation de plaisance en Région Wallonne*, Ministère wallon de l'équipement et des transports, Namur.

SMETS M., dir. (1985). *Resurgam : La reconstruction en Belgique après 1914*, Crédit communal, Louvain.

SOCIÉTÉ ROYALE SAMBRE ET MEUSE (1995). « De Namur à Liège. Itinéraire industriel », *Le guetteur wallon*, n° 4, Jambes.

SPAQUE (s.d. [après 2006]), *Le site de la glacerie de St-Roch, historique des activités*, Liège.

SPORK J. A. (1957). *L'activité industrielle dans la région liégeoise. Etude de géographie économique*, éditions Georges Thone, Liège.

SURVEY & AMENAGEMENT – COMMUNE DE ANHEE (2007). Plan Communal de mobilité de la commune de Anhée, [en ligne], <http://mobilite.wallonie.be/home/outils/plans-de-mobilite/villes-et-communes/a/anhee.html>, consulté le 20 janvier 2017.

SUTTOR M. (2004). « Les ports de la Meuse Moyenne (Mézières, Dinant, Namur, Huy, Liège et Maastricht) des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : topographie, fonctions et infrastructures », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 35<sup>e</sup> congrès, Ports maritimes et ports fluviaux au Moyen-Âge, La Rochelle, pp. 149-169.

SUTTOR M. (2006). *Vie et dynamique d'un fleuve. La Meuse, de Sedan à Maastricht (des origines à 1600)*, De Boeck Université, Bruxelles (Bibliothèque du Moyen Âge, 24).

SUTTOR M. (2010). « Le rôle d'un fleuve comme limite ou frontière au Moyen-Age. La Meuse de Sedan à Maastricht », *Le Moyen-Âge*, Tome CXVI, De Boeck Supérieur, pp. 335-366.

SUTTOR M. (2012). « Le rôle dynamique d'un fleuve dans l'essor d'une région : la Meuse et le pays mosan des origines à nos jours », papier présenté dans le cadre des 7<sup>e</sup> rencontres de Mâcon à l'Université d'Artois, 13 et 14 septembre 2012, *Fleuves et Territoires*, [en ligne], [http://www.recherche-maconnais.org/tl\\_files/irvsm/pdf/Communications7eRencontres/AtelierFlevesTempslong/Suttor.pdf](http://www.recherche-maconnais.org/tl_files/irvsm/pdf/Communications7eRencontres/AtelierFlevesTempslong/Suttor.pdf), consulté le 20 janvier 2017.

TIXHON A. et al. (2016). *La province de Namur au cœur de la grande guerre, guide du visiteur, Province de Namur*, [en ligne], [https://www.province.namur.be/documents/fichier/1/602/20160127\\_103011brochure2016.pdf](https://www.province.namur.be/documents/fichier/1/602/20160127_103011brochure2016.pdf), consulté le 20 janvier 2017.

TOUSSAINT M. et al. (1993). *Bilan préliminaire des fouilles 1986 - 1992 à l'abri de Chauveau (Godinne – Yvoir)*, *Actes de la première journée d'Archéologie namuroise*, pp. 33-39.

TOUSSAINT M. (2003). « Problématiques chronologique des sépultures du Mésolithique mosan en milieu karstique », *Notae Praehistoricae*, n° 23, pp. 181-183.

TOUSSAINT M. (2010). « Les sépultures mésolithiques du bassin mosan wallon : où en est la recherche en 2010 ? », *Bulletin des chercheurs de la Wallonie*, hors-série n° 2, pp. 69-86.

TOUSSAINT J., dir. (2013). *Freyr-sur-Meuse : un patrimoine exceptionnel en province de Namur*, Namur (Coll. Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 60).

VANDENBROUCKE J. (2010). *L'Élysette : la présidence du Gouvernement wallon à Namur*, Institut du patrimoine wallon, Namur (Coll. Carnets du patrimoine, n° 76).

VAN DER HERTEN B. et al., dir. (2001). *Le temps du train. 175 ans de chemins de fer en Belgique, 75<sup>e</sup> anniversaire de la SNCB*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.

VERSTRAETEN J. (2004). *La Haute-Meuse belge : une voie fluviale entre tradition et modernité*, Ministère wallon de l'équipement et des transports, Namur (Coll. Traces n° 6).

VERSTRAETEN J. (2014). *Les thématiques de Hesbaye-Meuse*, n° 3, Histoire et Patrimoines industriels en Hesbaye-Meuse. Coll. Les thématiques de Hesbaye-Meuse n° 3, maison du tourisme Hesbaye Meuse.

VIVAQUA (2012). *Tailfer, la technologie au service de l'eau...*, Ch. Frank.

WARZEE G., dir. (1999). *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie. De 1792 à 1958*, Division du Patrimoine. DGATLP, Namur.

WILMET P. et ROENEN F. (1994). « Liège au fil... des ponts. 1<sup>ère</sup> partie : de constructions en reconstructions », *Les cahiers du MET*, août 1994 (Coll. Actualités, n° 10).

## Webographie

<http://www.aide.be>

<http://biodiversite.wallonie.be>

<http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr>

<http://www.crhm.be/>

<http://dgo4.spw.wallonie.be>

IPIC : [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_ipic/index.php/search/index](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/search/index)

<http://environnement.wallonie.be/>

<http://www.meuseaval.be/>

<http://routes.wallonie.be>

<http://www.tourismewallonie.be/>

<http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

<http://www.wallonie.be/fr/competences/transport-et-mobilite>

## Crédits photographiques

Les photographies sont à mettre au crédit des auteurs de l'atlas, excepté les photographies suivantes qui sont de :

**Chantal Bock-Beussart** : page 156 (1) ;

**Derek Bruggeman** : page 70 (1) ;

**Michèle Camps** : page 156 (3) ;

**Yves Candano** : page 135 (1) ;

**Thérèse Cortenbos** : page 70 (2) ;

**Katia Desmet** : page 157 (4) ;

**Rudi Dhoere** : page 157 (5) ;

**Fabrice Dor** : pages 140 (2) et 147 ;

**Richard Drèze** : page 157 (2 et 3) ;

**Guy Focant** : page 153 (1 et 2) ;  
**Colette Godfrin** : page 156 (2) ;  
**Dominique Guerrier** : page 139 (3) ;  
**Xavier Istaz** : pages 134 (2 et 3) et 155 (en bas à droite) ;  
**Didier Marchal** : page 137 (troisième photo à gauche) ;  
**Marie-Anne Marlier** : page 157 (1) ;  
**Fabienne Naux** : page 156 (6) ;  
**Jean-François Pacco** : pages 138 (en bas à gauche et à droite) et 141 (2) ;  
**Evelyne Rochez** : page 156 (4 et 5) ;  
**Xavier Schlogel** : pages 137 (deuxième photo à gauche et en bas à droite), 144 (1, 2 et 3) et 146 (1 et 2) ;  
**Lieve Vernailen** : page 157 (6).

Les auteurs remercient tout particulièrement la famille Paulus du Châtelet qui les a autorisés à reproduire l'œuvre de P. Paulus, « L'écluse du Pont-de-Loup », qui figure à la page 20.

Malgré toutes nos recherches, il se peut que certains ayants droit n'aient pu être retrouvés. Nous les invitons à prendre contact avec la Cellule communication de la CPDT.

## Blocs diagrammes

Les dessins des blocs diagrammes des pages 180, 202, 290 et 328 ont été exécutés par Dina Kathelyn.

## Les auteurs

**Etienne Castiau**, ingénieur agronome et environnementaliste

**Michèle Haine**, géographe et urbaniste

**Thaïs Pons**, sociologue et environnementaliste

**Stéphanie Quériat**, docteure en Histoire, art et archéologie et licenciée en tourisme

## Collaboration

**Valérie Cawoy**, biologiste, docteure en Sciences

**Alain Coppens**, ingénieur agronome

**Lisa Fraipont**, environnementaliste

## Sous la direction scientifique de :

**Marie-Françoise Godart**, botaniste, docteure en Sciences

Cet Atlas a été rédigé au sein de l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre des travaux menés par la Conférence Permanente du Développement Territorial.

Atlas des Paysages de Wallonie

# La Vallée de la Meuse



Nos paysages évoluent. Ces changements sont souvent ressentis par la population comme une menace pour leur identité culturelle et territoriale. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à considérer le paysage comme un patrimoine commun, une composante essentielle de notre qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de la valeur de nos paysages et des menaces qui pèsent sur leur évolution. C'est ainsi que la Convention européenne du paysage, adoptée à Florence en 2000 et ratifiée par la Région wallonne en 2001, vise à **protéger**, **aménager** et **gérer** les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de **connaître** et de **sensibiliser** aux paysages.

C'est l'objectif qui traverse cet Atlas de la Vallée de la Meuse, sixième tome d'une collection qui à terme couvrira toute la Wallonie. Ces Atlas des Paysages de Wallonie sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. Abondamment illustrés, ils sont accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs.